

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 05 mars 2026
Convoqué le 19 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars 2026 à 14h36 le Comité Syndical du Syndicat des Portes de Provence s'est réuni sous la présidence de M. Alain GALLU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 19
Nombre de membres absents excusés non représentés : 2
Nombre de membres absents : 7

Sont présents :

Membres titulaires : Gérard BICHON, Olivier CHAUTARD, Yves COURBIS, Alain GALLU, Gaël LEOPOLD, Yves LEVEQUE, Hélène MOULY, Roland RIEU, Olivier SALIN, Pierre SAPHORES, Paul SAVATIER, Jean Claude SICARD, Carole THOMAS, Pierre André VALAYER, Anthony ZILIO.

Membres suppléants :

Richard POIGNET suppléant de Sylvie MOLINIÉ
André VIGLI suppléant de Laure GITTON
Jean LEBRAT suppléant d'Alain BOUVIER

Procurations :

Thierry DAYRE ayant donné pouvoir à Olivier SALIN

Membres absents :

Excusés sans pouvoir : Philippe BERRARD, Katy RICARD

Sans pouvoir : Mounir AARAB, Véronique ALLIEZ, Daniel BUONOMO, Laurent CHAUVEAU, Christian CORNILLAC, Damien LAGIER, Éric PHELIPPEAU

Secrétaire de séance : Yves COURBIS

Assistaient également au Comité Syndical : Madame Gwendoline PELLET, DGS du SYPP, Monsieur Sébastien LIOGIER, Directeur Adjoint, Madame Jany DUPUIS Responsable Ressources Humaines et Finances, Madame Honorine VIDIL, Assistante de direction.

DÉLIBÉRATION D26-04

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Alain GALLU

Il est rappelé qu'un secrétaire de séance doit être nommé par le comité syndical en début de séance pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le comité syndical peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Candidature : Yves COURBIS se porte candidat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

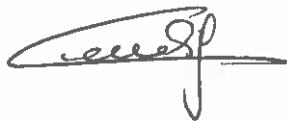
Après en avoir délibéré ;

Le comité syndical décide à l'unanimité de :

- NOMMER Yves COURBIS secrétaire de séance.

Pour copie conforme
À Allan

Le Secrétaire de séance



Le Président,
Alain GALLU



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 05 mars 2026

Convoqué le 19 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars 2026 à 14h36 le Comité Syndical du Syndicat des Portes de Provence s'est réuni sous la présidence de M. Alain GALLU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 19

Nombre de membres absents excusés non représentés : 2

Nombre de membres absents : 7

Sont présents :

Membres titulaires : Gérard BICHON, Olivier CHAUTARD, Yves COURBIS, Alain GALLU, Gaël LEOPOLD, Yves LEVEQUE, Hélène MOULY, Roland RIEU, Olivier SALIN, Pierre SAPHORES, Paul SAVATIER, Jean Claude SICARD, Carole THOMAS, Pierre André VALAYER, Anthony ZILIO.

Membres suppléants :

Richard POIGNET suppléant de Sylvie MOLINIÉ

André VIGLI suppléant de Laure GITTON

Jean LEBRAT suppléant d'Alain BOUVIER

Procurations :

Thierry DAYRE ayant donné pouvoir à Olivier SALIN

Membres absents :

Excusés sans pouvoir : Philippe BERRARD, Katy RICARD

Sans pouvoir : Mounir AARAB, Véronique ALLIEZ, Daniel BUONOMO, Laurent CHAUVEAU, Christian CORNILLAC, Damien LAGIER, Éric PHELIPPEAU

Secrétaire de séance : Yves COURBIS

Assistaient également au Comité Syndical : Madame Gwendoline PELLET, DGS du SYPP, Monsieur Sébastien LIOGIER, Directeur Adjoint, Madame Jany DUPUIS Responsable Ressources Humaines et Finances, Madame Honorine VIDIL, Assistante de direction.

DÉLIBÉRATION D26-05

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2026

Rapporteur : Alain GALLU

Il est rappelé les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable au syndicat :

« Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil municipal présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

L'exemplaire original du procès-verbal, qu'il soit établi sur papier ou sur support numérique, est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité. »

Le dernier Comité Syndical s'étant réuni le 19 février 2026, il convient d'en approuver le Procès-Verbal lors de la présente séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15,

Considérant le Procès-Verbal du Comité Syndical du 19 février 2026 ci-annexé,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré ;

Le comité syndical décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** le Procès-Verbal de la séance du 19 février 2026, ci-annexé.

Pour copie conforme
À Allan

Le Secrétaire de séance

Le Président,
Alain GALLU

Syndicat de Paris de Préfecture
10 rue de la Préfecture
75001 Paris

PROCÈS VERBAL
COMITÉ SYNDICAL du 19 février 2026
Convoqué le 12 février 2026
Réuni à Bollène
Sous la Présidence de M. Alain GALLU

Etaient présents : (16/28) de la délibération 26-01 à 26-02 et 17/28 pour la délibération 26-03

Membres titulaires : (15/28) pour les délibérations de 37 à 39

Alain BOUVIER, Olivier CHAUTARD, Yves COURBIS, Alain GALLU, Damien LAGIER, Gaël LEOPOLD, Yves LEVEQUE, Roland RIEU, Olivier SALIN, Pierre SAPHORES, Paul SAVATIER, Jean-Claude SICARD, Carole THOMAS, Pierre André VALAYER, Anthony ZILIO.

Jean-Claude SICARD est arrivé à 16h00 pour la délibération 26-03

Membres suppléants avec voix délibérative en l'absence d'un titulaire (2/28) :

Richard POIGNET suppléant de Hélène MOULY
André VIGLI suppléant de Laure GITTON.

Procurations (0/28) :

Etaient absents (11/28) :

Excusés sans pouvoir : Philippe BERRARD, Gérard BICHON, Katy RICARD

Sans pouvoir : Mounir AARAB, Véronique ALLIEZ, Daniel BUONOMO, Thierry DAYRE, Laurent CHAUVEAU, Christian CORNILLAC, Sylvie MOLINIÉ, Éric PHELIPPEAU

Etaient présents à titre consultatif : Madame Gwendoline PELLET, DGS du SYPP, Monsieur Sébastien LIOGIER, Directeur Adjoint, Madame Jany DUPUIS, Madame Honorine VIDIL, Assistante de direction.

Etaient également présents M. FLUSIN et MME THOMAS de l'éco-organisme CITEO invités à présenter le bilan 2025 pour le SYPP en fin de séance.

À 15h45, le Président procède à l'appel des délégués.

16 élus sur 28 délégués syndicaux titulaires ou suppléants en exercice sont présents. Le quorum est donc atteint. Le Président ouvre la séance à 15h50.

Point 1 (D26-01) - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Alain GALLU

Il est rappelé les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable au syndicat :

« Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Candidatures :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical décide à l'unanimité de :

- **DESIGNER** Yves COURBIS secrétaire de séance.

Tableau des votes	
Nombre de membres présents ou représentés : 16	Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0

Point 2 (D26-02) – Adoption du procès-verbal du comité syndical du 13 novembre 2025

Rapporteur : Alain GALLU

Il est rappelé les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable au syndicat :

« Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil municipal présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

L'exemplaire original du procès-verbal, qu'il soit établi sur papier ou sur support numérique, est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité. »

Le dernier Comité Syndical s'étant réuni le 13 novembre 2025, il convient d'en approuver le Procès-Verbal lors de la présente séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15,

Considérant le Procès-Verbal du Comité Syndical du 13 novembre 2025 ci-annexé,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** le Procès-Verbal de la séance du 13 novembre 2025, ci-annexé.

Tableau des votes	Pour : 16
Nombre de membres présents ou représentés : 16	Abstention : 0
	Contre : 0

Point 3 (D26-03) –Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Rapporteur : Alain GALLU

Monsieur Alain GALLU, rapporteur, rappelle à l'assemblée que le débat d'orientations budgétaires est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il est destiné à informer l'assemblée délibérante des projets futurs présentés par la structure et sur les événements ou les évolutions susceptibles d'influer sur l'activité ou la gestion des services publics.

Il permet donc à l'assemblée délibérante :

- d'apprécier le contexte législatif, national et local impactant le budget du Syndicat,
- d'être informée sur la situation financière du Syndicat,
- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- de s'exprimer sur la stratégie financière du syndicat.

Monsieur Alain GALLU, Président, présente à l'assemblée le rapport d'orientations budgétaires 2026 annexé à la présente délibération, lequel constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2026 du Syndicat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2312-1 ;

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2026 constituant le support du débat d'orientations budgétaires 2026 annexé à la présente délibération ;

M. GALLU rend compte de la Conférence des Présidents qui s'est tenue deux jours plus tôt, en raison du recours en résiliation de la DSP SYPROVAL engagée par le délégataire. Les Conseils du SYPP, juridique et technique, sont confiants. Néanmoins il est obligatoire de provisionner les sommes nécessaires pour couvrir les risques juridiques, représentant environ 1€ par an/habitant pendant quatre ans.

À cette occasion, les Présidents des EPCI ont été informés des bons résultats du plan déchèterie mis en œuvre en 2025. De plus l'évolution du syndicat a été évoquée, pour aller vers la prise en charge des hauts de quais déchèterie, puis vers la prise de la compétence collective.

MM. SALIN et VALAYER font part des effets économiques positifs avec le passage de l'agent valoriste dans le cadre du plan déchèterie. Il avait été suggéré aux EPCI de s'organiser pour créer un poste en ce sens, mais le SYPP envisage de prolonger le contrat de sa valoriste car certains EPCI ne sont pas prêts.

M. CHAUTARD a fait part des inquiétudes de son EPCI sur la possibilité de création d'un tel poste en année électorale.

M. LAGIER demande des précisions sur les obligations concernant les déchets professionnels. Il est rappelé que c'est le règlement de collecte de chaque EPCI qui fixe les contours du service.

M. ZILIO fait part de son retour d'expérience sur l'interdiction des déchets professionnels en déchèterie, qui s'est fait sans contestation.

M. BOUVIER s'étonne que les tonnages d'OMr baissent si peu. De nombreux sujets restent à travailler : déchets professionnels, biodéchets, déchets verts qui constituent le prochain grand chantier. M. COURBIS estime qu'il est regrettable que le citoyen paye deux fois le traitement des déchets (une fois au professionnel, et une fois via sa TEOM), et observe qu'il faut du courage politique pour parvenir à limiter les déchets professionnels dans le service public.

Après avoir entendu l'exposé précédent ;

Après en avoir délibéré ;

Le comité syndical décide à l'unanimité de :

- **PRENDRE ACTE** du débat d'orientations budgétaires 2026 du Syndicat des Portes de Provence.
- **MANDATER** le Président à l'effet d'adopter toute mesure et d'entreprendre toute démarche de nature à exécuter la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication.

<u>Tableau des votes</u>	
Nombre de membres présents ou représentés : 17	Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0

Registre des décisions

Le Président Alain GALLU fait état des décisions prises depuis le dernier comité syndical.



Registre des décisions

2025-2026

Période du 13 novembre 2025 au 11 février 2026

Date	N°	Objet
10/02/2026	2026-01	Avenant au contrat REP ABJ thermiques pour revalorisation du barème de soutiens financiers
16/12/2025	2025-13	Avenant n°1 Marché public de service n°2024-02 Gestion des déchets de collecte du SYPP- Lot 2 - Conditionnement des cartons ondulés issus des collectes sur le territoire du SYPP - VALORSOL (taille des balles)
15/12/2025	2025-12	Marché public de services n°2025-04 passé sans publicité ni mise en concurrence : Mise à disposition des équipements, transport et valorisation des déchets – Déchèterie de Donzère
26/11/2025	2025-11	Reconduction marché CS 2024-02 lot 2 - Valorsol
26/11/2025	2025-10	Reconduction marché CS 2024-02 lot 1 - Plancher
26/11/2025	2025-09	Reconduction marché traitement des biodéchets ménagers issus de la collecte séparée 2024-03
20/11/2025	2025-08	Reconduction gestion quai de transfert des Baronnie

L'ordre du jour étant épuisé, Alain GALLU remercie l'ensemble des participants de leur participation puis lève la séance à 16H40.

La secrétaire de séance,
Yves COURBIS

Le Président,
Alain GALLU

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 05 mars 2026
Convoqué le 19 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars 2026 à 14h36 le Comité Syndical du Syndicat des Portes de Provence s'est réuni sous la présidence de M. Alain GALLU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de membres absents excusés non représentés : 2
Nombre de membres absents : 6
Nombre de votants : 19

Sont présents :

Membres titulaires : Gérard BICHON, Olivier CHAUTARD, Yves COURBIS, Alain GALLU, Gaël LEOPOLD, Yves LEVEQUE, Hélène MOULY, Roland RIEU, Olivier SALIN, Pierre SAPHORES, Paul SAVATIER, Jean Claude SICARD, Carole THOMAS, Pierre André VALAYER, Anthony ZILIO.

Membres suppléants :

Richard POIGNET suppléant de Sylvie MOLINIÉ
André VIGLI suppléant de Laure GITTON
Jean LEBRAT suppléant d'Alain BOUVIER
Régina CAMPELLO suppléante de Damien LAGIER

Procurations :

Thierry DAYRE ayant donné pouvoir à Olivier SALIN

Membres absents :

Excusés sans pouvoir : Philippe BERRARD, Katy RICARD

Sans pouvoir : Mounir AARAB, Véronique ALLIEZ, Daniel BUONOMO, Laurent CHAUVEAU, Christian CORNILLAC, Éric PHELIPPEAU

Secrétaire de séance : Yves COURBIS

Assistaient également au Comité Syndical : Madame Gwendoline PELLET, DGS du SYPP, Monsieur Sébastien LIOGIER, Directeur Adjoint, Madame Jany DUPUIS Responsable Ressources Humaines et Finances, Madame Honorine VIDIL, Assistante de direction.

DÉLIBÉRATION D26-06

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET GÉNÉRAL

Rapporteur : Alain GALLU

Le Compte Financier Unique 2025 établi conjointement par le service comptable du Syndicat des Portes de Provence (SYPP) et le Comptable Public se résume comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	Prévu	Réalisé
Recettes réalisées (1)	30 311 340,00 €	30 622 232,06 €
Dépenses réalisées (2)	30 311 340,00 €	28 594 450,77 €
Résultat de l'exercice 2025 (3=1-2)		2 027 781,29 €
Résultat antérieur reporté 2024 (4)		500 000,00 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (3+4)		2 527 781,29 €
RESULTAT CUMULE		2 527 781,29 €
INVESTISSEMENT		
	Prévu	Réalisé
Recettes réalisées (1)	8 223 040,00 €	7 011 054,76 €
Dépenses réalisées (2)	8 223 040,00 €	5 072 628,49 €
Résultat de l'exercice 2025 (3=1-2)		1 938 426,27 €
Résultat antérieur reporté 2024 (4)		353 412,88 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (3+4)		2 291 839,15 €
Restes à réaliser en recettes		22 146,45 €
Restes à réaliser en dépenses		17 700,00 €
SOLDE DES RAR (5)		4 446,45 €
RESULTAT CUMULE (3+4+5)		2 296 285,60 €

RESULTAT GLOBAL 2025	
Résultat de la section de fonctionnement	2 027 781,29 €
Résultat de la section d'investissement	1 938 426,27 €
Résultat global de l'exercice 2025	3 966 207,56 €
Excédent antérieur reporté (2024)	853 412,88 €
Solde des Restes à réaliser	+ 4 446,45 €
RESULTAT CUMULE DE CLOTURE	+4 824 066,89 €

Il est précisé que le résultat de clôture inclut 1 984 010€ restant à payer pour solder les travaux SYPROVAL à réception de l'unité et 2.5 M€ constituent le fond de roulement du SYPP pour le paiement des factures de traitement sans recourir à une ligne de trésorerie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ci-annexé et consultable sur demande dans les locaux du SYPP,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après que M. le Président ait quitté la salle,

Après en avoir délibéré ;

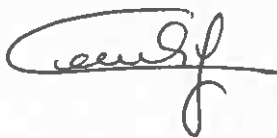
Le comité syndical décide à l'unanimité de :

- **ADOPTER** le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ;
- **CHARGER** Monsieur le Président ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication.

Pour copie conforme

À Allan

Le Secrétaire de séance




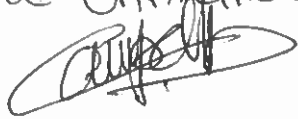
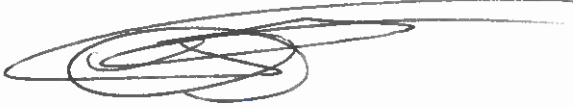
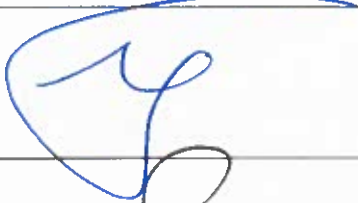

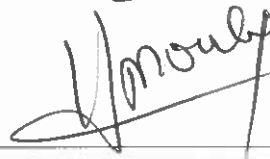
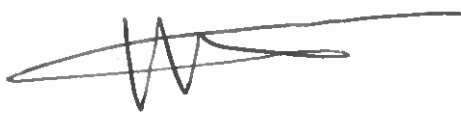

Le Président,

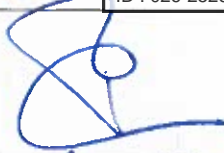




Alain GALLU



Suivent les signatures des délégués syndicaux ayant procédé au vote.

	Signature
Monsieur Mounir AARAB	
Madame Véronique ALLIEZ	
Monsieur Philippe BERRARD	
Monsieur Gérard BICHON	
Monsieur Alain BOUVIER	
Monsieur Daniel BUONOMO	
Monsieur Olivier CHAUTARD	
Monsieur Laurent CHAUVEAU	
Monsieur Christian CORNILLAC	
Monsieur Yves COURBIS	
Monsieur Thierry DAYRE	

Monsieur Alain GALLU	Ne participe pas au vote
Madame Laure GITTON	
Monsieur Damien LAGIER	Pour Regina CAMPello. 
Monsieur Gaël LEOPOLD	
Monsieur Yves LÉVÈQUE	
Madame Sylvie MOLINIÉ	
Madame Hélène MOULY	
Monsieur Éric PHÉLIPPEAU	
Madame Katy RICARD	
Monsieur Roland RIEU	
Monsieur Olivier SALIN	
Monsieur Pierre SAPHORES	18.

Monsieur Paul SAVATIER	
Monsieur Jean-Claude SICARD	
Madame Carole THOMAS	
Monsieur Pierre-André VALAYER	
Monsieur Anthony ZILIO	

SYPP

Numéro SIRET : 25260255200025

POSTE COMPTABLE : 026038 SGC PIERRELATTE

Compte financier unique (M57)

Voté par Nature
BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2025

Sommaire

Le Compte Financier Unique

[Arrêté et signatures](#)

[ECCF](#)

	Origine des données	Page
I. Informations générales et synthétiques		
A	Informations statistiques, fiscales et financières	Ordonnateur 5
B1	Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	Ordonnateur 6
B2	Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	Comptable 7
B3.1	Liste des organismes de regroupement	Ordonnateur 8
B3.2	Liste des établissements publics créés	Ordonnateur 9
B3.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe	Ordonnateur 10
C1	Détail des restes à réaliser - Dépenses	Ordonnateur 11
C2	Détail des restes à réaliser - Recettes	Ordonnateur 12
D	Bilan synthétique	Comptable 13
E	Compte de résultat synthétique	Comptable 14
F	Taux des contributions et produits afférents en N	Ordonnateur 16
II. Exécution budgétaire		
A	Modalités de vote du budget	Ordonnateur 17
	<i>Vue d'ensemble</i>	
A1.1	Dépenses d'investissement	Ordonnateur 18
A1.2	Recettes d'investissement	Ordonnateur 19
A2.1	Dépenses de fonctionnement	Ordonnateur 20
A2.2	Recettes de fonctionnement	Ordonnateur 22
	<i>Vue détaillée</i>	
B1	Dépenses d'investissement	Comptable 23
B2	Recettes d'investissement	Comptable 25
C1	Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Ordonnateur 27
D1	Dépenses de fonctionnement	Comptable 29
D2	Recettes de fonctionnement	Comptable 33
III. États financiers		
A	Bilan	Comptable 35
B	Compte de résultat	Comptable 39
C	Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	Ordonnateur / Comptable - Pièce jointe 41
D	Balance des comptes	Comptable 42
IV. États annexés		

A. Présentation croisée et agrégée

A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur

B. États annexés patrimoniaux

B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur
B1.3	État de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Ordonnateur
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur
B3	État des provisions	Ordonnateur
B4	État des charges transférées	Ordonnateur
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur
B6	Prêts	Ordonnateur
B7.1	État synthétique des engagements donnés	Ordonnateur
B7.2	État synthétique des engagements reçus	Ordonnateur
B7.3	État des emprunts garantis	Ordonnateur
B7.4	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur
B7.5	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur
B7.6	État des marchés de partenariat	Ordonnateur
B7.7	État des recettes grevées d'une affectation spéciale	Ordonnateur
B7.8	Autres engagements donnés	Ordonnateur
B7.9	Autres engagements reçus	Ordonnateur
B8	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur
B9	État du personnel	Ordonnateur

Origine des

B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur
B11.1	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Ordonnateur
B11.2	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Ordonnateur
<i>C. États annexés budgétaires</i>		
C1.1	Équilibre budgétaire	Ordonnateur
C1.2	Équilibre budgétaire - dépenses	Ordonnateur
C1.3	Équilibre budgétaire - recettes	Ordonnateur
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur
C3.1	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par nature	Ordonnateur
C3.2	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par fonction	Ordonnateur
<i>D. Autres éléments d'information</i>		
D1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Ordonnateur
D2	Gestion des fonds européens	Ordonnateur
D3	Actions de formation des élus	Ordonnateur
D4	État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Ordonnateur
D5	Identification des flux croisés	Ordonnateur
D6.1	États de la répartition de la TEOM – investissement	Ordonnateur
D6.2	États de la répartition de la TEOM – fonctionnement	Ordonnateur
D7.1	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement	Ordonnateur
D7.2	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	Ordonnateur
D8.1	Suivi des opérations au titre du NPNRU – État de synthèse	Ordonnateur
D8.2	Suivi des opérations au titre du NPNRU – Détail	Ordonnateur

V. Arrêté et signatures

A	Arrêté et signatures	Ordonnateur / Comptable
---	--------------------------------------	-------------------------

59

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	237122

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Ratios de niveau

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	
3 Dépenses d'équipement brut / population	
4 Encours de dette / population (2)(3)	
5 DGF / population	

Ratios de structure et d'analyse financière

	Valeurs
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8 Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	
9 Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	
10 Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	
11 Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	7 869 627,12	29 811 340,00	37 680 967,12
	Recettes réalisées (1)	B	7 011 054,76	30 622 232,06	37 633 286,82
	Restes à réaliser	C	22 146,45	0,00	22 146,45
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	8 223 040,00	30 311 340,00	38 534 380,00
	Dépenses réalisées (1)	E	5 072 628,49	28 594 450,77	33 667 079,26
	Restes à réaliser	F	17 700,00	0,00	17 700,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	1 938 426,27	2 027 781,29	3 966 207,56
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	353 412,88	500 000,00	853 412,88
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	2 291 839,15	2 527 781,29	4 819 620,44
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	4 446,45	0,00	4 446,45
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	2 296 285,60	2 527 781,29	4 824 066,89

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	353 412,88		1 938 426,27		2 291 839,15
Fonctionnement	3 204 381,87	2 704 381,87	2 027 781,29		2 527 781,29
TOTAL I	3 557 794,75	2 704 381,87	3 966 207,56		4 819 620,44
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	3 557 794,75	2 704 381,87	3 966 207,56		4 819 620,44



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.





I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	< Néant >				non
CE	< Néant >				non
Régie personnalisée	< Néant >				non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.





I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >					non
Lotissement	< Néant >					non
Service social et médico-social	< Néant >					non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES**EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES****DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 17 700,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	17 700,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I II) 22 146,45
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	22 146,45
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(I V) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Bilan synthétique (en milliers d'euros)

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	8 293,57
Subventions d'investissement versées	90,42	Neutralisations et régularisations	-99,33
Autres immobilisations incorporelles	62,37	Réserves	4 311,33
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	500,00
Terrains	1 500,37	Résultat de l'exercice	2 027,78
Constructions	428,89	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	15 033,36
Réseaux divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	261,98
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres	178,47	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	45 911,02	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	38 066,53
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	4,90
Immobilisations financières (nettes)	37,89	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	38 071,43
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	48 209,43	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 082,91
Stocks		Autres dettes non financières	0,09
Créances	3 494,81	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	9 083,00
Trésorerie	10 752,11	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	14 246,91	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	47 416,41
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	6,58
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	62 456,34	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	62 456,34

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations	24 423,51	23 693,77
Compensations, autres attributions et autres participations		0,36
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	5 808,91	4 859,15
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	345,49	20,14
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	7,53	7,53
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	3,34	3,34
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	30 588,77	28 584,29
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	26 647,56	23 884,24
Charges de personnel	525,76	496,55
Indemnités des élus (et membres du CESR)	67,88	68,27
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	693,95	734,42
Impôts et taxes	7,29	70,85
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	293,55	26,88
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	28 235,99	25 281,21

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)**

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	1,90	
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	1,90	
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	2 350,88	3 303,08
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	323,10	598,70
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-323,10	-598,70
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	2 027,78	2 704,38

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFÉRENTS EN N

Libellés		Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources					
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources					
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources					
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL				0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50%
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	66 000,00	10 200,00	15,45	17 700,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	50 000,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	96 830,00	37 784,15	39,02	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	994 696,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	1 984 010,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 191 536,00	47 984,15	1,50	17 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 006 960,00	5 006 941,50	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	13 680,00	6 840,00	50,00	0,00
Total des dépenses financières		5 020 640,00	5 013 781,50	99,86	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		8 212 176,00	5 061 765,65	61,64	17 700,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	10 864,00	10 862,84	99,99	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		10 864,00	10 862,84	99,99	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		8 223 040,00	5 072 628,49	61,69	17 700,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		8 223 040,00	5 072 628,49		17 700,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	513 869,00	515 515,80	100,32	22 146,45
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	4 900,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 425 398,12	6 459 072,68	100,52	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		6 939 267,12	6 979 488,48	100,58	22 146,45
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	898 790,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	31 570,00	31 566,28	99,99	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		930 360,00	31 566,28	3,39	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		7 869 627,12	7 011 054,76	89,09	22 146,45
001 Solde d'exécution positif reporté		353 412,88			
Total des recettes de la section d'investissement		8 223 040,00	7 011 054,76		22 146,45

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	26 991 410,27	19 907 044,65	6 740 520,03	26 647 564,68	98,73	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	717 540,00	566 511,63	0,00	566 511,63	78,95	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	75 500,00	70 524,64	0,00	70 524,64	93,41	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		27 784 450,27	20 544 080,92	6 740 520,03	27 284 600,95	98,20	0,00
66	Charges financières	601 600,00	247 364,72	75 733,24	323 097,96	53,71	0,00
67	Charges spécifiques	732 750,00	693 205,85	0,00	693 205,85	94,60	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	262 179,73	261 979,73	0,00	261 979,73	99,92	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		29 380 980,00	21 746 631,22	6 816 253,27	28 562 884,49	97,22	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	898 790,00					
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (2)</i>	31 570,00	31 566,28	0,00	31 566,28	99,99	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		930 360,00	31 566,28	0,00	31 566,28	3,39	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		30 311 340,00	21 778 197,50	6 816 253,27	28 594 450,77	94,34	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		30 311 340,00	21 778 197,50	6 816 253,27	28 594 450,77		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

Syndicat des Portes de Provence - Principal - CFU - 2025

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le



ID : 026-252602552-20260305-D2606B-DE



II – EXECUTION BUDGETAIRE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	8 600,00	26 619,39	6 841,58	33 460,97	389,08	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 799 650,00	4 309 258,06	1 499 653,79	5 808 911,85	100,16	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	23 447 800,00	23 075 363,08	1 348 145,10	24 423 508,18	104,16	0,00
75	Autres produits de gestion courante	543 926,00	335 949,41	0,00	335 949,41	61,76	0,00
Total des recettes de gestion des services		29 799 976,00	27 747 189,94	2 854 640,47	30 601 830,41	102,69	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	500,00	9 538,81	0,00	9 538,81	1 907,76	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		29 800 476,00	27 756 728,75	2 854 640,47	30 611 369,22	102,72	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	10 864,00	10 862,84	0,00	10 862,84	99,99	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		10 864,00	10 862,84	0,00	10 862,84	99,99	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		29 811 340,00	27 767 591,59	2 854 640,47	30 622 232,06	102,72	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		500 000,00					
Total des recettes de la section de fonctionnement		30 311 340,00	27 767 591,59	2 854 640,47	30 622 232,06		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
2031	Frais d'études		10 200,00		10 200,00	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	66 000,00	10 200,00		10 200,00	55 800,00
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	50 000,00				50 000,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		1 404,00		1 404,00	
21838	Autre matériel informatique		5 666,27		5 666,27	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		864,34		864,34	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		8 942,79		8 942,79	
2185	Matériel de téléphonie		11 616,76	5 808,38	5 808,38	
2188	Autres		15 098,37		15 098,37	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	96 830,00	43 592,53	5 808,38	37 784,15	59 045,85
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 001 536,00				1 001 536,00
total opération n° 202001	Opération d'équipement n° 202001	1 984 010,00				1 984 010,00
Total des dépenses d'équipement		3 198 376,00	53 792,53	5 808,38	47 984,15	3 150 391,85
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
1641	Emprunts en euros		5 006 941,50		5 006 941,50	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 006 960,00	5 006 941,50		5 006 941,50	18,50
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
275	Dépôts et cautionnements versés		6 840,00		6 840,00	
total chapitre 27	Autres immobilisations financières	6 840,00	6 840,00		6 840,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses financières		5 013 800,00	5 013 781,50		5 013 781,50	18,50
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		8 212 176,00	5 067 574,03	5 808,38	5 061 765,65	3 150 410,35
13911	État et établissements nationaux		2 044,60		2 044,60	
13913	Départements		3 670,74		3 670,74	
13918	Autres		1 812,50		1 812,50	
198	Neutralisation des amortissements		3 335,00		3 335,00	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 864,00	10 862,84		10 862,84	1,16
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre en investissement		10 864,00	10 862,84		10 862,84	1,16
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		8 223 040,00	5 078 436,87	5 808,38	5 072 628,49	3 150 411,51
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des dépenses de la section d'investissement		8 223 040,00	5 078 436,87	5 808,38	5 072 628,49	3 150 411,51

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
1311	État et établissements nationaux		16 032,25		16 032,25	
1312	Régions		499 483,55		499 483,55	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	513 869,00	515 515,80		515 515,80	-1 646,80
16318	Autres emprunts obligataires		3 530,62	3 530,62		
165	Dépôts et cautionnements reçus		4 900,00		4 900,00	
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées		8 430,62	3 530,62	4 900,00	-4 900,00
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées					
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
10222	F.C.T.V.A.		3 754 690,81		3 754 690,81	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		2 704 381,87		2 704 381,87	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	6 425 398,12	6 459 072,68		6 459 072,68	-33 674,56
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations					
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		6 939 267,12	6 983 019,10	3 530,62	6 979 488,48	-40 221,36
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	898 790,00				
28031	Frais d'études		5 088,00		5 088,00	
280422	Bâtiments et installations		3 332,00		3 332,00	
28138	Autres constructions		249,00		249,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes d'investissement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
281828	Autres matériels de transport		5 766,00		5 766,00	
281838	Autre matériel informatique		3 051,29		3 051,29	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		969,34		969,34	
28185	Matériel de téléphonie		245,88		245,88	
28188	Autres		12 864,77		12 864,77	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	31 570,00	31 566,28		31 566,28	3,72
total chapitre 041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre en investissement		930 360,00	31 566,28		31 566,28	898 793,72
Total des recettes d'investissement de l'exercice		7 869 627,12	7 014 585,38	3 530,62	7 011 054,76	858 572,36
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		353 412,88				
Total des recettes de la section d'investissement		8 223 040,00	7 014 585,38	3 530,62	7 011 054,76	1 211 985,24

II – EXECUTION BUDGETAIRE
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202001(1)
LIBELLE : SYPROVAL

Chap./ art. (2)	Libellé	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Prévisions (a)	Réalisations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 984 010,00	A 0,00	0,00	0,00	B 1 355 563,25
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	1 984 010,00	0,00	0,00	0,00	1 355 563,25
2313	Constructions	1 984 010,00	0,00		0,00	1 355 563,25

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		0,00	c 0,00	0,00	0,00	D 0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C - A 0,00	D - B -1 355 563,25

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.



II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
60611	Eau et assainissement		801,74		801,74	
60612	Énergie - Électricité		2 124,56		2 124,56	
60622	Carburants		3 867,29		3 867,29	
60623	Alimentation		1 114,50	510,00	604,50	
60628	Autres fournitures non stockées		508,00		508,00	
60631	Fournitures d'entretien		46,92		46,92	
60632	Fournitures de petit équipement		33 533,72	29 547,30	3 986,42	
60636	Habillement et Vêtements de travail		1 740,16	456,00	1 284,16	
6064	Fournitures administratives		858,35		858,35	
6068	Autres matières et fournitures.		1 223,90	63,00	1 160,90	
611	Contrats de prestations de services		30 122 657,02	4 045 531,92	26 077 125,10	
61228	Autres		7 214,40		7 214,40	
6132	Locations immobilières		47 727,83		47 727,83	
61351	Matériel roulant		1 027,00		1 027,00	
614	Charges locatives et de copropriété		8 933,14		8 933,14	
61551	Matériel roulant		2 396,24		2 396,24	
6156	Maintenance		24 068,09		24 068,09	
6161	Multirisques		4 869,80		4 869,80	
617	Études et recherches		54 471,95		54 471,95	
6182	Documentation générale et technique		4 161,00	1 068,00	3 093,00	
6183	Frais de formation (personnel extérieur à la collectivité)		2 910,00		2 910,00	
6185	Frais de colloques et séminaires		225,00		225,00	
6188	Autres frais divers		10 198,87		10 198,87	
62268	Autres honoraires, conseils...		140 634,90		140 634,90	
6227	Frais d'actes et de contentieux		88 143,40		88 143,40	
6228	Divers		107 136,00		107 136,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6231	Annonces et insertions		9 460,00		9 460,00	
6234	Réceptions		1 661,40		1 661,40	
6236	Catalogues et imprimés		270,57		270,57	
6238	Divers		723,00		723,00	
6241	Transports de biens		6 549,40		6 549,40	
6251	Voyages, déplacements et missions		6 543,75		6 543,75	
6255	Frais de déménagement		594,00		594,00	
6261	Frais d'affranchissement		3 810,29	598,15	3 212,14	
6262	Frais de télécommunications		7 888,27		7 888,27	
627	Services bancaires et assimilés.		0,22		0,22	
6281	Concours divers (cotisations...)		4 552,66		4 552,66	
6283	Frais de nettoyage des locaux		4 312,88		4 312,88	
62878	A des tiers		5 838,83		5 838,83	
6288	Autres		540,00		540,00	
total chapitre 011	Charges à caractère général	26 991 410,27	30 725 339,05	4 077 774,37	26 647 564,68	343 845,59
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		298,71		298,71	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale		6 092,71		6 092,71	
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		895,79		895,79	
64111	Rémunération principale		208 152,14		208 152,14	
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		1 563,65		1 563,65	
64113	NBI		2 953,68		2 953,68	
64118	Autres indemnités.		91 226,88		91 226,88	
64131	Rémunérations		60 366,35		60 366,35	
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		48,47		48,47	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
64138	Primes et autres indemnités		24 721,08		24 721,08	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		58 372,28		58 372,28	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		79 461,31		79 461,31	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		3 442,78		3 442,78	
6455	Cotisations pour assurance du personnel		13 070,80		13 070,80	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.		2 911,00		2 911,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie		588,00		588,00	
6478	Autres charges sociales diverses		12 346,00		12 346,00	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	717 540,00	566 511,63		566 511,63	151 028,37
total chapitre 014	Atténuations de produits					
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
65188	Autres		1 900,62		1 900,62	
65311	Indemnités de fonction		64 572,36		64 572,36	
65313	Cotisations de retraite		3 307,32		3 307,32	
6541	Créances admises en non-valeur		32,77		32,77	
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage		1 115,86	1 115,86		
65888	Autres		711,57		711,57	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	75 500,00	71 640,50	1 115,86	70 524,64	4 975,36
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					
Total des dépenses de gestion des services		27 784 450,27	31 363 491,18	4 078 890,23	27 284 600,95	499 849,32
66111	Intérêts réglés à l'échéance		344 713,65		344 713,65	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE		75 733,24	97 348,93	-21 615,69	
total chapitre 66	Charges financières	601 600,00	420 446,89	97 348,93	323 097,96	278 502,04
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		693 205,85		693 205,85	
total chapitre 67	Charges spécifiques	732 750,00	693 205,85		693 205,85	39 544,15

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement		261 979,73		261 979,73	
total chapitre 68	Dotations aux provisions	262 179,73	261 979,73		261 979,73	200,00
Total des dépenses réelles et mixtes		29 380 980,00	32 739 123,65	4 176 239,16	28 562 884,49	818 095,51
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	898 790,00				
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		31 566,28		31 566,28	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 570,00	31 566,28		31 566,28	3,72
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		930 360,00	31 566,28		31 566,28	898 793,72
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		30 311 340,00	32 770 689,93	4 176 239,16	28 594 450,77	1 716 889,23
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des dépenses de la section de fonctionnement		30 311 340,00	32 770 689,93	4 176 239,16	28 594 450,77	1 716 889,23

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		28 627,67		28 627,67	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.		274,00		274,00	
6479	Remboursements sur autres charges sociales		4 559,30		4 559,30	
total chapitre 013	Atténuations de charges	8 600,00	33 460,97		33 460,97	-24 860,97
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
7018	Autres ventes de produits finis		2 407,24	2 407,24		
706888	Autres		6 305 600,03	496 901,79	5 808 698,24	
70878	par des tiers		213,61		213,61	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 799 650,00	6 308 220,88	499 309,03	5 808 911,85	-9 261,85
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)					
total chapitre 731	Fiscalité locale					
74758	Autres groupements		25 077 595,43	654 087,25	24 423 508,18	
total chapitre 74	Dotations et participations	23 447 800,00	25 077 595,43	654 087,25	24 423 508,18	-975 708,18
755	Dédits et pénalités perçus		25 690,63		25 690,63	
75888	Autres		310 258,78		310 258,78	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	543 926,00	335 949,41		335 949,41	207 976,59
Total des recettes de gestion des services		29 799 976,00	31 755 226,69	1 153 396,28	30 601 830,41	-801 854,41
total chapitre 76	Produits financiers					
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		9 538,81		9 538,81	
total chapitre 77	Produits spécifiques	500,00	9 538,81		9 538,81	-9 038,81
total chapitre 78	Reprises sur provisions					
Total des recettes réelles et mixtes		29 800 476,00	31 764 765,50	1 153 396,28	30 611 369,22	-810 893,22
77681	Neutralisation des amortissements		3 335,00		3 335,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

Recettes de fonctionnement - Vue détaillée

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat		7 527,84		7 527,84	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 864,00	10 862,84		10 862,84	1,16
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		10 864,00	10 862,84		10 862,84	1,16
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		29 811 340,00	31 775 628,34	1 153 396,28	30 622 232,06	-810 892,06
002 Résultat de fonctionnement reporté		500 000,00				
Total des recettes de la section de fonctionnement		30 311 340,00	31 775 628,34	1 153 396,28	30 622 232,06	-310 892,06

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		100 000,00	9 579,00	90 421,00	93 753,00
Autres immobilisations incorporelles		85 135,33	22 766,53	62 368,80	57 256,80
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		1 529 786,25	29 417,88	1 500 368,37	1 500 368,37
Constructions		429 886,43	996,00	428 890,43	429 139,43
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel					
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		331 939,51	153 469,06	178 470,45	163 583,58
Immobilisations corporelles en cours		45 911 017,04		45 911 017,04	45 911 017,04
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		37 892,45		37 892,45	31 052,45
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		48 425 657,01	216 228,47	48 209 428,54	48 186 170,67
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		1 809 842,52		1 809 842,52	3 072 225,27
Créances sur les redevables et comptes rattachés		1 668 169,04		1 668 169,04	835 641,10
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		16 794,11		16 794,11	6 788,92
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		3 494 805,67		3 494 805,67	3 914 655,29
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		10 752 108,03		10 752 108,03	7 354 260,92
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		10 752 108,03		10 752 108,03	7 354 260,92
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		62 672 570,71	216 228,47	62 456 342,24	59 455 086,88

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		105 168,42	105 168,42
Fonds globalisés		7 493 316,38	3 738 625,57
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		555 663,80	47 675,84
Rattachées à un actif non amortissable		139 422,21	139 422,21
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-99 325,90	-95 990,90
RÉSERVES		4 311 329,33	1 606 947,46
REPORT A NOUVEAU		500 000,00	500 000,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		2 027 781,29	2 704 381,87
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		15 033 355,53	8 746 230,47
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES		261 979,73	
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		261 979,73	
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		38 066 526,69	43 095 083,88
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		4 900,00	
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		38 071 426,69	43 095 083,88
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		9 082 910,18	7 528 262,20
Dettes fiscales et sociales			
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			

III – ÉTATS FINANCIERS

Bilan (en euros)

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		90,32	1 036,00
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		9 083 000,50	7 529 298,20
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		47 416 406,92	50 624 382,08
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		6 579,79	84 474,33
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		62 456 342,24	59 455 086,88

III – ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations		24 423 508,18	23 693 774,60	729 733,58
Compensations, autres attributions et autres participations			355,60	-355,60
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		5 808 911,85	4 859 150,18	949 761,67
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		345 488,22	20 141,78	325 346,44
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif		7 527,84	7 527,84	
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		3 335,00	3 335,00	
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		30 588 771,09	28 584 285,00	2 004 486,09
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		26 647 564,68	23 884 238,94	2 763 325,74
Charges de personnel		525 763,45	496 547,21	29 216,24
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>360 404,58</i>	<i>348 083,92</i>	<i>12 320,66</i>
<i>Dont charges sociales</i>		<i>165 358,87</i>	<i>148 463,29</i>	<i>16 895,58</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)		67 879,68	68 272,50	-392,82
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		693 950,19	734 423,50	-40 473,31
Impôts et taxes		7 287,21	70 847,26	-63 560,05
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		293 546,01	26 875,81	266 670,20
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				

III – ÉTATS FINANCIERS
Compte de résultat (en euros)

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		28 235 991,22	25 281 205,22	2 954 786,00
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		1 900,62		1 900,62
<i>Dont ménages</i>		1 900,62		1 900,62
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>				
<i>Dont collectivités territoriales</i>				
<i>Dont autres organismes publics</i>				
<i>Dont établissements d'enseignement</i>				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		1 900,62		1 900,62
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		2 350 879,25	3 303 079,78	-952 200,53
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		323 097,96	598 697,91	-275 599,95
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		323 097,96	598 697,91	-275 599,95
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-323 097,96	-598 697,91	275 599,95
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		2 027 781,29	2 704 381,87	-676 600,58

Envoyé en préfecture le 10/03/2026		Exercice 2025	
Reçu en préfecture le 10/03/2026		S ² LO	
Publié le			
ID : 026-252602552-20260305-D2606B-DE			

III – ÉTATS FINANCIERS

Annexe

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.



III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		105 168,42						105 168,42		105 168,42
10222	F.C.T.V.A.		3 738 625,57				3 754 690,81		7 493 316,38		7 493 316,38
	Sous Total compte 1022		3 738 625,57				3 754 690,81		7 493 316,38		7 493 316,38
	Sous Total compte 102		3 843 793,99				3 754 690,81		7 598 484,80		7 598 484,80
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		1 606 947,46				2 704 381,87		4 311 329,33		4 311 329,33
	Sous Total compte 106		1 606 947,46				2 704 381,87		4 311 329,33		4 311 329,33
	Sous Total compte 10		5 450 741,45				6 459 072,68		11 909 814,13		11 909 814,13
110	Report à nouveau (solde créditeur)		500 000,00	2 704 381,87	2 704 381,87			2 704 381,87	3 204 381,87		500 000,00
	Sous Total compte 11		500 000,00	2 704 381,87	2 704 381,87			2 704 381,87	3 204 381,87		500 000,00
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)		2 704 381,87	2 704 381,87				2 704 381,87	2 704 381,87		
	Sous Total compte 12		2 704 381,87	2 704 381,87				2 704 381,87	2 704 381,87		
1311	État et établissements nationaux		20 446,00				16 032,25		36 478,25		36 478,25
1312	Régions						499 483,55		499 483,55		499 483,55
1313	Départements		36 707,40						36 707,40		36 707,40
1318	Autres		14 500,00						14 500,00		14 500,00
	Sous Total compte 131		71 653,40				515 515,80		587 169,20		587 169,20
1322	Régions		12 212,08						12 212,08		12 212,08
1328	Autres		33 930,30						33 930,30		33 930,30
	Sous Total compte 132		46 142,38						46 142,38		46 142,38
1383	Départements		17 881,00						17 881,00		17 881,00
1385	Groupements de collectivités et collecti		49 898,83						49 898,83		49 898,83
1388	Autres		25 500,00						25 500,00		25 500,00

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 138		93 279,83						93 279,83		93 279,83
13911	État et établissements nationaux	2 044,60				2 044,60		4 089,20		4 089,20	
13913	Départements	14 682,96				3 670,74		18 353,70		18 353,70	
13918	Autres	7 250,00				1 812,50		9 062,50		9 062,50	
	Sous Total compte 1391	23 977,56				7 527,84		31 505,40		31 505,40	
	Sous Total compte 139	23 977,56				7 527,84		31 505,40		31 505,40	
	Sous Total compte 13	23 977,56	211 075,61			7 527,84	515 515,80	31 505,40	726 591,41		695 086,01
15111	Provisions pour litiges et contentieux (261 979,73				261 979,73		261 979,73
	Sous Total compte 1511				261 979,73				261 979,73		261 979,73
	Sous Total compte 151				261 979,73				261 979,73		261 979,73
	Sous Total compte 15				261 979,73				261 979,73		261 979,73
16318	Autres emprunts obligataires					3 530,62	3 530,62	3 530,62	3 530,62		
	Sous Total compte 1631					3 530,62	3 530,62	3 530,62	3 530,62		
	Sous Total compte 163					3 530,62	3 530,62	3 530,62	3 530,62		
1641	Emprunts en euros		42 997 734,95			5 006 941,50		5 006 941,50	42 997 734,95		37 990 793,45
	Sous Total compte 164		42 997 734,95			5 006 941,50		5 006 941,50	42 997 734,95		37 990 793,45
165	Dépôts et cautionnements reçus						4 900,00		4 900,00		4 900,00
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		97 348,93	97 348,93	75 733,24			97 348,93	173 082,17		75 733,24
	Sous Total compte 1688		97 348,93	97 348,93	75 733,24			97 348,93	173 082,17		75 733,24
	Sous Total compte 168		97 348,93	97 348,93	75 733,24			97 348,93	173 082,17		75 733,24
	Sous Total compte 16		43 095 083,88	97 348,93	75 733,24	5 010 472,12	8 430,62	5 107 821,05	43 179 247,74		38 071 426,69
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo		9 146,94						9 146,94		9 146,94

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
193	Autres neutralisations et régularisation	100 136,84						100 136,84		100 136,84	
198	Neutralisation des amortissements	5 001,00				3 335,00		8 336,00		8 336,00	
	Sous Total compte 19	105 137,84	9 146,94			3 335,00		108 472,84	9 146,94	99 325,90	
	Total classe 1	129 115,40	51 970 429,75	5 506 112,67	3 042 094,84	5 021 334,96	6 983 019,10	10 656 563,03	61 995 543,69	139 978,24	51 478 958,90
2031	Frais d'études	72 520,80				10 200,00		82 720,80		82 720,80	
	Sous Total compte 203	72 520,80				10 200,00		82 720,80		82 720,80	
20422	Bâtiments et installations	100 000,00						100 000,00		100 000,00	
	Sous Total compte 2042	100 000,00						100 000,00		100 000,00	
	Sous Total compte 204	100 000,00						100 000,00		100 000,00	
2051	Concessions et droits similaires	2 414,53						2 414,53		2 414,53	
	Sous Total compte 205	2 414,53						2 414,53		2 414,53	
	Sous Total compte 20	174 935,33				10 200,00		185 135,33		185 135,33	
2111	Terrains nus	1 500 368,37						1 500 368,37		1 500 368,37	
	Sous Total compte 211	1 500 368,37						1 500 368,37		1 500 368,37	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 798,90						1 798,90		1 798,90	
2128	Autres agencements et aménagements	27 618,98						27 618,98		27 618,98	
	Sous Total compte 212	29 417,88						29 417,88		29 417,88	
21351	Bâtiments publics	265 152,76						265 152,76		265 152,76	
	Sous Total compte 2135	265 152,76						265 152,76		265 152,76	
2138	Autres constructions	113 741,60						113 741,60		113 741,60	
	Sous Total compte 213	378 894,36						378 894,36		378 894,36	
2148	Constructions sur sol d'autrui - Autres	50 992,07						50 992,07		50 992,07	

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 214	50 992,07						50 992,07		50 992,07	
2181	Installations générales, agencements et	1 345,00				1 404,00		2 749,00		2 749,00	
21828	Autres matériels de transport	65 570,76						65 570,76		65 570,76	
	Sous Total compte 2182	65 570,76						65 570,76		65 570,76	
21838	Autre matériel informatique	57 923,88				5 666,27		63 590,15		63 590,15	
	Sous Total compte 2183	57 923,88				5 666,27		63 590,15		63 590,15	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires					864,34		864,34		864,34	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	17 695,79				8 942,79		26 638,58		26 638,58	
	Sous Total compte 2184	17 695,79				9 807,13		27 502,92		27 502,92	
2185	Matériel de téléphonie	245,88				11 616,76	5 808,38	11 862,64	5 808,38	6 054,26	
2188	Autres	151 374,05				15 098,37		166 472,42		166 472,42	
	Sous Total compte 218	294 155,36				43 592,53	5 808,38	337 747,89	5 808,38	331 939,51	
	Sous Total compte 21	2 253 828,04				43 592,53	5 808,38	2 297 420,57	5 808,38	2 291 612,19	
2313	Constructions	45 881 658,57						45 881 658,57		45 881 658,57	
	Sous Total compte 231	45 881 658,57						45 881 658,57		45 881 658,57	
238	Avances versées sur commandes d'immobili	29 358,47						29 358,47		29 358,47	
	Sous Total compte 23	45 911 017,04						45 911 017,04		45 911 017,04	
261	Titres de participation	26 000,00						26 000,00		26 000,00	
266	Autres formes de participation	152,45						152,45		152,45	
	Sous Total compte 26	26 152,45						26 152,45		26 152,45	
275	Dépôts et cautionnements versés	4 900,00				6 840,00		11 740,00		11 740,00	
	Sous Total compte 27	4 900,00				6 840,00		11 740,00		11 740,00	

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28031	Frais d'études		15 264,00				5 088,00		20 352,00		20 352,00
	Sous Total compte 2803		15 264,00				5 088,00		20 352,00		20 352,00
280422	Bâtiments et installations		6 247,00				3 332,00		9 579,00		9 579,00
	Sous Total compte 28042		6 247,00				3 332,00		9 579,00		9 579,00
	Sous Total compte 2804		6 247,00				3 332,00		9 579,00		9 579,00
2805	Concessions, brevets, licences, droits e		2 414,53						2 414,53		2 414,53
	Sous Total compte 280		23 925,53				8 420,00		32 345,53		32 345,53
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		1 798,90						1 798,90		1 798,90
28128	Autres agencements et aménagements		27 618,98						27 618,98		27 618,98
	Sous Total compte 2812		29 417,88						29 417,88		29 417,88
28138	Autres constructions		747,00				249,00		996,00		996,00
	Sous Total compte 2813		747,00				249,00		996,00		996,00
281828	Autres matériels de transport		34 234,64				5 766,00		40 000,64		40 000,64
	Sous Total compte 28182		34 234,64				5 766,00		40 000,64		40 000,64
281838	Autre matériel informatique		46 178,34				3 051,29		49 229,63		49 229,63
	Sous Total compte 28183		46 178,34				3 051,29		49 229,63		49 229,63
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		10 688,03				969,34		11 657,37		11 657,37
	Sous Total compte 28184		10 688,03				969,34		11 657,37		11 657,37
28185	Matériel de téléphonie						245,88		245,88		245,88
28188	Autres		39 470,77				12 864,77		52 335,54		52 335,54
	Sous Total compte 2818		130 571,78				22 897,28		153 469,06		153 469,06
	Sous Total compte 281		160 736,66				23 146,28		183 882,94		183 882,94

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 28		184 662,19				31 566,28		216 228,47		216 228,47
	Total classe 2	48 370 832,86	184 662,19			60 632,53	37 374,66	48 431 465,39	222 036,85	48 425 657,01	216 228,47
4011	Fournisseurs		1 158 515,10	25 081 959,91	23 986 517,15			25 081 959,91	25 145 032,25		63 072,34
	Sous Total compte 401		1 158 515,10	25 081 959,91	23 986 517,15			25 081 959,91	25 145 032,25		63 072,34
4041	Fournisseurs d'immobilisations		14 112,60	74 745,13	60 632,53			74 745,13	74 745,13		
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue		2 279 407,81						2 279 407,81		2 279 407,81
	Sous Total compte 4047		2 279 407,81						2 279 407,81		2 279 407,81
	Sous Total compte 404		2 293 520,41	74 745,13	60 632,53			74 745,13	2 354 152,94		2 279 407,81
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		4 076 226,69	4 076 226,69	6 740 430,03			4 076 226,69	10 816 656,72		6 740 430,03
	Sous Total compte 40		7 528 262,20	29 232 931,73	30 787 579,71			29 232 931,73	38 315 841,91		9 082 910,18
411	Redevables	338 739,31		1 419 985,94	1 590 210,00			1 758 725,25	1 590 210,00	168 515,25	
4181	Redevables - Produits non encore facturé	496 901,79		1 499 653,79	496 901,79			1 996 555,58	496 901,79	1 499 653,79	
	Sous Total compte 418	496 901,79		1 499 653,79	496 901,79			1 996 555,58	496 901,79	1 499 653,79	
	Sous Total compte 41	835 641,10		2 919 639,73	2 087 111,79			3 755 280,83	2 087 111,79	1 668 169,04	
421	Personnel - Rémunérations dues			301 568,25	301 568,25			301 568,25	301 568,25		
4287	Produits à recevoir			6 841,58				6 841,58		6 841,58	
	Sous Total compte 428			6 841,58				6 841,58		6 841,58	
	Sous Total compte 42			308 409,83	301 568,25			308 409,83	301 568,25	6 841,58	
431	Sécurité sociale			115 786,00	115 786,00			115 786,00	115 786,00		
437	Autres organismes sociaux			124 847,53	124 847,53			124 847,53	124 847,53		
	Sous Total compte 43			240 633,53	240 633,53			240 633,53	240 633,53		
4411	Subventions à recevoir - Amiable	0,11			0,11			0,11	0,11		

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 441	0,11			0,11			0,11	0,11		
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			12 674,10	12 674,10			12 674,10	12 674,10		
	Sous Total compte 442			12 674,10	12 674,10			12 674,10	12 674,10		
44341	Dépenses			572,00	572,00			572,00	572,00		
	Sous Total compte 4434			572,00	572,00			572,00	572,00		
44352	Recettes - Amiable	213 744,86		23 729 450,33	23 929 045,19			23 943 195,19	23 929 045,19	14 150,00	
44356	Recettes - Contentieux	2 204 410,55		5 327 647,27	7 084 510,40			7 532 057,82	7 084 510,40	447 547,42	
	Sous Total compte 4435	2 418 155,41		29 057 097,60	31 013 555,59			31 475 253,01	31 013 555,59	461 697,42	
44361	Dépenses			270,00	270,00			270,00	270,00		
	Sous Total compte 4436			270,00	270,00			270,00	270,00		
	Sous Total compte 443	2 418 155,41		29 057 939,60	31 014 397,59			31 476 095,01	31 014 397,59	461 697,42	
447	Autres impôts, taxes et versements assim			772,11	772,11			772,11	772,11		
4487	Produits à recevoir	654 069,75		1 348 145,10	654 069,75			2 002 214,85	654 069,75	1 348 145,10	
	Sous Total compte 448	654 069,75		1 348 145,10	654 069,75			2 002 214,85	654 069,75	1 348 145,10	
	Sous Total compte 44	3 072 225,27		30 419 530,91	31 681 913,66			33 491 756,18	31 681 913,66	1 809 842,52	
466	Excédents de versement			84 741,62	84 741,94			84 741,62	84 741,94		0,32
46711	Autres comptes créditeurs		1 036,00	3 772 933,16	3 771 897,16			3 772 933,16	3 772 933,16		
	Sous Total compte 4671		1 036,00	3 772 933,16	3 771 897,16			3 772 933,16	3 772 933,16		
46721	Débiteurs divers - Amiable	6 558,92		54 930,88	51 537,27			61 489,80	51 537,27	9 952,53	
46726	Débiteurs divers - Contentieux	230,00			230,00			230,00	230,00		
	Sous Total compte 4672	6 788,92		54 930,88	51 767,27			61 719,80	51 767,27	9 952,53	
	Sous Total compte 467	6 788,92	1 036,00	3 827 864,04	3 823 664,43			3 834 652,96	3 824 700,43	9 952,53	

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4686	Charges à payer				90,00				90,00		90,00
	Sous Total compte 468				90,00				90,00		90,00
	Sous Total compte 46	6 788,92	1 036,00	3 912 605,66	3 908 496,37			3 919 394,58	3 909 532,37	9 862,21	
4711	Versements des régisseurs			132,67	132,67			132,67	132,67		
4712	Virements réimputés			1 068,00	1 068,00			1 068,00	1 068,00		
47138	Autres		200,30	8 238 798,28	8 245 177,77			8 238 798,28	8 245 378,07		6 579,79
	Sous Total compte 4713		200,30	8 238 798,28	8 245 177,77			8 238 798,28	8 245 378,07		6 579,79
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales		84 274,03	90 679,50	6 405,47			90 679,50	90 679,50		
	Sous Total compte 47141		84 274,03	90 679,50	6 405,47			90 679,50	90 679,50		
	Sous Total compte 4714		84 274,03	90 679,50	6 405,47			90 679,50	90 679,50		
4718	Autres recettes à régulariser			3 322 878,00	3 322 878,00			3 322 878,00	3 322 878,00		
	Sous Total compte 471		84 474,33	11 653 556,45	11 575 661,91			11 653 556,45	11 660 136,24		6 579,79
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			5 351 655,15	5 351 655,15			5 351 655,15	5 351 655,15		
47218	Autres dépenses			16 275,76	16 275,76			16 275,76	16 275,76		
	Sous Total compte 4721			5 367 930,91	5 367 930,91			5 367 930,91	5 367 930,91		
4722	Commissions bancaires en instance de man			0,22	0,22			0,22	0,22		
4728	Autres dépenses à régulariser			376 965,89	376 965,89			376 965,89	376 965,89		
	Sous Total compte 472			5 744 897,02	5 744 897,02			5 744 897,02	5 744 897,02		
	Sous Total compte 47		84 474,33	17 398 453,47	17 320 558,93			17 398 453,47	17 405 033,26		6 579,79
	Total classe 4	3 914 655,29	7 613 772,53	84 432 204,86	86 327 862,24			88 346 860,15	93 941 634,77	3 494 805,67	9 089 580,29
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			55,00	55,00			55,00	55,00		
	Sous Total compte 511			55,00	55,00			55,00	55,00		

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
515	Compte au Trésor	7 353 510,92		38 710 354,91	35 312 507,80			46 063 865,83	35 312 507,80	10 751 358,03	
	Sous Total compte 51	7 353 510,92		38 710 409,91	35 312 562,80			46 063 920,83	35 312 562,80	10 751 358,03	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	750,00		2 413,02	2 413,02			3 163,02	2 413,02	750,00	
	Sous Total compte 541	750,00		2 413,02	2 413,02			3 163,02	2 413,02	750,00	
	Sous Total compte 54	750,00		2 413,02	2 413,02			3 163,02	2 413,02	750,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			42 429,12	42 429,12			42 429,12	42 429,12		
584	Encaissement par lecture optique			50,00	50,00			50,00	50,00		
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e			32,77	32,77			32,77	32,77		
	Sous Total compte 587			32,77	32,77			32,77	32,77		
	Sous Total compte 58			42 511,89	42 511,89			42 511,89	42 511,89		
	Total classe 5	7 354 260,92		38 755 334,82	35 357 487,71			46 109 595,74	35 357 487,71	10 752 108,03	
60611	Eau et assainissement					801,74		801,74		801,74	
60612	Énergie - Électricité					2 124,56		2 124,56		2 124,56	
	Sous Total compte 6061					2 926,30		2 926,30		2 926,30	
60622	Carburants					3 867,29		3 867,29		3 867,29	
60623	Alimentation					1 114,50	510,00	1 114,50	510,00	604,50	
60628	Autres fournitures non stockées					508,00		508,00		508,00	
	Sous Total compte 6062					5 489,79	510,00	5 489,79	510,00	4 979,79	
60631	Fournitures d'entretien					46,92		46,92		46,92	
60632	Fournitures de petit équipement					33 533,72	29 547,30	33 533,72	29 547,30	3 986,42	
60636	Habillement et Vêtements de travail					1 740,16	456,00	1 740,16	456,00	1 284,16	
	Sous Total compte 6063					35 320,80	30 003,30	35 320,80	30 003,30	5 317,50	

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6064	Fournitures administratives					858,35		858,35		858,35	
6068	Autres matières et fournitures.					1 223,90	63,00	1 223,90	63,00	1 160,90	
	Sous Total compte 606					45 819,14	30 576,30	45 819,14	30 576,30	15 242,84	
	Sous Total compte 60					45 819,14	30 576,30	45 819,14	30 576,30	15 242,84	
611	Contrats de prestations de services					30 122 657,02	4 045 531,92	30 122 657,02	4 045 531,92	26 077 125,10	
61228	Autres					7 214,40		7 214,40		7 214,40	
	Sous Total compte 6122					7 214,40		7 214,40		7 214,40	
	Sous Total compte 612					7 214,40		7 214,40		7 214,40	
6132	Locations immobilières					47 727,83		47 727,83		47 727,83	
61351	Matériel roulant					1 027,00		1 027,00		1 027,00	
	Sous Total compte 6135					1 027,00		1 027,00		1 027,00	
	Sous Total compte 613					48 754,83		48 754,83		48 754,83	
614	Charges locatives et de copropriété					8 933,14		8 933,14		8 933,14	
61551	Matériel roulant					2 396,24		2 396,24		2 396,24	
	Sous Total compte 6155					2 396,24		2 396,24		2 396,24	
6156	Maintenance					24 068,09		24 068,09		24 068,09	
	Sous Total compte 615					26 464,33		26 464,33		26 464,33	
6161	Multirisques					4 869,80		4 869,80		4 869,80	
	Sous Total compte 616					4 869,80		4 869,80		4 869,80	
617	Études et recherches					54 471,95		54 471,95		54 471,95	
6182	Documentation générale et technique					4 161,00	1 068,00	4 161,00	1 068,00	3 093,00	
6183	Frais de formation (personnel extérieur)					2 910,00		2 910,00		2 910,00	

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6185	Frais de colloques et séminaires					225,00		225,00		225,00	
6188	Autres frais divers					10 198,87		10 198,87		10 198,87	
	Sous Total compte 618					17 494,87	1 068,00	17 494,87	1 068,00	16 426,87	
	Sous Total compte 61					30 290 860,34	4 046 599,92	30 290 860,34	4 046 599,92	26 244 260,42	
62268	Autres honoraires, conseils...					140 634,90		140 634,90		140 634,90	
	Sous Total compte 6226					140 634,90		140 634,90		140 634,90	
6227	Frais d'actes et de contentieux					88 143,40		88 143,40		88 143,40	
6228	Divers					107 136,00		107 136,00		107 136,00	
	Sous Total compte 622					335 914,30		335 914,30		335 914,30	
6231	Annonces et insertions					9 460,00		9 460,00		9 460,00	
6234	Réceptions					1 661,40		1 661,40		1 661,40	
6236	Catalogues et imprimés					270,57		270,57		270,57	
6238	Divers					723,00		723,00		723,00	
	Sous Total compte 623					12 114,97		12 114,97		12 114,97	
6241	Transports de biens					6 549,40		6 549,40		6 549,40	
	Sous Total compte 624					6 549,40		6 549,40		6 549,40	
6251	Voyages, déplacements et missions					6 543,75		6 543,75		6 543,75	
6255	Frais de déménagement					594,00		594,00		594,00	
	Sous Total compte 625					7 137,75		7 137,75		7 137,75	
6261	Frais d'affranchissement					3 810,29	598,15	3 810,29	598,15	3 212,14	
6262	Frais de télécommunications					7 888,27		7 888,27		7 888,27	
	Sous Total compte 626					11 698,56	598,15	11 698,56	598,15	11 100,41	
627	Services bancaires et assimilés.					0,22		0,22		0,22	

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6281	Concours divers (cotisations...)					4 552,66		4 552,66		4 552,66	
6283	Frais de nettoyage des locaux					4 312,88		4 312,88		4 312,88	
62878	A des tiers					5 838,83		5 838,83		5 838,83	
	Sous Total compte 6287					5 838,83		5 838,83		5 838,83	
6288	Autres					540,00		540,00		540,00	
	Sous Total compte 628					15 244,37		15 244,37		15 244,37	
	Sous Total compte 62					388 659,57	598,15	388 659,57	598,15	388 061,42	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					298,71		298,71		298,71	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					6 092,71		6 092,71		6 092,71	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim					895,79		895,79		895,79	
	Sous Total compte 633					7 287,21		7 287,21		7 287,21	
	Sous Total compte 63					7 287,21		7 287,21		7 287,21	
64111	Rémunération principale					208 152,14		208 152,14		208 152,14	
64112	Supplément familial de traitement et ind					1 563,65		1 563,65		1 563,65	
64113	NBI					2 953,68		2 953,68		2 953,68	
64118	Autres indemnités.					91 226,88		91 226,88		91 226,88	
	Sous Total compte 6411					303 896,35		303 896,35		303 896,35	
64131	Rémunérations					60 366,35		60 366,35		60 366,35	
64132	Supplément familial de traitement et ind					48,47		48,47		48,47	
64138	Primes et autres indemnités					24 721,08		24 721,08		24 721,08	
	Sous Total compte 6413					85 135,90		85 135,90		85 135,90	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						28 627,67		28 627,67		28 627,67

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 641					389 032,25	28 627,67	389 032,25	28 627,67	360 404,58	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					58 372,28		58 372,28		58 372,28	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					79 461,31		79 461,31		79 461,31	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					3 442,78		3 442,78		3 442,78	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					13 070,80		13 070,80		13 070,80	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					2 911,00		2 911,00		2 911,00	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S						274,00		274,00		274,00
	Sous Total compte 645					157 258,17	274,00	157 258,17	274,00	156 984,17	
6475	Médecine du travail, pharmacie					588,00		588,00		588,00	
6478	Autres charges sociales diverses					12 346,00		12 346,00		12 346,00	
6479	Remboursements sur autres charges sociales						4 559,30		4 559,30		4 559,30
	Sous Total compte 647					12 934,00	4 559,30	12 934,00	4 559,30	8 374,70	
	Sous Total compte 64					559 224,42	33 460,97	559 224,42	33 460,97	525 763,45	
65188	Autres					1 900,62		1 900,62		1 900,62	
	Sous Total compte 6518					1 900,62		1 900,62		1 900,62	
	Sous Total compte 651					1 900,62		1 900,62		1 900,62	
65311	Indemnités de fonction					64 572,36		64 572,36		64 572,36	
65313	Cotisations de retraite					3 307,32		3 307,32		3 307,32	
	Sous Total compte 6531					67 879,68		67 879,68		67 879,68	
	Sous Total compte 653					67 879,68		67 879,68		67 879,68	
6541	Créances admises en non-valeur					32,77		32,77		32,77	
	Sous Total compte 654					32,77		32,77		32,77	

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65811	Droits d'utilisation - informatique en n					1 115,86	1 115,86	1 115,86	1 115,86		
	Sous Total compte 6581					1 115,86	1 115,86	1 115,86	1 115,86		
65888	Autres					711,57		711,57		711,57	
	Sous Total compte 6588					711,57		711,57		711,57	
	Sous Total compte 658					1 827,43	1 115,86	1 827,43	1 115,86	711,57	
	Sous Total compte 65					71 640,50	1 115,86	71 640,50	1 115,86	70 524,64	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					344 713,65		344 713,65		344 713,65	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					75 733,24	97 348,93	75 733,24	97 348,93		21 615,69
	Sous Total compte 6611					420 446,89	97 348,93	420 446,89	97 348,93	323 097,96	
	Sous Total compte 661					420 446,89	97 348,93	420 446,89	97 348,93	323 097,96	
	Sous Total compte 66					420 446,89	97 348,93	420 446,89	97 348,93	323 097,96	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)					693 205,85		693 205,85		693 205,85	
	Sous Total compte 67					693 205,85		693 205,85		693 205,85	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					31 566,28		31 566,28		31 566,28	
6815	Dotations aux provisions pour risques et					261 979,73		261 979,73		261 979,73	
	Sous Total compte 681					293 546,01		293 546,01		293 546,01	
	Sous Total compte 68					293 546,01		293 546,01		293 546,01	
	Total classe 6					32 770 689,93	4 209 700,13	32 770 689,93	4 209 700,13	28 616 066,46	55 076,66
7018	Autres ventes de produits finis					2 407,24	2 407,24	2 407,24	2 407,24		
	Sous Total compte 701					2 407,24	2 407,24	2 407,24	2 407,24		
706888	Autres					496 901,79	6 305 600,03	496 901,79	6 305 600,03		5 808 698,24
	Sous Total compte 70688					496 901,79	6 305 600,03	496 901,79	6 305 600,03		5 808 698,24

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 7068					496 901,79	6 305 600,03	496 901,79	6 305 600,03		5 808 698,24
	Sous Total compte 706					496 901,79	6 305 600,03	496 901,79	6 305 600,03		5 808 698,24
70878	par des tiers						213,61		213,61		213,61
	Sous Total compte 7087						213,61		213,61		213,61
	Sous Total compte 708						213,61		213,61		213,61
	Sous Total compte 70					499 309,03	6 308 220,88	499 309,03	6 308 220,88		5 808 911,85
74758	Autres groupements					654 087,25	25 077 595,43	654 087,25	25 077 595,43		24 423 508,18
	Sous Total compte 7475					654 087,25	25 077 595,43	654 087,25	25 077 595,43		24 423 508,18
	Sous Total compte 747					654 087,25	25 077 595,43	654 087,25	25 077 595,43		24 423 508,18
	Sous Total compte 74					654 087,25	25 077 595,43	654 087,25	25 077 595,43		24 423 508,18
755	Débits et pénalités perçus						25 690,63		25 690,63		25 690,63
75888	Autres						310 258,78		310 258,78		310 258,78
	Sous Total compte 7588						310 258,78		310 258,78		310 258,78
	Sous Total compte 758						310 258,78		310 258,78		310 258,78
	Sous Total compte 75						335 949,41		335 949,41		335 949,41
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						9 538,81		9 538,81		9 538,81
77681	Neutralisation des amortissements						3 335,00		3 335,00		3 335,00
	Sous Total compte 7768						3 335,00		3 335,00		3 335,00
	Sous Total compte 776						3 335,00		3 335,00		3 335,00
777	Recettes et quote-part des subventions d						7 527,84		7 527,84		7 527,84
	Sous Total compte 77						20 401,65		20 401,65		20 401,65
	Total classe 7					1 153 396,28	31 742 167,37	1 153 396,28	31 742 167,37		30 588 771,09

III – ÉTATS FINANCIERS

Balance des comptes

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total général	59 768 864,47	59 768 864,47	128 693 652,35	124 727 444,79	39 006 053,70	42 972 261,26	227 468 570,52	227 468 570,52	91 428 615,41	91 428 615,41

État des Contrôles du Compte Financier

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 026-252602552-20260305-D2606B-DE

Exercice 2025
S²LO

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.



V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Date d'édition : 02/03/2026

Comptable(s)

M Régis SOREDA

du 01/01/2025

Ayant exercé au cours de la gestion

au 02/03/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**CHAPON Valery (1013977523-0), Inspecteur des Finances Publiques****A DDFIP DE LA DROME, le 04/03/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

SOREDA Regis (1013824204-0), Inspecteur divisionnaire FIP classe normale**A PIERRELATTE, le 05/03/2026**

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le 05/03/2026 par l'organe délibérant.

GALLU ALAIN (agallu1-xt), Président**A MONTELIMAR, le 09/03/2026**

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	5 059 344,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	5 006 941,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	10 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	35 363,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	6 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	2 709 281,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	2 704 381,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	4 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	2 420,83	0,00		5 061 765,65
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		5 006 941,50
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		10 200,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 420,83	0,00		37 784,15
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		6 840,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	4 270 206,61	0,00		6 979 488,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	3 754 690,81	0,00		6 459 072,68
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	515 515,80	0,00		515 515,80
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		4 900,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	1 522 413,64	0,00	217,50	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	575 047,33	0,00	217,50	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	553 515,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	70 523,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	323 097,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	1 301 525,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	17 653,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	4 122,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	960 766,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	309 445,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	9 538,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	27 040 253,35	0,00		28 562 884,49
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	26 072 299,85	0,00		26 647 564,68
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	12 996,30	0,00		566 511,63
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	1,62	0,00		70 524,64
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		323 097,96
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	692 975,85	0,00		693 205,85
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	261 979,73	0,00		261 979,73
RECETTES		0,00	0,00	0,00	29 309 843,68	0,00		30 611 369,22
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	15 807,54	0,00		33 460,97
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	5 804 789,74	0,00		5 808 911,85
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	23 462 741,99	0,00		24 423 508,18
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	26 504,41	0,00		335 949,41
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		9 538,81
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					49 166 660,00									
1641 Emprunts en euros (total)					49 166 660,00									
26-74282323CGP1SYPP	Arkea Banque Entreprises et Institutionnels			30/01/2024	6 516 033,00	C		4,388	4,388	EUR	T	P	O	A-1
26-74282323CGP2SYPP	Arkea Banque Entreprises et Institutionnels			30/01/2024	12 650 627,00	F	EURIBOR	0,820	0,820	EUR	T	P	N	A-1
MIN544047EUR	La Banque Postale	10/02/2022		01/07/2023	10 000 000,00	F		0,760	0,760	EUR	T	P	N	A-1
MIN544048EUR	La Banque Postale	10/02/2022		01/07/2023	6 280 000,00	F		0,760	0,760	EUR	S	P	N	A-1
MIN544049EUR	La Banque Postale	10/02/2022		01/07/2023	10 000 000,00	F		0,670	0,670	EUR	T	P	N	A-1
MIN544050EUR	La Banque Postale	10/02/2022		01/07/2023	2 220 000,00	F		0,670	0,670	EUR	S	P	N	A-1
MON542204EUR	La Banque Postale	10/02/2022		01/06/2022	1 500 000,00	F		0,710	0,710	EUR	T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					49 166 660,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		37 990 793,46					5 006 941,49	344 713,65	0,00	75 733,24
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		37 990 793,46					5 006 941,49	344 713,65	0,00	75 733,24
26-74282323CGP1SYPP	N	0,00	A-1	0,00	0,00	C		4,388	3 016 033,00	49 653,29	0,00	0,00
26-74282323CGP2SYPP	N	0,00	A-1	11 252 117,72	15,08	F	EURIBOR	0,820	702 118,64	95 869,40	0,00	15 377,89
MIN544047EUR	N	0,00	A-1	9 222 000,05	26,50	F		0,760	312 973,24	71 575,24	0,00	17 327,11
MIN544048EUR	N	0,00	A-1	5 791 367,58	26,50	F		0,760	196 565,63	45 135,53	0,00	21 884,94
MIN544049EUR	N	0,00	A-1	8 507 229,77	13,50	F		0,670	600 107,70	59 513,50	0,00	14 091,28
MIN544050EUR	N	0,00	A-1	1 888 592,24	13,50	F		0,670	133 228,49	13 323,40	0,00	6 291,63
MON542204EUR	N	0,00	A-1	1 329 486,10	26,41	F		0,710	45 914,79	9 643,29	0,00	760,39
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Capital	Annuité	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		37 990 793,46					5 006 941,49	344 713,65	0,00	75 733,24

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le



ID : 026-252602552-20260305-D2606B-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	7	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	37 990 793,46	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)					Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial			Contrat renégocié	Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total											0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - acquisitions	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - ventes	0,00	0,00	0,00
Dettes pour souscription au capital d'une SEM	0,00	0,00	0,00
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autres	5	25/11/2021
L	Autres	30	25/11/2021
L	Autres agencements, aménagements de terrains	15	25/11/2021
L	Bâtiments légers, abris	10	25/11/2021
L	Equipements de cuisines	10	25/11/2021
L	M14-Agencement, aménagement de bâtiments	15	25/11/2021
L	Matériels de bureau électrique	5	25/11/2021
L	Matériels informatiques	1	25/11/2021
L	Matériels informatiques	5	25/11/2021
L	Mobilier	10	25/11/2021

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	261 979,73	0,00	261 979,73
Provisions pour litiges		0,00	261 979,73	0,00	261 979,73
Contentieux DSP Syproval régularisation de prix	24/06/2025	0,00	261 979,73	0,00	261 979,73
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

5210

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions de l'exercice (1)	Montant de l'exercice	Montant des provisions constituées au 31/12/N
		A	B	C	D = A + B - C
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	261 979,73	0,00	261 979,73
TOTAL PROVISIONS		0,00	261 979,73	0,00	261 979,73

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS

B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	0,00
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.4

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	5 351 655,14
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	5 351 655,14
Recettes réelles de fonctionnement	II	30 611 369,22
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	17,48

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.9****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT D'ANIMATION	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le 10/03/2026

EN ETPT (4)

ID : 026-252602552-20260305-D2606B-DE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS P	AGENTS	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		TITULAIRES	NON TITULAIRES
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	389	0,00	332-24	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
31/05/2011 -	Energie Rhône Vallée	SAEML Energie Rhône Vallée	SAEML	25 000,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

B11.1

B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT

B11.2

B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	353 412,88
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	513 869,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	867 281,88

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	2 704 381,87
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	867 281,88
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	3 571 663,75

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE


	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	5 014 489,00	5 014 469,34	17 700,00	5 032 169,34
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	4 651 376,25	3 786 257,09	22 146,45	3 808 403,54
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	-363 112,75	-1 228 212,25	4 446,45	-1 223 765,80
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	353 412,88			353 412,88
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	2 704 381,87	2 704 381,87		2 704 381,87
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	3 057 794,75			3 057 794,75
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				1 834 028,95

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le 
ID : 026-252602552-20260305-D2606B-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		5 014 489,00	I 5 014 469,34
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		5 006 960,00	5 006 941,50
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	5 006 960,00	5 006 941,50
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		7 529,00	7 527,84
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	7 529,00	7 527,84

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 651 376,25	III 3 786 257,09
Ressources propres externes de l'année (a)		3 721 016,25	3 754 690,81
10222	FCTVA	3 721 016,25	3 754 690,81
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		930 360,00	31 566,28
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	5 100,00	5 088,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	3 335,00	3 332,00
28138	<i>Autres constructions</i>	250,00	249,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	5 770,00	5 766,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	2 850,00	3 051,29
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	1 104,00	969,34
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	161,00	245,88
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	13 000,00	12 864,77
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (4)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (4)</i>		

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	898 790,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
202001	CENTRE DE VALORISATION	202001	49 166 660,00	1 984 010,00	0,00	1 984 010,00	0,00	1 984 010,00	0,00	1 984 010,00
TOTAL			49 166 660,00	1 984 010,00	0,00	1 984 010,00	0,00	1 984 010,00	0,00	1 984 010,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	10 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	37 784,15	0,00	0,00	0,00	3 243,96	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	6 840,00	6 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		54 824,15	6 840,00	0,00	0,00	3 243,96	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	10 200,00	10 200,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	37 784,15	870,00	25 703,02	0,00	11 211,13
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	6 840,00	0,00	0,00	0,00	6 840,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		54 824,15	11 070,00	25 703,02	0,00	18 051,13

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	10 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	37 784,15	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	6 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		54 824,15	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	10 200,00	0,00	0,00	10 200,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	37 784,15	0,00	0,00	37 784,15	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	6 840,00	0,00	0,00	6 840,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		54 824,15	0,00	0,00	54 824,15	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION

C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	52 403,32	6 840,00	0,00	0,00	3 243,96	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	2 420,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		54 824,15	6 840,00	0,00	0,00	3 243,96	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	52 403,32	11 070,00	25 539,83	0,00	15 793,49
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	2 420,83	0,00	163,19	0,00	2 257,64
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		54 824,15	11 070,00	25 703,02	0,00	18 051,13

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	52 403,32	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	2 420,83	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		54 824,15	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	52 403,32	0,00	0,00	52 403,32	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	2 420,83	0,00	0,00	2 420,83	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		54 824,15	0,00	0,00	54 824,15	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.



IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------



IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS

D2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
--	------------------------------------	----------------------	------------------------------	---

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO			FORMATIONS CONTINUES			TOTAL		
				ss statut scolaire			en alternance					
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM – INVESTISSEMENT

D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM -
FONCTIONNEMENT

D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

S²LO

ID : 026-252602552-20260305-D2606B-DE

RECETTES (1)

Article (2)	Libellé (2)	
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

D7.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**

D7.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ÉTATS ANNEXÉS**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU****D8.1****ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION**NOMENCLATURE :

14-Etudes et conduite de projet	34-Résidentialisation de logements
15-Relogement des ménages avec minoration de loyer	35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
21-Démolition de logements locatifs sociaux	36-Accession à la propriété
22-Recyclage de copropriétés dégradées	37-Equipement public de proximité
23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé	38-Immobilier à vocation économique
24-Aménagement d'ensemble	39-Autres investissements
31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
32-Production d'une offre de relogement temporaire	42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement
33-Requalification de logements locatifs sociaux	

- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
- (2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
- (3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
- (4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération

IV – ÉTATS ANNEXÉS

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU

D8.2

Cet état ne contient pas d'information.

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 05 mars 2026
Convoqué le 19 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars 2026 à 14h36 le Comité Syndical du Syndicat des Portes de Provence s'est réuni sous la présidence de M. Alain GALLU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de membres absents excusés non représentés : 2
Nombre de membres absents : 6

Sont présents :

Membres titulaires : Gérard BICHON, Olivier CHAUTARD, Yves COURBIS, Alain GALLU, Gaël LEOPOLD, Yves LEVEQUE, Hélène MOULY, Roland RIEU, Olivier SALIN, Pierre SAPHORES, Paul SAVATIER, Jean Claude SICARD, Carole THOMAS, Pierre André VALAYER, Anthony ZILIO.

Membres suppléants :

Richard POIGNET suppléant de Sylvie MOLINIÉ
André VIGLI suppléant de Laure GITTON
Jean LEBRAT suppléant d'Alain BOUVIER
Régina CAMPELLO suppléante de Damien LAGIER

Procurations :

Thierry DAYRE ayant donné pouvoir à Olivier SALIN

Membres absents :

Excusés sans pouvoir : Philippe BERRARD, Katy RICARD
Sans pouvoir : Mounir AARAB, Véronique ALLIEZ, Daniel BUONOMO, Laurent CHAUVEAU, Christian CORNILLAC, Éric PHELIPPEAU

Secrétaire de séance : Yves COURBIS

Assistaient également au Comité Syndical : Madame Gwendoline PELLET, DGS du SYPP, Monsieur Sébastien LIOGIER, Directeur Adjoint, Madame Jany DUPUIS Responsable Ressources Humaines et Finances, Madame Honorine VIDIL, Assistante de direction.

**DÉLIBÉRATION D26-07
AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025**

BUDGET GÉNÉRAL

Rapporteur : Alain GALLU

Les résultats du Compte Financier Unique 2025 du budget du Syndicat des Portes de Provence viennent d'être adoptés par le Comité Syndical.

Conformément à la réglementation en vigueur, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, y compris les Restes à Réaliser.

Les résultats 2025 de la section d'investissement ainsi que de la section de fonctionnement sont excédentaires. Une partie de ce dernier sera affectée à la section d'investissement pour couvrir le remboursement du capital d'emprunt lié à l'opération Syproval.

Les tableaux ci-après récapitulent tous les résultats ainsi que l'affectation proposée :

INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 2025 (001 – Recette)	2 291 839,15 €
--	----------------

FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2025	2 527 781,29 €
Affectation du Résultat (Recette au 1068)	1 490 910,00 €
Résultat de Fonctionnement reporté (002 - Recettes)	1 036 871,29 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Compte Financier Unique voté ce jour,

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré ;

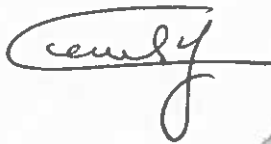
Le comité syndical décide à l'unanimité de :

- **REPORTER** en recettes d'investissement (au compte 001) l'excédent constaté de 2 291 839,15 € dans le Budget Primitif 2026 ;
- **AFFECTER** le montant de **1 490 910,00 €** en recettes de la section d'investissement au compte 1068 ;

- **REPORTER** en recettes de fonctionnement (au compte 002) le reliquat de l'excédent pour un montant de **1 036 871,29 €** dans le Budget Primitif 2026 ;
- **CHARGER** Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Pour copie conforme
À Allan

Le Secrétaire de séance



Le Président,
Alain GALLU



SDPD
SYNDICAT Départemental de Prévention
pour le Traitement des Déchets

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 05 mars 2026
Convoqué le 19 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars 2026 à 14h36 le Comité Syndical du Syndicat des Portes de Provence s'est réuni sous la présidence de M. Alain GALLU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de membres absents excusés non représentés : 2
Nombre de membres absents : 6

Sont présents :

Membres titulaires : Gérard BICHON, Olivier CHAUTARD, Yves COURBIS, Alain GALLU, Gaël LEOPOLD, Yves LEVEQUE, Hélène MOULY, Roland RIEU, Olivier SALIN, Pierre SAPHORES, Paul SAVATIER, Jean Claude SICARD, Carole THOMAS, Pierre André VALAYER, Anthony ZILIO.

Membres suppléants :

Richard POIGNET suppléant de Sylvie MOLINIÉ
André VIGLI suppléant de Laure GITTON
Jean LEBRAT suppléant d'Alain BOUVIER
Régina CAMPELLO suppléante de Damien LAGIER

Procurations :

Thierry DAYRE ayant donné pouvoir à Olivier SALIN

Membres absents :

Excusés sans pouvoir : Philippe BERRARD, Katy RICARD
Sans pouvoir : Mounir AARAB, Véronique ALLIEZ, Daniel BUONOMO, Laurent CHAUVEAU, Christian CORNILLAC, Éric PHELIPPEAU

Secrétaire de séance : Yves COURBIS

Assistaient également au Comité Syndical : Madame Gwendoline PELLET, DGS du SYPP, Monsieur Sébastien LIOGIER, Directeur Adjoint, Madame Jany DUPUIS Responsable Ressources Humaines et Finances, Madame Honorine VIDIL, Assistante de direction.

Comité Syndical du 05 mars 2026

DÉLIBÉRATION D26-08**BUDGET PRIMITIF 2026 AVEC REPRISE DU RÉSULTAT 2025****BUDGET GÉNÉRAL****Rapporteur : Alain GALLU**

Le Budget Primitif de l'exercice 2026 du Syndicat des Portes de Provence se résume comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses :	6 223 824,85 €
Recettes :	6 223 824,85 €

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	30 304 212,05 €
Recettes :	30 304 212,05 €

Afin de pouvoir financer l'ensemble de ces dépenses, il convient entre autres :

- De reprendre une partie de l'excédent de fonctionnement de 2 527 781,29 € constaté au compte financier unique 2025, d'affecter la somme de 1 036 871,29 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » et d'alimenter le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » de 1 490 910,00 € afin de capitaliser des fonds en investissement,
- De faire appel à une cotisation de 3,50 € par habitant. La participation pour chaque structure est calculée à partir de la population totale (population municipale et population comptée à part) entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2026 (Populations légales 2023 entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2026),
- De recourir à une péréquation des coûts de transport afin de mutualiser les coûts de transport des Ordures Ménagères (OMr) qui ne sont pas livrées directement sur les sites de traitement. Le fonds de péréquation de transport sera alimenté par une participation annuelle de 2,24 € par tonne d'OMr sur la base des tonnages d'OMr traitées en 2025.
- De dire que les provisions pour risques et charges liées au contentieux Syproval :
 - réalisées sur l'exercice 2025 à l'article 6815 pour un montant de 261 979,73 €
 - inscrites au budget 2026 à l'article 6815 pour un montant de 282 601,97 €sont inscrites au budget en recettes pour appel auprès des adhérents.

Par ailleurs, l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse puisqu'elle autorise le comité syndical à déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le Président informe le comité syndical de ces mouvements de crédits lors de sa prochaine séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Débat d'Orientations Budgétaires acté le 19 février 2026,

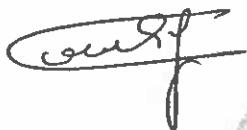
Après avoir entendu l'exposé précédent,
Après en avoir délibéré ;

Le comité syndical décide à l'unanimité de :

- **ADOPTER** le Budget Primitif 2026 et son mode de financement à savoir :
 - De reprendre une partie de l'excédent de fonctionnement de 2 527 781,29 € constaté au compte financier unique 2025, d'affecter la somme de 1 036 871,29 € au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » et d'alimenter le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » de 1 490 910,00 € afin de capitaliser des fonds en investissement,
 - De faire appel à une cotisation de 3,50 € par habitant. La participation pour chaque structure est calculée à partir de la population totale (population municipale et population comptée à part) entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2026 (Populations légales 2023 entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2026),
 - De recourir à une péréquation des coûts de transport afin de mutualiser les coûts de transport des Ordures Ménagères (OMr) qui ne sont pas livrées directement sur les sites de traitement. Le fonds de péréquation de transport sera alimenté par une participation annuelle de 2,24 € par tonne d'OMr sur la base des tonnages d'OMr traitées en 2025.
 - De dire que les provisions pour risques et charges liées au contentieux Syproval :
 - réalisées sur l'exercice 2025 à l'article 6815 pour un montant de 261 979,73 €
 - inscrites au budget 2026 à l'article 6815 pour un montant de 282 601,97 €sont inscrites au budget en recettes pour appel auprès des adhérents.
- **DELEGUER** au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections,
- **CHARGER** Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Pour copie conforme
À Allan

Le Secrétaire de séance



Le Président,

Alain GALLU



Stamp: SYPP
Stamp: Centre de Services
Stamp: Département de la Savoie

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Table des matières

Le cadre général du budget	1
LE BUDGET PRINCIPAL	2
I.1) La section de fonctionnement	2
a) Généralités.....	2
b) Les recettes de fonctionnement	3
c) La fiscalité et les dotations.....	3
I.2) La section d'investissement	4
a) Généralités.....	4
b) Les dépenses de la section d'investissement.....	4
c) Les principales opérations prévues dans l'année 2024 :	5
d) Les recettes de la section d'investissement	5
II. LA DETTE	6

Le cadre général du budget

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.



Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Président du syndicat, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2026 est voté le 05 mars 2026 par le Comité Syndical. Il peut être consulté sur simple demande au siège du syndicat aux heures d'ouverture des bureaux.

L'équilibre du budget du syndicat se présente comme suit :

	Recettes	Dépenses
FONCTIONNEMENT	30 304 212,05 €	30 304 212,05 €
INVESTISSEMENT	6 223 824,85 €	6 223 824,85 €
BUDGET TOTAL	36 528 036,90 €	36 528 036,90 €

LE BUDGET PRINCIPAL

I.1) La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes appelées auprès des EPCI membres du syndicat : participation habitant, péréquation, avances et régularisations pour le traitement, les déchèteries et le tri, appels de parts fixes (financement des infrastructures Métropolis et Syproval), charges liées au contentieux. Elles comprennent également les soutiens des éco-organismes ainsi que les recettes issues de la vente des matières recyclables de déchèteries et issues du centre de tri, et le reversement de TVA liés à ces ventes.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées du paiement des prestations de services liées au tri et au traitement des déchets, aux déchèteries et au tri.

Sont inscrits également les reversements à chaque EPCI membre des soutiens des éco-organismes et des recettes issues de la vente des matières recyclables de déchèteries et issues du centre de tri, ainsi

que le portage de l'opération de traitement de l'amiante des particuliers et d'opérations de communication diverses, et les charges de structure.

b) Les recettes de fonctionnement

OBJET	BP 2025	BP 2026	Evolution BP2026/ BP2025
Produits des services	5 799 650,00 €	5 801 057,78 €	0,02%
Dotations et participations	23 447 800,00 €	23 012 513,71 €	-1,86%
Produits de gestion courante	543 926,00 €	420 650,00 €	-22,66%
Produits spécifiques	1 500,00 €	13 131,21 €	2526%
Atténuation de charges	8 600,00 €	9 124,06 €	6,09%
TOTAL RECETTES REELLES	29 800 476,00 €	29 256 476,77 €	-1,83%
Opérations d'ordre	10 864,00 €	10 864,00 €	0
Excédent reporté	500 000,00 €	1 036 871,29 €	107 %
RECETTES TOTALES	30 311 340,00 €	30 304 212,05 €	-0,02%

Les recettes prévues au Budget Primitif 2026 sont stables par rapport à 2025, en corrélation avec les dépenses.

c) La fiscalité et les dotations

Le SYPP est un syndicat mixte fermé, sans fiscalité propre. L'ensemble de ses recettes provient des EPCI membres, des soutiens des éco-organismes, de la vente des matériaux recyclables et des éventuelles subventions.

d) Les dépenses de fonctionnement

OBJET	BP 2025	BP 2026	Evolution BP2026/ BP2025
Charges générales	26 991 410,27	25 892 255,66	-4,07%
Charges de personnel & frais assimilés	717 540,00	726 340,00	1,23%
Autres charges de gestion courantes	75 500,00	138 350,93	83,25%
Frais financiers	601 600,00	370 793,64	-38,37%
Charges spécifiques	732 750,00	692 975,86	-5,43%
Dotations aux Provisions	262 179,73 €	282 601,97	7,79%
TOTAL DEPENSES REELLES	29 380 980,00	28 103 318,05	-4,35%
Opérations d'ordre	930 360,00	2 200 894,00	136,56%
DEPENSES TOTALES	30 311 340,00	30 304 212,05	-0,02%

Le Budget Primitif prévoit un volume stable de dépenses en charges générales, en tenant compte tenu des actualisations des marchés ainsi que des variations de déchets traités.,

Les charges de personnel sont impactées par l'augmentation du taux de charges patronales CNRACL.

Les autres charges de gestions courantes augmentent avec l'appel à projet Intelligence Artificielle (informatique en nuage)

1.2) La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du syndicat à moyen et long terme. Elle concerne en grande majorité des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Elle regroupe :

- **En dépenses** : celles faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du syndicat. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **En recettes** : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les recettes dites patrimoniales telles que les produits des cessions de terrains, des biens meubles ou immeubles.

b) Les dépenses de la section d'investissement

OBJET	BP 2025	BP 2026	Evolution BP2026/ BP2025
Rbsmt Capital de la dette	5 006 960,00 €	2 005 817,66 €	-59,94%
Immobilisations incorporelles	66 000,00 €	17 700,00 €	-73,18%
Subv. D'équipement versées	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00%
Immobilisations corporelles	96 830,00 €	25 433,19 €	-73,73%
Immobilisations en cours	2 992 386,00 €	4 114 010,00 €	37,48%
Participations financières	- €		
TOTAL DEPENSES REELLES	8 212 176,00 €	6 212 960,85 €	-24,34%
Opér. d'ordre entre sections	10 864,00 €	10 864,00 €	0,00%
DEPENSES TOTALES	8 223 040,00 €	6 223 824,85 €	-24,31%

Les dépenses réelles d'investissement se répartissent en trois catégories :

- Les dépenses financières qui concernent le remboursement du capital de la dette
- Les dépenses d'équipement regroupant les études, travaux et les acquisitions
- Les dépenses d'ordre pour des opérations intra section et entre les sections.

c) Les principales opérations prévues dans l'année 2026

- Le remboursement de l'emprunt relatif à l'opération de travaux SYPROVAL
- La fin des travaux de l'unité SYPROVAL
- L'achat d'équipements dans le cadre des animations
- L'achat d'équipement technique afin de mesurer l'humidité des cartons triés
- La fin de l'équipement du nouveau siège social du SYPP (îlot central)

Le remboursement du capital de la dette baisse notablement du fait du remboursement anticipé en 2025 du prêt relais.

d) Les recettes de la section d'investissement

OBJET	BP 2025	BP 2026	Evolution BP2026/ BP2025
Excédent d'investissement reporté	353 412,88 €	2 291 839,15 €	548,49%
Dotations, fonds et réserve	6 425 398,12 €	1 702 105,25 €	-73,51%
Cautions	- €	6 840,00 €	
Subventions reçues	<i>Report</i> 513 869,00 €	<i>Report</i> 22 146,45 €	-95,69%
TOTAL RECETTES REELLES	7 292 680,00 €	4 022 930,85 €	-44,84%
Recettes d'ordre	930 360,00 €	2 200 894,00 €	136,56%
RECETTES TOTALES	8 223 040,00 €	6 223 824,85 €	-24,31%

Les recettes de la section d'investissement sont composées essentiellement du FCTVA, de l'excédent d'investissement reporté, du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et de l'excédent capitalisé.

II. LA DETTE

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2026 est de 37 990 793,46 euros.

Syndicat des Portes de Provence Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2026	37 990 793,46	2 005 817,56	280 151,30	0,00	(+) 0,00	2 285 968,86	35 984 975,90
Sous-total		2 005 817,56	280 151,30	0,00		2 285 968,86	
Total		2 005 817,56	280 151,30	0,00		2 285 968,86	



Syndicat des Portes de Provence
Syndicat des Portes de Provence

Numéro SIRET : 25260255200025
Poste comptable : Trésorerie de Pierrelatte

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57

applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	40

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	42
A1.01 - Opérations non ventilables	45
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	46
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	49
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	50
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	51
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	54
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	57
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	60
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	61
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	64
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	66
A1.908 - Fonction 8 - Transports	69
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	73
A2.01 - Opérations non ventilables	75
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	76
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	82
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	83
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	84
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	87
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	90
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	93
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	94
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	95
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	98
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	100
A2.938 - Fonction 8 - Transports	103

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	107
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	108
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	112
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	114



B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	118
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	119
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	120
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	122
B3.1 - Etat des provisions constituées	123
B3.2 - Etalement des provisions	124
B4 - Etat des charges transférées	125
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	126
B6 - Prêts	127
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	128
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	129
B7.3 - Etat des emprunts garantis	130
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	131
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	132
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	133
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	134
B7.8 - Autres engagements donnés	135
B7.9 - Autres engagements reçus	136
B8 - Subventions versées	140
B9 - Etat du personnel	141
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	142
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	143
B11.2 - Liste des établissements publics créés	144
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	145
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	144
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	145
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	146
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	148
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	149
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	150
D3 - Décisions en matière de taux	152
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	153
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	155
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	157
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	158
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	159

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

A

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	238174

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	
3 Dépenses d'équipement brut / population	
4 Encours de dette / population (2) (3)	
5 DGF / population	
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES**MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le



ID : 026-252602552-20260305-D2608C-DE

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)****C1****RESULTAT DE L'EXERCICE N-1**

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	33 667 079,26	37 633 286,82	853 412,88	A1 4 819 620,44
Investissement	5 072 628,49	7 011 054,76	(3) 353 412,88	A2 2 291 839,15
Fonctionnement	28 594 450,77	30 622 232,06	(4) 500 000,00	A3 2 527 781,29

RESTES A REALISER N-1

	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 17 700,00	III + IV 22 146,45	B1 4 446,45
Investissement	I 17 700,00	III 22 146,45	B2 4 446,45
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)

TOTAL	A1 + B1	4 824 066,89
Investissement	A2 + B2	2 296 285,60
Fonctionnement	A3 + B3	2 527 781,29

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****C2****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 17 700,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	17 700,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES****C3****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 22 146,45
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	22 146,45
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	6 206 124,85	3 909 839,25
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	17 700,00	22 146,45
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 291 839,15
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		6 223 824,85	6 223 824,85
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	30 304 212,05	29 267 340,76
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 036 871,29
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		30 304 212,05	30 304 212,05
TOTAL DU BUDGET (4)		36 528 036,90	36 528 036,90

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	66 000,00	17 700,00	0,00	0,00	17 700,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	96 830,00	0,00	25 433,19	25 433,19	25 433,19
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	2 978 706,00	0,00	4 114 010,00	4 114 010,00	4 114 010,00
Total des dépenses d'équipement		3 191 536,00	17 700,00	4 189 443,19	4 189 443,19	4 207 143,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 006 960,00	0,00	2 005 817,66	2 005 817,66	2 005 817,66
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	13 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		5 020 640,00	0,00	2 005 817,66	2 005 817,66	2 005 817,66
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		8 212 176,00	17 700,00	6 195 260,85	6 195 260,85	6 212 960,85

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	10 864,00		10 864,00	10 864,00	10 864,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		10 864,00		10 864,00	10 864,00	10 864,00

TOTAL	8 223 040,00	17 700,00	6 206 124,85	6 206 124,85	6 223 824,85
--------------	---------------------	------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 223 824,85
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	513 869,00	22 146,45	0,00	0,00	22 146,45
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		513 869,00	22 146,45	0,00	0,00	22 146,45
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 721 016,25	0,00	211 195,25	211 195,25	211 195,25
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	2 704 381,87	0,00	1 490 910,00	1 490 910,00	1 490 910,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	6 840,00	6 840,00	6 840,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		6 425 398,12	0,00	1 708 945,25	1 708 945,25	1 708 945,25
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		6 939 267,12	22 146,45	1 708 945,25	1 708 945,25	1 731 091,70

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	898 790,00		2 160 891,00	2 160 891,00	2 160 891,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	31 570,00		40 003,00	40 003,00	40 003,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		930 360,00		2 200 894,00	2 200 894,00	2 200 894,00

TOTAL	7 869 627,12	22 146,45	3 909 839,25	3 909 839,25	3 931 985,70
--------------	---------------------	------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 291 839,15
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 223 824,85
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	2 190 030,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le



ID : 026-252602552-20260305-D2608C-DE

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	26 991 410,27	0,00	25 892 255,66	25 892 255,66	25 892 255,66
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	717 540,00	0,00	726 340,00	726 340,00	726 340,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	75 500,00	0,00	138 350,93	138 350,93	138 350,93
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		27 784 450,27	0,00	26 756 946,59	26 756 946,59	26 756 946,59
66	Charges financières	601 600,00	0,00	370 793,64	370 793,64	370 793,64
67	Charges spécifiques (3)	732 750,00	0,00	692 975,85	692 975,85	692 975,85
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	262 179,73		282 601,97	282 601,97	282 601,97
Total des dépenses réelles de fonctionnement		29 380 980,00	0,00	28 103 318,05	28 103 318,05	28 103 318,05

023	Virement à la section d'investissement (4)	898 790,00		2 160 891,00	2 160 891,00	2 160 891,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	31 570,00		40 003,00	40 003,00	40 003,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		930 360,00		2 200 894,00	2 200 894,00	2 200 894,00

TOTAL	30 311 340,00	0,00	30 304 212,05	30 304 212,05	30 304 212,05
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTIPIE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	30 304 212,05
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	8 600,00	0,00	9 124,06	9 124,06	9 124,06
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 799 650,00	0,00	5 801 057,78	5 801 057,78	5 801 057,78
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	23 447 800,00	0,00	23 012 513,71	23 012 513,71	23 012 513,71
75	Autres produits de gestion courante (3)	543 926,00	0,00	420 650,00	420 650,00	420 650,00
Total des recettes de gestion courante		29 799 976,00	0,00	29 243 345,55	29 243 345,55	29 243 345,55
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	500,00	0,00	13 131,21	13 131,21	13 131,21
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		29 800 476,00	0,00	29 256 476,76	29 256 476,76	29 256 476,76

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	10 864,00		10 864,00	10 864,00	10 864,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		10 864,00		10 864,00	10 864,00	10 864,00

TOTAL	29 811 340,00	0,00	29 267 340,76	29 267 340,76	29 267 340,76
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 036 871,29
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	30 304 212,05
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 190 030,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****D1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	7 529,00	7 529,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 005 817,66	0,00	2 005 817,66
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 984 010,00		1 984 010,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	17 700,00	0,00	17 700,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	50 000,00	0,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	25 433,19	0,00	25 433,19
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	2 130 000,00	0,00	2 130 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		3 335,00	3 335,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		6 212 960,85	10 864,00	6 223 824,85

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**6 223 824,85****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	25 892 255,66		25 892 255,66
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	726 340,00		726 340,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	138 350,93	0,00	138 350,93
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	370 793,64	0,00	370 793,64
67	Charges spécifiques (9)	692 975,85	0,00	692 975,85
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	282 601,97	40 003,00	322 604,97
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		2 160 891,00	2 160 891,00
Dépenses de fonctionnement – Total		28 103 318,05	2 200 894,00	30 304 212,05

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**30 304 212,05**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – RECETTES****D2****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	211 195,25	0,00	211 195,25
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	22 146,45	0,00	22 146,45
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	6 840,00	0,00	6 840,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		40 003,00	40 003,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		2 160 891,00	2 160 891,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		240 181,70	2 200 894,00	2 441 075,70

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**6 223 824,85****RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	9 124,06		9 124,06
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 801 057,78		5 801 057,78
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	23 012 513,71		23 012 513,71
75	Autres produits de gestion courante (8)	420 650,00	0,00	420 650,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	13 131,21	10 864,00	23 995,21
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

TOTAL 

ID : 026-252602552-20260305-D2608C-DE0,76

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)
Recettes de fonctionnement – Total	29 256 476,76	
+		
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		1 036 871,29
=		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		30 304 212,05

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Syndicat des Portes de Provence - Principal - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		8 223 040,00	17 700,00	0,00	6 206 124,85	6 206 124,85	0,00	6 206 124,85	6 223 824,85
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	66 000,00	17 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 700,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	96 830,00	0,00	0,00	25 433,19	25 433,19	0,00	25 433,19	25 433,19
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	994 696,00	0,00	0,00	2 130 000,00	2 130 000,00	0,00	2 130 000,00	2 130 000,00
	Total des opérations d'équipement (3)	1 984 010,00	0,00	0,00	1 984 010,00	1 984 010,00	0,00	1 984 010,00	1 984 010,00
Total des dépenses d'équipement		3 191 536,00	17 700,00	0,00	4 189 443,19	4 189 443,19	0,00	4 189 443,19	4 207 143,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	5 006 960,00	0,00		2 005 817,66	2 005 817,66		2 005 817,66	2 005 817,66
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	13 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		5 020 640,00	0,00	0,00	2 005 817,66	2 005 817,66	0,00	2 005 817,66	2 005 817,66
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		8 212 176,00	17 700,00	0,00	6 195 260,85	6 195 260,85	0,00	6 195 260,85	6 212 960,85
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	10 864,00			10 864,00	10 864,00		10 864,00	10 864,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		10 864,00			10 864,00	10 864,00		10 864,00	10 864,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)									0,00

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le Pour information (RAR N-1 / BAR N-1 / vote)
ID : 026-252602552-20260305-D2608C-DE

TOTAL
510

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 / BAR N-1 / vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								6 223 824,85

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		5 165 245,25	22 146,45	2 418 929,25	2 418 929,25	2 441 075,70
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	513 869,00	22 146,45	0,00	0,00	22 146,45
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		513 869,00	22 146,45	0,00	0,00	22 146,45
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 721 016,25	0,00	211 195,25	211 195,25	211 195,25
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	6 840,00	6 840,00	6 840,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		3 721 016,25	0,00	218 035,25	218 035,25	218 035,25
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		4 234 885,25	22 146,45	218 035,25	218 035,25	240 181,70
021	Virement de la section de fonctionnement	898 790,00		2 160 891,00	2 160 891,00	2 160 891,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	31 570,00		40 003,00	40 003,00	40 003,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		930 360,00		2 200 894,00	2 200 894,00	2 200 894,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

2 291 839,15

Affectation au compte 1068 (8)

1 490 910,00

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

TOTAL

(RAR N-1 + Vote)

ID : 026-252602552-20260305-D2608C-DE

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée délibérante	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					6 223 824,85

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Syndicat des Portes de Provence - Principal - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		8 223 040,00	17 700,00	0,00	6 206 124,85	6 206 124,85	0,00	6 206 124,85	6 223 824,85
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	66 000,00	17 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 700,00
2031	Frais d'études	66 000,00	17 700,00		0,00	0,00	0,00	0,00	17 700,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles	96 830,00	0,00	0,00	25 433,19	25 433,19	0,00	25 433,19	25 433,19
2181	Install. générales, agencements	45 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	10 750,00	0,00		3 665,00	3 665,00	0,00	3 665,00	3 665,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	6 250,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
2188	Autres immobilisations corporelles	14 830,00	0,00		17 568,19	17 568,19	0,00	17 568,19	17 568,19
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	994 696,00	0,00	0,00	2 130 000,00	2 130 000,00	0,00	2 130 000,00	2 130 000,00
2313	Constructions	994 696,00	0,00		2 130 000,00	2 130 000,00	0,00	2 130 000,00	2 130 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	1 984 010,00	0,00	0,00	1 984 010,00	1 984 010,00	0,00	1 984 010,00	1 984 010,00
Total des dépenses d'équipement		3 191 536,00	17 700,00	0,00	4 189 443,19	4 189 443,19	0,00	4 189 443,19	4 207 143,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	5 006 960,00	0,00		2 005 817,66	2 005 817,66		2 005 817,66	2 005 817,66

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
1641	Emprunts en euros	5 006 960,00	0,00		2 005 817,66	2 005 817,66		2 005 817,66	2 005 817,66
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	13 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	13 680,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		5 020 640,00	0,00	0,00	2 005 817,66	2 005 817,66	0,00	2 005 817,66	2 005 817,66
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		8 212 176,00	17 700,00	0,00	6 195 260,85	6 195 260,85	0,00	6 195 260,85	6 212 960,85
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	10 864,00			10 864,00	10 864,00		10 864,00	10 864,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	10 864,00			10 864,00	10 864,00		10 864,00	10 864,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	3 671,00			3 671,00	3 671,00		3 671,00	3 671,00
139151	Subv. transf. GFP de rattachement	2 045,00			2 045,00	2 045,00		2 045,00	2 045,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	1 813,00			1 813,00	1 813,00		1 813,00	1 813,00
198	Neutralisation des amortissements	3 335,00			3 335,00	3 335,00		3 335,00	3 335,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		10 864,00			10 864,00	10 864,00		10 864,00	10 864,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le



ID : 026-252602552-20260305-D2608C-DE

Syndicat des Portes de Provence - Principal - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.1****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
202001	SYPROVAL		1 355 563,25	0,00	1 984 010,00	1 984 010,00	0,00	1 984 010,00
TOTAL			1 355 563,25	0,00	1 984 010,00	1 984 010,00	0,00	1 984 010,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 026-252602552-20260305-D2608C-DE



Syndicat des Portes de Provence - Principal - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 202001
LIBELLE : SYPROVAL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 355 563,25	a 0,00	1 984 010,00	b 1 984 010,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 355 563,25	0,00	1 984 010,00	1 984 010,00
2313	Constructions	1 355 563,25	0,00	1 984 010,00	1 984 010,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-1 984 010,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Syndicat des Portes de Provence - Principal - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		5 165 245,25	22 146,45	2 418 929,25	2 418 929,25	2 441 075,70
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	513 869,00	22 146,45	0,00	0,00	22 146,45
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	14 386,00	21 630,00	0,00	0,00	21 630,00
1312	Subv. transf. Régions	499 483,00	516,45	0,00	0,00	516,45
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		513 869,00	22 146,45	0,00	0,00	22 146,45
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 721 016,25	0,00	211 195,25	211 195,25	211 195,25
10222	FCTVA	3 721 016,25	0,00	211 195,25	211 195,25	211 195,25
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	6 840,00	6 840,00	6 840,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	6 840,00	6 840,00	6 840,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		3 721 016,25	0,00	218 035,25	218 035,25	218 035,25
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		4 234 885,25	22 146,45	218 035,25	218 035,25	240 181,70
021	Virement de la section de fonctionnement	898 790,00		2 160 891,00	2 160 891,00	2 160 891,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	31 570,00		40 003,00	40 003,00	40 003,00
28031	Frais d'études	5 100,00		5 088,00	5 088,00	5 088,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	3 335,00		3 332,00	3 332,00	3 332,00
28138	Autres constructions	250,00		249,00	249,00	249,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00		241,00	241,00	241,00

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

SLOW

Publié le

TOTAL

ID : 026-252602552-20260305-D2608C-DE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II		III = I + II
281828	Autres matériels de transport	5 770,00		5 771,00	5 771,00		5 771,00
281838	Autre matériel informatique	2 850,00		4 298,00	4 298,00		4 298,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00		1 986,00	1 986,00		1 986,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 104,00		1 598,00	1 598,00		1 598,00
28185	Matériel de téléphonie	161,00		2 905,00	2 905,00		2 905,00
28188	Autres immo. corporelles	13 000,00		14 535,00	14 535,00		14 535,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		930 360,00		2 200 894,00	2 200 894,00		2 200 894,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Syndicat des Portes de Provence - Principal - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		30 311 340,00	0,00	0,00	30 304 212,05	30 304 212,05	0,00	30 304 212,05	30 304 212,05
011	Charges à caractère général (3)	26 991 410,27	0,00	0,00	25 892 255,66	25 892 255,66	0,00	25 892 255,66	25 892 255,66
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	717 540,00	0,00		726 340,00	726 340,00		726 340,00	726 340,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	75 500,00	0,00	0,00	138 350,93	138 350,93	0,00	138 350,93	138 350,93
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		27 784 450,27	0,00	0,00	26 756 946,59	26 756 946,59	0,00	26 756 946,59	26 756 946,59
66	Charges financières	601 600,00	0,00		370 793,64	370 793,64		370 793,64	370 793,64
67	Charges spécifiques (3)	732 750,00	0,00		692 975,85	692 975,85		692 975,85	692 975,85
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	262 179,73			282 601,97	282 601,97		282 601,97	282 601,97
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		1 596 529,73	0,00	0,00	1 346 371,46	1 346 371,46		1 346 371,46	1 346 371,46
Total des dépenses réelles		29 380 980,00	0,00	0,00	28 103 318,05	28 103 318,05	0,00	28 103 318,05	28 103 318,05
023	Virement à la section d'investissement	898 790,00			2 160 891,00	2 160 891,00		2 160 891,00	2 160 891,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	31 570,00			40 003,00	40 003,00		40 003,00	40 003,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		930 360,00			2 200 894,00	2 200 894,00		2 200 894,00	2 200 894,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

Pour

ID : 026-252602552-20260305-D2608C-DE

SLOW

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information dépenses gérées hors AE	Vote
			I			II			III = I + II
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									30 304 212,05

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE****III****B****RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		29 811 340,00	0,00	29 267 340,76	29 267 340,76	29 267 340,76
013	Atténuations de charges (2)	8 600,00	0,00	9 124,06	9 124,06	9 124,06
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 799 650,00	0,00	5 801 057,78	5 801 057,78	5 801 057,78
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	23 447 800,00	0,00	23 012 513,71	23 012 513,71	23 012 513,71
75	Autres produits de gestion courante (2)	543 926,00	0,00	420 650,00	420 650,00	420 650,00
Total des recettes de gestion des services		29 799 976,00	0,00	29 243 345,55	29 243 345,55	29 243 345,55
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	500,00	0,00	13 131,21	13 131,21	13 131,21
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		500,00	0,00	13 131,21	13 131,21	13 131,21
Total des recettes réelles		29 800 476,00	0,00	29 256 476,76	29 256 476,76	29 256 476,76
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	10 864,00		10 864,00	10 864,00	10 864,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		10 864,00		10 864,00	10 864,00	10 864,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)**1 036 871,29****Total des recettes de fonctionnement cumulées****30 304 212,05**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

Syndicat des Portes de Provence - Principal - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		30 311 340,00	0,00	0,00	30 304 212,05	30 304 212,05	0,00	30 304 212,05	30 304 212,05
011	Charges à caractère général (4)	26 991 410,27	0,00	0,00	25 892 255,66	25 892 255,66	0,00	25 892 255,66	25 892 255,66
60611	Eau et assainissement	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60612	Energie - Electricité	3 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60622	Carburants	4 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
60623	Alimentation	2 000,00	0,00		2 300,00	2 300,00	0,00	2 300,00	2 300,00
60624	Produits de traitement	100,00	0,00		50,00	50,00	0,00	50,00	50,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 200,00	0,00		36 783,03	36 783,03	0,00	36 783,03	36 783,03
60636	Habillement et vêtements de travail	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	253,19	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
6068	Autres matières et fournitures	11 000,00	0,00		12 700,00	12 700,00	0,00	12 700,00	12 700,00
611	Contrats de prestations de services	26 434 630,27	0,00		25 227 134,25	25 227 134,25	0,00	25 227 134,25	25 227 134,25
61228	Autres	12 500,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6132	Locations immobilières	53 800,00	0,00		53 000,00	53 000,00	0,00	53 000,00	53 000,00
61351	Matériel roulant	1 300,00	0,00		1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00
614	Charges locatives et de copropriété	9 400,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
61551	Entretien matériel roulant	3 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	20 000,00	0,00		22 776,00	22 776,00	0,00	22 776,00	22 776,00
6161	Multirisques	3 400,00	0,00		5 042,61	5 042,61	0,00	5 042,61	5 042,61
617	Etudes et recherches	824,00	0,00		914,00	914,00	0,00	914,00	914,00
6182	Documentation générale et technique	4 000,00	0,00		3 338,57	3 338,57	0,00	3 338,57	3 338,57
6183	Frais de formation (personnel extérieur)	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 200,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6188	Autres frais divers	7 820,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés	Vote)
			I					hors AE	III = I + II
62268	Autres honoraires, conseils	207 810,00	0,00		120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	25 000,00	0,00		195 600,00	195 600,00	0,00	195 600,00	195 600,00
6228	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6234	Réceptions	17 400,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
6236	Catalogues et imprimés	10 380,00	0,00		11 400,00	11 400,00	0,00	11 400,00	11 400,00
6237	Publications	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	500,00	0,00		4 800,00	4 800,00	0,00	4 800,00	4 800,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
6245	Transports de personnes extérieures	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	3 500,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6262	Frais de télécommunications	6 701,88	0,00		9 168,40	9 168,40	0,00	9 168,40	9 168,40
627	Services bancaires et assimilés	50,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 000,00	0,00		4 230,00	4 230,00	0,00	4 230,00	4 230,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 500,00	0,00		5 568,80	5 568,80	0,00	5 568,80	5 568,80
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6288	Autres services extérieurs	2 540,93	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	717 540,00	0,00		726 340,00	726 340,00		726 340,00	726 340,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	420,00	0,00		420,00	420,00		420,00	420,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 600,00	0,00		7 600,00	7 600,00		7 600,00	7 600,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 160,00	0,00		1 160,00	1 160,00		1 160,00	1 160,00
64111	Rémunération principale titulaires	270 000,00	0,00		270 000,00	270 000,00		270 000,00	270 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	4 100,00	0,00		4 100,00	4 100,00		4 100,00	4 100,00
64113	NBI	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
64118	Autres indemnités	117 000,00	0,00		117 000,00	117 000,00		117 000,00	117 000,00
64131	Rémunérations	63 000,00	0,00		63 000,00	63 000,00		63 000,00	63 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	50,00	0,00		50,00	50,00		50,00	50,00
64138	Primes et autres indemnités	29 600,00	0,00		29 600,00	29 600,00		29 600,00	29 600,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	72 880,00	0,00		72 880,00	72 880,00		72 880,00	72 880,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I						
6453	Cotisations aux caisses de retraites	113 830,00	0,00		113 830,00	113 830,00		113 830,00	113 830,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	3 800,00	0,00		3 800,00	3 800,00		3 800,00	3 800,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	13 000,00	0,00		13 400,00	13 400,00		13 400,00	13 400,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	300,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 100,00	0,00		4 500,00	4 500,00		4 500,00	4 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	700,00	0,00		700,00	700,00		700,00	700,00
6478	Autres charges sociales diverses	14 000,00	0,00		14 000,00	14 000,00		14 000,00	14 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	75 500,00	0,00	0,00	138 350,93	138 350,93	0,00	138 350,93	138 350,93
65188	Autres	0,00	0,00		52 850,93	52 850,93	0,00	52 850,93	52 850,93
65311	Indemnités de fonction	67 900,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65313	Cotisations de retraite	3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
65315	Formation	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6583	Pénalités sur marchés	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65888	Autres	600,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		27 784 450,27	0,00	0,00	26 756 946,59	26 756 946,59	0,00	26 756 946,59	26 756 946,59
66	Charges financières	601 600,00	0,00		370 793,64	370 793,64		370 793,64	370 793,64
66111	Intérêts réglés à l'échéance	401 100,00	0,00		295 060,38	295 060,38		295 060,38	295 060,38
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	93 500,00	0,00		75 733,26	75 733,26		75 733,26	75 733,26
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	106 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	732 750,00	0,00		692 975,85	692 975,85		692 975,85	692 975,85

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	732 750,00	0,00		692 975,85	692 975,85		692 975,85	692 975,85
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	262 179,73			282 601,97	282 601,97		282 601,97	282 601,97
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	262 179,73			282 601,97	282 601,97		282 601,97	282 601,97
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		1 596 529,73	0,00	0,00	1 346 371,46	1 346 371,46		1 346 371,46	1 346 371,46
Total des dépenses réelles		29 380 980,00	0,00	0,00	28 103 318,05	28 103 318,05	0,00	28 103 318,05	28 103 318,05
023	Virement à la section d'investissement	898 790,00			2 160 891,00	2 160 891,00		2 160 891,00	2 160 891,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	31 570,00			40 003,00	40 003,00		40 003,00	40 003,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	31 570,00			40 003,00	40 003,00		40 003,00	40 003,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		930 360,00			2 200 894,00	2 200 894,00		2 200 894,00	2 200 894,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	75 733,26

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Syndicat des Portes de Provence - Principal - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		29 811 340,00	0,00	29 267 340,76	29 267 340,76	29 267 340,76
013	Atténuations de charges (3)	8 600,00	0,00	9 124,06	9 124,06	9 124,06
6419	Remboursements rémunérations personnel	3 000,00	0,00	3 610,86	3 610,86	3 610,86
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	5 600,00	0,00	5 513,20	5 513,20	5 513,20
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	5 799 650,00	0,00	5 801 057,78	5 801 057,78	5 801 057,78
706888	Autres	5 799 500,00	0,00	5 801 057,78	5 801 057,78	5 801 057,78
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	23 447 800,00	0,00	23 012 513,71	23 012 513,71	23 012 513,71
74758	Participation autres groupements	23 442 800,00	0,00	23 012 513,71	23 012 513,71	23 012 513,71
74888	Autres	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	543 926,00	0,00	420 650,00	420 650,00	420 650,00
755	Dédits et pénalités perçus	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757368	Établiss. et services rattachés (Autres)	17 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	280 000,00	0,00	330 000,00	330 000,00	330 000,00
75888	Autres	216 206,00	0,00	90 650,00	90 650,00	90 650,00
Total des recettes de gestion des services		29 799 976,00	0,00	29 243 345,55	29 243 345,55	29 243 345,55
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	500,00	0,00	13 131,21	13 131,21	13 131,21
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	0,00	13 131,21	13 131,21	13 131,21
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		29 800 476,00	0,00	29 256 476,76	29 256 476,76	29 256 476,76
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	10 864,00		10 864,00	10 864,00	10 864,00
77681	Neutralisation des amortissements	3 335,00		3 335,00	3 335,00	3 335,00

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le 09/03/2026

Total

ID : 026-252602552-20260305-D2608C-DE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Volume II	Total III = I + II
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	7 529,00		7 529,00	7 529,00	7 529,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		10 864,00		10 864,00	10 864,00	10 864,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	2 077 250,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	2 005 817,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	21 433,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	1 708 945,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 702 105,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	6 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES


A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	4 118 010,00	0,00		6 195 260,85
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		2 005 817,66
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	4 000,00	0,00		25 433,19
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	4 114 010,00	0,00		4 114 010,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		1 708 945,25
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 702 105,25
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		6 840,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
 Reçu en préfecture le 09/03/2026
 Publié le 9
 ID : 026-252602552-20260305-D2608C-DE



Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		2 077 250,85	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des états financiers	2 005 817,66	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	21 433,19	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 708 945,25	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	211 195,25	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves	1 490 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	6 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 077 250,85
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 005 817,66
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 433,19
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 708 945,25
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 195,25
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 490 910,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 840,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.902****FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.903****FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					418 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.904****FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
			DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.905****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.905****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 118 010,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 114 010,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.907****FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.907****FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 118 010,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 114 010,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.908****FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Syndicat des Portes de Provence - Principal - BP - 2026

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	1 797 110,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	561 626,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	726 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	138 350,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	370 793,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	1 062 563,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	9 124,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	962 789,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	90 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	26 306 207,47	0,00		28 103 318,05
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	25 330 629,65	0,00		25 892 255,66
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		726 340,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		138 350,93
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		370 793,64
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	692 975,85	0,00		692 975,85
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	282 601,97	0,00		282 601,97
RECETTES		0,00	0,00	0,00	28 193 913,06	0,00		29 256 476,76
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		9 124,06
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	5 801 057,78	0,00		5 801 057,78
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	22 049 724,07	0,00		23 012 513,71
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	330 000,00	0,00		420 650,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	13 131,21	0,00		13 131,21
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02				
		Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		1 797 110,58	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	39 687,63	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	54 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	28 276,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	5 042,61	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	914,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	22 138,57	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	295 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	34 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	13 168,40	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	39 798,80	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	9 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	488 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	208 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	14 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	52 850,93	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	76 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	370 793,64	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 062 563,70	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	3 610,86	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	5 513,20	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	962 789,64	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

S²LOW

Publié le

ID : 026-252602552-20260305-D2608C-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
758	Produits divers de gestion courante	90 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 026-252602552-20260305-D2608C-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 797 110,58
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 687,63
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 300,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 276,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 042,61
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	914,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 138,57
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295 600,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 200,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 168,40
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 798,80
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 180,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	488 750,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208 710,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 700,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 850,93
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 793,64
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 062 563,70
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 610,86
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 513,20
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	962 789,64

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 026-252602552-20260305-D2608C-DE

S²LOW

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						048 Autres actions	CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales			
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 650,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.932****FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.933****FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					418 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.934****FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV
A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.935****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.935****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.936****FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	9 495,40	0,00	26 296 712,07	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	9 495,40	0,00	22 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 227 134,25	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	692 975,85	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282 601,97	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 193 913,06	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 801 057,78	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 049 724,07	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330 000,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 131,21	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 306 207,47	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 495,40	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 227 134,25	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	692 975,85	
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282 601,97	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 193 913,06	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 801 057,78	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 049 724,07	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330 000,00	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 131,21	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.938****FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.938****FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					42 650 627,00									
1641 Emprunts en euros (total)					42 650 627,00									
26-74282323CGP2SYPP	Arkea Banque Entreprises et Institutionnels			30/01/2024	12 650 627,00	F	EURIBOR	0,820	0,820	EUR	T	P	N	A-1
MIN544047EUR	La Banque Postale	10/02/2022		01/07/2023	10 000 000,00	F		0,760	0,760	EUR	T	P	N	A-1
MIN544048EUR	La Banque Postale	10/02/2022		01/07/2023	6 280 000,00	F		0,760	0,760	EUR	S	P	N	A-1
MIN544049EUR	La Banque Postale	10/02/2022		01/07/2023	10 000 000,00	F		0,670	0,670	EUR	T	P	N	A-1
MIN544050EUR	La Banque Postale	10/02/2022		01/07/2023	2 220 000,00	F		0,670	0,670	EUR	S	P	N	A-1
MON542204EUR	La Banque Postale	10/02/2022		01/06/2022	1 500 000,00	F		0,710	0,710	EUR	T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00												
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00												
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00												
1687 Autres dettes (total)					0,00												
Total général					42 650 627,00												

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		37 990 793,46					2 005 817,56	280 151,30	0,00	71 950,86
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		37 990 793,46					2 005 817,56	280 151,30	0,00	71 950,86
26-74282323CGP2SYPP	N	0,00	A-1	11 252 117,72	15,08	F	EURIBOR	0,820	707 893,73	90 094,31	0,00	14 410,44
MIN544047EUR	N	0,00	A-1	9 222 000,05	26,49	F		0,760	315 358,63	69 189,85	0,00	16 734,59
MIN544048EUR	N	0,00	A-1	5 791 367,58	26,49	F		0,760	198 062,37	43 638,79	0,00	21 136,48
MIN544049EUR	N	0,00	A-1	8 507 229,77	13,49	F		0,670	604 138,54	55 482,66	0,00	13 090,59
MIN544050EUR	N	0,00	A-1	1 888 592,24	13,49	F		0,670	134 122,62	12 429,28	0,00	5 844,82
MON542204EUR	N	0,00	A-1	1 329 486,10	26,41	F		0,710	46 241,67	9 316,41	0,00	733,94
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		37 990 793,46					2 005 817,56	280 151,30	0,00	71 950,86

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque de taux le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le



ID : 026-252602552-20260305-D2608C-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	6	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	37 990 793,46	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES****B1.7****B1.7 – AUTRES DETTES****(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - acquisitions	0,00	0,00	0,00
Dettes pour location - ventes	0,00	0,00	0,00
Dettes pour souscription au capital d'une SEM	0,00	0,00	0,00
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités	0,00	0,00	0,00
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autres	5	25/11/2021
L	Autres	30	25/11/2021
L	Autres agencements, aménagements de terrains	15	25/11/2021
L	Bâtiments légers, abris	10	25/11/2021
L	Equipements de cuisines	10	25/11/2021
L	M14-Agencement, aménagement de bâtiments	15	25/11/2021
L	Matériels de bureau électrique	5	25/11/2021
L	Matériels informatiques	1	25/11/2021
L	Matériels informatiques	5	25/11/2021
L	Mobilier	10	25/11/2021

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	282 601,97		261 979,73	544 581,70	0,00	544 581,70
Provisions pour litiges	282 601,97		261 979,73	544 581,70	0,00	544 581,70
Contentieux DSP Syproval régularisation de prix	282 601,97		261 979,73	544 581,70	0,00	544 581,70
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

SLOW
SOLDE

Publié le

de l'exercice

ID : 026-252602552-20260305-D2608C-DE

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	M	Publié le	de l'exercice
						D	E = C - D
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	282 601,97		261 979,73	544 581,70		0,00	544 581,70
TOTAL PROVISIONS	282 601,97		261 979,73	544 581,70		0,00	544 581,70

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

IV

B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****B5****CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.1****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.4****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	2 285 968,86
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	2 285 968,86
Recettes réelles de fonctionnement	II	29 256 476,76
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	7,81

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.5****ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
						N+1	N+2	N+3	N+4			
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)						
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III		
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I					
Marchés de partenariat (1)															
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)															
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.8****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****B7.9****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 026-252602552-20260305-D2608C-DE



Syndicat des Portes de Provence - Principal - BP - 2026

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FILIERE ANIMATION (i)		1,00	0,00	1,00	1,00		
ADJOINT D'ANIMATION	C	1,00	0,00	1,00	1,00		
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		9,00	0,00	9,00	7,00	0,00	7,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : $ETPT = \text{Effectifs physiques} \times \text{quotité de temps de travail} \times \text{période d'activité dans l'année}$

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 \times 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	367	0,00	332-23-1°	CDD
TECHNICIEN	B	TECH	389	0,00	332-24	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le



ID : 026-252602552-20260305-D2608C-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
31/05/2011 -	Energie Rhône Vallée	SAEML Energie Rhône Vallée	SAEML	25 000,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 026-252602552-20260305-D2608C-DE



Syndicat des Portes de Provence - Principal - BP - 2026

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	< Néant >				non
CE	< Néant >				non
Régie personnalisée	< Néant >				non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 026-252602552-20260305-D2608C-DE



Syndicat des Portes de Provence - Principal - BP - 2026

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >					non
Lotissement	< Néant >					non
Service social et médico-social	< Néant >					non

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	2 291 839,15	2 291 839,15
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	4 446,45	4 446,45
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	2 296 285,60	2 296 285,60

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	1 490 910,00	1 490 910,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	2 296 285,60	2 296 285,60
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	3 787 195,60	3 787 195,60

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	2 013 346,66	2 013 346,66
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 412 089,25	2 412 089,25
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	398 742,59	398 742,59

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		2 013 346,66	2 013 346,66
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 005 817,66	2 005 817,66
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 005 817,66	2 005 817,66
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		7 529,00	7 529,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	7 529,00	7 529,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 412 089,25	III 2 412 089,25
Ressources propres externes de l'année (a)		211 195,25	211 195,25
10222	FCTVA	211 195,25	211 195,25
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		2 200 894,00	2 200 894,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	5 088,00	5 088,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	3 332,00	3 332,00
28138	Autres constructions	249,00	249,00
28181	Installations générales, aménagt divers	241,00	241,00
281828	Autres matériels de transport	5 771,00	5 771,00
281838	Autre matériel informatique	4 298,00	4 298,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 986,00	1 986,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 598,00	1 598,00
28185	Matériel de téléphonie	2 905,00	2 905,00
28188	Autres immo. corporelles	14 535,00	14 535,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 160 891,00	2 160 891,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.


(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires

afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le

es budgets retraçant les dépenses et les
ID : 026-252602552-20260305-D2608C-DE



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET

D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0,00
-----------------------	------------	-------------	-------------------------------	-------------

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION

D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00

Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
---	-------------

Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00

RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
------------------------------------	-------------

Résultat financier	0,00
--------------------	------

RESULTAT COURANT (5)	0,00
-----------------------------	-------------

Résultat spécifique	0,00
---------------------	------

RESULTAT NET (6)	0,00
-------------------------	-------------

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le



ID : 026-252602552-20260305-D2608C-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)

Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)

Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

S²LO

ID : 026-252602552-20260305-D2608C-DE

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le



ID : 026-252602552-20260305-D2608G-DE

Syndicat des Portes de Provence - Principal - BP - 2026

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**

D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES****A**

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTES :

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 19/02/2026

Présenté par Le Président (1),


A Allan, le 05/03/2026

Délibéré par l'assemblée le Comité Syndical(2), réunie en session Ordinaire

A Allan, le 05/03/2026

Les membres de l'assemblée délibérante le Comité Syndical (2),(3).

BICHON Gérard	
CAMPELLO Régina	
CHAUTARD Olivier	
COURBIS Yves	
DAYRE Thierry à SALIN Olivier	
GALLU Alain	
LEBRAT Jean	
LEOPOLD Gaël	
LEVEQUE Yves	
MOULY Hélène	
POIGNET Richard	
RIEU André	
SALIN Olivier	
SAPHORES Pierre-André	
SAVATIER Paul	
SICARD Jean-Claude	
THOMAS Carole	
VALAYER Pierre-André	
VIGLI André	

Envoyé en préfecture le 09/03/2026	
Reçu en préfecture le 09/03/2026	
Publié le	
ID : 026-252602552-20260305-D2608C-DE	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

ZILIO Anthony	
---------------	--

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 09/03/2026, et de la publication le 09/03/2026
A Allan, le 09/03/2026

- (1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
- (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 05 mars 2026
Convoqué le 19 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars 2026 à 14h36 le Comité Syndical du Syndicat des Portes de Provence s'est réuni sous la présidence de M. Alain GALLU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de membres absents excusés non représentés : 2
Nombre de membres absents : 6

Sont présents :

Membres titulaires : Gérard BICHON, Olivier CHAUTARD, Yves COURBIS, Alain GALLU, Gaël LEOPOLD, Yves LEVEQUE, Hélène MOULY, Roland RIEU, Olivier SALIN, Pierre SAPHORES, Paul SAVATIER, Jean Claude SICARD, Carole THOMAS, Pierre André VALAYER, Anthony ZILIO.

Membres suppléants :

Richard POIGNET suppléant de Sylvie MOLINIÉ
André VIGLI suppléant de Laure GITTON
Jean LEBRAT suppléant d'Alain BOUVIER
Régina CAMPELLO suppléante de Damien LAGIER

Procurations :

Thierry DAYRE ayant donné pouvoir à Olivier SALIN

Membres absents :

Excusés sans pouvoir : Philippe BERRARD, Katy RICARD

Sans pouvoir : Mounir AARAB, Véronique ALLIEZ, Daniel BUONOMO, Laurent CHAUVEAU, Christian CORNILLAC, Éric PHELIPPEAU

Secrétaire de séance : Yves COURBIS

Assistaient également au Comité Syndical : Madame Gwendoline PELLET, DGS du SYPP, Monsieur Sébastien LIOGIER, Directeur Adjoint, Madame Jany DUPUIS Responsable Ressources Humaines et Finances, Madame Honorine VIDIL, Assistante de direction.

DÉLIBÉRATION D26-09**PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS DU SYPP****2026-2027****Rapporteur : Alain GALLU**

Monsieur Alain GALLU, Président, rappelle à l'assemblée que le Syndicat des Portes de Provence a validé le règlement budgétaire et financier par délibération n°D29-21 du 21 septembre 2021, modifié par délibérations n°D36-23 du 14 décembre 2023, et n°D2504 du 30 janvier 2025. Le règlement intègre la mise en œuvre d'une programmation pluriannuelle des investissements sur la durée du mandat.

Les projections ont été débattues lors du vote du Débat d'Orientations Budgétaires le 19 février 2026.

De ce fait et au regard des projets et orientations définis par le Syndicat des Portes de Provence, il est présenté dans le tableau ci-après les projets d'investissement et les volumes financiers s'y rattachant.

PPI actuellement en vigueur

PPI 2025-2026		
Année	Projet	Estimation budget (€ TTC)
2025	SYPROVAL	1 984 006,75
2026	Quai de transfert pour le tri sélectif	5 000 000
2025	Déménagement siège du SYPP	40 000
2025	PLPDMA	20 000
2025	Système caractérisation IA SYPROVAL	55 000

Proposition de PPI pour 2026—2027

PPI 2026-2027		
Année	Projet	Estimation budget (€ TTC)
2026	SYPROVAL	1 984 010
2027	Quai de transfert pour le tri sélectif	5 000 000

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré ;

Le comité syndical décide à l'unanimité de :

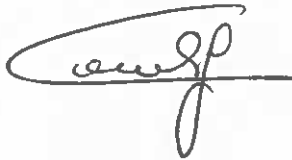
- **APPROUVER** la programmation pluriannuelle des investissements du Syndicat des Portes de Provence couvrant la période 2026-2027;

- **AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter toute subvention portant sur les projets inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement et à signer tous documents relatifs aux dossiers de demandes et de versements de subventions ;
- **CHARGER** Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication.

Pour copie conforme

À Allan

Le Secrétaire de séance



Le Président,

Alain GALLU



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 05 mars 2026

Convoqué le 19 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars 2026 à 14h36 le Comité Syndical du Syndicat des Portes de Provence s'est réuni sous la présidence de M. Alain GALLU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de membres absents excusés non représentés : 2

Nombre de membres absents : 6

Sont présents :

Membres titulaires : Gérard BICHON, Olivier CHAUTARD, Yves COURBIS, Alain GALLU, Gaël LEOPOLD, Yves LEVEQUE, Hélène MOULY, Roland RIEU, Olivier SALIN, Pierre SAPHORES, Paul SAVATIER, Jean Claude SICARD, Carole THOMAS, Pierre André VALAYER, Anthony ZILIO.

Membres suppléants :

Richard POIGNET suppléant de Sylvie MOLINIÉ

André VIGLI suppléant de Laure GITTON

Jean LEBRAT suppléant d'Alain BOUVIER

Régina CAMPELLO suppléante de Damien LAGIER

Procurations :

Thierry DAYRE ayant donné pouvoir à Olivier SALIN

Membres absents :

Excusés sans pouvoir : Philippe BERRARD, Katy RICARD

Sans pouvoir : Mounir AARAB, Véronique ALLIEZ, Daniel BUONOMO, Laurent CHAUVEAU, Christian CORNILLAC, Éric PHELIPPEAU

Secrétaire de séance : Yves COURBIS

Assistaient également au Comité Syndical : Madame Gwendoline PELLET, DGS du SYPP, Monsieur Sébastien LIOGIER, Directeur Adjoint, Madame Jany DUPUIS Responsable Ressources Humaines et Finances, Madame Honorine VIDIL, Assistante de direction.

Comité syndical du 05 mars 2026

DÉLIBÉRATION D26-10**CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LA CRÉATION ET L'EXPLOITATION D'UNE
UNITÉ DE VALORISATION MULTI-FILIÈRES DE DÉCHETS MÉNAGERS DU SYPP – SYPROVAL
APPROBATION DES NOUVELLES PERFORMANCES CONTRACTUELLES**

Rapporteur : Olivier SALIN

Le Syndicat des Portes de Provence a conclu avec la société COVED, pour une durée de vingt années à compter du 10 juillet 2020, un contrat de délégation de service public pour la création et l'exploitation d'une unité de valorisation et de traitement multi-filières de déchets ménagers, nommée SYPROVAL, destinée à traiter les flux d'ordures ménagères et d'encombrants des ménages et assimilés.

Le Contrat de DSP fixe en son article 16 les performances garanties du contrat (notamment taux maximal de refus, taux de valorisation minimal de différentes matières par matière, taux de valorisation minimale de CSR dans les sous articles 16.3 à 16.6) et ce, pour chacune des lignes de l'unité : à la ligne ordures ménagères correspondent certaines performances, à la ligne encombrants/DAE en correspondent d'autres.

Le Contrat prévoit en ses articles 9.1 et 11 qu'en phase de Mise en Service Industrielle (phase 2.2.) les performances garanties du contrat sont recalculées dès lors que les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- s'il y a désaccord entre le délégant et le délégataire sur les résultats des essais de performances à la charge du délégataire,
- et si la composition des déchets entrants s'écarte de plus ou moins 3% de la composition de référence contractuelle fixée à l'article 16.1.1.2. (« *MODECOM de référence* »).

En cas de désaccord sur les résultats liés aux performances des articles 16.3, 16.5 et 16.6 et uniquement celles-ci, une caractérisation des déchets entrants sera réalisée par le délégataire en présence du délégant afin de déterminer la cause de l'écart constaté.

Sur la base des résultats de cette caractérisation et uniquement s'ils reflètent une modification importante qui justifie une adaptation des performances, il sera procédé à un calcul des nouvelles performances sur la base d'une étude par un bureau d'étude extérieur dûment sélectionné par le SYPP. Ces nouvelles performances seront les nouvelles performances garanties du contrat après accord exprès du SYPP et se substitueront alors à celles figurant dans le projet de contrat. Il est défini entre les parties qu'une modification importante correspond à un écart de plus ou moins 3% de la composition attendue par matière dans les MODECOM de référence décrits dans l'article 12.

(article 11)

Ces nouvelles performances seront les nouvelles performances garanties du contrat après accord exprès du SYPP et se substitueront dans ce cas à celles figurant dans le projet de contrat. En l'absence d'accord du SYPP, les performances initiales seront maintenues.

(article 9.1)

Sur la réalisation des conditions nécessaires à la réalisation de caractérisations nouvelles

Sur la Mise en Service Industrielle

L'unité SYPROVAL est en phase de Mise en Service Industrielle depuis le 15 décembre 2023 pour la ligne des ordures ménagères, et depuis le 12 février 2024 pour la ligne des encombrants/DAE. Le Constat d'Achèvement des Travaux a été prononcé le 04 août 2023 avec réserves. Aucun constat complémentaire n'a depuis permis de lever ces réserves. La réception de l'unité n'a pas été prononcée. L'unité est donc encore en phase 2.2. de Mise en Service Industrielle depuis le 15 décembre 2023 et depuis le 12 février 2024 pour les deux lignes différenciées.

Sur le désaccord relatif aux résultats des essais de performance

Les essais de performances se sont tenus du 25 avril au 22 mai 2024. Le contrat prévoit que le SYPP valide en amont le protocole des essais de performances et qu'il assiste, ou du moins puisse assister aux opérations.

Le protocole des essais de performances du délégataire a été validé par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) du SYPP le 30 janvier 2024, celui-ci étant destiné à définir les grandes lignes des essais dans l'objectif de sélectionner le bureau d'études qui devait réaliser les essais de performances. Par courriel du 15 mars 2024, le délégataire a sollicité l'autorisation de l'AMO pour réaliser des caractérisations non pas sur les déchets entrants mais sur des déchets secs, donc après passage sur process, l'AMO étant prié de répondre dans un délai très court (sous 5 jours) sur la base d'un protocole modifié incomplet. Par courriel du 21 mars 2024, l'AMO répondait que « *la caractérisation sur sec [...] pose un problème sur la représentativité [...] par rapport au réel. En effet, une fois la caractérisation effectuée, un travail d'analyse est à faire via des tables de conversion pour permettre de retrouver les résultats sur matière brute. Les caractérisations sur sec étant aujourd'hui peu utilisées, les tables de conversions ne sont pas forcément actualisées ou à jour et donc il y a un risque que l'analyse qui en ressort ne corresponde pas au réel.* » Par courriel du 22 mars 2024, le délégataire a sollicité un échange en urgence pour commander le jour même les essais de performances. Le même jour, l'AMO a confirmé sa position et celle du SYPP : réaliser les caractérisations conformément au protocole déjà validé en janvier. Mais le délégataire a continué d'insister et a demandé à l'AMO de revoir sa position. Le SYPP et son AMO n'ont pas changé de position et un protocole d'essais de performances corédigé par INGENYOU (le bureau d'études retenu par le délégataire) et le délégataire a été proposé le 23 avril 2024. Ce protocole prenait en compte :

- la caractérisation des déchets entrants sur produit brut (et non pas sur sec comme demandé précédemment) pour la ligne des ordures ménagères ;
- la reconstitution de l'entrant sur la base des sortants pour la ligne encombrants.

Bien que ce dernier point ne fût pas conforme au protocole d'essais du délégataire validé le 30 janvier 2024, celui-ci a été jugé conforme au regard de l'unique besoin de définir un gisement pour la validation des performances de la ligne encombrants.

Le planning des essais a été transmis en même temps et donnait un démarrage des essais le 29 avril pour la ligne ordures ménagères.

Ce protocole fût validé oralement avant la réalisation des essais, avant d'être validé par écrit le 29 mai 2024 (soit à la fin des essais).

Par courrier du 05 juillet 2024, le délégataire adressait au SYPP le rapport des essais de performances, accompagné des résultats et d'une synthèse interprétative. Dans ce courrier, le délégataire indiquait que l'équipement était conforme aux performances au regard des « taux de captation » des équipements, qu'il souhaitait intégrer dans les performances. Mais dans le même temps, le délégataire constatait que plusieurs performances garanties n'étaient pas atteintes et alertait le SYPP d'une composition de déchets différente de celle reprise dans le contrat, justifiant selon lui la non atteinte des performances : « *Les résultats révèlent des écarts significatifs quant à la composition des déchets entrants sur l'unité (Ordures Ménagères et Encombrants)* ». Le délégataire demandait la tenue

d'une réunion « *afin de comparer nos conclusions, et étudier ensemble le niveau de performance à atteindre.* »

Par courrier du 14 octobre 2024, après rédaction d'une note d'analyse des performances par l'AMO, le SYPP demandait au délégataire d'établir un plan d'actions pour améliorer les performances de l'unité.

Le 05 novembre 2024 le délégataire présentait au SYPP et à l'AMO son interprétation des résultats des essais de performances. Par courrier du 06 novembre 2024, le délégataire informait le SYPP de son désaccord avec l'analyse que fait l'AMO des résultats de performances : le délégataire indiquait vouloir évaluer la « *captation des matières réellement présentes dans le gisement* » et renouvelait sa « *demande de désignation d'un bureau d'études qualifié et indépendant dûment désigné par le SYPP pour procéder au calcul des nouvelles performances, conformément à l'article 11 alinéa 7* ». Par courrier du 18 novembre 2024, le SYPP rappelait que les performances contractuelles ne sont pas le taux de captation de ce qui passe sur la chaîne, mais le taux de valorisation de la totalité des déchets entrants. Par courrier du 31 décembre 2024, le délégataire « *propose [...] de modifier les performances garanties afin de s'adapter au gisement actuel qui est très différent* » et reconnaît que « *des performances [...] ne sont pas atteintes* », puis formule la demande suivante « *nous réitérons notre demande de caractérisations complémentaires, sous votre direction ou contrôle, afin de prendre en compte la nature actualisée de l'entrant dans les performances attendues.* »

La condition de désaccord sur les résultats des essais de performances est donc remplie et la demande de réalisation de nouvelles caractérisations par le SYPP a été formulée par le délégataire à plusieurs reprises.

Sur l'écart de plus ou moins 3% entre la composition actuelle des déchets et celle de référence contractuelle

Les caractérisations réalisées par le bureau d'études INGENYOU en phase d'essais, puis par le bureau d'études AUSTRAL, confirment un tel écart sur les échantillons prélevés lors des essais. Cette condition est donc remplie.

Sur la réalisation de l'étude permettant le recalcul des performances par un bureau d'études extérieur

Si les caractérisations réalisées par INGENYOU en phase essais de performances ont bien été prises en compte par le syndicat, celles-ci n'ont pas été établies sur la base des déchets entrants. De plus, l'échantillonnage était trop faible et n'aurait pas permis une bonne représentativité du gisement complet. Le délégataire aurait dû réaliser de nouvelles caractérisations sur les déchets entrants, en application de l'article 11 du contrat « *en cas de désaccord sur les résultats liés aux performances [...] une caractérisation des déchets entrants sera réalisée par le délégataire en présence du délégant afin de déterminer les causes de l'écart constaté* ». Toutefois, le délégataire n'a pas engagé de nouvelles caractérisations en présence du SYPP.

L'article 11 du contrat prévoit « *il sera procédé à un calcul des nouvelles performances garanties du contrat sur la base d'une étude par un bureau d'études extérieur dûment sélectionné par le SYPP* ». Par suite, le SYPP a constitué un dossier de consultation publique pour réaliser une étude de recalcul des performances via la réalisation de caractérisations sur les déchets entrants, afin de calculer de nouvelles performances sur cette base par un bureau d'études indépendant, comme le prévoit le contrat. Le marché a été notifié le 28 avril 2025 au bureau d'études AUSTRAL. Les caractérisations se sont déroulées entre le 1^{er} juin et le 30 novembre 2025. Les résultats ont été présentés au SYPP en janvier 2026. Ces résultats ont été présentés à COVED lors de réunions entre les 08 et 29 janvier 2026.

Par courrier daté du 14 mai 2025, le délégataire a confirmé la méthode mise en place par le SYPP dans le respect des stipulations contractuelles, le délégataire écrivant qu'il « (...) a pris bonne note à cet

égard que vous avez missionné un bureau d'études pour réaliser des caractérisations de déchets et recalculer en conséquence les performances dès le mois de juin 2025, conformément à l'article 11 du contrat (...). Cela correspond aux attentes de COVED formulées depuis de nombreux mois ».

Les caractérisations réalisées par AUSTRAL confirment la variation de composition de plus ou moins 3% pour certaines matières par rapport aux données de référence du contrat. AUSTRAL a calculé les nouvelles performances suivantes :

- Pour la chaîne ordures ménagères

		Initial sur tonnage SYPP		Calcul des NOUVELLES performances avec fonctionnement initial	
		Performances Théoriques	Performances Garanties	Performances Théoriques	Performances Garanties
OMR	Taux de Refus (refus + grands longs + putrescibles séchés)	52,57%	53,60%	59,05%	60,20%
	Taux de CSR	27,27%	26,70%	19,15%	18,75%
	Taux de Plastiques	2,88%	2,73%	1,88%	1,78%
	Taux de Ferreux	1,73%	1,65%	2,25%	2,14%
	Taux de non Ferreux	0,59%	0,56%	1,05%	1,00%

- Pour la chaîne encombrants

		Initial sur tonnage SYPP		RECALCUL DES NOUVELLES PERFORMANCES	
		Performances Théoriques	Performances Garanties	Performances Théoriques	Performances Garanties
ENC	Taux de Refus	58,06%	59,20%	50,46%	51,45%
	Taux de CSR	31,87%	31,20%	39,64%	38,81%
	Taux de Métaux*	3,09%	2,93%	2,13%	2,02%
	Taux de Bois	2,81%	2,67%	3,89%	3,70%
	Taux de Gravats	4,17%	3,96%	3,87%	3,68%

Sur les suites données à ce nouveau calcul

Le contrat prévoit en ses articles 9.1 et 11 que les nouvelles performances doivent être calculées, mais sans application automatique : il revient au SYPP de les approuver, ou bien de choisir de conserver les performances initiales fixées par le contrat.

Le délégataire a pris acte de ce nouveau calcul de performances. En réunion le 06 février 2026, il a expliqué avoir adressé les nouvelles caractérisations AUSTRAL à son propre équipementier, qui lui a proposé en retour des performances que le délégataire a choisi de ne pas présenter au SYPP, les jugeant inadaptées.

En revanche, le délégataire a demandé au SYPP des modifications substantielles du contrat qui nécessiteraient de conclure un avenant et qui impactent la structure même du contrat. La nature des principales modifications demandées est la suivante :

- fixer les objectifs de performances a posteriori de chaque exercice annuel, sur la base des tonnages réels du SYPP,
- calculer des objectifs globaux à l'unité et non plus par chaîne, en réalisant une moyenne des deux chaînes, pondérée par les tonnages réels, en ce qui concerne :
 - o le taux de refus maximal
 - o le taux de production de CSR minimal
- fixer les taux de valorisation matière triées par famille de matières et non plus par matière,
- rendre les pénalités non applicables avant la réception de l'unité,
- n'appliquer les pénalités que si un écart de +3% est constaté sur le taux de refus global,
- plafonner les pénalités,
- appliquer les pénalités suivant un contrôle de l'atteinte des performances annuel et non plus mensuel,
- réaliser des caractérisations systématiques sur les sortants en cas d'écart de +/-3% de taux de refus pour redéfinir les performances contractuelles.

La demande du délégataire ne correspond pas à l'application du contrat : il ne s'agit pas d'une proposition de nouvelles performances calculées par un bureau d'études désigné par le SYPP (AUSTRAL), mais d'une demande d'avenant portant sur divers sujets.

En outre, elle consisterait à modifier de nombreuses clauses de façon non compatible avec l'esprit du contrat (définir des exigences techniques précises envers le délégataire, sécuriser l'exécution du contrat sur la durée, fiabiliser les données d'entrée du contrat...).

De plus, les caractérisations AUSTRAL confirment que les déchets d'encombrants du SYPP sont de bonne qualité et meilleures que les données de référence du contrat, du moins en ce qui concerne la teneur en inertes. Ainsi, les nouvelles performances calculées sont plus ambitieuses que celles en vigueur.

Accepter les conditions du délégataire reviendrait à supprimer le droit pour le SYPP de demander des travaux complémentaires pour obtenir l'unité performante prévue au contrat, alors même que le délégataire dit avoir commandé un audit sur la chaîne encombrants.

La demande du délégataire n'est donc pas acceptable.

Dès lors, deux possibilités s'offrent au SYPP :

- approuver les nouvelles performances calculées par AUSTRAL
- ou maintenir les performances contractuelles actuelles.

Considérant l'évolution du gisement par rapport aux données de référence du contrat, il est proposé d'adopter les nouvelles performances calculées par le bureau d'études AUSTRAL conformément aux stipulations des articles 9.1 et 11 du contrat de délégation de service public qui encadrent une telle procédure de modification.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le Contrat de Délégation de Service Public portant sur la création et l'exploitation d'une unité de valorisation multi-filières de déchets ménagers du SYPP – SYPROVAL, notamment ses articles 9.1, 11 et 16 ;

Vu les courriers du délégataire datés du 05 novembre et du 31 décembre 2024 demandant expressément au SYPP de réaliser des caractérisations sous son contrôle par un bureau d'études indépendant ;

Vu le courrier du délégataire du 14 mai 2025, approuvant la méthodologie mise en œuvre par le SYPP ;

Vu le rapport de caractérisations présenté par le bureau d'études AUSTRAL, et le calcul de nouvelles performances,

Vu les demandes formulées par COVED et consignées au compte rendu des réunions du 08 janvier 2026, 29 janvier 2026 et 06 février 2026, qui ne répondent pas au cadre contractuel du calcul de nouvelles performances ;

Considérant que les conditions de réalisation de caractérisations et de calcul de nouvelles performances sont réunies,

Considérant la nécessité de clore la phase de Mise en Service Industrielle débutée le 15 décembre 2023 ;

Considérant que les caractérisations des déchets entrants du SYPP révèlent un écart de composition de plus de 3% pour chaque matière contractuelle ;

Considérant que le délégataire a approuvé la méthodologie proposée par AUSTRAL de grilles d'équivalences entre matières ;

Considérant que les nouvelles performances s'appliquent dès que le SYPP a donné son accord ;

Considérant que l'application des nouvelles performances a un impact sur les prix unitaires de traitement, mais que cet impact est marginal ;

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré ;

Le comité syndical décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER et APPLIQUER les nouvelles performances garanties** calculées par le bureau d'études AUSTRAL, ainsi qu'il suit :
 - o Pour la ligne de traitement des ordures ménagères

		Initial sur tonnage SYPP		Calcul des NOUVELLES performances avec fonctionnement initial	
		Performances Théoriques	Performances Garanties	Performances Théoriques	Performances Garanties
OMR	Taux de Refus (refus + grands longs + putrescibles séchés)	52,57%	53,60%	59,05%	60,20%
	Taux de CSR	27,27%	26,70%	19,15%	18,75%
	Taux de Plastiques	2,88%	2,73%	1,88%	1,78%
	Taux de Ferreux	1,73%	1,65%	2,25%	2,14%
	Taux de non Ferreux	0,59%	0,56%	1,05%	1,00%

o Pour la ligne de traitement des encombrants

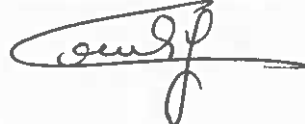
		Initial sur tonnage SYPP		RECALCUL DES NOUVELLES PERFORMANCES	
		Performances Théoriques	Performances Garanties	Performances Théoriques	Performances Garanties
ENC	Taux de Refus	58,06%	59,20%	50,46%	51,45%
	Taux de CSR	31,87%	31,20%	39,64%	38,81%
	Taux de Métaux*	3,09%	2,93%	2,13%	2,02%
	Taux de Bois	2,81%	2,67%	3,89%	3,70%
	Taux de Gravats	4,17%	3,96%	3,87%	3,68%

- **DONNER**, par la présente délibération, l'« accord exprès » du SYPP sur les nouvelles performances garanties (cf. colonne « performances garanties » des deux tableaux) des articles 16.3, 16.5 et 16.6 du contrat de délégation de service public, en application des articles 9.1 et 11 du contrat de délégation de service public ;
- **APPROUVER** les nouvelles performances garanties ci-dessus qui se substituent d'office et remplacent celles figurant dans les stipulations du contrat de délégation de service public aux articles précités ; les nouvelles performances garanties des articles 16.3, 16.5 et 16.6 sont applicables dès l'exercice 2025, date à laquelle la procédure de recalcul des nouvelles performances a été engagée par le syndicat sur demande du délégataire ;
- **MANDATER** le Président pour notifier la présente délibération au délégataire ;
- **CHARGER** le Président ou son représentant à l'effet de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par les tiers dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication, et par le délégataire dans le cadre de la procédure de l'article 48.2.1 du contrat (délai de trente jours à compter de la notification de la présente décision), la présente valant règlement du différend concernant le recalcul des performances garanties.

Pour copie conforme

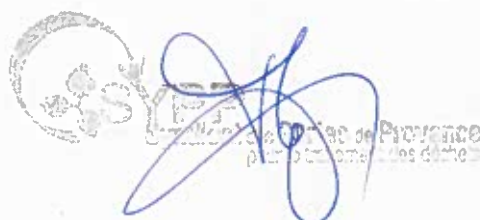
À Allan

Le Secrétaire de séance



Le Président,

Alain GALLU



DSP SYPROVAL

Création et exploitation d'une unité de valorisation multi-filières de déchets ménagers

RECALCUL DES PERFORMANCES CONTRACTUELLES

conformément à l'article 11 du Contrat

REUNIONS DU 08 JANVIER, 29 JANVIER ET 06 FEVRIER 2026

COMPTE-RENDU

Contrat de DSP signée le 09 mars 2020, notifié le 10 juillet 2020

MSI depuis le 15/12/2023 pour les Omr et depuis le 12/02/2024 pour les encombrants

PRESENTS

COVED

Olivier BERARD, Directeur de Région Rhône Alpes du groupe PAPREC

Benjamin COLLYN, Directeur d'Agence, Groupe PAPREC COVED Environnement

Julien LASSAUT, Directeur PAPREC du centre de tri TRIVALO 69 (réunions n°1 et 3)

SYPP

Yves COURBIS, 1^{er} Vice Président (réunion n°1)

Gwendoline PELLET, DGS

Sébastien LIOGIER, DGA

Joëlle LARRAS et Grégoire LEFEBVRE, Cabinet d'études Inddigo (AMO du SYPP)

Julie LEBLANC, Cabinet d'études AUSTRAL étant chargé du recalcul des performances



Syndicat des Portes de Provence

Immeuble le Septan - Entrée A
8, av du 45ème Régiment de Transmission
Quartier Saint Martin - 26200 Montélimar



Tél : 04 75 00 25 35
Fax : 04 75 00 25 42



Courriel : contact@sypp.fr
www.sypp.fr
SYPP26

Introduction

Article 11 de la DSP :

« En cas de désaccord sur les résultats liés aux performances des articles 16.3, 16.5 et 16.6 et uniquement celles-ci, une caractérisation des déchets entrants sera réalisée par le délégataire en présence du délégant afin de déterminer la cause de l'écart constaté. Sur la base des résultats de cette caractérisation et uniquement s'ils reflètent une modification importante qui justifie une adaptation des performances, il sera procédé à un calcul des nouvelles performances sur la base d'une étude par un bureau d'études extérieur dûment sélectionné par le SYPP. Ces nouvelles performances seront les nouvelles performances garanties du contrat après accord exprès du SYPP et se substitueront alors à celles figurant dans le projet de contrat. Il est défini entre les parties qu'une modification importante correspond à un écart de plus ou moins 3% de la composition attendue par matière dans les MODECOM de référence décrits dans l'article 12. »

Article 9.1 de la DSP :

« (...) Ces nouvelles performances seront les nouvelles performances garanties du contrat après accord exprès du SYPP et se substitueront dans ce cas à celles figurant dans le projet de contrat. En l'absence d'accord du SYPP, les performances initiales seront maintenues ».

Réunion du 08 janvier 2026

Gwendoline PELLET rappelle le cadre de réalisation des caractérisations en 2025 dont il est question ce jour : COVED a interpellé le SYPP depuis début 2024 sur la nature des déchets apportés à SYPROVAL. Le contrat dispose qu'en cas de désaccord, des caractérisations doivent être faites et donner lieu à un calcul des nouvelles performances garanties dont il appartient au SYPP de les approuver ou non. Il a été décidé de conduire des caractérisations à grande échelle sur tous les apports du SYPP. Le bureau d'études indépendant AUSTRAL a été missionné à cette fin à l'issue d'une consultation publique. La réunion vise à présenter de manière très factuelle les résultats. COVED est d'accord sur ce principe.

Ces caractérisations ont été réalisées à SYPROVAL en haut de fosse, et en quantité importante afin d'être le plus représentatif possible et lisser les écarts :

- 20 caractérisations d'ordures ménagères en saison haute (juin)
- 20 caractérisations d'ordures ménagères en saison basse (novembre)
- 30 caractérisations de bennes d'encombrants pendant l'été (1 par déchèterie + 1 supplémentaire pour les 4 déchèteries les plus productrices d'encombrants + 2 autres caractérisées en double par erreur).

Le plan d'échantillonnage des OMr a été élaboré par le bureau d'études AUSTRAL selon les typologies de milieu réglementaires pour un MODECOM.

Les résultats sont présentés sur la base du support joint, où manque le calcul des nouvelles performances pour les encombrants, encore en cours.

Des écarts de plus de 3% sont constatés sur toutes les composantes contractuelles des déchets entrants, nécessitant de procéder au calcul de nouvelles performances.

Olivier BERARD estime que :

- les résultats des caractérisations d'ordures ménagères sont cohérents avec ce qui est constaté à SYPROVAL,
- les déchets d'ordures ménagères sont homogènes
- les résultats n'appellent pas d'observations particulières.

En revanche les résultats des caractérisations d'encombrants l'interpellent. Julien LASSAUT estime que ces données ne correspondent pas à ce qui sort de la ligne encombrants. Pour Olivier BERARD, c'est ce qui sort de la chaîne après le process qui doit faire foi, c'est pourquoi il défend depuis de nombreux mois une reconstitution de l'entrant à partir des sortants. Il explique que les caractérisations d'AUSTRAL ont été bien faites, mais que comme toute caractérisation, qu'elle soit faite par le SYPP ou par COVED, elles sont critiquables du fait de l'hétérogénéité des bennes.

Julien LASSAUT relève, sans remettre en cause les caractérisations réalisées ni les résultats, que l'écart type entre les bennes est considérable et estime qu'il est compliqué de calculer des performances à partir de données aussi disparates. Olivier BERARD juge un modèle mathématique fondé sur ces données discutables. Dans l'objectif de comparer les caractérisations d'AUSTRAL, il évoque à nouveau la caractérisation d'INGENYOU faite en 2024 sur les sortants et non sur les entrants. Pour juger de la nature des entrants, Julien LASSAUT plaide pour une analyse sur un temps long (évocation d'un suivi de 4 ans en centre de tri), sur la base des sortants de la chaîne encombrants, et de caractérisations des refus. Sébastien LIOGIER relève que cela suppose que les équipements sont efficaces à 100% avec des taux de pureté de 100%, alors que c'est justement l'objet des essais de performances de tester la chaîne. Gwendoline PELLET rappelle que l'analyse sur un temps long en sortie de process n'est pas la procédure décrite au contrat.

Gwendoline PELLET indique que, bien que les écarts type entre bennes d'encombrants caractérisées par AUSTRAL soient importants, la composition moyenne d'une benne SYPP est tout à fait cohérente avec les résultats du MODECOM national 2024 publié en toute fin de mois de décembre 2024.

Olivier BERARD rappelle qu'en 2024 le SYPP n'avait pas encore déployé la REP PMCB. Il demande d'avoir cela en tête pour comparer avec les données d'INGENYOU 2024. Gwendoline PELLET indique que les caractérisations d'AUSTRAL doivent être comparées avec les données de référence du contrat, pas avec les données d'INGENYOU.

Sébastien LIOGIER s'interroge car les performances de référence du contrat proposées par COVED ont bien été calculées au départ sur la base d'une composition moyenne des encombrants du SYPP. Par conséquent cet exercice de moyenne a déjà été fait avant la signature du contrat sur des bennes tout aussi disparates. Olivier BERARD explique ne plus savoir comment ni par qui ont été calculées ces performances de référence, mais s'engage à le regarder.

Gwendoline PELLET demande à COVED de donner son avis sur les grilles d'équivalences de matières qui ont pu être faites par AUSTRAL pour faire correspondre les catégories du MODECOM encombrants aux catégories contractuelles. Sébastien LIOGIER demande à COVED de fournir le fichier de calcul lui ayant permis de proposer des compositions de référence en phase consultation de la DSP. COVED explique qu'il a repris les données fournies par le SYPP. Grégoire LEFEBVRE précise que le SYPP a fourni des résultats de caractérisations uniquement pour les ordures ménagères mais que concernant les encombrants, le SYPP n'avait pas de données : c'est PAPREC qui a émis des hypothèses. Le gisement a donc bien été défini par COVED, il s'agit de savoir de quelle manière pour pouvoir faire l'exercice comparatif aujourd'hui.

Olivier BERARD rappelle que l'équipement a été dimensionné sur la base du gisement de référence contractuel et affirme que si le gisement était conforme, l'unité atteindrait les performances contractuelles.

Il estime que le SYPP a retiré 1000 tonnes de plâtres en 2025. Il demande de plâtres ont été collectées séparément en 2025. Sébastien LIOGIER rap-
confidentialité du contrat type avec les éco-organismes VALOBAT et OCAB.

Olivier BERARD remet en cause la pertinence de plusieurs clauses du contrat :

- le fait que les caractérisations de références soient figées après la MSI,
- le fait que les performances à atteindre soient figées après la MSI,
- le fait que les taux de captation ne soient pas inclus dans le contrat.

Gwendoline PELLET constate que COVED envisage une refonte complète du contrat et de ses objectifs, allant au-delà de l'exécution contractuelle de l'article 11. Julien LASSAUT indique que prendre en compte les taux de captation permet de tenir compte à la fois des performances des machines et de la qualité de l'entrant. Pour COVED, cet élément est important pour la réception de l'unité.

Olivier BERARD précise que si le SYPP et COVED ne se mettent pas d'accord sur le prix plafonné de traitement, dans tous les cas COVED continuera à demander la résiliation du contrat.

Rendez-vous est pris pour le 29 janvier afin de présenter le calcul des nouvelles performances pour la chaîne encombrants.

Réunion du 29 janvier 2026

Gwendoline PELLET présente le calcul des nouvelles performances pour la chaîne encombrants, qui renforcent les exigences sur le délégataire en matière de performances.

Benjamin COLLYN explique avoir regardé les performances de l'unité au global, avec les deux lignes fusionnées, pour obtenir un taux de refus global de l'unité. Il constate qu'avec le calcul d'AUSTRAL :

- les performances sur la chaîne ordures ménagères sont revues à la baisse, alors que COVED parvient à faire mieux ;
- à l'inverse les performances de la chaîne encombrants, qui est la ligne la plus complexe à gérer, sont revues à la hausse.

Il explique que le gisement d'encombrants étant plus hétérogène, il est plus difficile à travailler. Il estime que caractériser deux bennes d'encombrants sur une déchèterie qui en produit 400 peut générer des écarts et des caractérisations qui reflètent moins bien le gisement global. Il propose d'intégrer une approche empirique et de retour d'expérience pour être plus performant que le calcul nouveau sur l'ordure ménagère et à l'inverse modérer les performances nouvelles sur l'encombrant, pour se rapprocher d'un taux cible de refus moyen. Selon lui, le taux de gravats et de ferreux peut être supérieur à la performance nouvelle. Pour le CSR en revanche, en raison des plastiques durs (et du PVC non CSRisable pour les industriels), le taux nouveau ne paraît pas atteignable.

Gwendoline PELLET rappelle que deux options se présentent : soit les nouvelles performances sont appliquées, soit celles contractuelles sont conservées. Faire autrement signifierait sortir du champ de l'article 11 et travailler par voie d'avenant.

Benjamin COLLYN évoque les modalités d'évaluation des performances, qu'il estime plus pertinentes si elles sont annuelles, en raison de l'effet de stock créé par les tunnels. Selon lui, les performances mensuelles ne sont pas représentatives et pénalisent COVED (via les pénalités).

Joëlle LARRAS précise que l'évaluation mensuelle correspond à la logique d'étude mensuelle des tableaux de bord. Cela garantit le délégataire sur la rigueur d'exploitation tout au long de l'année.

Benjamin COLLYN précise que l'analyse des tableaux de bord resterait mensuelle.

Olivier BERARD précise qu'il existe également un effet de stock sur le CSR, des exutoires, ce qui impacte les performances mensuelles, alors même qu'il a subi alors des pénalités alors que le travail est fait.

Gwendoline PELLET demande comment COVED entend proposer un autre mode de calcul des nouvelles performances et selon quel calendrier. Olivier BERARD explique rencontrer AKTID la semaine suivante pour disposer de son propre calcul des nouvelles performances grâce à son modèle. Olivier BERARD explique que le pré-tri en fosse est du refus pour environ 800 tonnes à l'année, et qu'il conviendra de l'écartier des calculs. Selon lui, d'autres nuances doivent être intégrées (refus 3D notamment) et seront détaillées lorsque COVED présentera son nouveau calcul de performances. Gwendoline PELLET relève que le pré-tri était bien prévu au contrat, mais Olivier BERARD affirme qu'il n'était pas prévu à un tel niveau (7% de l'entrant en 2025). Gwendoline PELLET indique que rien dans le contrat ne quantifie le pré-tri. Olivier BERARD affirme que l'hypothèse de dimensionnement était de moins de 1% et précise que COVED n'a pas intérêt à faire trop de pré-tri puisque le coût est de 30% plus cher.

Grégoire LEFEBVRE demande à ce que les chiffres soient bien présentés par chaîne avant d'être fusionnés, ce qui permettra une vérification par le SYPP.

Gwendoline PELLET demande que la proposition de COVED soit équilibrée : les deux parties doivent y trouver des bénéfices équivalents. Benjamin COLLYN explique qu'avec le calcul d'AUSTRAL le SYPP sera pénalisé, au global, sur le taux de refus de l'unité, en pondérant des tonnages réels ordures ménagères et encombrants 2025.

Benjamin COLLYN explique vouloir proposer un calcul de performances de valorisation matière par grande famille de matières et non plus par matière. 3 taux de performances seraient créés : taux de refus, taux de CSR, taux de valorisation matière. Olivier BERARD s'engage à proposer des calculs compréhensibles.

Gwendoline PELLET demande ce qui est envisagé avec AKTID. Olivier BERARD évoque le crible dans un projet de réduction de maille pour récupérer du flux léger CSRisable, et l'aéroulque. Olivier BERARD demande à nouveau le gisement de plâtres du SYPP. Il explique avoir besoin de démontrer que les conditions d'usage de la ligne se sont améliorées. Benjamin COLLYN explique avoir fait le calcul sur la déchèterie de Bollène dont COVED transporte les plâtres ; il arrive à 9% des encombrants. Grignan à 14%. Mondragon à 7-8%. COVED estime que les élus peuvent entendre qu'avec une composition différente les machines ne réagissent pas de la même façon. Gwendoline PELLET répond que les élus vont juste demander pourquoi l'outil n'a pas été dimensionné en tenant compte gisement des encombrants à l'époque de la consultation (dont le plâtre).

Sébastien LIOGIER interroge le calibrage de la chaîne Encombrants et notamment la prise en compte de la qualité des Déchets d'Activités Economiques (DAE). Olivier BERARD répond que les DAE n'ont pas été considérés dans les hypothèses d'entrée.

Grégoire LEFEBVRE demande si COVED envisage également d'améliorer les performances sur la chaîne ordures ménagères (trommel, maille balistique). COVED explique qu'il n'y a pas de projet actuellement avec AKTID car les performances sont tenues au regard du gisement : ce n'est pas un enjeu pour COVED. Olivier BERARD précise que la maille est de 90mm, et indique qu'AKTID pressent que réduire la maille à 70mm va dénaturer les matériaux qui vont passer sur la chaîne avec forcément de l'organique qui va passer sur la chaîne. Grégoire LEFEBVRE relève que d'une manière générale il y a moins d'organique et plus de fines au global, et s'interroge sur la réalité d'une telle pollution du gisement. Joëlle LARRAS explique que c'est le dimensionnement des tunnels pour 75 000t est en jeu en rapport avec cette maille du trommel.

COVED engage un débat sur la densité des bennes d'encombrants.

Un troisième rendez-vous est fixé au 06 février pour permettre à COVED de présenter une proposition sur la base d'un recalcul de l'équipementier.

Réunion du 06 février 2026

Benjamin COLLYN explique son analyse du gisement des caractérisations. Il réalise un focus sur certaines matières, notamment les plastiques : un taux de plastiques de 20% ferait des quantités astronomiques de plastiques, supposés plus légers, dans les bennes encombrants, ce qui n'est pas observé. Olivier BERARD explique que les écarts types entre bennes sont pondérés par les résultats de la ligne encombrant en 2025, c'est-à-dire à partir des sortants. Le bilan 2025 sur la base de la réalité d'exploitation 2025 a été réalisé pour chaque ligne. Ensuite, COVED reconstitue des performances fusionnées en pondérant les performances de chaque ligne par les tonnages réellement traités, sans préciser s'il s'agit des déchets entrants sur l'unité ou des déchets passés sur la ligne.

Benjamin COLLYN et Olivier BERARD expliquent qu'ils souhaitent proposer une simplification des modalités d'analyses et d'exécution contractuelle, afin d'éviter de générer des différends.

- Pour les performances : fusionner et moyenner les performances des deux chaînes, analyser des performances annuelles tout en maintenant une analyse mensuelle du tableau de bord, analyser les performances selon trois catégories (refus, CSR, valorisation matière), remettre en question les performances contractuelles au cours de la vie du contrat lorsqu'un écart de plus ou moins 3% du taux de refus est constaté, par des caractérisations à réaliser.
- Pour les pénalités : COVED propose de plafonner les pénalités, de les appliquer uniquement si un écart de plus de 3% est constaté sur les refus et seulement si le gisement n'a pas évolué, et enfin de les supprimer tant que l'unité n'est pas réceptionnée.

Les performances proposées par COVED sont présentées, mais sans modalités précises de calcul. Les taux de pondération ne sont pas précisés. La proposition de nouvelles performances de COVED n'est pas faite par AKTID, contrairement à ce qui avait été évoqué lors de la réunion du 06 janvier.

Pour la chaîne ordures ménagères et par rapport à AUSTRAL, COVED propose de meilleures performances de taux de refus (-3,7points) et un meilleur taux de production de CSR (+0,75 points). Ces taux de refus et de production CSR sont néanmoins en deçà des performances atteintes réelles en 2025 (de 1,68 point pour le CSR et de 2,5 points pour le refus). En revanche, toutes les valorisations matières sont revues à la baisse.

Pour la chaîne des encombrants et par rapport à AUSTRAL, COVED propose des performances moindres de taux de refus (+9,55 points), de production de CSR (-11,31 points) et de valorisation du bois (-2,2 points). Les performances de refus sont égales à celles réalisées en 2025, supérieures de 0,09 points pour la production de CSR, mais inférieures sur la valorisation matière (notamment la partie bois, car il migre sur d'autres fractions du process).

COVED confirme ses propos antérieurs en expliquant qu'il ne peut pas tenir compte à 100% des caractérisations d'AUSTRAL car 10% des bennes pèse plus de 6,5 tonnes. Les données de caractérisations d'AUSTRAL ont été transmises à AKTID qui viendra réaliser un audit de la chaîne encombrants, une caractérisation en sortie des équipements et réétudier la maille du crible. En complément, il est identifié que le broyeur produit des fines non désirées : cela pourrait être réduit, le fabricant LHEUREUX a été consulté à cet égard.

En considérant les deux lignes de manière fusionnées via une pondération aux tonnages réels, donc a posteriori, et par rapport aux performances AUSTRAL, COVED propose un taux de refus plus favorable

au SYPP de 1,3 points, mais des taux de CSR et de valorisation matière point).

Benjamin COLLYN indique qu'en basculant le refus « 3D » OMr vers le CSR bas PCI OMr, il pourra continuer à faire mieux sur la production de CSR. Il précise que COVED n'a pas intérêt à enfouir en raison de ses capacités limitées et des coûts. Cependant, cette bascule n'est pas intégrée dans les performances proposées « par sécurité ».

Olivier BERARD justifie ce calcul prudent d'engagements de performances : l'objectif est de ne pas déclencher de non atteinte de performances, donc de pénalités, donc de contestations juridiques et de caractérisations (suivant proposition COVED de réaliser des caractérisations régulières). Il regrette le caractère démesuré de la situation juridique actuelle.

Sébastien LIOGIER observe qu'il n'y a plus de lecture par rapport à l'entrant. L'écart se trouve uniquement sur le refus. Il relève qu'il va bien falloir fixer des données de référence à faire évoluer et à interroger.

Julien LASSAUT dit que si un écart de + de 3% est constaté, cela peut venir soit du process (et dans ce cas les pénalités peuvent être appliquées), soit de l'entrant, c'est pourquoi il y aurait des caractérisations sur les sortants permettant d'identifier une modification de l'entrant. Sébastien LIOGIER constate que cela ne résout pas le défaut de données de référence dans une telle configuration (pas de gisement de référence). Olivier BERARD indique que le gisement caractérisé par AUSTRAL est très proche de ce qui est observé, mais il faudrait le réécrire. Il convient qu'il faut définir une règle pour les encombrants, mais cela lui semble trop tendancieux de considérer les caractérisations d'AUSTRAL.

Gwendoline PELLET constate que toutes ces notions ne sont pas prévues au contrat.

Sébastien LIOGIER observe que le tonnage de référence réalisé en 2025 conditionnerait les résultats, alors que la capacité de l'unité est de 110 000 tonnes (75K + 35K). Ces propositions remodeleraient beaucoup de paramètres d'entrée du contrat.

Joëlle LARRAS émet des réserves sur le fait que globaliser le taux de refus à l'échelle de l'unité simplifierait la gestion du contrat. Elle relève que les performances contractuelles ne pourraient être déterminées qu'a posteriori en fonction des tonnages réalisés, et serait variable d'année en année : cela ne simplifie pas du tout. Julien LASSAUT propose de se baser sur un tonnage estimatif annuel. Joëlle LARRAS constate qu'alors on ne peut pas écrire une performance de taux de refus dans le contrat. Le constat général est que cela complique l'exécution contractuelle.

Olivier BERARD explique que l'intérêt de COVED est d'être moins pénalisé : en faisant mieux sur une ligne, et moins bien sur l'autre, la globalisation des performances permet de réduire les pénalités voire de les annuler. Joëlle LARRAS explique qu'on peut aussi imaginer une compensation de pénalités, sans pour autant fusionner les performances des deux chaînes. Olivier BERARD observe que ça répond au même objectif, et que c'est plus simple en exécution contractuelle.

Joëlle LARRAS demande quel est le calcul de performances par AKTID. Olivier BERARD explique qu'AKTID n'a pas considéré d'écart type sur les encombrants et donc son calcul de performances nouvelles est encore pire ; donnant des performances qu'il juge incohérentes, c'est pourquoi COVED n'en a pas tenu compte et ne le présente pas. Sébastien LIOGIER s'interroge sur la pertinence du modèle mathématique de l'équipementier. Il demande si la chaîne est réellement performante et si AKTID sera en capacité de faire évoluer le process dans les années à venir. Julien LASSAUT indique qu'AKTID a interpellé son fournisseur, va venir réaliser des caractérisations et interroger la maille du crible. AKTID sera à SYPROVAL semaine 9.

Joëlle LARRAS demande si les propositions de COVED sont définitives ou si elles seront réactualisées en fonction du travail d'AKTID. Olivier BERARD annonce que ces propositions sont fermes.

Gwendoline PELLET interroge sur les méthodes de pondération entre les performances réalisées 2025. Benjamin COLLYN prend l'exemple des alus, et explique qu'il y a des très petits alu qui ne sont pas captables dans une maille avec beaucoup de fines : donc COVED en a tenu compte. Gwendoline PELLET explique bien comprendre le principe du calcul, mais ne pas comprendre comment précisément comment a été recalculé le taux de performances à atteindre. Benjamin COLLYN explique avoir tenu compte du réalisé et observé 2025 (sortants, taux de captation).


Olivier BERARD confirme que les performances proposées sont basées sur l'analyse des performances réalisées 2025. Il précise que l'écart de 3% sur les refus s'applique aux performances proposées de 61% donc ça fait en réalité 2% (600 tonnes environ), ce qui risque de générer des caractérisations permanentes. Julien LASSAUT précise que ces caractérisations ne seraient pas aussi lourdes que celles réalisées par AUSTRAL. Pour les ordures ménagères il imagine moins d'échantillons. Joëlle LARRAS relève que l'écart au taux de refus théorique pourrait être causé par un problème de process, sans que cela soit très visible ni identifié, contrairement à l'exemple pris par COVED d'une panne longue d'un gros équipement comme le trommel.

Gwendoline PELLET constate qu'il s'agit ici d'un autre projet de contrat, très en faveur de COVED par suppression de pénalités, au lieu d'un simple calcul de performances. Ce n'est pas ce à quoi s'attendent les élus du SYPP. Elle relève que l'acceptation des déchets tiers est complètement occultée des discussions alors que les DAE représentent l'essentiel de la chaîne encombrants (20k sur 35k tonnes). Olivier BERARD précise que s'il n'est pas question des DAE c'est qu'il n'y a pas de modification proposée sur ce flux. Il regrette que les parties soient parties en guerre ensemble. Gwendoline PELLET précise que le SYPP n'a jamais attaqué COVED mais n'a fait qu'appliquer le contrat. Olivier BERARD estime que l'application du contrat est déloyale, en particulier par le refus de dé plafonner le prix de traitement. Gwendoline PELLET rappelle que toute modification du contrat doit être équilibrée et qu'il ne peut y avoir de modifications que lorsque les clauses sont en défaveur de COVED. Olivier BERARD estime que le SYPP n'est financièrement pas impacté par le fonctionnement des chaînes de tri et se questionne donc sur l'utilité des pénalités.

Gwendoline PELLET met en doute la capacité des élus actuels à prendre une décision sur autant de modifications contractuelles. Les nouvelles propositions ne dénotent aucune volonté de COVED d'améliorer la chaîne encombrants qui semble pourtant bien en deçà des performances. Julien LASSAUT dit que COVED est « proactif » puisqu'AKTID est missionné. Gwendoline PELLET relève que malgré tout, les propositions de performances de COVED ne tiennent pas compte d'une éventuelle future amélioration de la chaîne encombrants. Joëlle LARRAS remet en cause cette proactivité et demande pourquoi il a fallu attendre tout ce temps (2 ans) pour missionner AKTID sur la chaîne encombrants. Olivier BERARD indique que les performances AUSTRAL ne seront jamais atteintes sur la chaîne encombrants mais ne répond pas à la question d'INDDIGO. Gwendoline PELLET en déduit que selon COVED le SYPP devrait renoncer à demander des travaux complémentaires pour atteindre les performances. Olivier BERARD relaie le discours de son équipementier qui affirme que les taux de captation sont conformes aux taux de captation vendus.

A l'issue des deux premières réunions, le SYPP a transmis les supports de présentation et les résultats bruts des caractérisations à COVED (fichiers Excel de données), ainsi que le recalcul des performances.

A l'issue de la troisième réunion, COVED a transmis son support de présentation au SYPP illustrant sa proposition de nouvelles performances.


La Présidente, Gwendoline Pellet 8/8

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 026-252602552-20260305-D2610B-DE

S²LOW



SYPP – Syndicat des Portes de Provence

Caractérisations des OMr et des DNR des déchèteries dans le cadre du contrat de DSP

Rapport final — février 26



Contact : Julie LEBLANC

☎ : 06 80 70 24 70

✉ : j.leblanc@austral-ing.fr

groupei2d.com



Sommaire

1.	CONTEXTE ET OBJET DE L'ETUDE.....	4
1.1	Présentation du SYPP.....	4
1.2	Contexte de la DSP.....	10
1.2.1	Présentation du SYPROVAL.....	10
1.2.2	Performances à atteindre par le titulaire.....	10
1.2.3	Compositions de référence.....	11
1.2.4	Atteinte des performances.....	12
1.3	Objet de l'étude.....	14
2.	Caractérisations des OMr.....	15
2.1	Méthodologie d'échantillonnage et de caractérisation des OMr.....	15
2.1.1	L'échantillonnage des OMr.....	15
2.1.2	La caractérisation des OMr.....	16
2.2	Grille de tri des OMr.....	19
2.3	Plan d'échantillonnage des OMr.....	20
2.3.1	Définition du plan d'échantillonnage.....	20
2.3.2	Tournées échantillonnées et planning.....	21
2.4	Résultats des caractérisations des OMr.....	22
2.4.1	Méthodologie de reconstitution des résultats.....	22
2.4.2	Granulométrie moyenne des OMr.....	22
2.4.3	Composition moyenne des OMr à l'échelle du SYPP.....	23
2.4.3.1	Composition des OMr par matériau.....	23
2.4.3.2	Zoom sur catégories majoritairement présentes.....	24
2.4.3.3	Composition des OMr par filière de valorisation ou d'évitement.....	27
2.4.3.4	Comparaison des résultats au référentiel national 2024.....	30
2.4.3.5	Comparaison des résultats à la campagne de 2012.....	32
2.5	Comparaison de la composition des OMr 2025 avec la référence du contrat DSP.....	33
2.5.1	Composition globale des OMr par catégorie.....	33
2.5.2	Composition détaillée par granulométrie.....	35
2.5.3	Composition des fractions granulométriques.....	36
2.5.4	Analyse complémentaire de la fraction 50-100mm.....	37
3.	Caractérisations des DNR des déchèteries.....	38
3.1	Méthodologie de caractérisation des DNR.....	38
3.2	Grille de tri des DNR.....	43
3.3	Plan d'échantillonnage et planning de la campagne DNR.....	46
3.3.1	Définition du plan d'échantillonnage.....	46
3.3.2	Planning de caractérisations.....	46
3.4	Résultats des caractérisations des DNR.....	47
3.4.1	Méthodologie de reconstitution des résultats.....	47
3.4.2	Granulométrie moyenne des DNR à l'échelle du SYPP.....	48
3.4.3	Composition moyenne des DNR à l'échelle du SYPP.....	49
3.4.3.1	Composition des DNR par matériau.....	49

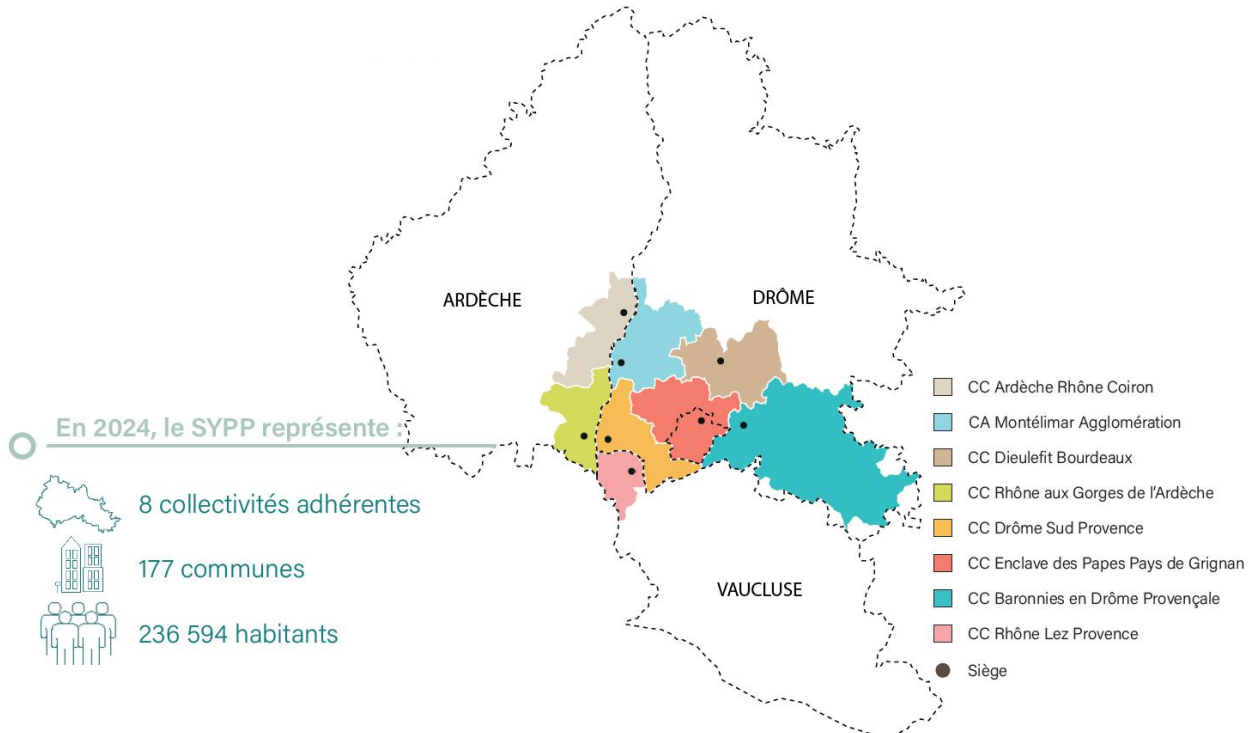
3.4.3.2	Zoom sur catégories majoritairement présentes.....	51
3.4.3.3	Composition des DNR par matériau détaillé par fraction granulométrique.....	53
3.4.3.4	Composition des DNR par filière de valorisation.....	54
3.4.3.5	Composition des fractions granulométriques par filière de valorisation.....	56
3.4.4	Comparaison des résultats au référentiel national.....	57
3.4.4.1	Comparaison par catégories de matériaux.....	57
3.4.4.2	Comparaison par filières REP.....	58
3.5	Comparaison de la composition des DNR 2025 avec la référence du contrat DSP	59
3.5.1	Reconstitution de la grille de référence.....	59
3.5.2	Composition globale des DNR par catégorie	62
3.5.2.1	Composition des DNR 2025 selon les catégories de la grille de référence	62
3.5.2.2	Comparaison de la composition des DNR 2025 avec la référence du contrat de DSP.....	62
3.5.3	Composition globale des DNR par catégorie – analyse avec prise en compte de la benne de Valréas déclassée.....	63
3.5.4	Composition globale des DNR par catégorie - analyse avec répartition des fines 90-10%.....	64
4.	Mise à jour des objectifs de performances.....	65
4.1	Méthode de calcul	65
4.2	Nouvelles performances.....	67
4.2.1	Performances pour le flux OMr.....	67
4.2.2	Performances pour le flux DNR.....	68

1. CONTEXTE ET OBJET DE L'ETUDE

1.1 Présentation du SYPP

Le Syndicat des Portes de Provence pour le traitement des déchets, SYPP, créé le 04 mars 2004, se situe au cœur de la vallée du Rhône sur 3 départements : la Drôme, l'Ardèche et le Vaucluse.

Le syndicat présente **8 EPCI adhérents**. Il est ainsi composé de **177 communes membres**, regroupant environ **237 000 habitants** :



Extrait du RA SYPP 2024

Le SYPP assure les compétences :

- **Prévention** et réduction des Déchets Ménagers et Assimilés ;
- **Valorisation** et traitement des déchets ;
- **Accompagnement** et représentation des membres du territoire.

Les collectivités adhérentes gèrent la compétence Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés et décident de la fiscalité sur leur territoire.

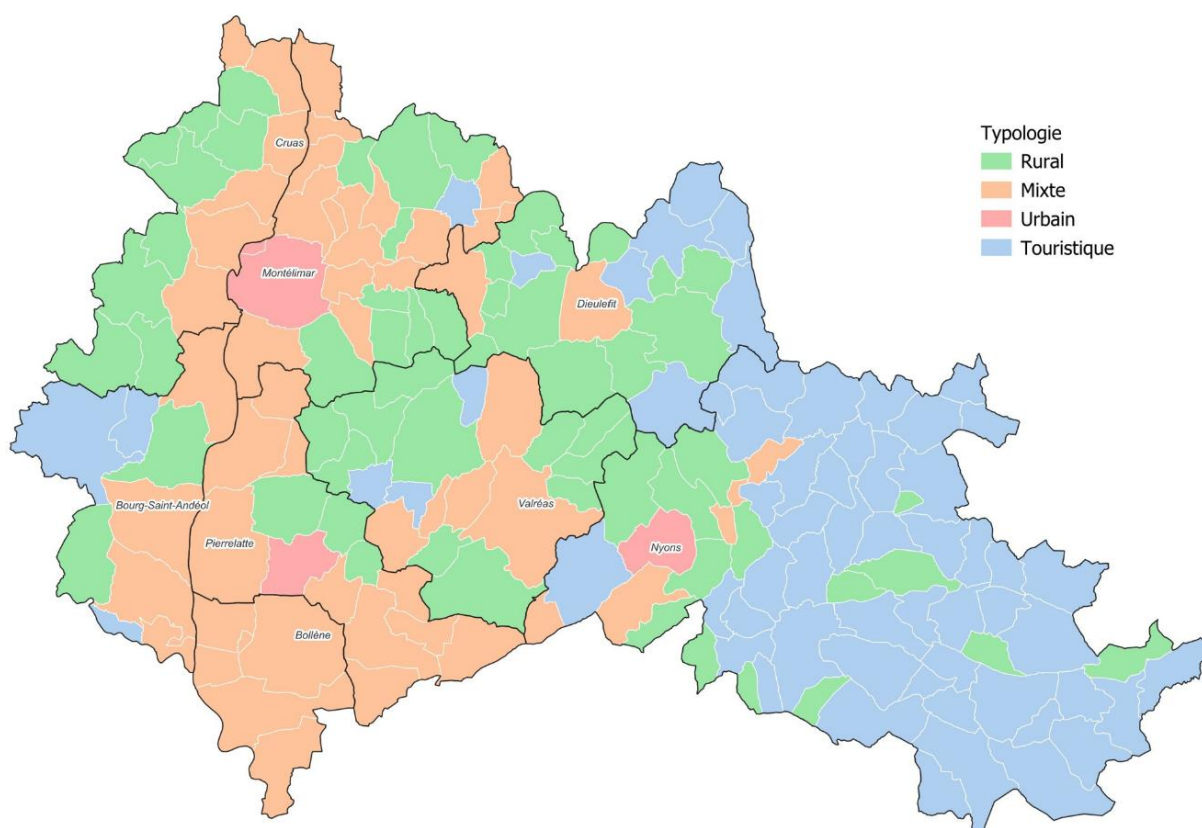
Sur le territoire, plusieurs structures intervenant dans la valorisation et le traitement des déchets sont présentes :

- Quai de transfert à Montélimar
- Bas de quai des déchèteries
- Centre de tri METRIPOLIS pour la valorisation matière des Emballages / Papiers
- Site du SYPROVAL pour la valorisation en CSR des Ordures Ménagères résiduelles et des Déchets Non Recyclables issus des déchèteries

La typologie du territoire

La typologie du territoire du SYPP est classée par SINOE comme **Mixte à dominante rurale**, toutefois le territoire présente également un nombre important de communes touristiques, ainsi que 4 communes urbaines représentant un quart de la population :

Typologie	Nombre de communes		Population totale (INSEE 2025)	
Rural	60	34%	29 647	13%
Mixte	51	29%	134 545	57%
Urbain	4	2%	59 018	25%
Touristique	62	35%	13 912	6%
SYPP	177		237 122	



Les services et la production de déchets

Les modalités de collecte et traitement des différents flux ne sont pas les mêmes suivant l'adhérent. Elles sont synthétisées dans le tableau ci-après :

Flux	Mode de collecte	Traitement	Tonnages traités en 2024
OMr	Porte-à-porte (bacs gris) et Apport volontaire	Stockage, valorisation énergétique et valorisation matière	58 142 tonnes 245 kg/hab
Multimatériaux (Emballages / Papiers)	Porte-à-porte (bacs jaunes) et Apport volontaire	Valorisation matière	9 066 tonnes 38 kg/hab
Verre	Apport Volontaire	Valorisation matière	8 022 tonnes 34 kg/hab
Cartons	Apport volontaire	Valorisation matière	1 734 tonnes 7 kg/hab
Déchèteries	24 déchèteries sur le territoire	Valorisation selon filières	79 637 tonnes 336 kg/hab Dont 16 120 t de DNR
Biodéchets	- Déploiement du compostage sur la majorité du territoire - Collecte en apport volontaire sur Montélimar Agglomération	Valorisation organique	32 tonnes

Ainsi, en 2024, le SYPP a traité en 2024, **156 680 tonnes**, soit **662 kg/hab** de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

A noter que les productions moyennes des régions AURA et PACA sont :

kg/hab - donnée Sinoe 2021	AURA	PACA
OMr	222,8	362,6
Multimatériaux	48,8	40,1
Verre	34,5	26,0
DMA avec gravats	564,0	730,2

➔ A l'échelle du SYPP, la production d'OMr est supérieure à la moyenne de la région AURA (84% de la population du SYPP se situant dans cette région), mais bien inférieure à la moyenne de la région PACA. Pour les Multimatériaux, les ratios restent inférieurs aux moyennes des 2 régions. Les ratios du Verre sont meilleurs que les moyennes régionales.

Production de déchets par adhérent :

Le détail des ratios des Ordures Ménagères et Assimilées de 2024 collectées pour chaque adhérent, ainsi que leur mode de facturation sont fournis dans le tableau ci-dessous.

Les performances en kg/hab diffèrent fortement d'un adhérent à un autre. On observe par exemple que la production d'OMr sur la CC Dieulefit Bourdeaux, qui est en redevance incitative, est nettement inférieure au reste du territoire.

Adhérent	Mode de facturation	Population totale 2025	OMr (T 2024)	OMr (kg/hab)	Multi (T 2024)	Multi (kg/hab)	Verre (T 2024)	Verre (kg/hab)	DNR (T 2024)	DNR (kg/hab)
CA Montélimar Agglomération	TEOM	70 557	18 233	258	2 722	39	2 030	29	4 406	62
CC Ardèche Rhône Coiron	TEOM	23 598	5 274	223	534	23	621	26	1 820	77
CC Baronnie en Drôme Provençale	TEOM	21 221	5 390	254	1 292	61	1 055	50	1 491	70
CC Dieulefit Bourdeaux	REOMI	9 899	829	84	587	59	597	60	740	75
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	TEOM	19 584	4 865	248	620	32	716	37	1 912	98
CC Drôme Sud Provence	TEOM	44 267	10 019	226	1 998	45	1 371	31	2 693	61
CC Enclave des Papes Pays de Grignan	TEOM	23 243	5 675	244	898	39	1 062	46	1 449	62
Rhône Lez Provence	TEOM	24 753	7 857	317	415	17	570	23	1 609	65
TOTAL SYPP	-	237 122	58 142	245	9 066	38	8 022	34	16 120	68

Evolution de la production d'OMr sur 1 an :

Une analyse de l'évolution des tonnages OMr collectés par mois sur 1 an glissant (de novembre 2024 à octobre 2025) a été réalisée, afin de déterminer la saisonnalité de ce flux liée à l'afflux touristique. Le tableau présenté en page suivante détaille les tonnages OMr pour la « saison haute » (de juin à septembre soit sur 4 mois) ainsi que les tonnages OMr pour la « saison basse » (d'octobre à mai soit 8 mois).

Cela permet de mettre en lumière l'impact touristique sur la production d'Ordures Ménagères résiduelles : **les performances de collecte des OMr augmentent en moyenne de 10% lors de la saison estivale**, la production à l'échelle du SYPP étant de 228 kg/hab en saison basse, et de 252 kg/hab en saison haute.

Les collectivités les plus touristiques : CC Dieulefit Bourdeaux et CC Baronnie en Drôme Provençale, voient leurs performances augmenter respectivement de 38% et de 30% en saison estivale.

Adhérent	Tonnages saison haute		Tonnages saison basse		Performances kg/hab	
					saison haute	saison basse
CA Montélimar Agglomération	6 321	35%	11 924	65%	269	253
CC Ardèche Rhône Coiron	1 320	35%	2 485	65%	168	158
CC Baronnie en Drôme Provençale	2 103	39%	3 245	61%	297	229
CC Dieulefit Bourdeaux	326	41%	474	59%	99	72
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	1 749	36%	3 118	64%	268	239
CC Drôme Sud Provence	3 322	35%	6 096	65%	225	207
CC Enclave des Papes Pays de Grignan	2 021	36%	3 528	64%	261	228
Rhône Lez Provence	2 727	34%	5 221	66%	330	316
TOTAL SYPP	19 889	36%	36 090	64%	252	228

Les déchèteries

Le territoire du SYPP possède 24 déchèteries, réparties comme suit par adhérent :

Adhérent	Nombre de déchèteries	Déchèterie	Tonnages par déchèterie sur 1 an (nov-24 à oct 25)
Montélimar Agglomération	5	Montélimar Sud - Les Présidents	1 318
		Montélimar Nord - Les Léonards	814
		Montboucher - Les Constantins	626
		La Laupie	516
		Saulce-sur-Rhône- Logis Neuf	565
CC Ardèche Rhône Coiron	3	Alba-la-Romaine	134
		Cruas	662
		Le Teil	576
CC Baronnies en Drôme Provençale	3	Buis-les-Baronnies	382
		Nyons	655
		Sèderon	137
CC Dieulefit Bourdeaux	2	Dieulefit	488
		Bourdeaux	86
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	2	Bourg-Saint-Andéol	1 182
		Viviers	247
CC Drôme Sud Provence	4	Donzère	528
		St-Paul-Trois-Châteaux	1 177
		Malataverne	105
		Suze-la-Rousse	484
CC Enclave des Papes Pays de Grignan	3	Grignan	208
		Valaurie	134
		Valréas	707
Rhône Lez Provence	2	Bollène	655
		Mondragon - Interval	688
TOTAL SYPP	24		13 075

Le tableau ci-dessus détaille les tonnages réceptionnés par déchèterie sur 12 mois glissants, de novembre 2024 à octobre 2025. En moyenne, 550 tonnes sont réceptionnées sur une année par déchèterie, mais on peut observer de **fortes disparités de taille entre les déchèteries**, les tonnages variant entre 86 tonnes par an pour la plus petite (déchèterie de Bourdeaux) et 1 318 tonnes par an pour la déchèterie de Montélimar Sud – Les Présidents. Ces éléments ont été pris en compte dans le plan de prélèvement ainsi que l'analyse et notamment la reconstitution de la composition moyenne d'une benne DNR à l'échelle du SYPP.

Toutes les déchèteries du territoire sont accessibles aux particuliers résidant sur chaque EPCI via des cartes ou badges d'accès. La plupart des déchèteries acceptent également les professionnels, certaines étant payantes. La CCRLP refuse l'accès aux professionnels depuis mi 2025.

Pour ce qui concerne les déchets acceptés en déchèteries, on constate une ~~certaine homogénéité sur les~~
déchèteries du territoire. Toutes les déchèteries acceptent les déchets suivants :

DNR : tout-venant / encombrants	Gravats	Bois	Mobilier	Cartons bruns	Métaux ferrailles
Déchets verts	Huiles (vidange, alimentaire)	DEEE	DDS / DMS (déchets spéciaux, et déchets dangereux)	Pneus	Déploiement nouvelles REP ASL, ABJ & JJ

A noter que les filières REP : Mobilier, Articles de Bricolage et de Jardinage (ABJ) et Jouets ont été mises en place récemment sur toutes les déchèteries (courant 2025, avant la réalisation des caractérisations).

La filière REP Articles de Sport et Loisirs (ASL) est en cours de déploiement : aujourd'hui, 5 déchèteries sont équipées de bennes ASL (Montélimar Nord, Dieulefit, Bourg-St-Andéol, Le Teil, St-Paul-Trois-Châteaux).

La plupart des déchèteries acceptent le Polystyrène, il semble que les déchèteries de la CCRLP ne soient pas encore équipées pour la réception du PS (à vérifier).

Seules les déchèteries de la CA Montélimar Agglomération, la CCDB, la CCB DP et de Valréas (CCEPPG) sont équipées en bornes textiles.

Enfin, certaines déchèteries acceptent également les Multimatériaux (emballages / papiers) et le Verre : CA Montélimar Agglo, CCARC, CCB DP, CCDRAGA, CCEPPG.

La prévention

Le SYPP assure les missions de prévention et communication sur son territoire.

Le syndicat s'est notamment engagé dans un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA), pour la période de 2021 à 2026. Un objectif de réduction des DMA et en particulier des OMr a été fixé dans le cadre du PLPDMA. L'objectif est d'atteindre un ratio de production de **602 kg/hab/an** de DMA en 2025, dont 182 kg/hab/an d'OMr (246 kg/hab en 2024).

Parmi les actions de prévention en place on peut citer :

- Axe 1 – Biodéchets : installation de placettes de compostage partagé, formation de guides composteurs
- Axe 2 – Economie circulaire : développement de partenariat avec des entreprises pratiquant l'économie circulaire (consigne des bouteilles en verre, réemploi des DEEE)
- Axe 3 – Eco-exemplarité : distribution gratuite de compost, réédition du mémo tri
- Axe 4 – Accompagnement : déploiement de nouvelles REP, aide à l'utilisation de ComptaCoût

1.2 Contexte de la DSP

1.2.1 Présentation du SYPROVAL

En 2020, le SYPP a signé une Délégation de Service Public permettant la construction et l'exploitation du **SYPROVAL, un centre de préparation de combustible**. Ce projet s'inscrit dans une démarche vertueuse d'économie circulaire, permettant ainsi de réduire l'enfouissement des déchets de son territoire, par **la transformation des OMr et des Déchets Non Recyclables (encombrants) issus des déchèteries en produit combustible**, ensuite valorisé énergétiquement (= CSR : Combustible Solide de Récupération). Le titulaire du marché de DSP est la société COVED, pour une durée de 20 ans.

Le SYPROVAL est constitué de deux lignes distinctes : l'une pour la valorisation des OMr et l'autre pour la valorisation des DNR. Il a une capacité globale de traitement de 110 000 tonnes de déchets par an, avec un objectif de produire 35 000 tonnes de combustibles par an.

La construction du site a débuté en septembre 2022. Le site réceptionne des OMr et des DNR depuis fin août 2023. Après des essais de performance réalisés en août et en décembre 2023, le site est passé en **Mise en Service Industrielle**.

1.2.2 Performances à atteindre par le titulaire

Le contrat de la DSP (article 16) définit des **performances matière à atteindre par le titulaire**, pour les OMr et pour les DNR des déchèteries :

- **Le taux de refus** (article 16.3 du contrat) : correspond au « *quotient des tonnages totaux de refus destinés à la filière d'élimination, sur le tonnage global d'entrants dans l'installation y compris le tonnage livré en arrêt programmé ou non programmé* ». Il est mesuré chaque mois.
- **Le taux de déchets combustibles solides à haut PCI** (article 16.5 du contrat) : correspond au « *quotient du tonnage de refus combustibles à haut PCI ou de CSR effectivement valorisés, sur le tonnage global de DMA introduit dans l'installation* ». Il est mesuré chaque mois.
- **Les taux de valorisation des matières premières secondaires extraites** (article 16.6 du contrat), c'est-à-dire la qualité des matières premières secondaires (métaux ferreux, métaux non ferreux, fibreux, résines plastiques, ...): correspond au « *quotient des tonnages acceptés par les repreneurs de déchets valorisés sous forme matière, sur le tonnage total entrant dans l'installation* ».

Les objectifs minimums de performance demandés dans le contrat, ainsi que les engagements du titulaire pour chaque flux sont présentés dans le tableau ci-dessous :

		Objectifs performances du contrat DSP			
		OMR		DNR	
		Maximum / Minimum DSP	Engagement titulaire	Maximum / Minimum DSP	Engagement titulaire
Tr – Taux de Refus		68,50%	53,60%	60,00%	59,20%
Tc – Taux de Combustible CSR		25,00%	26,70%	25,00%	31,20%
Matières premières secondaires extraites	Tf – Taux de ferreux	1,65%	1,65%	2,93%	2,93%
	Tnf – Taux de non-ferreux	0,56%	0,56%	-	-
	Tp – Taux de plastiques	2,73%	2,73%	-	-
	Tb – Taux de bois	-	-	2,67%	2,67%
	Tcar – Taux de Cartons	-	-	-	-
	Tg – Taux de Gravats	-	-	3,96%	3,96%

1.2.3 Compositions de référence

Conformément à l'article 16 du contrat de DSP, ces objectifs de performance sont basés sur les compositions de référence des OMr et des DNR suivantes, datant de 2012 :

Composition de référence des OMr :

Répartition granulométrique et caractérisation des déchets d'ordures ménagères :

Densité : 350 kg/m³, 61.2% MS/brut ; 44.8% MONS/MS et PCI sur brut 9 220 KJ/kg

Produit	<8 mm	>8 mm	>20 mm	>100 mm	Total
Déchets fermentescibles	7,09%	12,90%	4,57%	8,50%	33,06%
Papiers	0,00%	0,53%	2,26%	5,14%	7,93%
Cartons	0,00%	0,10%	1,11%	6,41%	7,61%
Composites	0,00%	0,07%	0,48%	2,84%	3,39%
Textiles	0,00%	0,00%	0,26%	3,48%	3,74%
Textiles sanitaires	0,00%	0,10%	3,46%	6,14%	9,70%
Plastiques	0,00%	0,67%	1,69%	16,04%	18,40%
Combustibles non classés	0,00%	1,35%	0,17%	2,90%	4,42%
Verre	0,00%	1,33%	0,60%	2,17%	4,10%
Aluminium	0,00%	0,08%	0,20%	0,56%	0,83%
Autres métaux	0,00%	0,17%	0,08%	1,68%	1,93%
Incombustibles non classés	2,32%	0,61%	0,66%	1,06%	4,65%
Déchets spéciaux	0,00%	0,01%	0,00%	0,22%	0,23%
Total	9,41%	17,91%	15,54%	57,13%	100%

Composition de référence des DNR :

Répartition granulométrique et caractérisation des déchets de Type Encombrants :

Densité de référence : 150 kg/m³ ; 81.6%MS/brut ; PCI sur brut 10 204 kJ/kg

Produit	Répartition Encombrants
Mobilier	2,75%
DEEE	1,65%
Textile	5,10%
Plastique souple	3,79%
Plastique dur (PE / PVC)	10,60%
Polystyrène	0,32%
Bois A / B	5,85 %
Papier /carton	7,49%
Eco-Emballage	0,25%
Métaux	3,96%
Déchets spéciaux	0,97%
Inertes / gravats	29,25%
Placo	3,87%
Verre	0,96%
Refus	23,14%
Organique	0,05%

A noter que les « métaux » ne détaillent pas les ferreux et non-ferreux dans la grille de référence. L’engagement sur le taux de ferreux pour les DNR est en réalité un engagement sur le taux de métaux comprenant les ferreux et non-ferreux.

1.2.4 Atteinte des performances

Comme indiqué précédemment, des essais de performance ont été réalisés au 2nd semestre 2023, et le site est depuis en **Mise en Service Industrielle**.

Les résultats des essais ne sont toutefois pas concluants, les performances sur lesquelles COVED s’est engagé ne sont pas atteintes. La principale raison évoquée par le titulaire du contrat est l’importante évolution de la composition des déchets entrants par rapport à la composition de référence, en date de 2012.

Comme indiqué dans l’article 11 du contrat de DSP, « en cas de désaccord sur les résultats liés aux performances des articles 16.3, 16.5 et 16.6 et uniquement celles-ci, une caractérisation des déchets entrants sera réalisée par le délégataire en présence du délégant afin de déterminer la cause de l’écart constaté. Sur la base des résultats de cette caractérisation et uniquement s’ils reflètent une modification importante qui justifie une adaptation des performances, is sera procédé à un calcul des nouvelles performances sur la base d’une étude par un bureau d’étude extérieur d’iment sélectionné par le SYPP. Ces nouvelles performances seront les nouvelles performances garanties du contrat après accord exprès du SYPP et se substitueront alors à celles figurant dans le projet de contrat. Il est défini entre les parties qu’une modification importante correspond à un écart de plus ou moins 3% de la composition attendue par matière dans le MODECOM de référence décrit dans l’article 12 ».

En résumé, le contrat prévoit dans ce cas :

- La tenue de **nouvelles caractérisations des déchets entrants** par un bureau d'études extérieur ;
- Un **recalcul des performances à atteindre** par l'installation dans le cas où les écarts par catégorie sont de plus ou moins 3%.

La présente campagne de caractérisations permettra ainsi, en outre, d'établir une nouvelle référence de composition des OMr et des DNR pour le calcul des performances à atteindre par le titulaire du contrat de DSP du SYPROVAL.

1.3 Objet de l'étude

L'étude a pour donc objet la réalisation d'une **campagne de caractérisations des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et des Encombrants (Déchets Non Recyclables) des déchèteries** sur le territoire du SYPP.

Pour le syndicat, la réalisation de ces caractérisations permettra de :

- **Connaître la composition moyenne des Ordures Ménagères résiduelles du territoire**, à partir d'échantillons représentatifs des différents EPCI, secteurs et habitats du SYPP ; afin de **disposer d'une nouvelle référence pour la mesure des performances du SYPROVAL** (la dernière référence datant de 2012, le flux a obligatoirement évolué depuis) ;
- Evaluer les gisements encore présents dans les OMr **et pouvant faire l'objet d'actions de valorisation ou de prévention** :
 - Gisement de la fraction fermentescible (et part du gaspillage alimentaire)
 - Gisement des déchets d'emballages recyclables
 - Gisement pouvant faire l'objet d'autres collectes spécifiques en place sur le territoire (textiles, déchèteries, DASRI, ...) et nouvelles filières (ABJ, ASL, jeux et jouets, ...)
 - Gisement pouvant faire l'objet d'actions de prévention ;
- **Identifier et quantifier** la composition des gisements de déchets présents **au sein des Encombrants de déchèteries**, permettant également au SYPP de **disposer d'une référence à jour de la composition des encombrants, dans le cadre de l'exploitation du SYPROVAL** ;
- **Identifier les spécificités des Déchets Non Recyclables collectés par déchèterie** ;
- **Comparer les résultats** obtenus avec :
 - Les résultats nationaux (MODECOM),
 - Les résultats des précédentes campagnes, et ainsi **évaluer l'évolution des flux et les impacts des actions menées** en matière de prévention et valorisation (efficacité de la collecte sélective et impact du passage en ECT, tri à la source des biodéchets via le compostage, actions de prévention du PLPDMA, ...) ;
- **Mettre à jour les engagements de performances dans le cadre de l'exploitation du SYPROVAL** : en effet, les flux OMr et DNR ayant logiquement évolué depuis le lancement du marché de DSP, il est nécessaire pour le SYPP et son prestataire de remesurer leur composition, afin de procéder à une réévaluation des performances dans le cas où il est constaté de fortes évolutions des flux.

Ainsi, la présente étude fait l'objet de 3 rapports :

- **Le rapport de caractérisations des OMr présentant la campagne OMr et les analyses des résultats**
- **Le rapport de caractérisations des DNR**
- **Le présent rapport d'analyse et de réévaluation des engagements de performance du contrat de DSP**

2. CARACTERISATIONS DES OMR

2.1 Méthodologie d'échantillonnage et de caractérisation des OMr

La réalisation des caractérisations se décompose de la façon suivante :

- **Constitution des échantillons**
- **Tri des déchets**
- **Saisie des données**

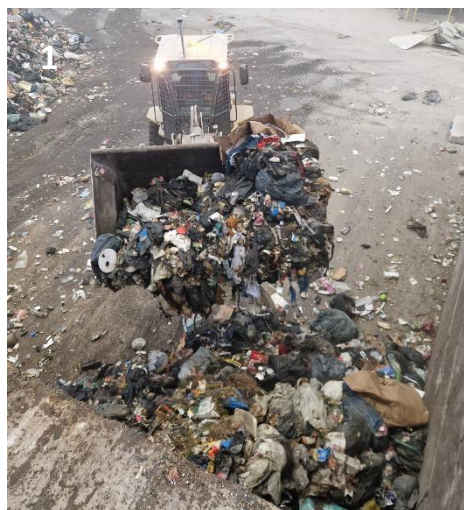
Les échantillons sélectionnés sont prélevés et caractérisés selon la méthodologie imposée par les normes **NF X30-413** (échantillonnage) et **NF X30-408** (caractérisation matière). Cette rigueur d'échantillons et de tri permettra d'éviter les biais liés à ce type de réalisation et de calculer la répartition et le gisement global des déchets.

2.1.1 L'échantillonnage des OMr

La norme **NF X30-413** est relative à l'échantillonnage des **Ordures Ménagères résiduelles** contenues dans une benne. La benne peut être issue soit d'un circuit habituel, soit d'un circuit établi pour les besoins de l'opérateur. La masse de l'échantillon à constituer est d'environ **500 kg de déchets**.

Les étapes d'échantillonnage sont les suivantes :

- Pesée de la benne arrivant sur le site « à plein »,
- Déversement du contenu de la benne à échantillonner dans la zone dédiée de la fosse OMr et préalablement nettoyée,
- Pesée de la benne « à vide » afin de déterminer le poids du contenu de la benne,
- Homogénéisation du contenu de la benne (mélange du tas par le chargeur à godet),
- Sélection au hasard d'un godet pour obtenir un **échantillon de 500 kg environ**, après rejet du 1^{er} godet prélevé,
- Déversement au sol de l'échantillon prélevé, sur la zone dédiée préalablement nettoyée (deux quais ont été réservés pour la réalisation des caractérisations),
- Etalage de l'échantillon sur la zone dédiée afin de démarrer la caractérisation,



1. Prélèvement de l'échantillon par le chargeur
2. Echantillon étalé au sol

Si l'échantillon n'est pas trié immédiatement celui-ci stocké dans des caisses palettes fermées et identifiées dans un objectif de traçabilité, afin d'éviter toute inversion entre les échantillons. Les éventuels échantillons mis de côté sont stockés sur site et triés dans un délai maximum de 24h.

2.1.2 La caractérisation des OMr

La norme NF X30-408 est relative à la méthodologie de caractérisation sur déchets humides.

Les principales étapes de caractérisation sont les suivantes :

- Ouverture des sacs et tri des hétéroclites :

Les sacs OMr sont tous ouverts, et les hétéroclites sont mis de côté pour ensuite être criblés, triés et pesés par sous-catégories conformément à la grille de tri. Les sacs OMr sont également pesés selon la sous-catégorie correspondante.

Sont définis par déchets hétéroclites les déchets apportent de l'hétérogénéité de par leur masse, leur nature, leur taille ou leur teneur.

Ex : cartons bruns de taille > 10cm, caisses en plastique / en bois, gros bidons, paillason, sac entier de couches adultes, ...



Exemples d'hétéroclites retrouvés lors de la campagne OMr

- Prélèvement du quart du reste de l'échantillon (donc hors hétéroclites) :

Le reste de l'échantillon est mélangé et homogénéisé à la pelle. Un quartage est ensuite réalisé, puis un quart est prélevé au hasard. Ce quart est pesé et mis de côté pour l'étape d'après, il représente entre 120 et 125 kg (dépend de la quantité d'hétéroclites trouvés dans l'échantillon).



Tas après mélange et quartage

■ Criblage et tri du quart retenu sur la maille de 100mm :

Le quart retenu est trié sur une 1^{ère} table de maille 100mm. Les éléments supérieurs à 100mm sont triés et pesés par sous-catégories conformément à la grille de tri. Les passants inférieurs à 100mm sont également pesés.



Table de tri des >100mm



Echantillon à trier

■ Homogénéisation et quartage des inférieurs à 100mm :

Après mélange au sol des inférieurs à 100mm, un quartage est réalisé en vue de deux prélèvements :

- Prélèvement d'un quart et mise de côté pour criblage sur les mailles 50mm et 20mm (représente environ 25kg). Cette étape est un ajout par rapport à la norme, spécifique aux besoins du SYPP. Celle-ci permet d'approfondir la connaissance de la granulométrie du gisement d'OMr par l'ajout de la maille de 50mm (la norme passe directement à l'étape d'après décrite ci-dessous).
- Prélèvement d'un sous échantillon de 7 kg sur le reste des < 100mm et mise de côté pour criblage et tri sur la maille de 20mm (conformément à la norme).



Eléments inférieurs à 100mm
après quartage



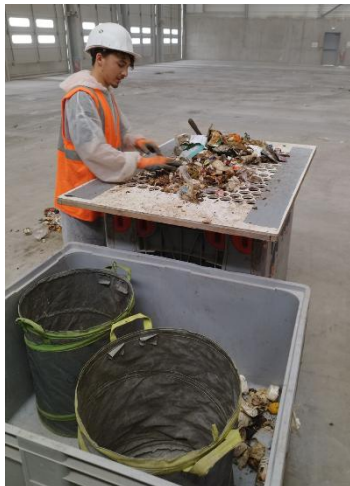
Prélèvement du quart pour
criblages sur 50mm et 20mm



Prélèvement des 7kg pour tri et
criblage sur 20mm

- Criblage du quart prélevé sur les mailles de 50mm et 20mm :

Le 1^{er} prélèvement des inférieurs à 100mm est d'abord criblé sur la maille de 50mm. Les éléments supérieurs à 50mm sont triés et pesés selon 3 catégories (recyclables hors verre // emballages verre // autres). Les éléments inférieurs à 50mm sont pesés puis criblés sur la maille de 20mm. Les éléments supérieurs à 20mm ainsi que les fines inférieures à 20mm sont ensuite pesés.



Criblage et tri sur la maille de 50mm



Criblage sur la maille de 20mm

- Criblage du sous échantillon de 7 kg prélevé auparavant, sur la maille de 20mm :

Le 2nd prélèvement des inférieurs à 100mm de 7 kg est criblé et trié sur la maille de 20mm. Les éléments supérieurs à 20mm sont triés et pesés par sous-catégories conformément à la grille de tri. Les fines inférieures à 20mm sont également pesées.



Criblage et tri sur la maille de 20mm

Les résultats des mesures sont saisis sur une fiche « caractérisation ». Ces fiches seront reportées sous format Excel suite à la caractérisation pour analyse.

A la fin de chaque caractérisation, la zone est entièrement nettoyée avant la caractérisation suivante.

2.2 Grille de tri des OMr

La grille de tri est **conforme à la norme NF X30-408**, et se base sur la grille utilisée pour le **MODECOM 2024**, également **éligible aux soutiens CITEO** dans le cadre de la campagne nationale OMr Citéo :

	Sous-catégories de tri Campagne 2025 SYPP		Sous-catégories de tri Campagne 2025 SYPP
1. Putrescibles	01.01- Déchets alimentaires (restes de cuisine non consommables)	7. Plastiques	07.01 - Sacs poubelles
	01.02 - Produits alimentaires non consommés sans emballage (gaspillage non emballé)		07.02 - Autres sacs plastiques
	01.03 - Produits alimentaires non consommés sous emballage (gaspillage emballé)		07.03 - Films plastiques d'emballage
	01.04 - Coquilles et coquillages vides		07.04 - Bouteilles et flacons pour boissons en PET
	01.05 - Autres putrescibles		07.05 - Bouteilles et flacons en PET (autres que boissons)
	01.06 - Déchets de jardin		07.06 - Bouteilles et flacons pour boissons en polyoléfines (PE, PP)
2. Papiers	02.01 - Papiers d'emballages recyclables		07.07 - Bouteilles et flacons en polyoléfines (PE, PP) (autres que boissons)
	02.02a - Papiers bureautique		07.08 - Autres bouteilles, flacons, bonbonnes
	02.02b - Imprimés Non Sollicités		07.09 - Boîtes, caisses, casiers, pots, barquettes, gobelets
	02.02c - Journaux Revues Magazines		07.10 - Bouchons, couvercles, capsules
3. Cartons	02.03 - Autres papiers		07.11 - Autres emballages plastiques
	03.01 - Emballages en carton plat		07.12 - Articles de sport et de loisirs en plastique
	03.02 - Emballages en carton ondulé		07.13 - Jouets en plastiques
	03.03 - Jouets en carton		07.14 - Autres plastiques
4. Composites	03.04 - Autres cartons	8. Bois	08.01 - Emballages en bois
	04.01 - Emballages de briques alimentaires		08.02 - Articles de sport et de loisirs en bois
	04.02 - Emballages composites en papier carton majoritaire		08.03 - Jouets en bois
	04.03 - Emballages composites en plastique majoritaire		08.04 - Autres bois
	04.04 - Articles de sports et de loisirs composites	9. Verre	09.01 - Emballages en verre
04.05 - Autres composites	09.02 - Autres verres		
5. Textiles	05.01 - Textiles d'ameublement	10. Métaux	10.01 - Canettes métaux ferreux
	05.02 - TLC - Textiles vestimentaires		10.02 - Emballages métaux ferreux (dont petit métaux)
	05.03 - TLC - Linge de maison		10.03 - Canettes aluminium
	05.04 - TLC - Chaussures		10.04 - Emballages aluminium (dont petit métaux)
	05.05 - Maroquinerie		10.05 - Autres métaux ferreux
	05.06 - Jouets (déguisements, peluches...)		10.06 - Autres métaux non ferreux
	05.07 - Autres textiles (EPI...)		10.07 - Articles de sport et de loisirs (métalliques)
6. Textiles sanitaires	06.01 - Couches bébé		10.08 - Jouets (métalliques)
	06.02 - Autre fraction hygiénique	11. Autres matières organiques	11.01 - Autres matières organiques
	06.03 - Fraction papiers souillés		12. Autres matières minérales
	12.02 - Autres matières minérales		
		13. Déchets dangereux ou spécifiques	13.01 - DEEE
			13.02 - Tubes fluorescents et lampes basse consommation
			13.03 - Piles et accumulateurs
			13.04 - Déchets d'activités de soin perforants
			13.05 - Médicaments non utilisés
			13.06 - Huiles minérales
			13.07 - Cartouches d'impression
			13.08 - Bouteilles de gaz
			13.09 - Déchets diffus spécifiques
			13.10 - Autres déchets dangereux

2.3 Plan d'échantillonnage des OMr

2.3.1 Définition du plan d'échantillonnage

Le plan d'échantillonnage a été établi de manière à assurer la **représentativité du territoire** dans son ensemble, selon les objectifs du syndicat.

Pour cela, les échantillons ont été choisis en fonction de la répartition de la population **selon la typologie de milieu SINOE** (urbain, rural, mixte, touristique) et **selon la répartition des collectivités adhérentes**.

Ont également été pris en compte :

- Les **modes de collecte des OMr** : échantillonnage de tournées en Porte-à-Porte et en Apport Volontaire
- Le **type d'habitat** : échantillonnage de secteurs divers (pavillonnaire, grands collectifs, petits collectifs, bourg centre, hypercentre, ...)
- Le **type d'usager** : échantillonnages de tournées auprès des ménages, mais également de quelques tournées collectant aussi des non-ménages (commerces, EHPAD, administrations, ...)
- La **saisonnalité des OMr** : certains adhérents du SYPP sont très touristiques, de fait la production des OMr en « basse saison » et en « haute saison » n'est pas la même. Il est opportun dans le cadre de cette présente campagne, de **réaliser des caractérisations à 2 périodes distinctes**.

Ainsi, le plan d'échantillonnage est le suivant :

Réalisation de deux campagnes de 20 caractérisations :

- **Une campagne « haute saison » en juin 2025**
- **Une campagne « basse saison » en octobre 2025**

Les échantillons se répartissent comme suit :

	Global SYPP		Rural		Mixte		Urbain		Touristique	
	Pop totale 2025	Nombre de caracs	Pop totale 2025	Nombre de caracs	Pop totale 2025	Nombre de caracs	Pop totale 2025	Nombre de caracs	Pop totale 2025	Nombre de caracs
CA Montélimar Agglomération	70 557 30%	5	5 921 8%	-	20 758 29%	2	42 859 61%	3	1 019 1%	-
CC Ardèche Rhône Coiron	23 598 10%	2	5 653 24%	1	17 945 76%	1				
CC des Baronnie en Drôme Provençale	21 221 9%	2	2 939 14%	-	2 601 12%	-	6 948 33%	1	8 733 41%	1
CC Dieulefit-Bourdeaux	9 899 4%	1	3 471 35%	-	5 117 52%	-			1 311 13%	1
CC Drôme Sud Provence	44 267 19%	4	2 038 5%	-	33 018 75%	3	9 211 21%	1		
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	19 584 8%	2	2 273 12%	-	15 475 79%	2			1 836 9%	-
CC Enclave des Papes-Pays de	23 243 10%	2	7 352 32%	1	14 878 64%	1			1 013 4%	-
CC Rhône Lez Provence	24 753 10%	2			24 753 100%	2				
Total SYPP	237 122 100%	20	29 344 12%	2	133 988 57%	11	59 026 25%	5	15 011 6%	2

2.3.2 Tournées échantillonnées et planning

Le détail des tournées échantillonnées, basées sur le plan d'échantillonnage présenté précédemment, ainsi que leurs caractéristiques et les dates de caractérisation, sont détaillées ci-dessous :

		Milieu	% habitat collectif	Typologie d'habitat	Mode de collecte OMr	Planning d'intervention	
						Haute saison	Basse saison
CA Montélimar Agglo	Montélimar centre ville pro / pavillonnaire	Urbain	55%	Mixte pros CV - pavillonnaire	PàP	04-juin-25	08-oct-25
	Montélimar hypercentre secteur vert	Urbain	55%	Hypercentre	PàP	05-juin-25	13-oct-25
	Chateauneuf / Ancone	Mixte	19%	Mixte pavillonnaire & petit collectif	AV	05-juin-25	09-oct-25
	Sauzet / La Paupie / Roynac / Roynac / Cléon / Manas / Puy St Martin / Allan	Mixte	16%	Mixte pavillonnaire & petit collectif	AV	11-juin-25	15-oct-25
	Montélimar - Savasse	Urbain	20%	Mixte pavillonnaire & petit collectif	AV	13-juin-25	17-oct-25
CC ARC	Le Teil centre / Alba la Romaine centre	Mixte	40%	Centre-ville / bourg centre	PàP	04-juin-25	08-oct-25
	St Thome / Valvignères / Alba la Romaine / Aubignas	Rural	12%	Pavillonnaire	AV	10-juin-25	13-oct-25
CC BDP	Buis les Baronnies	Touristique / Mixte	22%	Mixte pavillonnaire & petit collectif	PàP	02-juin-25	06-oct-25
	Nyons	Urbain	50%	Mixte pavillonnaire & petit collectif	PàP	09-juin-25	09-oct-25
CC DB	Bouvières / Bourdeaux / Orcinas / Truinas / Comps	Touristique / Mixte	14%	Mixte pavillonnaire & petit collectif	AV	03-juin-25	07-oct-25
CC DSP	Saint Paul 3 Châteaux	Urbain	33%	Mixte pavillonnaire & petit collectif	PàP	02-juin-25	06-oct-25
	Pierrelatte / La Garde Adhémar / St Restitut / Solérieux / Baume de Transit	Mixte	30%	Mixte pavillonnaire & petit collectif	AV	09-juin-25	14-oct-25
	Donzère / Tulette / Rochegude / Suze la Rousse	Mixte	21%	Mixte pavillonnaire & petit collectif	PàP	10-juin-25	14-oct-25
	Donzère / Malataverne / St Restitut / Bouchet / Baume de Transit	Mixte	15%	Mixte pavillonnaire & petit collectif	PàP	12-juin-25	16-oct-25
CC DRAGA	Bourg St Andéol	Mixte	44%	Mixte pavillonnaire & petit collectif	PàP	11-juin-25	17-oct-25
	Viviers / St Marcel d'Ardèche / St Just d'Ardèche / St Martin d'Ardèche / Bidon / Larnas	Mixte	17%	Mixte pavillonnaire & petit collectif	AV	03-juin-25	07-oct-25
CC EPPG	Taulignan / Visan / Richerenche / Montsegur sur Lauzon / Chamaret / Grillon	Rural	14%	Pavillonnaire	AV	05-juin-25	09-oct-25
	Valréas	Mixte	29%	Mixte pavillonnaire & petit collectif	PàP	06-juin-25	10-oct-25
CC RLP	Mondragon / Mornas	Mixte	18%	Mixte pavillonnaire & petit collectif	PàP	11-juin-25	15-oct-25
	Bollène	Mixte	24%	Mixte pavillonnaire & petit collectif	PàP	12-juin-25	16-oct-25

2.4 Résultats des caractérisations des OMr

2.4.1 Méthodologie de reconstitution des résultats

La composition moyenne des Ordures Ménagères résiduelles de chaque échantillon caractérisé a été évaluée en tenant compte des différentes fractions de déchets caractérisées avec la méthode MODECOM, à savoir :

- Les hétéroclites
- Les catégories de déchets supérieures à 100mm,
- Les catégories de déchets comprises entre 100mm et 20mm,
- La fraction de déchets inférieure à 20mm.

Afin de reconstituer la composition moyenne des OMr à l'échelle du syndicat, les données brutes ont été reprises et combinées en deux étapes :

1. Reconstitution de la composition des OMr par campagne : le plan d'échantillonnage a été réfléchi de telle sorte à représenter au mieux chaque adhérent, et chaque milieu proportionnellement à la population. Donc la composition des OMr par campagne est issue d'une moyenne globale des caractérisations de cette campagne.
Pour chaque campagne, les résultats peuvent également être détaillés par milieu, la composition des OMr par milieu étant issue d'une moyenne des caractérisations du milieu considéré.
2. Reconstitution de la composition globale des OMr à l'échelle du SYPP : comme vu précédemment, la production d'OMr varie selon la saisonnalité. La reconstitution des OMr est donc issue d'un prorata des compositions par campagne, en fonction des tonnages collectés par saison, c'est-à-dire : 36% pour la saison haute et 64% pour la saison basse.

Cette méthode permet ainsi d'obtenir une composition moyenne des OMr la plus réaliste possible.

Les tonnages et populations pris en compte pour retranscrire la composition des OMr en performances en kg/hab/an sont les tonnages 2024 appliqués aux populations totales 2025 (données INSEE par commune).

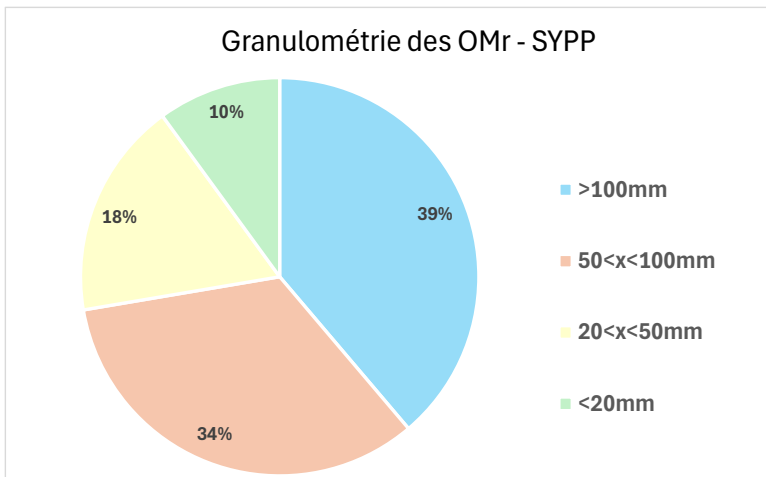
2.4.2 Granulométrie moyenne des OMr

Lors des caractérisations, les déchets ont été triés selon 4 granulométries, conformément au protocole :

- La fraction supérieure à 100mm,
- La fraction comprise entre 100 et 50mm,
- La fraction comprise entre 50 et 20mm,
- Et la fraction inférieure à 20mm.

NB : les fractions 20-50mm et 50-100mm sont issues de l'étape de criblage supplémentaire au protocole classique MODECOM, comme décrit en partie 2.1.2 du présent rapport.

Le graphique ci-dessous présente la répartition moyenne des fractions au sein des Ordures Ménagères résiduelles du SYPP :



Les éléments supérieurs à 100mm représentent 39% des OM, dont 12% sont des hétéroclites.

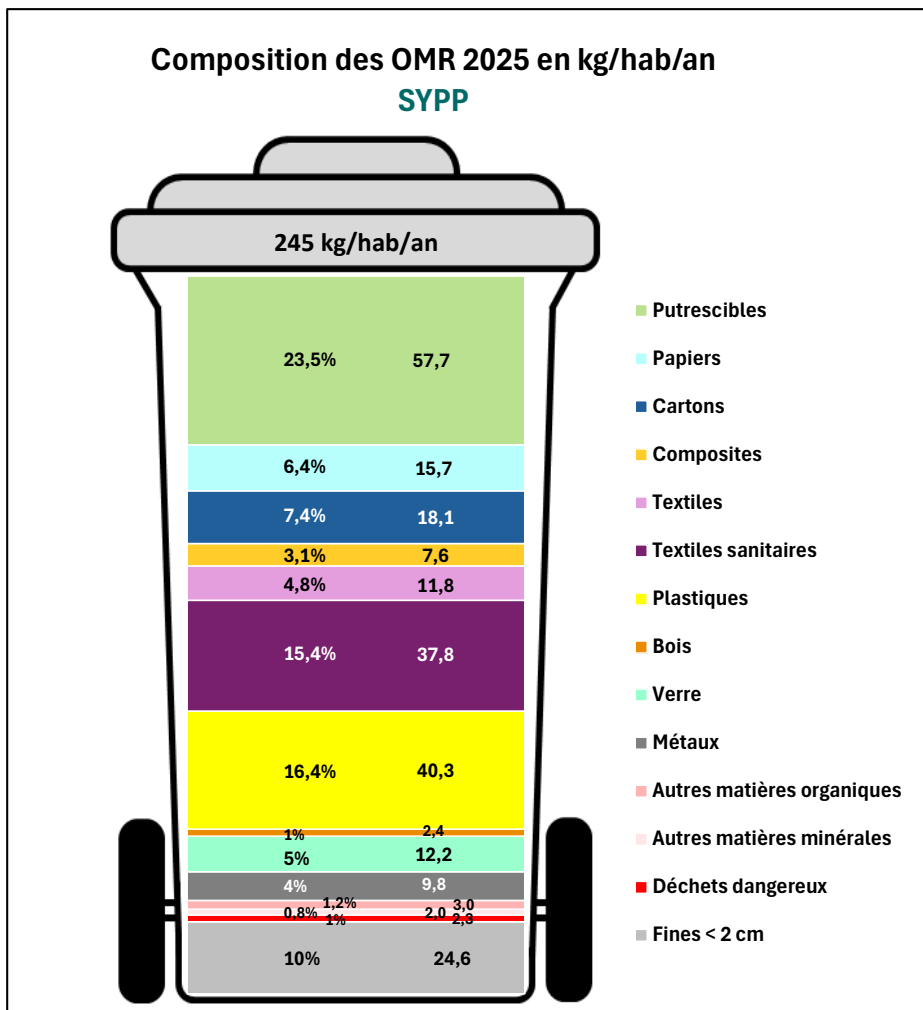
La fraction comprise entre 50 et 100mm représente 34%, celle comprise entre 20 et 50mm s'élève à 18% et la fraction de fines inférieures à 20mm n'est que de 10%.

2.4.3 Composition moyenne des OMr à l'échelle du SYPP

2.4.3.1 Composition des OMr par matériau

Une première analyse des résultats consiste à présenter la composition moyenne des OMr du SYPP par grandes familles de matériau (selon les 13 catégories de la grille de tri, plus les fines <20mm).

La part des différentes catégories de déchets a été évaluée en % et en kg/hab./an par application des données relatives aux tonnages collectés en 2024.



Sur la base de ces caractérisations, on note que les Ordures Ménagères Résiduelles du SYPP sont principalement composées, selon une analyse matière :

- De **déchets putrescibles** : 23,5% du gisement, soit 57,7 kg/hab.
- De **plastiques** : 16,4% du gisement, soit 40,3 kg/hab.
- De **textiles sanitaires** : 15,4% du gisement, soit 37,8 kg/hab.

Ces **3 catégories constituent plus de la moitié** de la poubelle OMr (55%).

Le gisement de fines inférieures à 20mm est relativement important, il représente 10% des OMr soit 24,6 kg/hab.

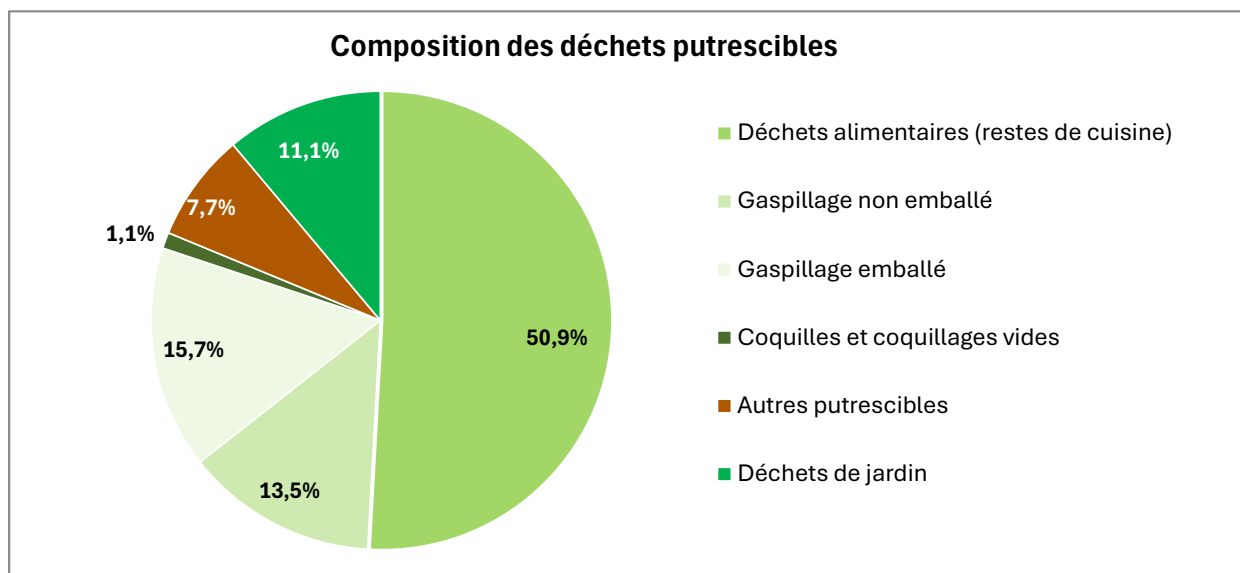
Le gisement de cartons s'élève à 7,4%, tandis que les papiers représentent 6,4% et le Verre 5%. Les autres catégories représentent chacune moins de 5%.

D'un point de vue général, très peu de déchets dangereux ont été retrouvés dans les échantillons OMr. Ils représentent seulement 1% du gisement. Il s'agit essentiellement de DEEE, d'aérosols et de médicaments non utilisés.

2.4.3.2 Zoom sur catégories majoritairement présentes

Les graphiques ci-dessous présentent la part des sous-catégories de déchets constituant les principales catégories de déchets retrouvés dans les OMr :

Déchets putrescibles



La grande majorité des déchets putrescibles est constituée de **déchets alimentaires (restes de cuisine)** : épluchures, sachets de thé, marc de café, coquilles d'œufs, carcasses de viande, ... Ces déchets représentent plus de la moitié (50,9 %) du gisement de putrescibles, soit 29 kg/hab./an. Lors de ces caractérisations, très peu de déchets issus de viande ou poisson ont été constatés. On peut considérer que cette sous-catégorie est compostable.

Le **gaspillage alimentaire** est la deuxième catégorie la plus retrouvée, celle-ci regroupe environ 29% du gisement de putrescibles soit 16,6 kg/hab./an. Le gaspillage non-emballé est majoritaire : restes de pain, de plats cuisinés, ... Concernant le gaspillage dit « emballé », on constate qu'environ 70% du poids concerne les déchets alimentaires, et 30% concerne l'emballage. Ce ratio sera utilisé par la suite.

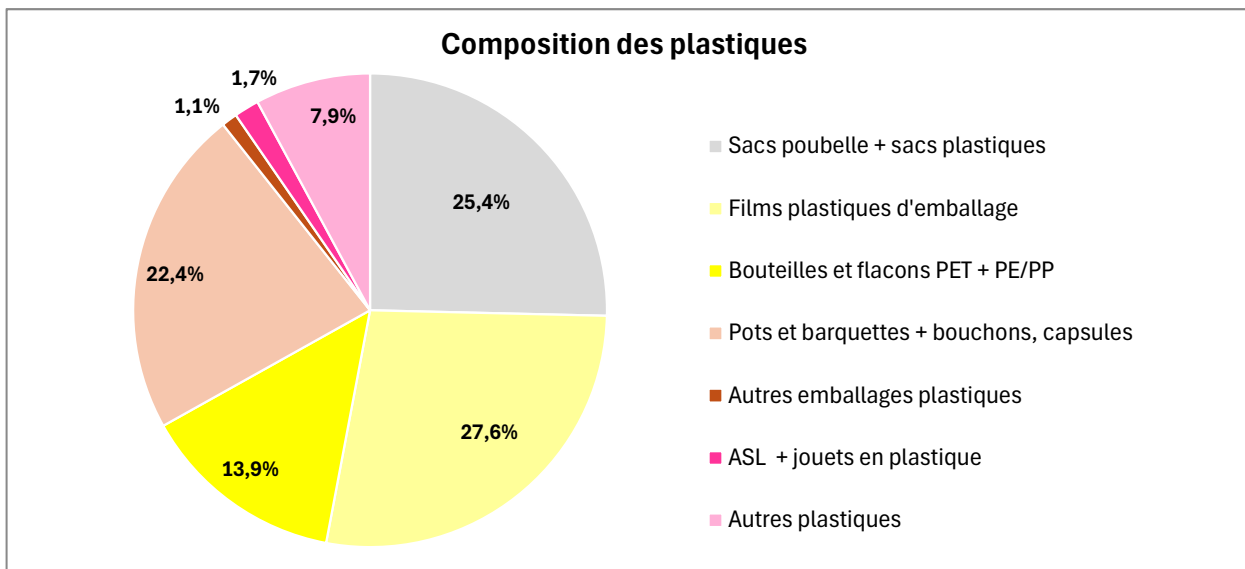
Les **déchets de jardin** représentent 11% du gisement de putrescibles. Dans les caractérisations, ce sont surtout des déchets de branchages et fleurs qui ont été retrouvés.

Les **autres putrescibles** représentent 7,7% du gisement des putrescibles. Les principaux déchets retrouvés dans cette catégorie sont : litière végétale, excréments d'animaux, paille.

La part de **coquilles et coquillages vides** est très faible (seulement 1,1 % des putrescibles).

Plastiques

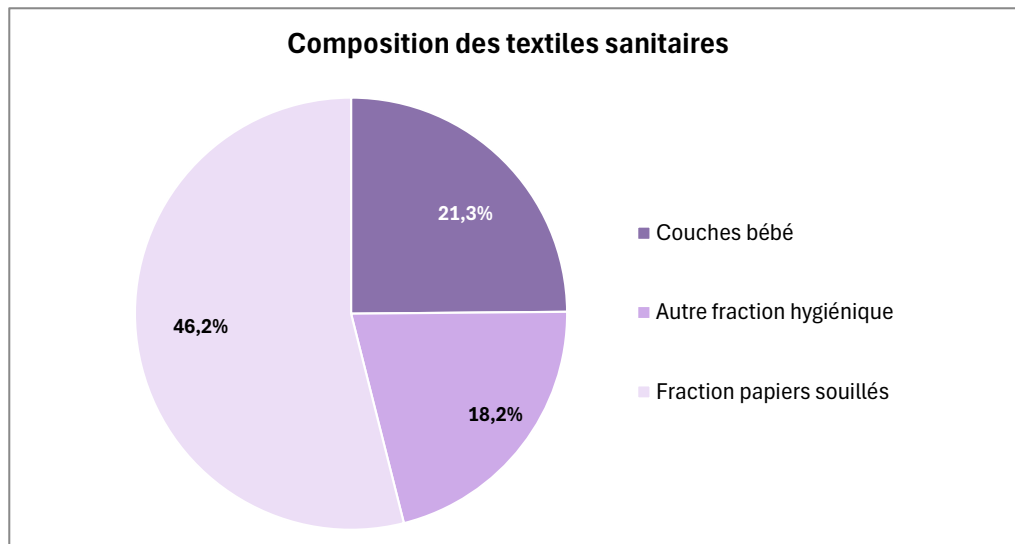
La catégorie « Plastiques » est divisée en 14 sous-catégories. Pour faciliter l'analyse, certaines sous-catégories ont été regroupées (7.01 sacs poubelles et 7.02 sacs plastiques ; 07.04 à 07.08 : bouteilles et flacons ; 07.09 pots barquettes et 07.10 bouchons capsules ; 07.12 ASL plastique et 07.13 jouets plastique).



Parmi les déchets plastiques, on distingue :

- Les **déchets plastiques valorisables en lien avec la consigne de tri historique** (bouteilles / flaconnages) : 13,9% du gisement plastiques, soit 6,6 kg/hab./an.
- Les **déchets plastiques valorisables en lien avec l'extension des consignes de tri** (films, barquettes, pots de yaourts, autres emballages plastiques) : la part de ces déchets est majoritaire, elle représente 51,1% des plastiques présents dans les OMr soit plus de 20 kg/hab./an (dont surtout des films avec 27,6% du gisement plastiques) et ce malgré la mise en place de l'extension des consignes de tri depuis plusieurs années (en place depuis 2020).
- Les **déchets plastiques valorisables via les REP** (Jouets et Articles de Sports et Loisirs) représentent seulement 1,7% des plastiques.
- Les **autres plastiques** représentent quant à eux 7,9% des plastiques.
- Les **sacs poubelle OMr** représentent 25,4% des plastiques.

Textiles sanitaires

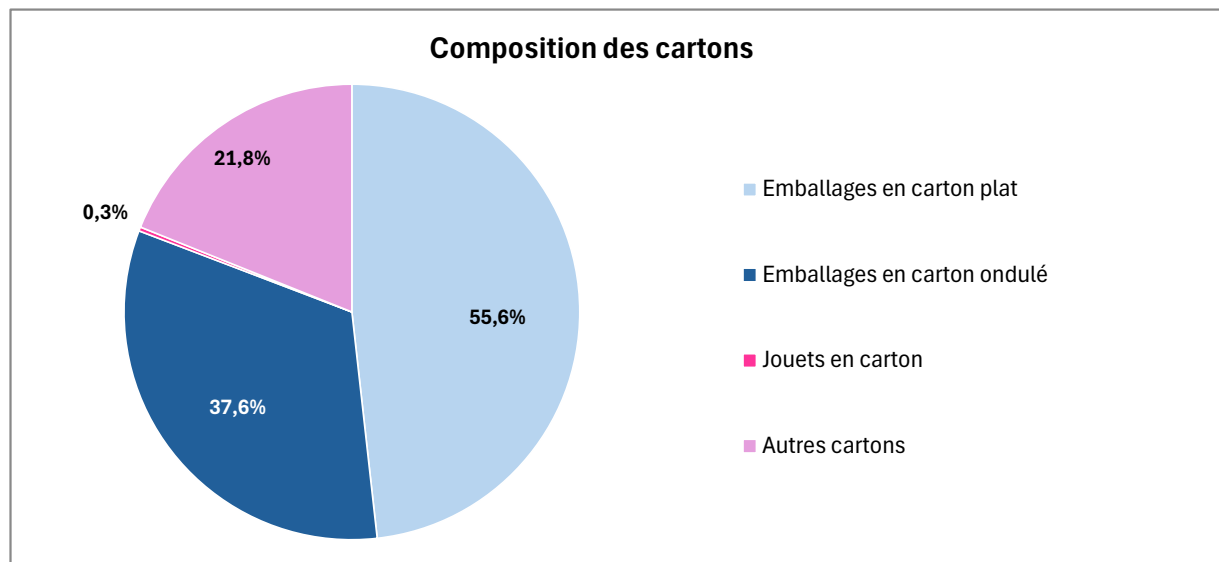


La fraction textiles sanitaires au sein des OMr est majoritairement composée de **papiers souillés** (mouchoirs en papier, essuie-tout, serviettes en papier...) : 46,2% du gisement des textiles sanitaires soit 20,4 kg/hab./an.

Les textiles sanitaires présentent également une part importante de **couches pour enfants** : 21,3 % du gisement de textiles sanitaires, soit 9,4 kg/hab./an.

La **fraction hygiénique** (couches adultes, serviettes hygiéniques, cotons, lingettes...) représente 18,2% de ce gisement (8 kg/hab./an).

Cartons



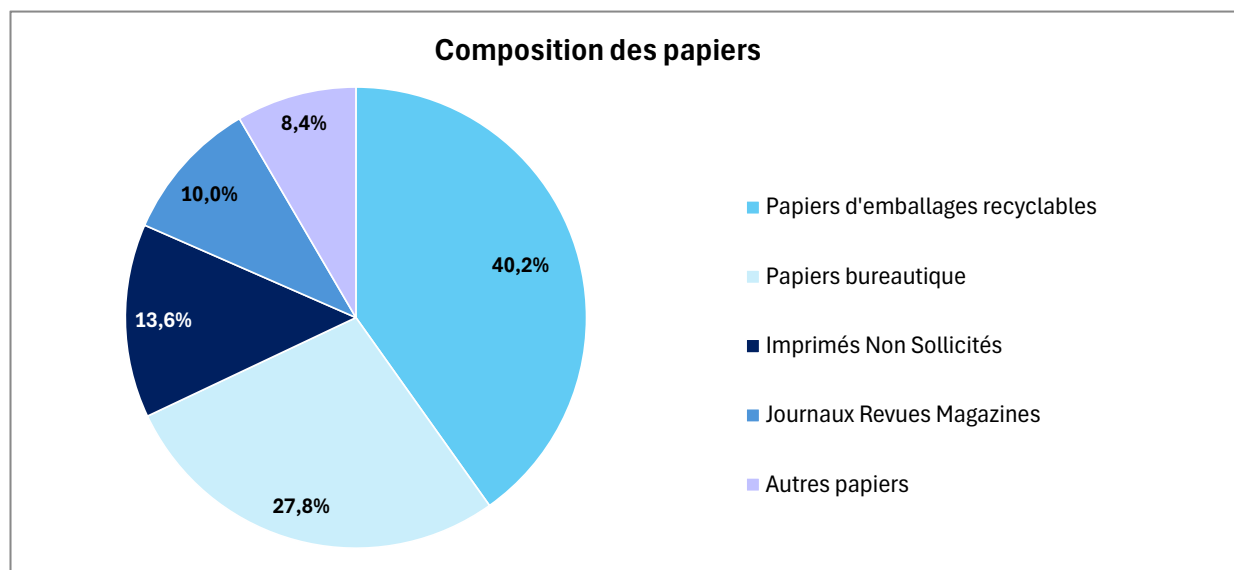
Les déchets cartons sont majoritairement constitués de **cartons plats** (paquets de céréales / gâteaux, boîtes d'œufs, de jouets, cartons de yaourts, ...), 55,6% du gisement soit 8,7 kg/hab./an.

Les **emballages en carton ondulé** sont également très présents avec 37,6% du gisement soit 5,9 kg/hab./an.

Les **autres cartons** (21,8%), sont notamment des gobelets et de la vaisselle en carton, des cartes postales, pochettes en carton, ...

On note une proportion minime de **jouets en carton** (< 1%).

Papiers



Les déchets papier sont principalement constitués de **papiers d'emballages recyclables** (emballages pain / viennoiseries, sacs papier, papier cuisson ...) avec 40,2% du gisement soit 6,3 kg/hab./an, et de **papiers bureautiques** (enveloppes blanches, papiers blancs, factures, ...) avec 27,8% du gisement soit 4,4 kg/hab./an.

On retrouve dans les papiers, 13,6% d'**Imprimés Non Sollicités** et 10% de **Journaux Revues Magazines**.

Les **autres papiers** (8,4%), sont notamment du papier peint, papier brun, tickets de caisse, ...

2.4.3.3 Composition des OMr par filière de valorisation ou d'évitement

L'**analyse par filière de valorisation ou d'évitement** permet de mettre en lumière la part et la nature de déchets présents dans les OMr pour lesquels une collecte spécifique ou une action de prévention pour le cas des biodéchets, est déjà mise en place sur le territoire.

Dans ce chapitre les sous-catégories de déchets ont donc été classées selon les flux présentés dans les tableaux ci-dessous, afin de pouvoir distinguer plus facilement les déchets pouvant être détournés des OMr : cette analyse est plus parlante vis-à-vis des potentiels d'amélioration des collectes et des actions de sensibilisation des usagers. Ainsi, les catégories suivantes ont été créées avec ce nouveau classement des sous-catégories :

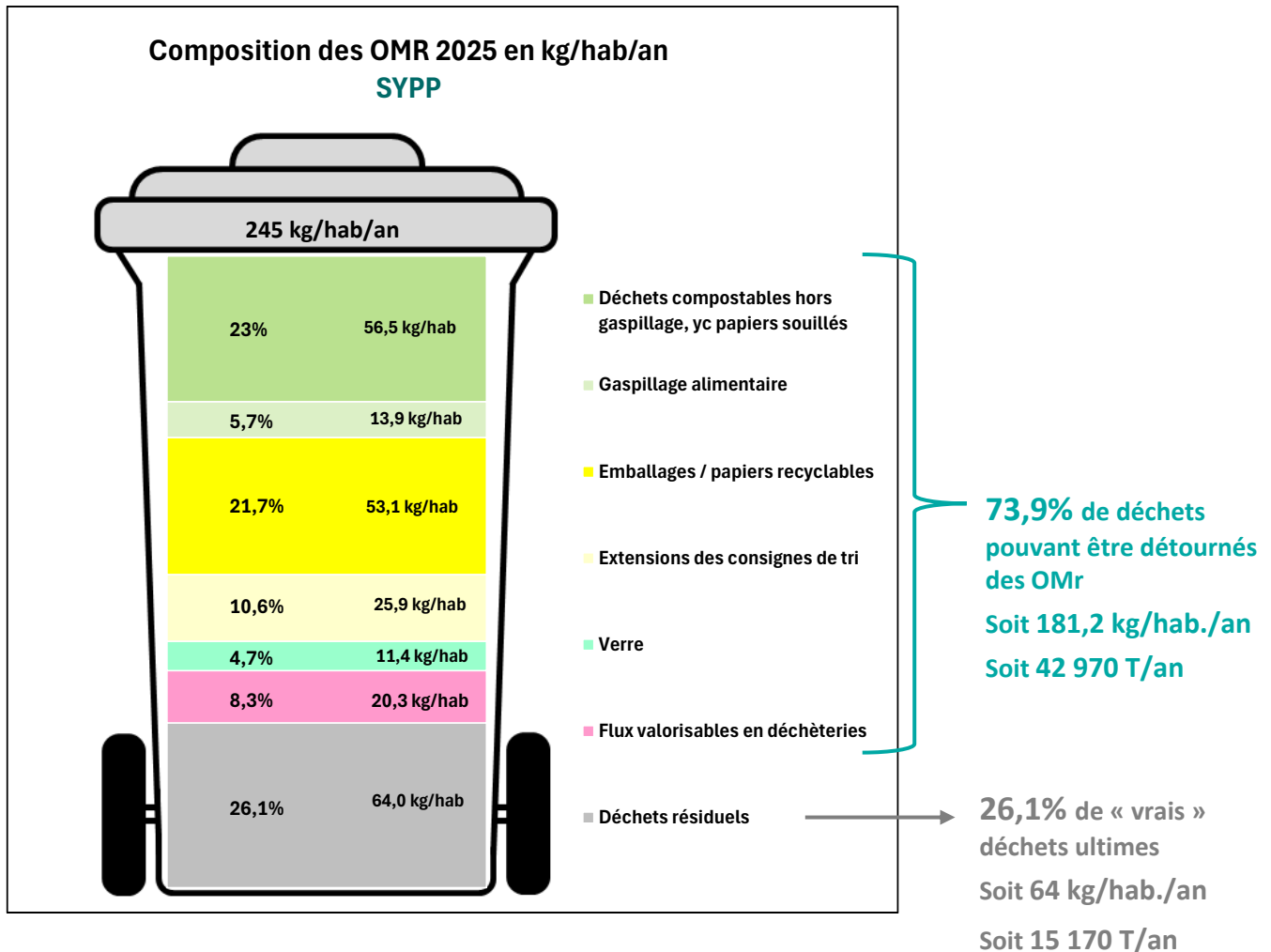
- Déchets compostables – hors gaspillage, y compris les papiers souillés
- Gaspillage alimentaire
- Emballages et Papiers recyclables – hors extensions et hors Verre
- Emballages extensions des consignes de tri
- Verre
- Autres flux valorisables
- Déchets résiduels

Les sous-catégories prises en compte dans chaque nouvelle catégorie sont détaillées ci-dessous :

Déchets compostables hors gaspillage	01.01 - Déchets alimentaires (restes de cuisine non consommables)	
	01.06 - Déchets de jardin	
	06.03 - Fraction papiers souillés	
Gaspillage alimentaire	01.02 - Produits alimentaires non consommés sans emballage (gaspillage non emballé)	
	01.03 - Produits alimentaires non consommés sous emballage (gaspillage emballé) - <i>partie putrescible (70%)</i>	
Emballages / Papiers recyclables	01.03 - Produits alimentaires non consommés sous emballage (gaspillage emballé) - <i>partie emballage (30%)</i>	
	02.01 - Papiers d'emballages recyclables	
	02.02a - Papiers bureautique	
	02.02b - Imprimés Non Sollicités	
	02.02c - Journaux Revues Magazines	
	02.03 - Autres papiers	
	03.01 - Emballages en carton plat	
	03.02 - Emballages en carton ondulé	
	03.04 - Autres cartons	
	04.01 - Emballages de briques alimentaires	
	07.04 - Bouteilles et flacons pour boissons en PET	
	07.05 - Bouteilles et flacons en PET (autres que boissons)	
	07.06 - Bouteilles et flacons pour boissons en polyoléfinés (PE, PP)	
	07.07 - Bouteilles et flacons en polyoléfinés (PE, PP) (autres que boissons)	
	07.08 - Autres bouteilles, flacons, bonbonnes	
	07.10 - Bouchons, couvercles, capsules	
	10.01 - Canettes métaux ferreux	
	10.02 - Emballages métaux ferreux (dont petit métaux)	
	10.03 - Canettes aluminium	
	10.04 - Emballages aluminium (dont petit métaux)	
	Extensions des consignes de tri	04.02 - Emballages composites en papier carton majoritaire
		04.03 - Emballages composites en plastique majoritaire
		07.02 - Autres sacs plastiques
		07.03 - Films plastiques d'emballage
		07.09 - Boîtes, caisses, casiers, pots, barquettes, gobelets
	07.11 - Autres emballages plastiques	
	Verre	09.01 - Emballages en verre

Autres flux valorisables	03.03 - Jouets en carton
	04.04 - Articles de sports et de loisirs composites
	04.05 - Autres composites
	05.01 - Textiles d'ameublement
	05.02 - TLC - Textiles vestimentaires
	05.03 - TLC - Linge de maison
	05.04 - TLC - Chaussures
	05.05 - Maroquinerie
	05.06 - Jouets (déguisements, peluches...)
	07.12 - Articles de sport et de loisirs en plastique
	07.13 - Jouets en plastiques
	08.01 - Emballages en bois
	08.02 - Articles de sport et de loisirs en bois
	08.03 - Jouets en bois
	08.04 - Autres bois
	10.05 - Autres métaux ferreux
	10.06 - Autres métaux non ferreux
10.07 - Articles de sport et de loisirs (métalliques)	
10.08 - Jouets (métalliques)	
13.01 - DEEE	
13.02 - Tubes fluorescents et lampes basse consommation	
13.03 - Piles et accumulateurs	
13.04 - Déchets d'activités de soin perforants	
13.05 - Médicaments non utilisés	
13.06 - Huiles minérales	
13.07 - Cartouches d'impression	
13.08 - Bouteilles de gaz	
13.09 - Déchets diffus spécifiques	
13.10 - Autres déchets dangereux	
Déchets résiduels	01.04 - Coquilles et coquillages vides
	01.05 - Autres putrescibles
	05.07 - Autres textiles (EPI...)
	06.01 - Couches bébé
	06.02 - Autre fraction hygiénique
	07.01 - Sacs poubelles
	07.14 - Autres plastiques
	09.02 - Autres verres
	11.01 - Autres matières organiques
	12.01 - Emballages matière minérale
12.02 - Autres matières minérales	
14 - Elements fins < 20 mm	

La figure ci-dessous présente la composition moyenne des OMr en % et en kg/hab./an sur l'ensemble du territoire selon ces catégories :



Sur cette base, les OMr sont composées :

- De déchets pouvant être captés à travers les **Collectes Sélectives** : **36,9% du gisement, soit 90,5 kg/hab./an**, répartis comme suit :
 - 21,7% d'emballages / papiers recyclables, hors extensions (dont 14,7% de papiers et 7% d'emballages plastiques, cartons, composites et métaux)
 - 10,6% d'extensions des consignes de tri
 - 4,7% de verre

Les Multimatériaux (emballages / papiers y compris les extensions) sont donc encore très présents au sein des OMr. Ce gisement représente près de 80 kg/hab./an à aller capter.

- De déchets pouvant faire l'objet d'un **compostage ou d'une collecte des Biodéchets** (y compris les papiers souillés, 8,3% soit 20,4 kg/hab./an) : **23% du gisement, soit 56,5 kg/hab./an**
- De **déchets valorisables en déchèteries** (ou pouvant partir en filières spécifiques) : **8,3% du gisement soit 20,3 kg/hab./an**

- De **déchets alimentaires gaspillés pouvant être réduits à la source, compostés ou faire l'objet d'une collecte de Biodéchets** : **5,7% du gisement, soit 13,9 kg/hab./an**
- D'autres **déchets dits « résiduels »** pour lesquels il n'existe pas encore de collecte spécifique ou ne pouvant être compostés : **26,1% du gisement soit 64 kg/hab./an.**

En complément, le tableau ci-dessous présente le **potentiel de valorisation des OMr en tonnages** :

	GLOBAL SYPP		
Collecte Biodéchets ou Compostage	28,7%	70,4 kg/hab	16 699 T
Collecte des Emballages-Papiers yc extensions	32,2%	79,1 kg/hab	18 749 T
Collecte du Verre	4,7%	11,4 kg/hab	2 709 T
Collecte des valorisables de déchèterie (ou autres filières)	8,3%	20,3 kg/hab	4 812 T
Potentiel de valorisation	73,9%	181,2 kg/hab	42 969 T

La part de déchets valorisables représente ainsi **74% du gisement** actuel des OMr à l'échelle du territoire du SYPP. Rapportée aux tonnages collectés en 2024, cela représente 181,2 kg/hab./an soit **près de 43 000 T d'OMr pouvant être valorisées.**

2.4.3.4 Comparaison des résultats au référentiel national 2024

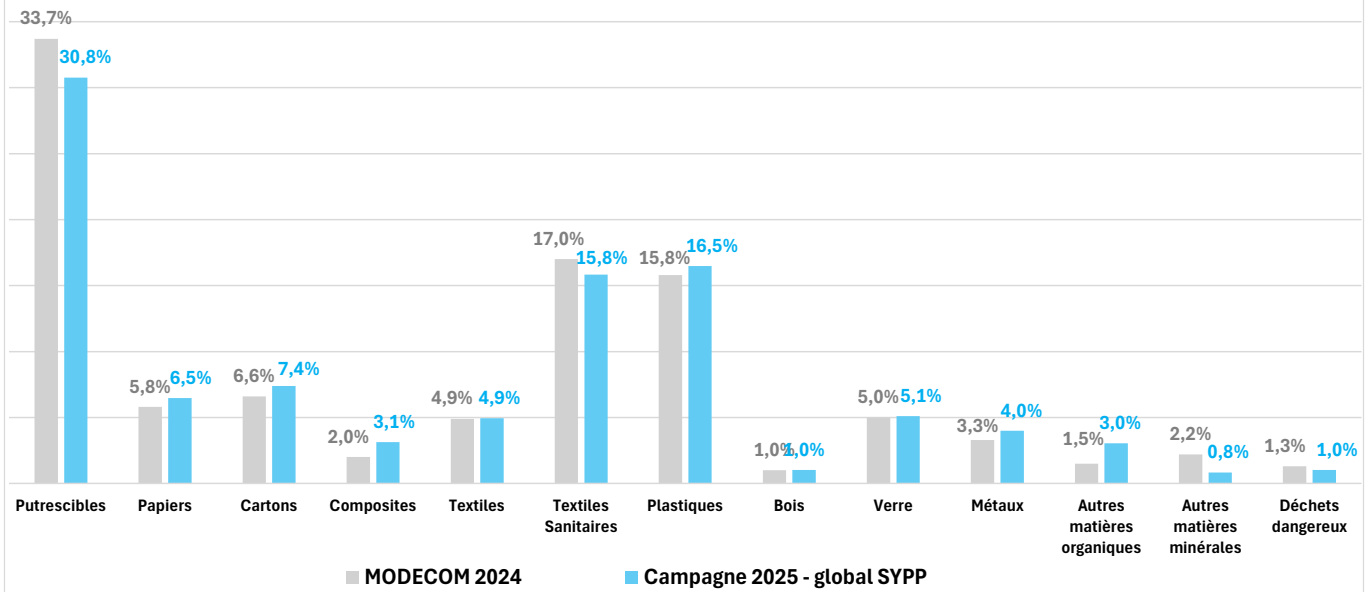
Le **MODECOM de l'ADEME** constitue la référence nationale en matière de composition du flux d'OMr. Les résultats du MODECOM 2024 ont été publiés fin d'année 2025. Le présent chapitre présente donc la comparaison des résultats du SYPP avec ce nouveau MODECOM. Celui-ci est basé sur 100 échantillons réalisés sur 50 communes de différents milieux et aux modes de collecte des OMr et de la CS différents (porte à porte, apport volontaire).

*A noter que dans la présentation des résultats du MODECOM, les fines (éléments < 20mm) n'apparaissent pas à part mais sont ventilées dans les différentes catégories. Pour réaliser la comparaison de la campagne menée sur le SYPP avec le MODECOM, la fraction inférieure à 20mm a été intégrée aux calculs (répartition conforme au MODECOM national). **C'est pour cela que l'on observe des écarts de pourcentages avec les chapitres précédents. Les principales catégories sont automatiquement plus importantes, du fait de la ventilation de tous les éléments fins inférieurs à 20mm dans les 12 catégories du MODECOM.***

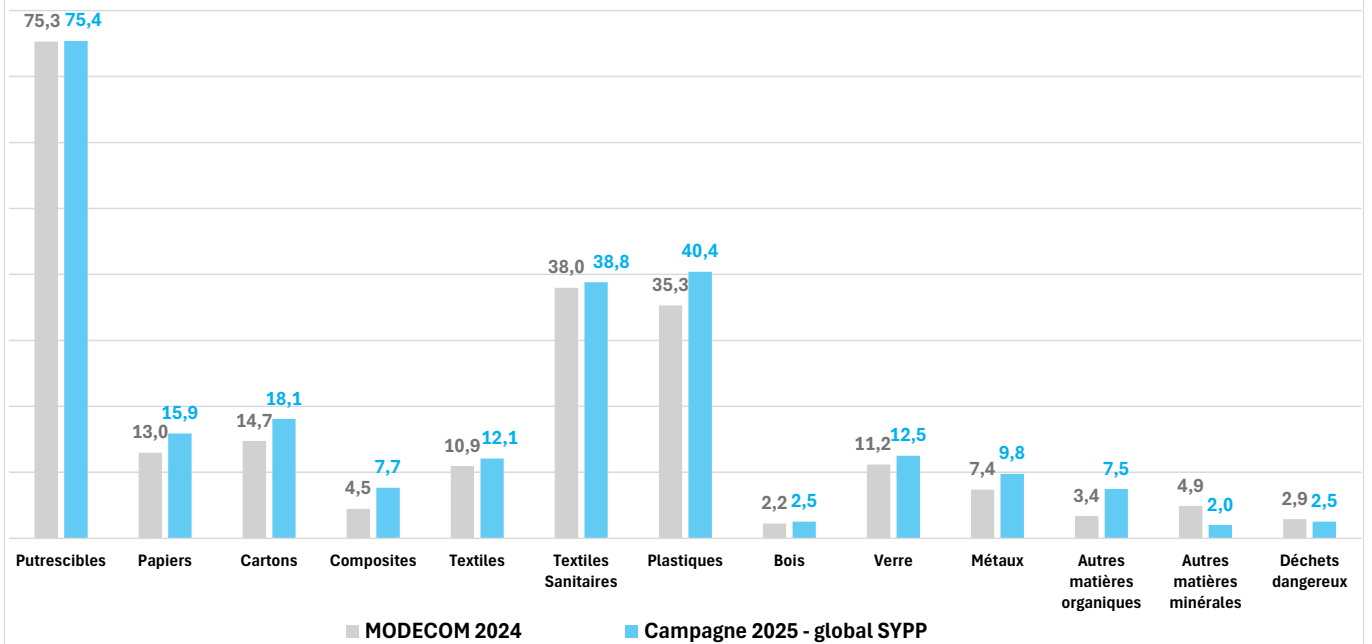
A noter que le ratio moyen du MODECOM de 2024 est de 224 kg/hab./an. La référence nationale est donc assez nettement inférieure à la performance du SYPP (245 kg/hab./an).

Les graphiques présentés ci-dessous mettent en parallèle la composition des OMr (en % et en kg/hab./an) évaluée pour le SYPP et celle évaluée à l'échelle nationale pour 2024.

Comparaison de la composition des OMr (en %) par catégorie



Comparaison de la composition des OMr (en kg/hab./an) par catégorie



Les compositions en % sont assez similaires entre le SYPP et le MODECOM 2024. On observe juste une proportion de putrescibles inférieure au sein des OMr du SYPP (-2,9 points), ainsi que moins de textiles sanitaires (-1,2 point) et moins d'autres matières minérales (-1,4 point). A contrario, les OMr du SYPP présentent un peu plus d'autres matières organiques (+1,5 point) que la référence nationale mais ces différences sont faibles.

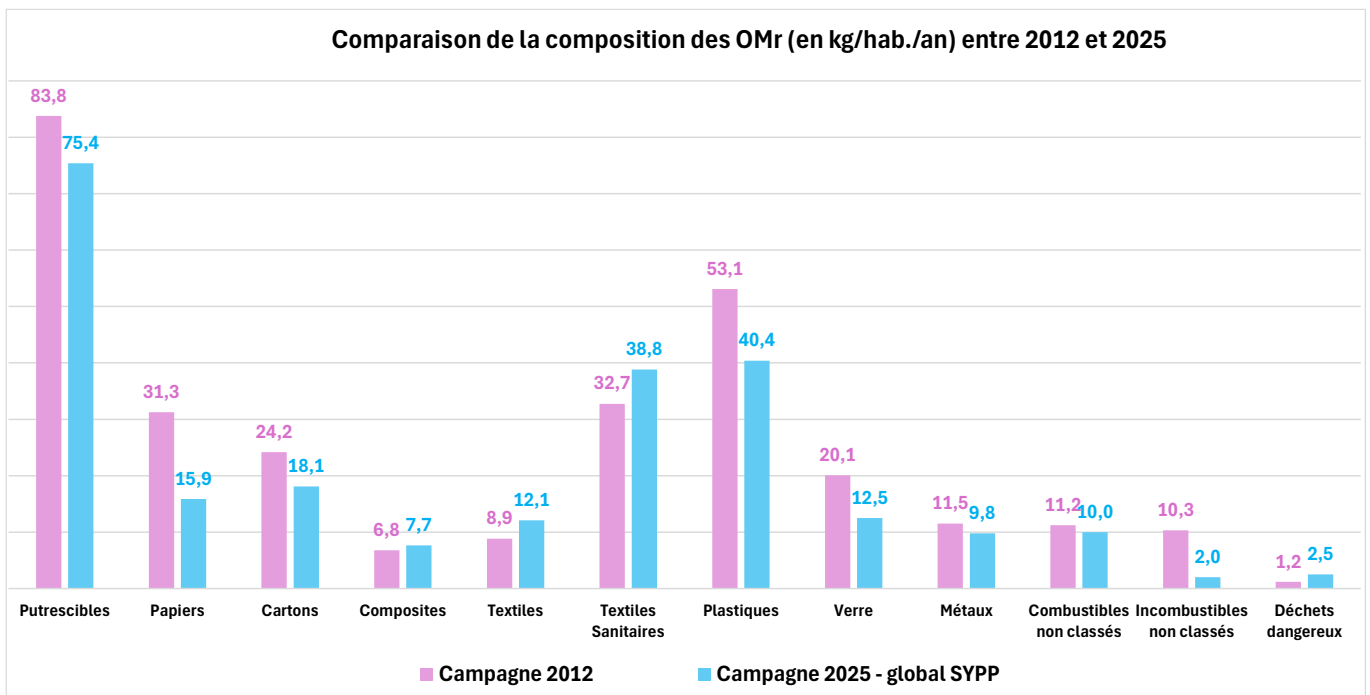
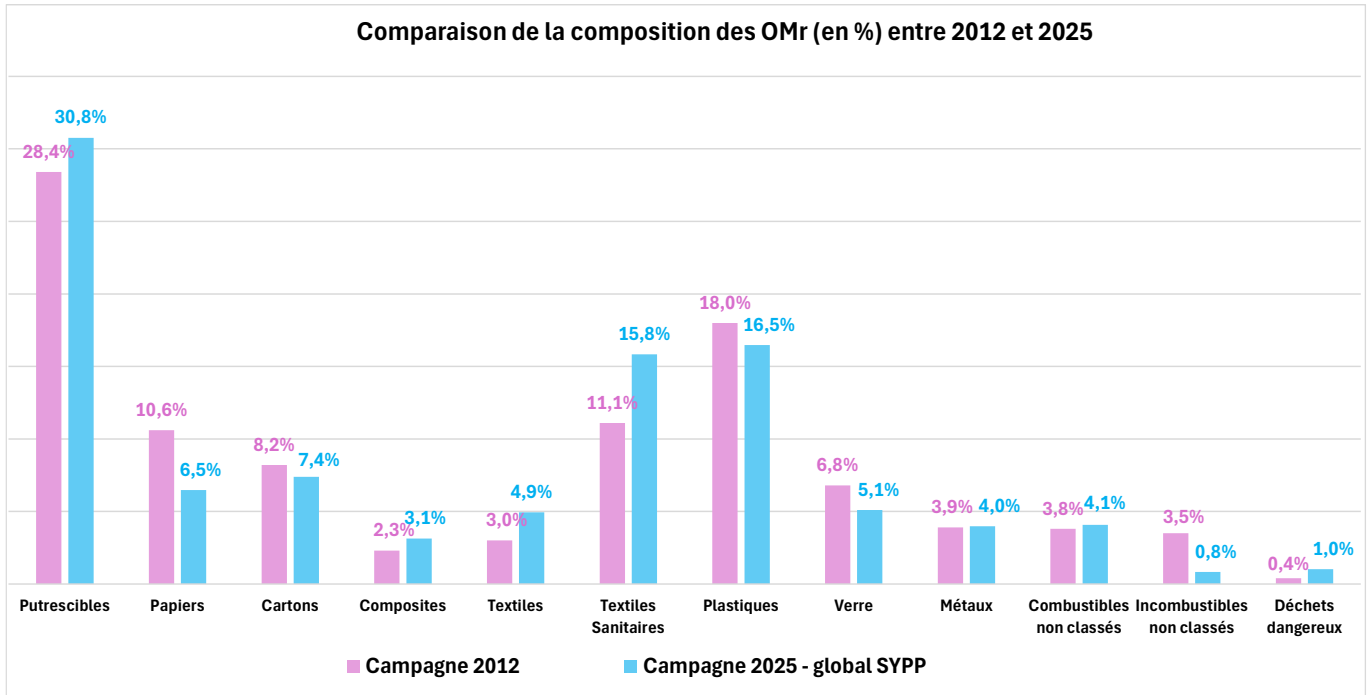
En kg/hab./an, les OMr du SYPP présentent davantage de matériaux papiers, cartons, composites, métaux, verre mais la différence notable concerne les plastiques : + 5,5 kg/hab par rapport au national, ainsi que les autres matières organiques, + 4,1 kg/hab. Une différence est également assez marquée pour les autres matières minérales : - 2,9 kg/hab par rapport au national.

2.4.3.5 Comparaison des résultats à la campagne de 2012

Afin d’observer l’évolution de la composition globale des OMr, les résultats ont également été comparés avec ceux de **la campagne réalisée en 2012**, avec les mêmes catégories que le MODECOM national.

Les résultats en % de la campagne 2012 ont été repris, et ont également été transposés en kg/hab./an en reprenant le ratio de collecte des OMr de 2012 (*donnée RA SYPP 2020*) : la production d’OMr est ainsi passée de 295 kg/hab./an en 2012 à 245 kg/hab./an (base : 2024) soit une **réduction de 17%** en 12 ans.

L’évolution de la composition des OMr (en % et en kg/hab./an) entre 2012 et 2025 est présentée ci-dessous :



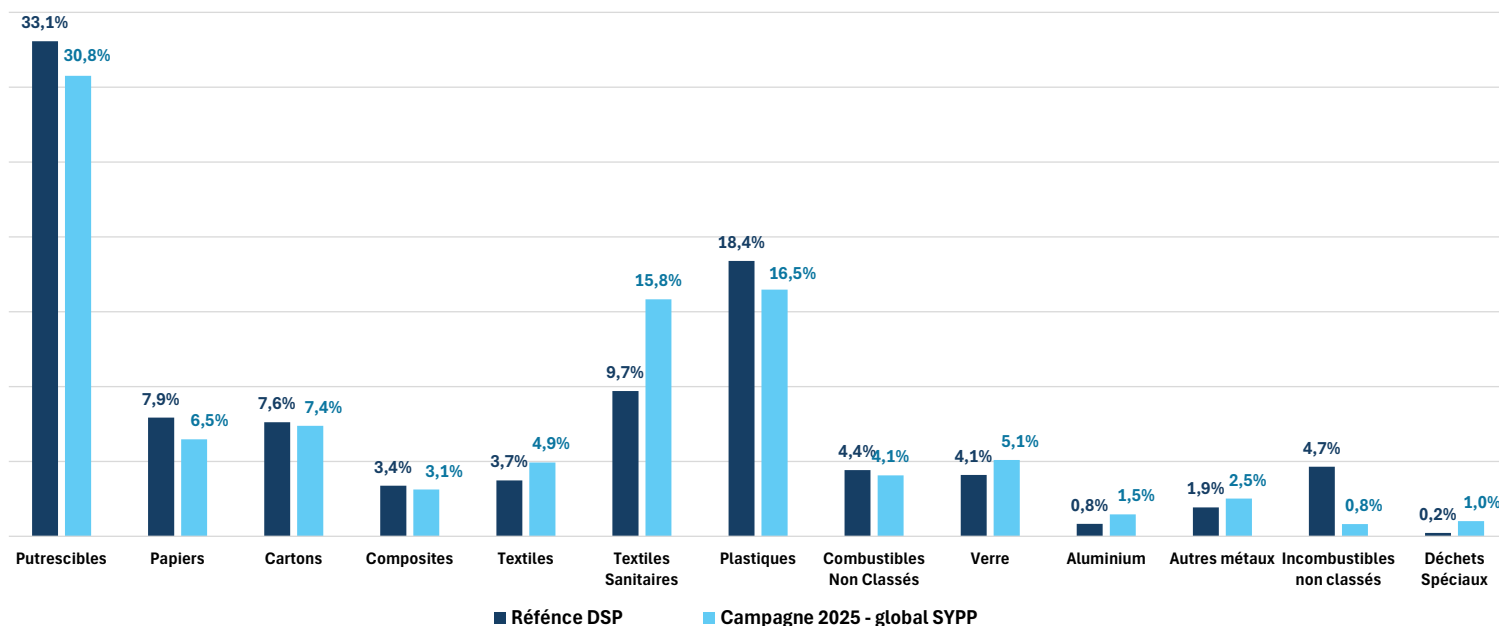
Entre 2012 et 2025, on observe les tendances générales suivantes :

- Putrescibles : ils restent le flux majoritaire, la proportion a légèrement augmenté tandis le ratio en kg/hab./an a diminué de 8 kg.
- Plastiques, Papiers, Cartons, Verre : on observe une réduction de ces déchets depuis la dernière campagne. En ce qui concerne les plastiques, cela peut notamment s'expliquer par la mise en place des extensions des consignes de tri en 2020.
- Textiles sanitaires : la proportion et le ratio ont nettement augmenté entre 2012 et 2025, + 4,7 points et + 6,1 kg/hab.
- Les Textiles sont également en augmentation, + 3,2 kg/hab.
- Composites, Métaux, Combustibles non classés : ces gisements ont assez peu évolué, + 0,9 kg/hab pour les composites, - 1,7 kg/hab pour les métaux et -1,2 kg/hab pour les combustibles.
- Les Incombustibles non classés ont été très peu retrouvés dans les OMr, de fait on observe une nette diminution, - 2,7 points et - 8,3 kg/hab.
- Les Déchets dangereux restent minoritaires mais ont nettement augmenté puisque le ratio a doublé.

2.5 Comparaison de la composition des OMr 2025 avec la référence du contrat DSP

2.5.1 Composition globale des OMr par catégorie

Afin d'observer l'évolution de la composition globale des OMr par rapport à la composition de référence du contrat de DSP, et vérifier la nécessité de revoir les performances à atteindre par le titulaire, voici ci-dessous la comparaison de la composition des OMr par grandes catégories, entre la campagne 2025 et la référence du contrat (compositions exprimées en %) :



On peut voir des évolutions notables avec une baisse pour les catégories Putrescibles, Papiers, Plastiques, Incombustibles ; et une hausse pour les catégories Textiles, Textiles sanitaires, Verre, Déchets spéciaux.

Le contrat de DSP définit une modification importante de la composition du flux, lorsque l'on constate un écart de plus ou moins 3% par catégorie.

Ainsi, en complément du graphique, le tableau ci-dessous présente les évolutions en % pour chaque catégorie.

	Evolution des OMr entre contrat et 2025 (en %)
Putrescibles	-7,0%
Papiers	-18,3%
Cartons	-3,1%
Composites	-7,8%
Textiles	32,0%
Textiles Sanitaires	63,2%
Plastiques	-10,4%
Combustibles Non Classés	-7,8%
Verre	24,5%
Aluminium	74,6%
Autres métaux	30,6%
Incombustibles non classés	-82,3%
Déchets Spéciaux	344,8%

On observe que pour toutes les catégories des OMr sans exception, l'évolution est supérieure aux plus ou moins 3%.

Elle est même très importante pour les catégories citées plus haut. Les Déchets spéciaux ont notamment augmenté très fortement avec une hausse de 345% (donnée très élevée du fait de la faible teneur en déchets spéciaux au sein des OMr – en effet les déchets spéciaux n'ont augmenté que de 0,8 point, mais ramené à la catégorie même, l'interprétation est différente). L'Aluminium et les Textiles sanitaires ont également nettement augmenté, respectivement + 75% et + 63%, tandis que la catégorie Incombustibles a chuté avec une baisse de - 82%.

Il est donc nécessaire de revoir les objectifs de performance conformément au contrat DSP.

2.5.2 Composition détaillée par granulométrie

Les tableaux ci-dessous détaillent la composition des OMr par granulométrie, d'abord pour les mailles supérieures et inférieures à 100mm, puis la maille inférieure à 100mm est détaillée en 20-100mm et fines inférieures à 20mm.

	Référence DSP	Campagne 2025 SYPP	Référence DSP	Campagne 2025 SYPP
	>100mm	>100mm	<100mm	<100mm
Déchets Fermentescibles	8,5%	6,6%	24,6%	24,2%
Papiers	5,1%	3,1%	2,8%	3,4%
Cartons	6,4%	3,8%	1,2%	3,6%
Composites	2,8%	1,5%	0,6%	1,6%
Textiles	3,5%	3,9%	0,3%	1,0%
Textiles Sanitaires	6,1%	4,9%	3,6%	10,9%
Plastiques	16,0%	10,4%	2,4%	6,1%
Combustibles Non Classés	2,9%	1,0%	1,5%	3,1%
Verre	2,2%	1,0%	1,9%	4,1%
Aluminium	0,6%	0,2%	0,3%	1,2%
Autres métaux	1,7%	1,3%	0,3%	1,2%
Incombustibles non classés	1,1%	0,4%	3,6%	0,4%
Déchets Spéciaux	0,2%	0,6%	0,0%	0,4%
Total	57,1%	38,8%	42,9%	61,2%

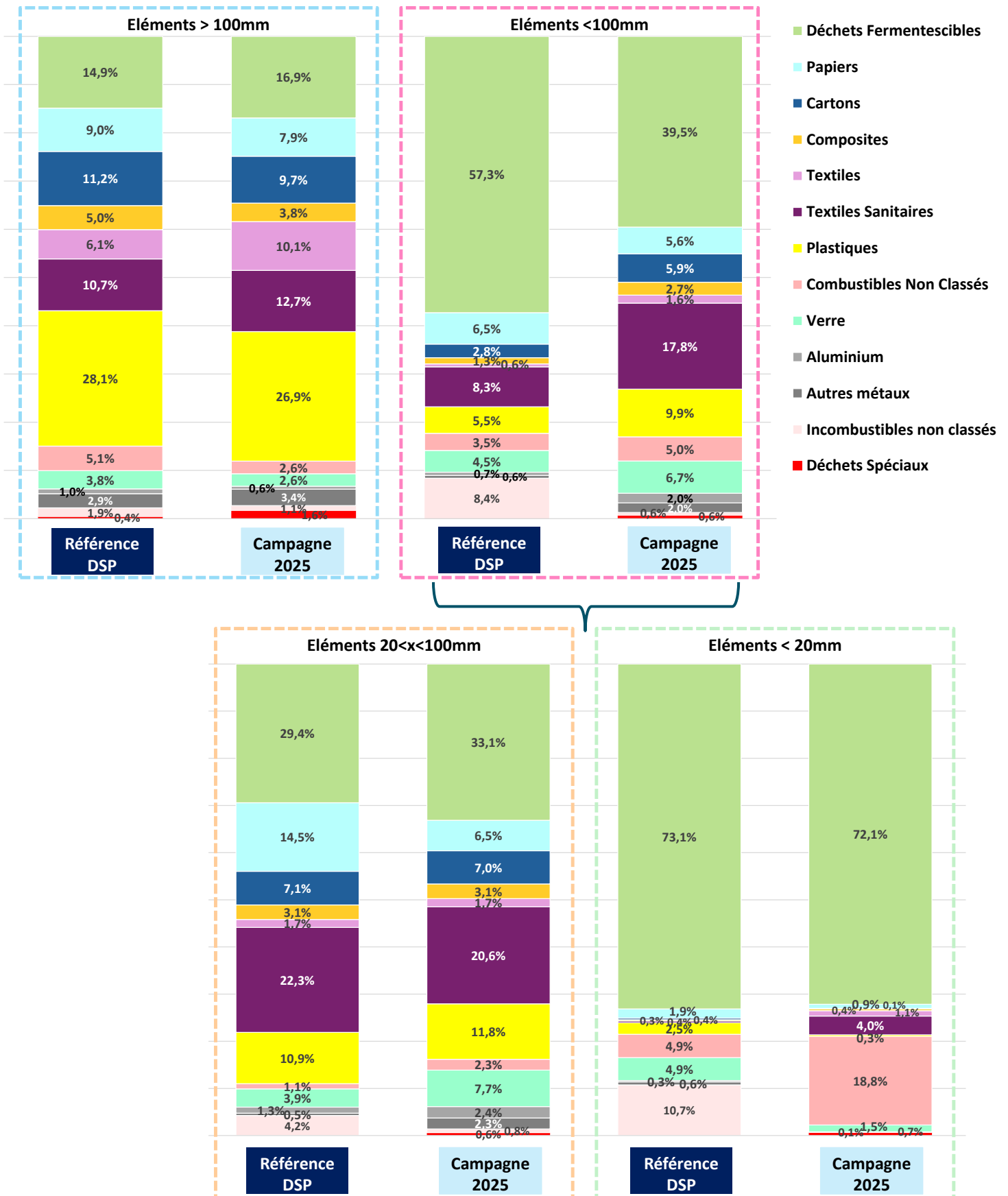
	Référence DSP	Campagne 2025 SYPP	Référence DSP	Campagne 2025 SYPP
	20<x<100mm	20<x<100mm	<20mm	<20mm
Déchets Fermentescibles	4,6%	17,0%	20,0%	7,2%
Papiers	2,3%	3,3%	0,5%	0,1%
Cartons	1,1%	3,6%	0,1%	0,0%
Composites	0,5%	1,6%	0,1%	0,0%
Textiles	0,3%	0,9%	0,0%	0,1%
Textiles Sanitaires	3,5%	10,5%	0,1%	0,4%
Plastiques	1,7%	6,0%	0,7%	0,0%
Combustibles Non Classés	0,2%	1,2%	1,4%	1,9%
Verre	0,6%	4,0%	1,3%	0,1%
Aluminium	0,2%	1,2%	0,1%	0,0%
Autres métaux	0,1%	1,2%	0,2%	0,0%
Incombustibles non classés	0,7%	0,4%	2,9%	0,0%
Déchets Spéciaux	0,0%	0,3%	0,0%	0,1%
Total	15,5%	51,2%	27,3%	10,0%

Les répartitions granulométriques entre la référence de la DSP et la composition 2025 sont très différentes :

- Les éléments >100mm et <20mm de la campagne 2025 sont nettement inférieurs à la référence de la DSP
- Les éléments 20-100mm sont majoritaires en 2025 et fortement supérieurs à la référence de la DSP

2.5.3 Composition des fractions granulométriques

Les graphiques ci-dessous présentent les compositions de chaque fraction granulométrique (analyse avec chaque fraction ramenée à 100%) :



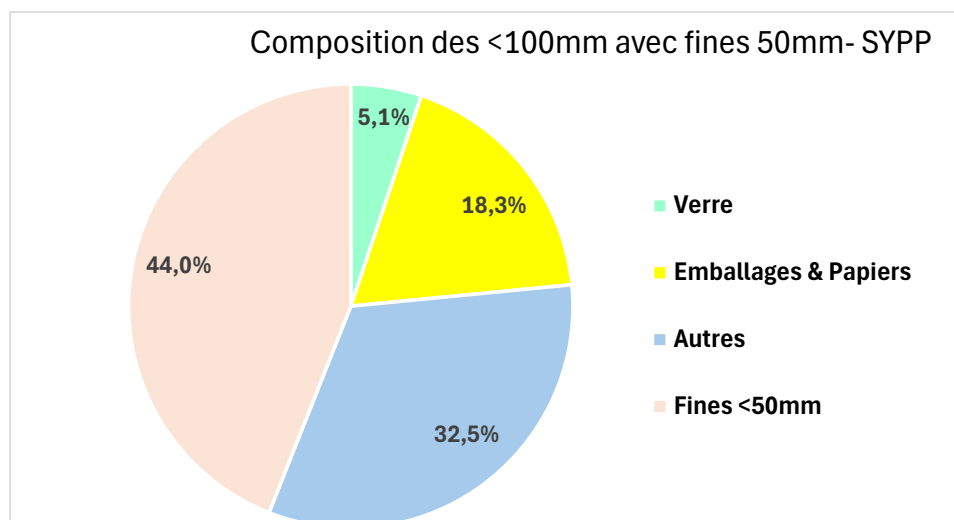
Les points notables sont les suivants :

- Fraction >100mm : les compositions sont plutôt similaires, avec des différences relativement peu marquées pour toutes les catégories, mis à part pour les Textiles, qui ont nettement augmenté entre la composition de référence et 2025.
- Fraction <100mm : on observe beaucoup moins de putrescibles (déchets fermentescibles) et d'incombustibles en 2025, et nettement plus de textiles sanitaires, plastiques, cartons et verre en 2025.
- Fraction 20-100mm : cette fraction présente beaucoup moins de papiers et d'incombustibles en 2025, et plus de putrescibles, aluminium, autres métaux et verre
- Fraction <20mm : les différences concernent principalement les proportions de combustibles et textiles sanitaires qui sont beaucoup plus importants en 2025, et les incombustibles que l'on ne retrouve quasiment pas dans cette fraction en 2025, contrairement à la référence de la DSP.

2.5.4 Analyse complémentaire de la fraction 50-100mm

Comme précisé dans le détail du protocole, un criblage sur la maille de 50mm a été ajouté au protocole « Modecom classique » : les éléments <100mm ont été criblés sur la maille de 50mm, et les éléments 50-100mm ont été triés en 3 catégories : emballages verre, emballages & papiers, et les autres déchets.

Le graphique ci-dessous présente donc la composition de la fraction inférieure à 100mm selon ces catégories et en considérant les éléments inférieurs à 50mm comme étant des fines pour cette analyse complémentaire :



On constate ainsi que la fraction <100mm est composée à 56% d'éléments compris entre 50 et 100mm (dont 18,3% d'emballages & papiers et 5,1% de verre), et 44% d'éléments inférieurs à 50mm.

3. CARACTERISATIONS DES DNR DES DECHETERIES

3.1 Méthodologie de caractérisation des DNR

La réalisation des caractérisations se décompose de la façon suivante :

- **Constitution des échantillons**
- **Tri des déchets**
- **Saisie des données**

La méthodologie mise en œuvre durant cette campagne de caractérisation de bennes de Déchets Non Recyclables (DNR) des déchèteries est la méthodologie préconisée par l'ADEME dans son *Guide de caractérisation des flux de déchets collectés en déchèterie publique – MODECOM 2024* en application de la norme **XP X30-484**. Cette norme **XP X30-484** propose des règles pour la caractérisation d'une benne de déchets *Encombrants* collectée en déchèterie.

Les étapes d'échantillonnage et de tri menées dans le cadre des caractérisations des DNR des déchèteries du SYPP sont présentées ci-dessous :

Prélèvement de l'échantillon :

- Pesée de la benne DNR à plein,
- Déversement de la totalité du contenu de la benne sur une aire propre, bétonnée, abritée et balisée par des équipements de sécurité,



*Déversement de
la benne au sol*

- Pesée de la benne à vide, réception du ticket de pesée, et **détermination du poids de l'échantillon**.
- Si nécessaire, en cas de chargement important : retrait et pesée d'une partie du contenu de la benne (prélèvement au hasard par la chargeuse) afin que le poids restant à trier soit d'environ 2,5 à 3,5 tonnes –*pour permettre la réalisation de la caractérisation en une journée par les agents de tri.*

- Etalage de l'échantillon au sol à l'aide de la chargeuse afin de permettre le tri par les agents.



*Echantillon étalé
prêt à être trié,
et caisses palettes
disposées pour le tri
en sous-catégories*

Caractérisation :

- Tri au sol des déchets supérieurs à 400mm
- Les agents de tri réalisent un tri au sol de l'intégralité des gros éléments, supérieurs à 400mm. Ils disposent de gabarits permettant de déterminer la taille des éléments. Les supérieurs à 400mm sont pesés au fil du tri, selon les sous-catégories de la grille à l'aide d'un transpalette peseur et/ou d'une balance à grand plateau.



Exemples d'éléments supérieurs à 400mm

- Prélèvement de 250kg issu reste de l'échantillon (éléments inférieurs à 400mm) :

Le reste de l'échantillon est mélangé et homogénéisé à la pelle. Un quartage est ensuite réalisé, et des prélèvements sont réalisés au hasard afin d'atteindre une **masse cible de 250kg**.



Homogénéisation du reste de l'échantillon



Prélèvement des 250kg

- Criblage et tri des 250kg sur la maille de 100mm :

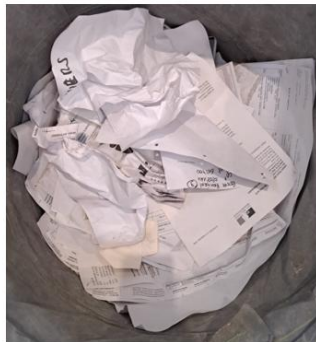
Le quart retenu est trié sur une table de maille 100mm. Les éléments supérieurs à 100mm sont triés et pesés par sous-catégories conformément à la grille de tri. Les passants inférieurs à 100mm sont également pesés.



Echantillon à trier



Tri des >100mm



Exemples d'éléments >100mm triés

- Criblage des passants inférieurs à 100mm sur la maille de 20mm :

Après pesée des éléments inférieurs à 100mm issus de l'étape précédente, ils sont criblés dans leur intégralité sur la table de maille 20mm (sans tri). Les éléments supérieurs à 20mm et les fines inférieures à 20mm sont ensuite pesés.



Eléments <100mm à cribler



Criblage des <100mm sur la maille de 20mm



Exemples de fines < 20mm (disparités suivant les bennes)

- Homogénéisation et quartage des éléments 20-100mm :

Après mélange des éléments 20-100mm, un quartage est réalisé en vue de prélever un **sous échantillon de 7kg** sur le reste des < 100mm et mise de côté pour criblage et tri sur la maille de 20mm (conformément à la norme).



Echantillon des 20-100mm à trier

- Tri du sous échantillon de 7kg :

Le sous-échantillon de 7kg issu des éléments 20-100mm est trié selon les grandes catégories de la grille de tri. Chaque catégorie est ensuite pesée.



Exemples d'éléments 20-100mm triés

Les résultats des mesures sont saisis sur une fiche « caractérisation ». Ces fiches sont reportées sous format Excel suite à la caractérisation pour analyse.

A la fin de chaque caractérisation, la zone est entièrement nettoyée avant la caractérisation suivante.

3.2 Grille de tri des DNR

Le grille de tri retenue pour ces caractérisations est basée sur la grille de tri de l'ADEME définie dans son *Guide de caractérisation des flux de déchets collectés en déchèterie publique – MODECOM 2024* en application de la norme **XP X30-30-484**.

Elle est donc identique à celle proposée par l'ADEME, avec simplement l'ajout de la sous-catégorie suivante : Béton cellulaire Siporex dans la catégorie « autres matières minérales ».

Cette grille **permet de répondre à la demande du décret n°2021-1199 du 16 septembre 2021** relatif aux conditions d'élimination des déchets non dangereux.

Le tableau ci -dessous présente les catégories, sous-catégories ainsi que des exemples proposés par l'ADEME :

Catégorie	Sous-catégorie		Exemples
01. Déchets putrescibles	01.01	Déchets verts	Gazon coupé, herbes, fleurs, brindilles, branches, taille de haies, feuilles, résidus de jardin, résidus de potager, terre, glands, marrons
	01.02	Déchets alimentaires	Tout déchets alimentaires (restes de cuisine, produits alimentaires non consommés, produits alimentaires sous emballages)
	01.03	Autres putrescibles	Litières, excrément, cadavre d'animaux, croquettes et aliments pour animaux, peaux de lapin
02. Papiers	02.01	Emballages papiers	Sacs ou sachets papiers, papiers d'emballage
	02.02	Papiers graphiques	Imprimés publicitaires, bureautique, Journaux, Revues, magazines
	02.03	Papiers PMCB	Papier peint
	02.04	Autres papiers	Livres, cahiers, agendas, affiche, papier cartonné
03. Cartons	03.01	Emballages cartons ondulés	Cartons ondulés, cartons de déménagement
	03.02	Emballages cartons plats	Paquets de céréales, boîtes d'œuf, cartons à pizza
	03.03	Jouets carton	Jeux de cartes, jeux de société, puzzle...
	03.04	Autres cartons	Vaisselle en carton, dossiers, cartes, classeurs
04. Composites	04.01	Emballages composite	ELA (briques alimentaires), paquets de chips, paquets de café,...
	04.02	ASL Composites	Raquette de tennis, planches de surf, canne à pêche, ski..,
	04.03	PCMB Composites	Isolants multicouches, sanitaires en résine, coques de piscine enterrée
	04.04	Autres Composites	Coque de bateau, mobil-home, ...
05. Textiles	05.01	ASL Textile	Tentes, sacs à dos de randonnée, filets, kimonos de judo,
	05.02	Textile d'ameublement	Rideau, voilage, tissus d'ameublement, tapis,...
	05.03	Jouets textile	Peluches, marionnettes,
	05.04	TLC Textile(dont chaussures REP textile)	Vêtements, ceinture en tissu, chaussures marchantes, linge de maison, draps, serviettes,...
	05.05	Maroquinerie	Sac à main, sac de voyage, sac à dos, valise, ceinture (sauf en tissu)
	05.06	Autres textiles	Textiles professionnels (blouses, uniformes...), loisirs créatifs, EPI ABJ (gants de bricolage,..)
06. Textiles sanitaires	06.01	Textiles sanitaires	Couches, masques, textiles à usage unique, essuie-tout, mouchoirs, ...

Catégorie	Sous-catégorie	Exemples
07. Plastiques	07.01 ASL Plastiques souples	Pneumatiques <2,5m, brassards de flottaison, voiles,
	07.02 Emballages plastiques souples	Film d'emballages, sachets
	07.03 PMCB Plastiques souples	Bâche, sol PVC, pare pluie, piscine gonflable...
	07.04 ABJ plastiques souples	Tuyaux d'arrosage, films géotextile, film de protection des cultures, housses de parasol, couverture de sécurité de piscine...
	07.05 Jouets plastiques souples	Pataouettes gonflables, bouées et jeux de plage gonflables, ballons, masques de déguisement...
	07.06 Autre plastiques souples	Sacs poubelles
	07.07 ABJ Plastiques rigides	Arrosoir, bac de fleur, jardinière, treillis, canalisation irrigation.
	07.08 ASL Plastiques rigides	Canoës, kayak, rame, masques de plongée,...
	07.09 EA Plastiques rigides	Meubles de jardin, paniers à linge, boîtes de rangement de la maison
	07.10 Emballages plastiques rigides	Bouteilles, flacons, pots, barquettes, Polystyrène (barquettes/pots), Polystyrène de calage, ...
	07.11 Jouets plastiques	Jouets premier âge, hochets, trotteurs, tricycles, armes factices, jouets d'extérieurs avec cabane, toboggan, poupées ...
	07.12 PMCB Plastiques rigides	Tubes, canalisations, abattants de WC, huisseries en PVC sans verre...
	07.13 Autre plastiques rigides	Pièces auto, ustensiles de cuisine, boîtes plastiques hermétiques,
08. Bois	08.01 Emballages bois massif non traité	Palettes, cagettes, cageots, barquettes de fruits, boîtes à fromage
	08.02 PMCB bois massif non traité	Parquet, plinthe, volets, palissade, porte,
	08.03 Bois massif non traité autre	Bois de coffrage, souches, troncs.
	08.04 ABJ bois B massif traité	Echelle, abri de jardin, carré potager, cache poubelle,
	08.05 ASL bois B massif traité	Crosse en bois, table de billard
	08.06 EA bois B massif traité	Meubles de salon, salle à manger, salle de bain, bureau, panneau de particules / OSB / contreplaqué, ..
	08.07 Jouets bois B massif traité	Jeux de construction, véhicules, trotteurs, tricycle, portique, puzzle
	08.08 PMCB bois B massif traité	Parquet, plinthe, volets, palissade, porte, plancher, cloisons, Panneau de particules / OSB / contreplaqué, ...
	08.09 Bois B massif traité autre	Cadres, bateaux,...
	08.10 EA panneau MDF - isorel - alvéolé	Etagères, meubles, ...
	08.11 PMCB Panneau MDF - isorel - alvéolé	Portes et huisseries en bois (sans verre)
09. Verre	09.01 ABJ Verre	Serres, cadres de culture, ..
	09.02 EA Verre	Tables en verre, bureau, étagères
	09.03 Emballages Verre	Bouteilles, bombonnes, pots,
	09.04 PMCB Verre	Huisseries avec verre
	09.05 Autre Verre	Parebrise
10. Métaux	10.01 ABJ Métaux Ferreux (hors thermique)	Outillage acier, enrouleurs de tuyaux, petite binette
	10.02 ASL Métaux Ferreux	Banc de musculation, haltères, vélos, club de golf, structure de trampoline, trotinettes.
	10.03 EA Métaux Ferreux	Meubles de salon en fer forgé, étagères, étendoirs à linge...
	10.04 Emballages métaux Ferreux	Boîtes de boissons, boîtes d'aliments, couvercle, capsules métalliques, opercules pots de yaourt, fûts métalliques ...
	10.05 Jouet Métaux Ferreux	Figurines, tricycles, jeux de construction,
	10.06 PMCB Métaux Ferreux	Charpente, bardage, robinetterie,
	10.07 Autre Métaux Ferreux	Clés, écrous, parapluies, vaisselle,
	10.08 ABJ Métaux non ferreux	Outillage non ferreux, arrosoirs, bacs de fleurs,
	10.09 ASL Métaux non ferreux	Pièces détachées de vélos, équipements de fitness, batons de ski, mâts, foils, raquettes de tennis..
	10.10 EA Métaux non ferreux	Tout ou partie de meubles métalliques : armoire, table, caisson, étagères
	10.11 Emballages Métaux non ferreux	Boîtes de boissons, aérosols en aluminium
	10.12 PMCB Métaux non ferreux	Profilés, bardage, robinetterie, canalisations, huisseries en aluminium
	10.13 Autre Métaux non ferreux	Vaisselle, couverts,

Catégorie	Sous-catégorie	Exemples
11. Autres matières organiques	11.01 EA Autres matières organiques	Rembourrés, matelas, coussins, couettes,
	11.02 ASL Autres matières organiques	Combinaison néoprène, pneu de vélo
	11.03 PMCB Autres matières organiques	Moquette, lino, Membranes bitumineuses, mélanges bitumineux, Isolants en liège, isolants de bâtiments en mousse polyuréthane
	11.04 Pneumatique	Pneus de voiture, moto, camion
	11.05 Autres matières organiques	Caoutchouc, sacs aspirateur
12. Autres matières minérales	12.01 ABJ Inertes	Pots et bacs de fleurs en terre
	12.02 PMCB autres Inertes	Gravats, pierre, béton, parpaings, céramique, faïence, sanitaires.
	12.03 PMCB Isolants	Laines de roches, laines de verre
	12.04 PMCB Plâtre simple	Eléments majoritairement en plâtre : Carreau de plâtre, BA13 sans isolant, moulage en plâtre de plafond...
	12.05 PMCB Plâtre sur support	Plâtre collé sur un isolant (Plaque ou carreau de plâtre avec isolant...), Plâtre collé sur matériau inerte (Briques plâtrières, parpaing avec plâtre, carrelage ou faïence avec plâtre,...)
	12.06 Enrobés, asphalte et autres PMCB incombustibles	Enrobés, asphalte, revêtement de voirie..
	12.07 Emballages inertes	Pots en terre cuite ou céramique
	12.08 Béton cellulaire Siporex	Béton cellulaire pour cloisons
	12.09 Autres matières minérales	Pierres, cailloux, terre,.
13. Déchets dangereux ou spécifiques	13.01 ABJ Cat 1 Outillage du Peintre	Pinceaux et brosses à peintre, rouleaux et manchons à peintre, bacs plats à peinture et recharges, grilles...
	13.02 ABJ Cat 2 Thermiques	Outillage thermiques
	13.03 DEEE (dont lampes)	Machines à laver, cafetières, câbles, frigos, écrans, ampoules, néons, jouets, articles de sport, de bricolages électriques, panneaux photovoltaïques, ...
	13.04 Piles et accumulateurs	Piles, batteries, accumulateurs, batteries de VHU
	13.05 Déchets diffus spécifiques	Emballages souillés et/ou contenant des produits dangereux (solvants, colles, peintures, phytosanitaires, ...) de petits volumes, extincteurs
	13.06 PMCB Déchets dangereux ou spécifiques	Emballages souillés et/ou contenant des produits dangereux (solvants, colles, peintures, phytosanitaires, ...) de gros volumes (hors REP PCHIM)
	13.07 Autres déchets dangereux	Produits contenant du mercure, déchets de soin (poche d'urine, compresses imbibées), radio, produits pyrotechniques
	13.08 Huile moteur	Huiles moteur
14. Eléments fins <20	14.01 Eléments fins inférieurs à 20mm	Fines

3.3 Plan d'échantillonnage et planning de la campagne DNR

3.3.1 Définition du plan d'échantillonnage

Le plan d'échantillonnage a été établi de manière à permettre la reconstitution de la composition moyenne du flux de Déchets Non Recyclables issus du SYPP et entrant sur le site du SYPROVAL.

Les bennes de DNR sont très hétérogènes d'une déchèterie à une autre. Ainsi, il a été décidé d'**échantillonner la totalité des déchèteries** présentes sur le territoire du SYPP, soit **24 déchèteries**.

Aussi, comme indiqué dans le chapitre 1.2.3 du présent rapport, les déchèteries ont des tailles diverses et les apports en tonnages sont donc très différents d'une déchèterie à une autre. Afin de prendre en compte cette disparité, les **4 plus grandes déchèteries ont été échantillonnées 2 fois**, à savoir : Montélimar Sud Les Présidents (CA Montélimar Agglo) ; Bourg St Andéol (CC DRAGA) ; St Paul 3 Châteaux (CC DSP) ; Valréas (CC EPPG).

Ainsi, **la campagne de caractérisations des Déchets Non Recyclables compte 28 échantillons**.

3.3.2 Planning de caractérisations

Périodes de caractérisations :

Les caractérisations ont été réalisées en plusieurs semaines sur les périodes suivantes :

- Semaine 27 : du 1^{er} juillet au 04 juillet (4 caractérisations)
- Semaine 28 : du 07 juillet au 11 juillet (5 caractérisations)
- Semaine 29 : du 15 juillet au 18 juillet (4 caractérisations)
- Semaine 31 : du 28 juillet au 1^{er} août (5 caractérisations)
- Semaine 38 : du 15 septembre au 19 septembre (5 caractérisations)
- Semaine 39 : du 22 septembre au 26 septembre (5 caractérisations)
- Semaine 40 : les 02 et 03 octobre (2 caractérisations supplémentaires par rapport aux 28 initialement prévues – voir ci-après)

Sélection des bennes à échantillonner :

Le SYPROVAL réceptionne plusieurs bennes DNR chaque jour.

Afin d'assurer la représentativité du contenu des bennes échantillonnées et ainsi ne pas risquer de fausser les résultats, il a été décidé d'**éviter au maximum de programmer en avance les bennes à échantillonner**. Ainsi, les agents de terrain, avec l'aide de l'exploitant du site, isolaient chaque matin une benne DNR arrivant sur le site afin de la caractériser, en vérifiant que celle-ci n'avait pas été encore échantillonnée. Le planning de caractérisations a donc été élaboré au fil de l'eau. Seules les dernières bennes ont dû être programmées.

Lors de ces campagnes de caractérisations, deux aléas ont eu lieu :

- La 1^{ère} benne échantillonnée de Valréas, a été déclassée par l'exploitant du site suite au contrôle visuel, car celle-ci contenait une quantité trop importante de déchets inertes / gravats. La benne a tout de même été caractérisée, mais il a été décidé d'écarter les résultats de l'analyse et de refaire cette caractérisation. Etant donné que Valréas devait être caractérisée 2 fois selon le plan d'échantillonnage initial, avec le déclassement de la 1^{ère} benne, un total de 3 caractérisations auront été réalisées pour la déchèterie de Valréas.

- La déchèterie de Donzère a été caractérisée 2 fois par erreur.

Ainsi, ce sont 30 caractérisations de Déchets Non Recyclables qui ont été réalisées lors de cette campagne, dont le planning est détaillé ci-dessous :

Adhérent	Déchèterie	Planning d'intervention			Poids bennes échantillonnées
		Carac. N°1	Carac. N°2	Carac. N°3	
Montélimar Agglomération	Montélimar Sud - Les Présidents	16-juil.-25	15-sept.-25		3,72 T - 2,4 T
	Montélimar Nord - Les Léonards	8-juil.-25			5,08 T
	Montboucher - Les Constantins	18-juil.-25			1,94 T
	La Laupie	22-sept.-25			2,56 T
	Saulce-sur-Rhône- Logis Neuf	11-juil.-25			6,88 T
CC Ardèche Rhône Coiron	Alba-la-Romaine	29-juil.-25			2,94 T
	Cruas	31-juil.-25			3,62 T
	Le Teil	3-juil.-25			3,00 T
CC Baronnie en Drôme Provençale	Buis-les-Baronnies	15-juil.-25			4,86 T
	Nyons	28-juil.-25			4,2 T
	Sèderon	10-juil.-25			2,62 T
CC Dieulefit Bourdeaux	Dieulefit	7-juil.-25			3,44 T
	Bourdeaux	9-juil.-25			4,24 T
CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	Bourg-Saint-Andéol	18-sept.-25	25-sept.-25		8,18 T - 7,52 T
	Viviers	2-oct.-25			4,18 T
CC Drôme Sud Provence	Donzère	1-août-25	17-sept.-25		2,04 T - 2,58 T
	St-Paul-Trois-Châteaux	2-juil.-25	19-sept.-25		1,78 T - 4,02 T
	Malataverne	30-juil.-25			3,76 T
	Suze-la-Rousse	4-juil.-25			2,76 T
CC Enclave des Papes Pays de Grignan	Grignan	24-sept.-25			6,14 T
	Valaurie	16-sept.-25			2,96 T
	Valréas	1-juil.-25	26-sept.-25	3-oct.-25	7,22 T - 1,06 T
Rhône Lez Provence	Bollène	17-juil.-25			3,86 T
	Mondragon - Interval	23-sept.-25			3,00 T

3.4 Résultats des caractérisations des DNR

3.4.1 Méthodologie de reconstitution des résultats

La composition moyenne des Déchets Non Recyclables de chaque déchèterie a été évaluée en tenant compte des différentes fractions de déchets caractérisées avec la méthode MODECOM, à savoir :

- Les éléments supérieurs à 400mm
- Les catégories de déchets comprises entre 400mm et 100mm
- Les catégories de déchets comprises entre 100mm et 20mm,
- La fraction de déchets inférieure à 20mm.

Afin de reconstituer la composition moyenne des DNR à l'échelle du syndicat, les données brutes ont été reprises et combinées comme suit :

1. Reconstitution de la composition des DNR par déchèterie : la plupart des déchèteries ont fait l'objet d'une seule caractérisation, mais pour celles ayant fait l'objet de 2 caractérisations conformément au plan d'échantillonnage, une moyenne simple a été réalisée entre les résultats de ces déchèteries. A noter que la caractérisation n°1 de la benne DNR de Valréas a été écartée des analyses du fait de son déclassement.
2. Reconstitution de la composition globale des DNR à l'échelle du SYPP : les compositions moyennes de chaque déchèterie ont été combinées en réalisant une moyenne pondérée de ces compositions en fonction des tonnages annuels de DNR collectés par déchèterie, afin de prendre en compte les différentes tailles des déchèteries et donc l'impact des différences de tonnages réceptionnés sur la composition globale.

Cette méthode permet ainsi d'obtenir une composition moyenne des DNR des déchèteries la plus réaliste possible.

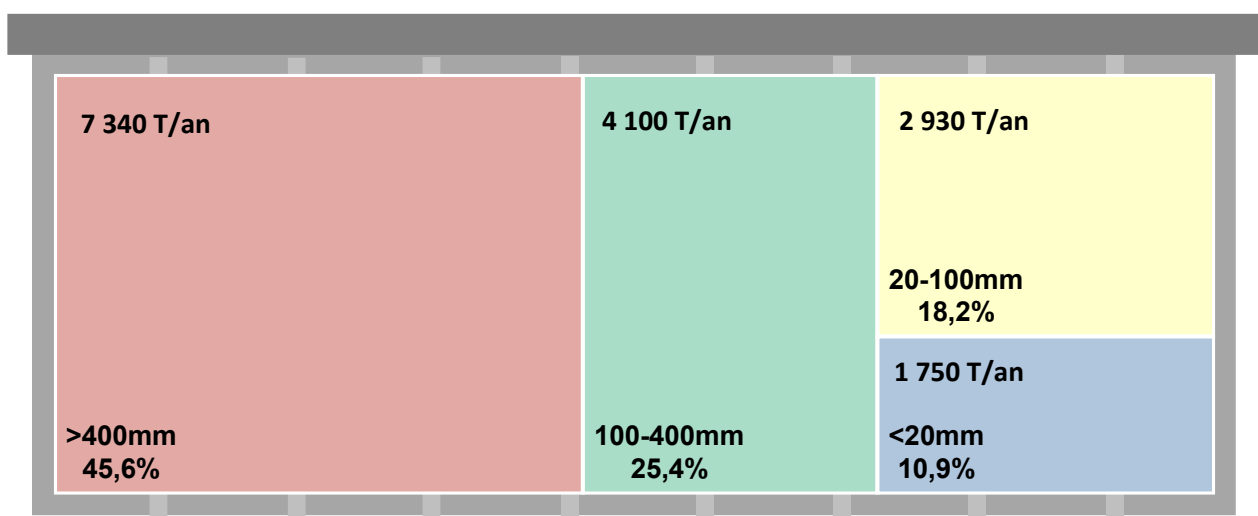
Les tonnages et populations pris en compte pour retranscrire la composition des DNR en performances en kg/hab/an sont les tonnages 2024 appliqués aux populations totales 2025 (données INSEE par commune).

3.4.2 Granulométrie moyenne des DNR à l'échelle du SYPP

Lors des caractérisations, les déchets ont été triés selon 4 granulométries, conformément au protocole :

- La fraction supérieure à 400mm,
- La fraction comprise entre 400 et 100mm,
- La fraction comprise entre 100 et 20mm,
- Et la fraction inférieure à 20mm.

Le schéma ci-dessous présente la répartition moyenne des fractions au sein des Déchets Non Recyclables des déchèteries du SYPP :



A l'échelle du Syndicat, les éléments supérieurs à 400mm représentent 45,0% des DNR soit 7 340 T/an. La fraction comprise entre 100 et 400mm représente 25,4% (4 100 T/an), celle comprise entre 20 et 100mm 18,2% (2 930 T/an) et la fraction de fines inférieures à 20mm n'est que de 10,9% (1 750 T/an).

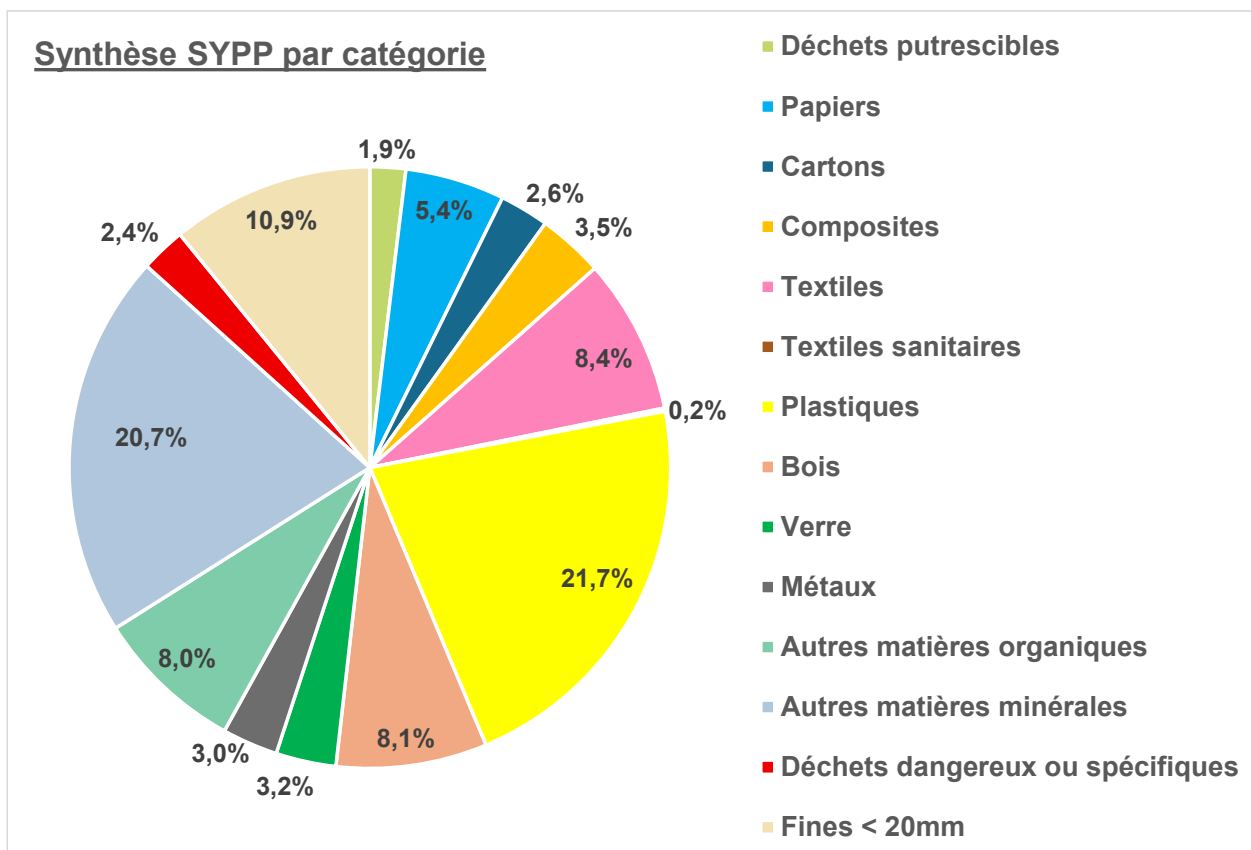
A noter que l'on a observé une disparité importante entre les bennes. Le tableau ci-dessous présente les % minimum et maximum de chaque fraction granulométrique constatés lors des caractérisations :

	Min	Max
> 400 mm	33,6%	65,5%
100 - 400 mm	5,2%	39,7%
20 - 100 mm	9,2%	29,9%
< 20 mm	5,3%	30,8%

3.4.3 Composition moyenne des DNR à l'échelle du SYPP

3.4.3.1 Composition des DNR par matériau

Une première analyse des résultats consiste à présenter la composition moyenne des DNR du SYPP en % et par grandes familles de matériau (selon les 14 catégories de la grille de tri) :



Sur la base de ces caractérisations, on note que les Déchets Non Recyclables du SYPP sont composés, selon une analyse matière, pour plus de 40% de seulement 2 catégories :

- De **déchets plastiques** : 21,7% du gisement, soit 14,7 kg/hab et 3 500 T/an.
- De **déchets issus d'autres matières minérales (incombustibles ou inertes)** : 20,7% du gisement, soit 14 kg/hab et 3 300 T/an.

Les gisements suivants sont également nettement retrouvés au sein des DNR :

- Les **fines < 20mm** : 10,9% du gisement, soit 7,4 kg/hab et 1 750 T/an.
- Les **textiles** : 8,4% du gisement, soit 14 kg/hab et 3 300 T/an.
- Le **bois** : 8,1% du gisement, soit 5,5 kg/hab et 1 310 T/an.
- Les **autres matières organiques** : 8% du gisement, soit 5,4 kg/hab et 1 300 T/an.

On retrouve également des **papiers**, à hauteur de 5,4% soit 3,6 kg/hab et 860 T/an.

Les autres catégories, sont retrouvées entre 1,9% pour les putrescibles et 3,5% pour les composites. On note que l'on retrouve 2,4% de déchets dangereux, ce qui est relativement faible mais pas négligeable.

Aussi, le tableau ci-dessous présente les % minimum et maximum observés par catégorie de matériaux :

	Min	Max
Déchets putrescibles	0,1%	15,4%
Papiers	0,5%	17,6%
Cartons	0,4%	10,0%
Composites	0,4%	9,3%
Textiles	0,7%	22,1%
Textiles sanitaires	0,0%	1,6%
Plastiques	13,2%	34,2%
Bois	1,6%	19,7%
Verre	0,5%	11,8%
Métaux	1,3%	7,8%
Autres matières organiques	0,9%	21,7%
Autres matières minérales	4,7%	55,0%
Déchets dangereux ou spécifiques	0,3%	5,6%
Fines < 20mm	5,3%	30,8%

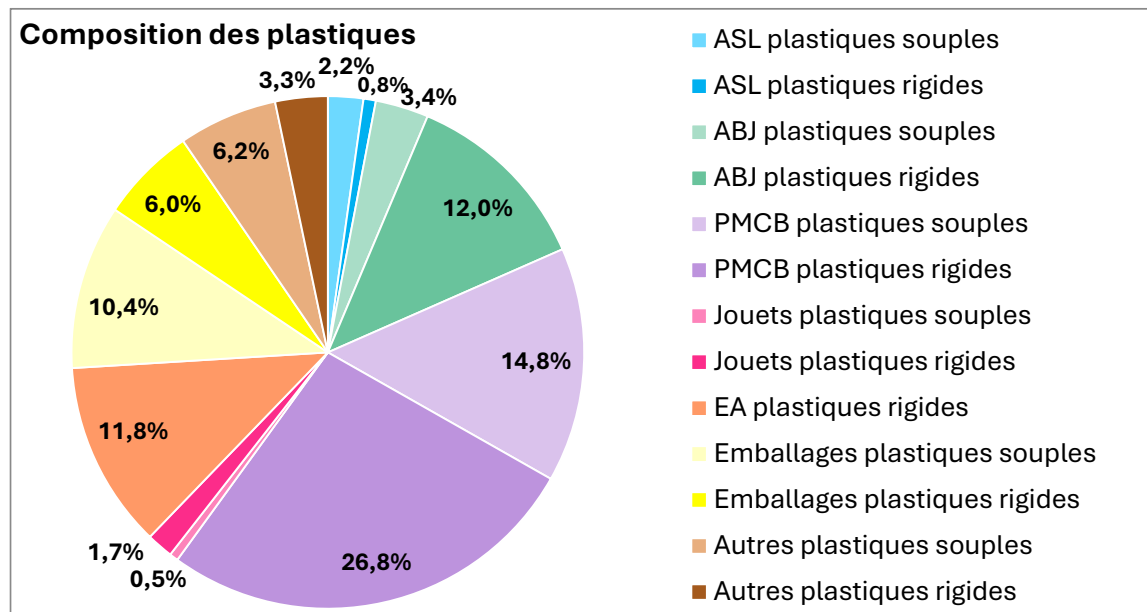
On constate une forte disparité des bennes de DNR, quelque soit le matériau. Cela se ressent davantage pour la catégorie d'autres matières minérales, dont la plage de résultats s'étend de 4,7% seulement à 55% de la benne. De très forte disparités s'observent aussi pour les textiles, plastiques, autres matières organiques et les fines.

Ces résultats témoignent d'un constat fait à l'échelle nationale concernant la forte hétérogénéité des bennes de tout-venant des déchèteries : leur composition est dépendante de nombreux paramètres (acceptation ou non des non-ménages en déchèterie, tarifs appliqués, déchets acceptés et consignes de tri, présence ou non de bennes pour les différentes filières REP sur la déchèterie, ...). Ces résultats ne sont donc pas étonnants, et aucun déchet retrouvé au sein des bennes DNR ne peut être considéré comme hétéroclite, contrairement au gisement d'OMr.

3.4.3.2 Zoom sur catégories majoritairement présentes

Les graphiques ci-dessous présentent la part des sous-catégories de déchets constituant les 2 principales catégories de déchets retrouvés dans les DNR :

Plastiques :

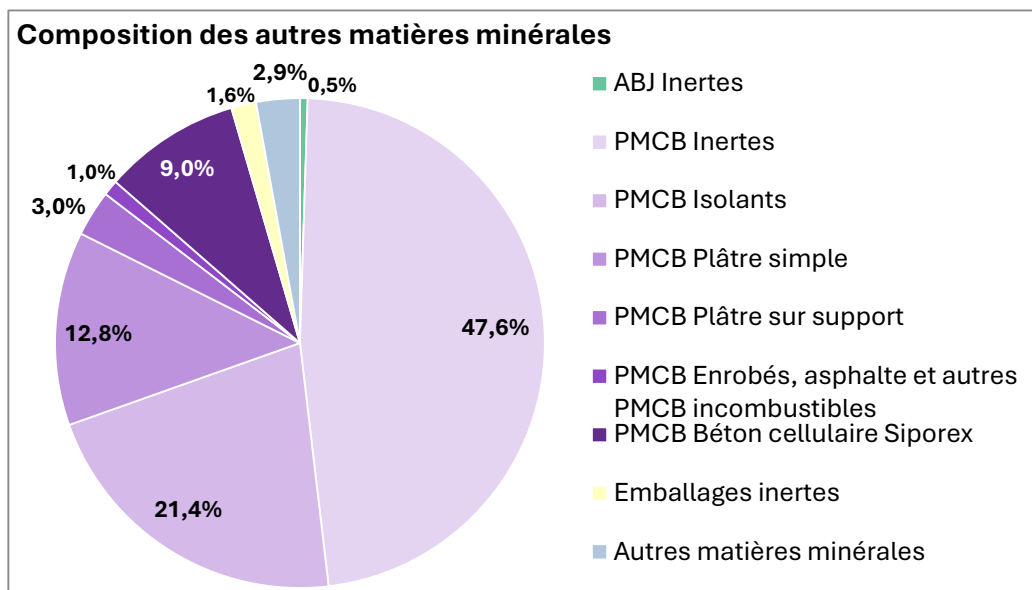


La catégorie « Plastiques » représente 21,7% des DNR, et est divisée en 13 sous-catégories, détaillées par filière REP (ASL, ABJ, Jouets, PMCB, EA, Emballages), en distinguant les plastiques « souples » et les plastiques « rigides ».

Plus de 40% du gisement de plastiques est composé des plastiques issus de la REP PMCB, et notamment des plastiques rigides : tubes, canalisations plastiques, huisseries plastiques, et bâches Les plastiques souples sont essentiellement des bâches et revêtements de sol souples en PVC.

On retrouve ensuite les plastiques issus de la REP Emballages (16,4%, essentiellement des plastiques souples) et les plastiques issus de la RAP ABJ (15,4%, essentiellement des plastiques rigides – arrosoirs, bacs à fleurs, tuyaux d'arrosage, ...). Les plastiques issus de la REP Ameublement (EA) sont également présents à hauteur de 11,8%, ce sont surtout les boîtes de rangement plastiques, panières, ...

Autres matières minérales :



La catégorie autres matières minérales (20,7% des DNR) est essentiellement composée de sous-catégories de la REP PMCB, et d'ailleurs cela représente 95% du gisement de cette catégorie. Près de la moitié (47,6%) concerne la sous-catégorie « PMCB Inertes », c'est-à-dire les gravats, le béton (hors Siporex), la céramique, etc. La sous-catégorie « PMCB Isolants » (21,4%) concerne les laine de roche, laine de verre. Le plâtre simple est retrouvé à hauteur de 12,8% du gisement de matières minérales, et le béton Siporex à 9%.

Précisions sur les principales autres catégories :

Les fines < 20mm (10,9% des DNR) : cette catégorie n'a pas été surtriée. On peut toutefois préciser que celle-ci semble de visu composée en majeure partie par des déchets inertes. On y retrouve également des copeaux de bois, des petits morceaux de plastiques, de papiers et cartons, ainsi que des déchets verts et de la terre. On considère par une analyse visuelle que les fines sont composées d'environ 80% de déchets inertes et 20% d'autres déchets organiques.

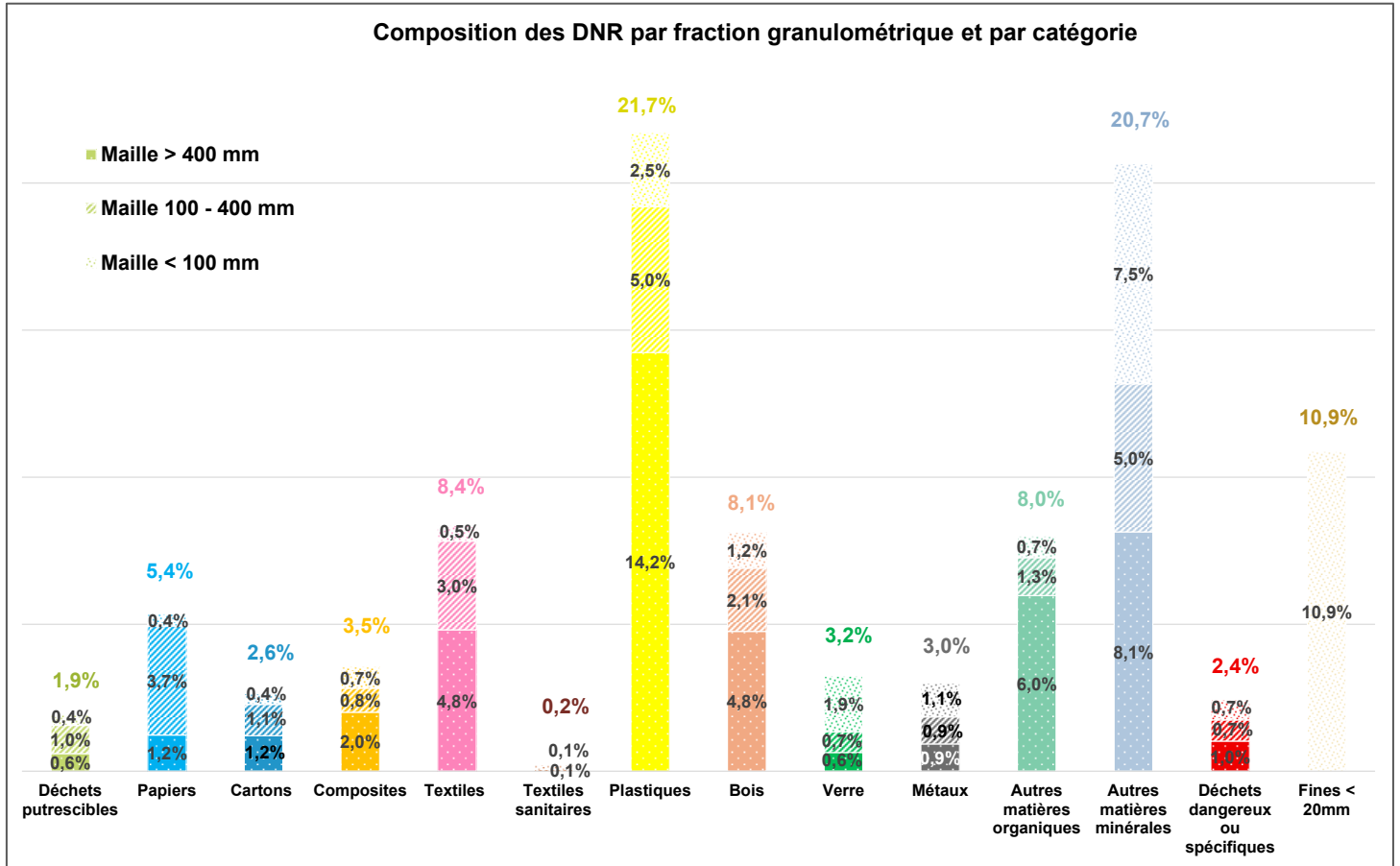
Les textiles (8,4% des DNR) : on y retrouve majoritairement des textiles de la REP TLC (les 2/3 du gisement textiles), ainsi que des textiles d'ameublement (REP EA) type rideaux, tapis (environ 15% du gisement textiles), des textiles professionnels (11%) et de la maroquinerie (9%).

Le bois (8,1% des DNR) : plus de la moitié (55%) du gisement de bois concerne des déchets de la REP PMCB (huisseries en bois, portes, etc (bois « PMCB Panneau MDF - isorel – alvéolé ») et parquet, palissades, volets, etc (bois « PMVB bois massif »)). Le reste, plus de 40%, concerne la REP EA (étagères, meubles, etc).

Les autres matières organiques (8% des DNR) : environ 60% de ce gisement est issu de déchets de la REP PMCB (moquette, lino, isolants en liège ou en mousse, ...). On retrouve ensuite des déchets de la REP EA (27% - matelas, coussins, rembourrés, ...) et des déchets autres (9% - caoutchouc, sacs aspirateurs, ...)

3.4.3.3 Composition des DNR par matériau détaillé par fraction granulométrique

Le graphique ci-dessous détaille la répartition des fractions granulométriques (> 400mm, 100-400mm, < 100mm) pour chaque grande catégorie de matériaux :



Ce graphique permet de montrer que les déchets de plastiques, bois, textiles, autres matières organiques et composites sont essentiellement issus de la granulométrie > 400mm. Les papiers sont plutôt retrouvés dans la granulométrie 100-400mm.

La catégorie d'inertes, les autres matières minérales, se retrouve à parts équivalentes dans les 3 fractions.

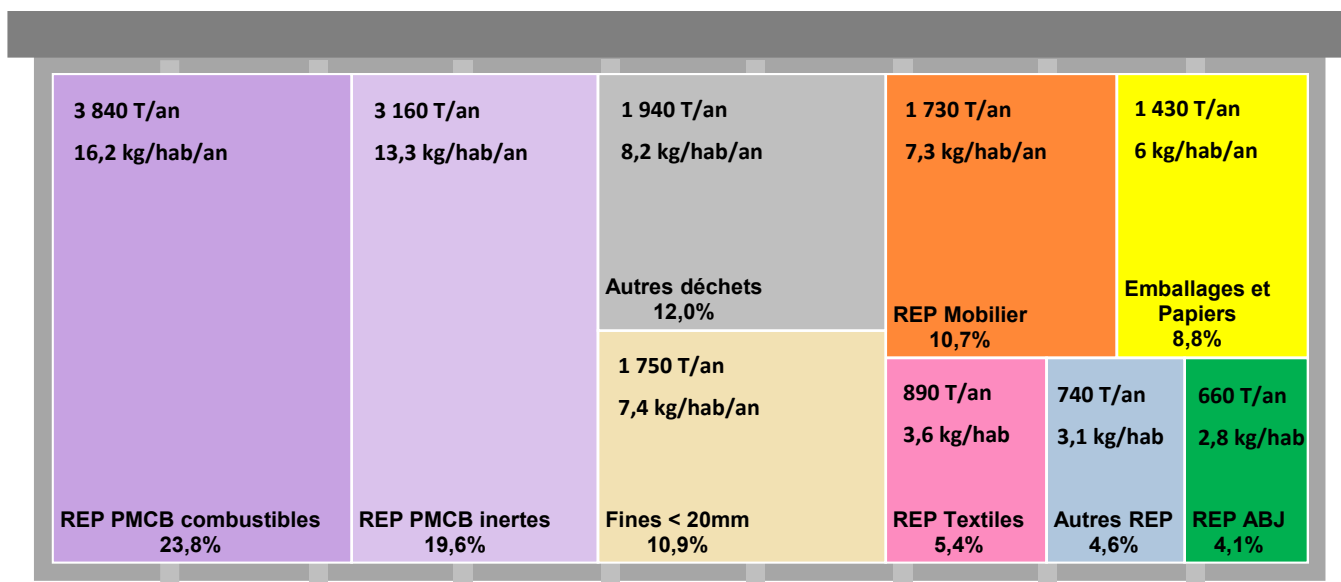
3.4.3.4 Composition des DNR par filière de valorisation

L'analyse par filière de valorisation permet de mettre en lumière la part et la nature de déchets présents dans les bennes de DNR pour lesquels une filière REP existe aujourd'hui. La grille MODECOM 2024 utilisée pour ces caractérisations, permet de réaliser cette analyse facilement puisque chaque matériaux est divisé en sous-catégories « REP ».

Dans ce chapitre les sous-catégories de déchets ont donc été classées selon les principales filières REP :

- REP Bâtiment – PMCB, divisée en « inertes » et « combustibles »
- REP Mobilier – EA
- REP Textiles
- REP Emballages et Papiers recyclables
- REP Articles de Bricolage et Jardin - ABJ
- REP Articles de Sport et de Loisirs - ASL
- REP Jouets
- REP DEEE
- Autres REP (pneumatiques, piles, huiles, déchets diffus spécifiques)
- Fines < 20mm
- Autres déchets ne relevant pas aujourd'hui d'une filière de valorisation spécifique

Le schéma ci-dessous présente la répartition des déchets par filières REP. Les REP ASL, Jouets, DEEE et autres REP ont été rassemblées ici car celles-ci ont été peu retrouvées lors des caractérisations :



Les déchets de la filière REP PMCB sont nettement majoritaires, ils représentent plus de 43% de la benne DNR moyenne soit un gisement de 7 000 T/an (29,5 kg/hab), dont 23,8% de déchets combustibles et 19,6% d'inertes.

La **REP Mobilier** est la 2^{ème} filière la plus retrouvée au sein des DNR, avec 10,7% du gisement soit 1 730 T/an (7,3 kg/hab).

La **REP Emballages et Papiers** est également très présente avec 8,8% soit 1 430 T/an (6 kg/hab), malgré le tri en place sur le territoire.

Viennent ensuite la REP Textiles, 5,4% des DNR soit 890 T/an et 3,6 kg/hab ; les autres REP avec 4,6% des DNR soit 740 T/an et 3,1 kg/hab (composées essentiellement de DEEE, 1,8%) ; et la REP ABJ avec 4,1% du gisement soit 660 T/an et 2,8 kg/hab.

En complément, voici ci-dessous un tableau détaillant les déchets retrouvés dans les bennes DNR, selon les différentes filières, à l'échelle globale du SYPP ainsi que par fraction granulométrique. Le tableau précise également l'existence ou non d'une benne pour chaque filière sur les déchèteries du SYPP. A noter que dans ce tableau les REP ASL, Jouets et DEEE sont détaillées.

Catégories	Maille > 40 cm	Maille 10 - 40 cm	Maille < 10 cm	Synthèse SYPP	Filière en place sur les déchèteries du SYPP ?
REP Bâtiment - PMCB	22,6%	9,9%	11,0%	43,4%	Oui
REP Bâtiment - PMCB inertes	8,0%	4,6%	7,0%	19,6%	-
REP Bâtiment - PMCB combustibles	14,6%	5,3%	3,9%	23,8%	-
REP Articles de Bricolage et Jardin	2,8%	0,7%	0,6%	4,1%	Oui (2025)
REP Articles de Sport et de Loisirs	1,0%	0,4%	0,4%	1,9%	Pas partout (sur 5 déchèteries, depuis 2025)
REP Textiles	3,0%	2,0%	0,3%	5,4%	Pas partout
REP Jouets	0,4%	0,2%	0,1%	0,6%	Oui (2025)
REP Mobilier	6,7%	2,2%	1,8%	10,7%	Oui (2025)
Emballages et Papiers recyclables	3,5%	4,0%	1,4%	8,8%	Oui
REP DEEE	0,7%	0,5%	0,5%	1,8%	Oui
Autres REP	0,1%	0,1%	0,1%	0,3%	Oui
Fines < 20mm	0,0%	0,0%	10,9%	10,9%	-
Autres déchets	4,8%	5,2%	2,0%	12,0%	-
TOTAL	45,6%	25,4%	29,0%	100,0%	

Les différentes filières REP sont pour la plupart déjà en place sur les déchèteries du territoire : les déchets issus de ces filières ne devraient donc pas se retrouver dans les bennes DNR.

Toutefois on note que les filières ABJ, Jouets et Mobilier n'ont été mises en place que récemment (courant 2025), on peut s'attendre donc à une diminution des quantités de déchets relevant de ces filières dans les prochains mois, le temps que les agents des déchèteries et les usagers prennent l'habitude de trier ces déchets. De même, la filière ASL est en cours de déploiement : actuellement, 5 déchèteries sont équipées.

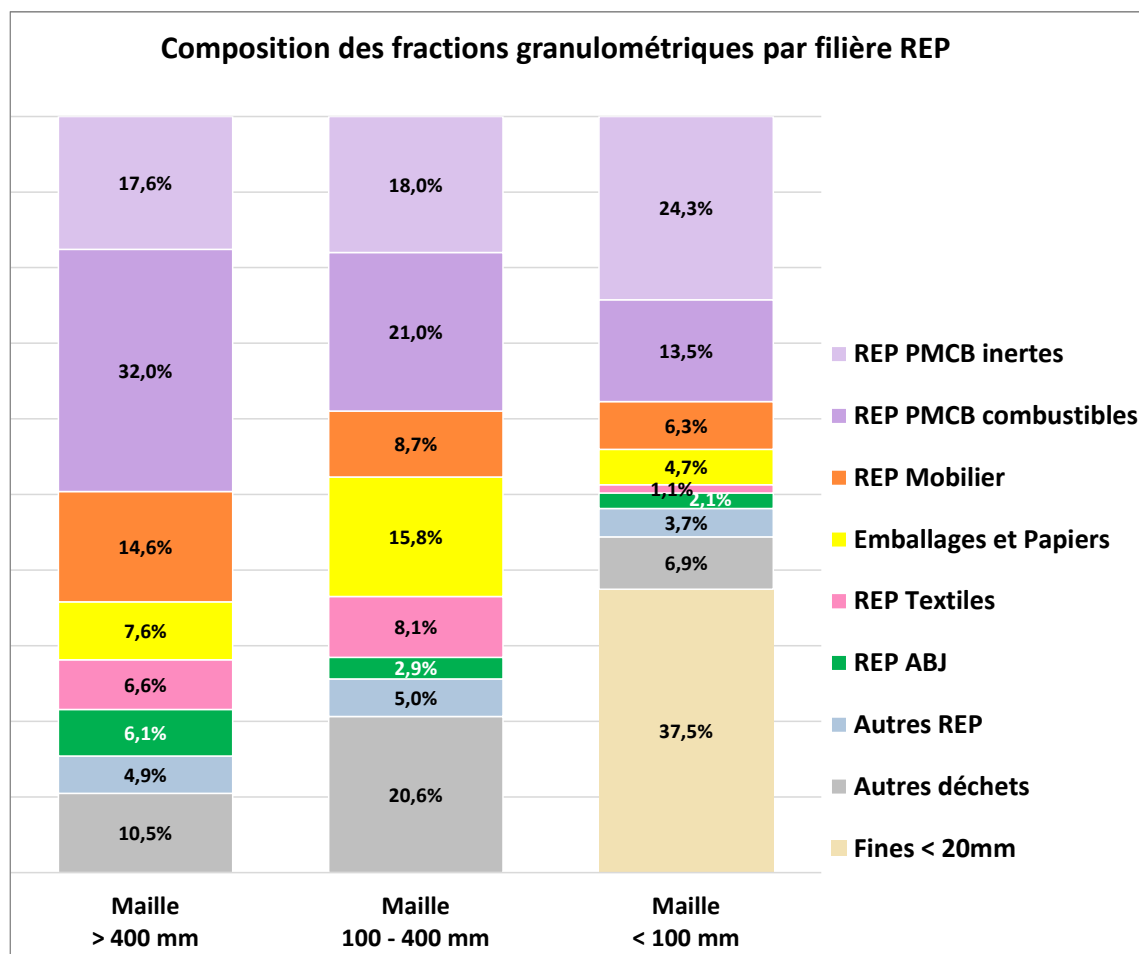
Toutes les déchèteries ne disposent pas de bornes Textiles.

Ainsi, on retrouve au total **77,1% d'erreurs de tri soit 12 400 T/an et 52,4 kg/hab/an** : plus des 3/4 de la benne DNR pourraient être valorisés via une filière REP.

Les **22,9% restants** (les fines < 20mm et les autres déchets) **sont les « vrais » déchets ultimes**, pour lesquels il n'existe pas aujourd'hui d'exutoire autre que la benne de Déchets Non Recyclables.

3.4.3.5 Composition des fractions granulométriques par filière de valorisation

L'analyse des compositions des fractions granulométriques présentée ci-dessous vient compléter le précédent tableau (analyse facilitée en ramenant chaque fraction granulométrique à 100% afin d'en étudier la composition par fraction) :



Fraction > 400 mm : cette fraction est composée à quasi 50% de déchets issus de la filière PMCB, dont majoritairement des déchets combustibles. La REP Mobilier ressort également, avec 14,6% de la fraction. Les autres filières se retrouvent à parts équivalentes.

Fraction 100 - 400 mm : cette fraction est aussi composée essentiellement de déchets issus de la filière PMCB (39%), dont majoritairement des déchets combustibles. On y retrouve une part importante d'Emballages – Papiers (15,8%), ainsi que la REP Mobilier avec 8,7% et la REP Textiles avec 8,1%. Cette fraction est celle qui comporte le plus de déchets « autres » ne relevant pas d'une filière de valorisation (20,6%).

Fraction < 100 mm : on retrouve également beaucoup de déchets issus de la REP PMCB, mais avec une part plus importante d'inertes (37,8% dont 24,4% d'inertes). Sur cette fraction, 37,5% sont des éléments fins inférieurs à 20mm. Etant donné que la grande majorité de ces éléments est composée de déchets inertes, on peut conclure que la fraction des < 100mm est très majoritairement composée d'inertes (environ 54% si l'on considère que 80% des fines < 20mm sont composées d'inertes). On y retrouve également des parts non négligeables de déchets « autres » (6,9%) et de déchets issus de la REP Mobilier (6,3%).

En résumé, les compositions des 3 fractions sont assez similaires dans les répartitions des catégories par filière de valorisation, avec la PMCB majoritaire, suivie de la REP Mobilier puis Emballages-Papiers.

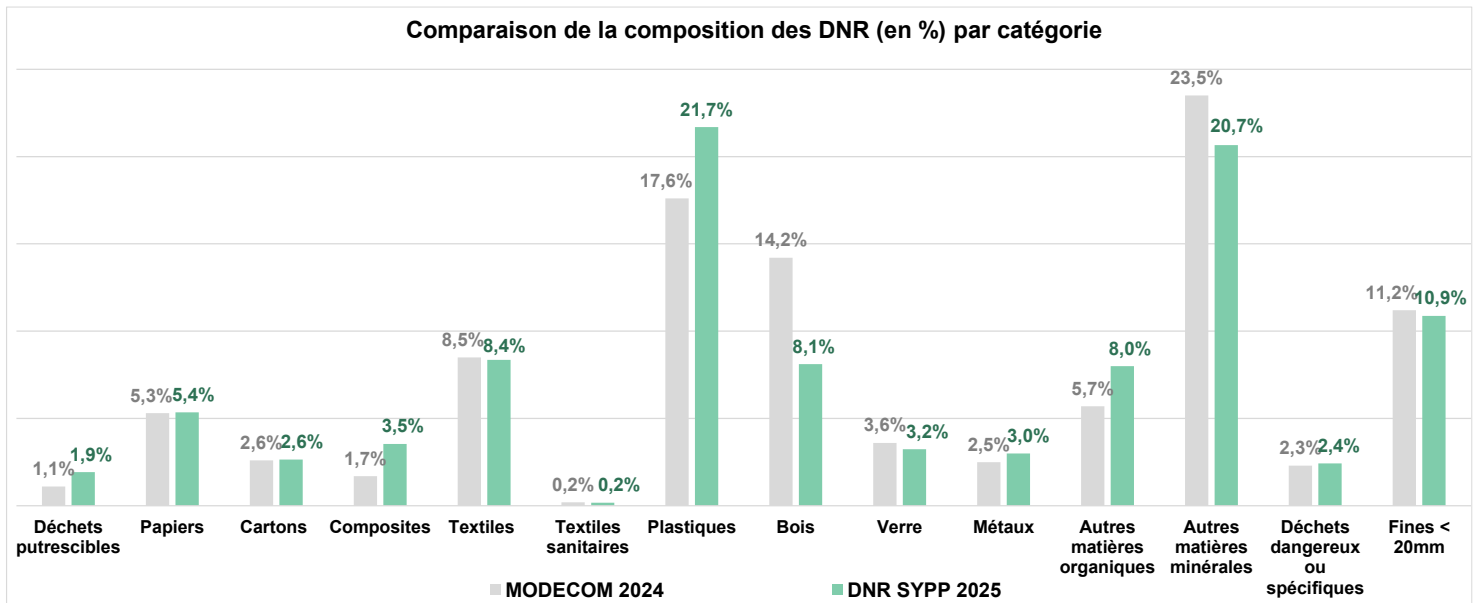
3.4.4 Comparaison des résultats au référentiel national

3.4.4.1 Comparaison par catégories de matériaux

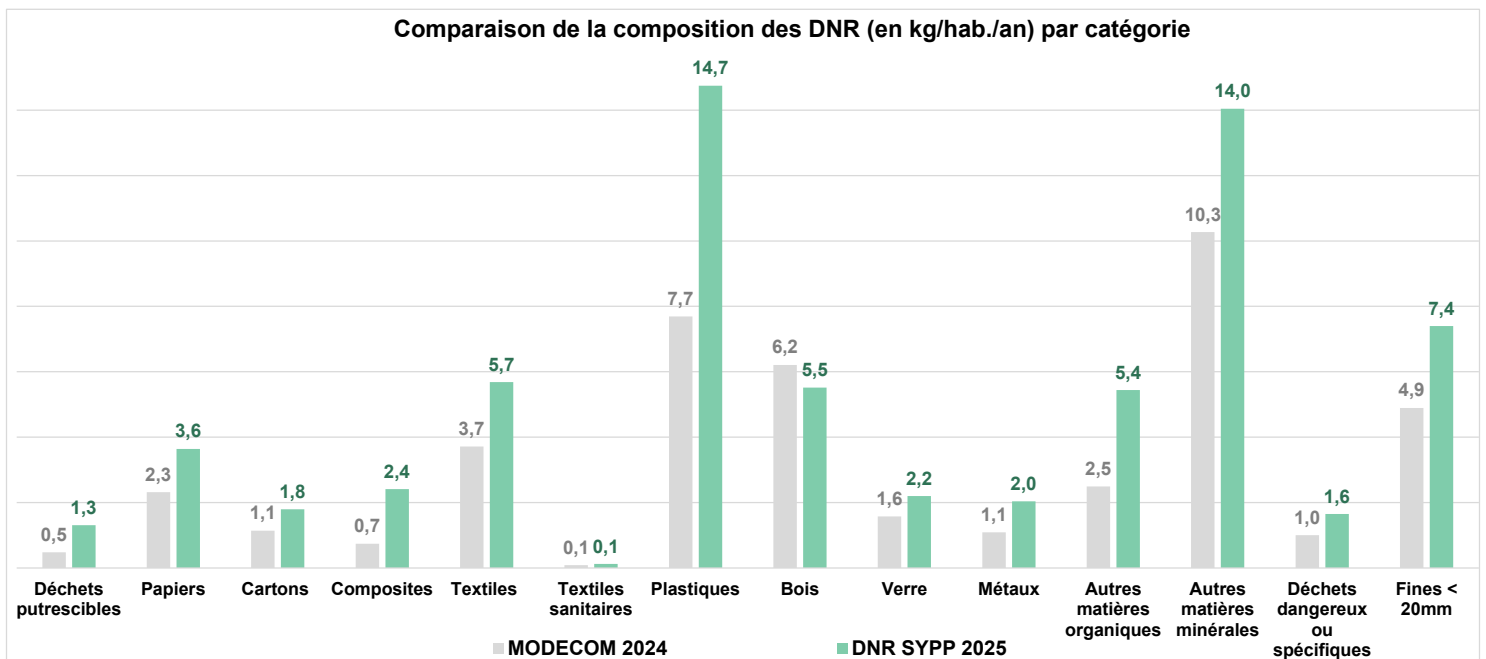
Le **MODECOM de l'ADEME** constitue la référence nationale en matière de composition des flux OMr, Collecte Sélective, Biodéchets et Déchets des déchèteries, y compris les bennes Encombrants / Tout-venant.

La comparaison des résultats du SYPP est faite avec la campagne MODECOM de 2024, qui est basée sur un échantillon de 200 bennes tout-venant issues de 50 déchèteries du territoire français, qui ont été définies sur la base d'un plan d'échantillonnage aléatoire stratifié (selon la typologie des déchèteries et l'acceptation ou non des professionnels).

Les graphiques présentés ci-dessous mettent en parallèle la composition des DNR (en % et en kg/hab./an) évaluée pour le SYPP et celle évaluée à l'échelle nationale.



Les compositions en % ont été transposées en kg/hab, en prenant la moyenne nationale du MODECOM 2024 à savoir 44 kg/hab./an et la moyenne du SYPP, 68 kg/hab./an :



Pour la majorité des catégories, les proportions observées sont assez similaires entre les DNR du SYPP et le MODECOM national.

On observe des écarts en % pour :

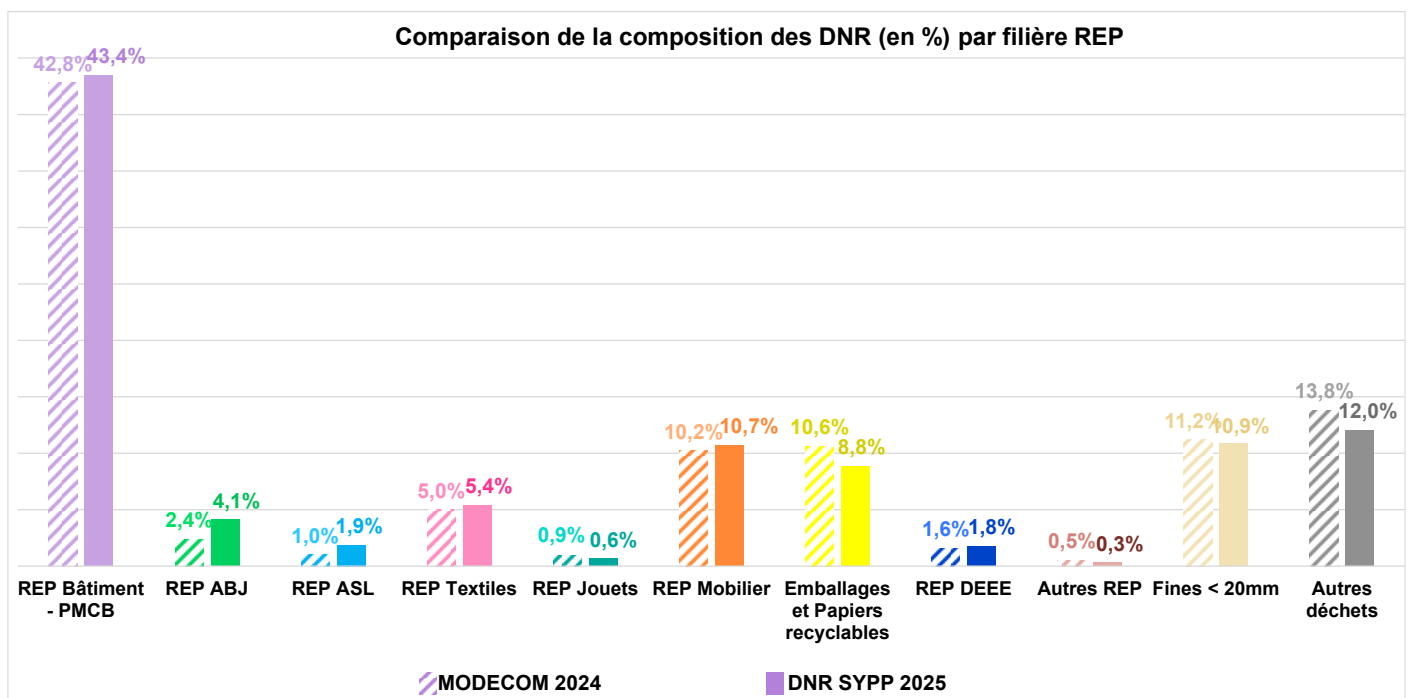
- Les catégories plastiques et autres matières organiques sont nettement supérieures
- Les catégories bois et autres matières minérales (inertes) sont nettement inférieures

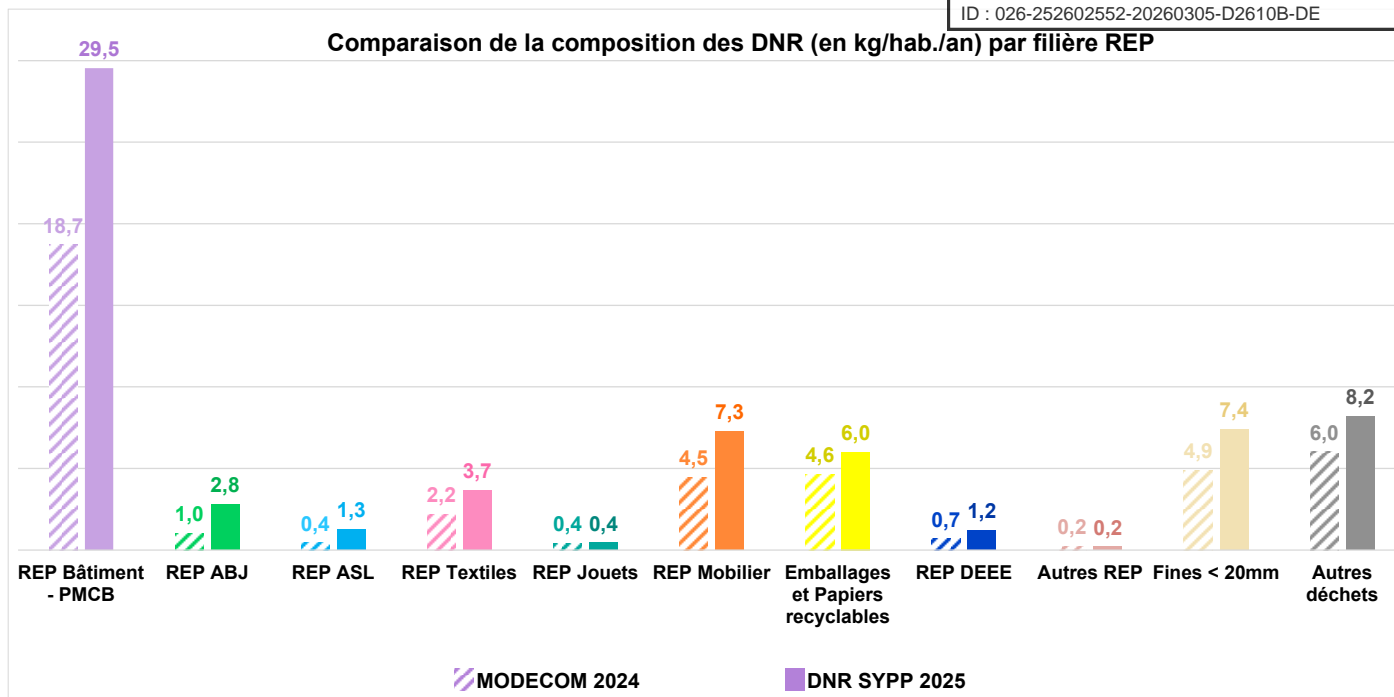
Les quantités de DNR collectées sur le territoire du SYPP sont nettement supérieures au national : + 24 kg/hab./an. On peut donc voir sur le graphique en kg/hab./an que toutes les catégories sont supérieures pour le SYPP, à l'exception du bois dont la proportion est inférieure. Mais on observe notamment que même si la proportion de déchets inertes est inférieure, la quantité en kg/hab./an reste supérieure.

3.4.4.2 Comparaison par filières REP

La comparaison avec le MODECOM 2024 peut également être réalisée par filières REP, étant donné que la grille de tri utilisée pour cette campagne de caractérisations est quasiment la même que celle du Modecom.

Les graphiques présentés ci-dessous mettent en parallèle la composition des DNR (en % et en kg/hab./an) évaluée pour le SYPP et celle évaluée à l'échelle nationale, selon les filières REP :





Pour toutes les filières REP, on peut voir que les proportions sont très similaires entre les DNR du SYPP et la moyenne nationale.

Ramenés en kg/hab, les quantités pour chaque catégorie sont logiquement supérieures pour le SYPP étant donné que la performance est supérieure à la moyenne nationale.

3.5 Comparaison de la composition des DNR 2025 avec la référence du contrat DSP

3.5.1 Reconstitution de la grille de référence

La grille de tri utilisée pour la campagne 2025 est très détaillée, contrairement à la grille utilisée pour la référence du contrat de DSP (voir rappel de la grille ci-contre) : en effet, la grille de référence présente seulement 16 sous-catégories (contre 87 pour la grille 2025).

Des équivalences ont donc été définies afin de permettre une comparaison des résultats et évaluer l'évolution du flux DNR.

Pour déterminer ces équivalences, il a été décidé de se baser sur une analyse « matière » plutôt que REP. Ainsi, toutes les sous-catégories de la grille de la campagne 2025 ont été classées dans la matière correspondante de la grille de référence. Si la matière n'est pas retrouvée dans la grille DSP, alors la sous-catégorie est mise en « refus ».

Produits	
CSR HPCI	Textile
	Plastique souple
	Papier/carton
	Polystyrène
	Plastique dur (PE/PVC)
	Mobilier
	Eco-Emballage
Bois	Bois A/B
Métaux	Métaux
	Alus
Inertes	Inertes/gravats
	Fines < 2cm
	Placo
	Verre
Refus	Refus
	Fines < 2cm
	Organique
	DEEE
	Déchets spéciaux

Les équivalences entre les 2 grilles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

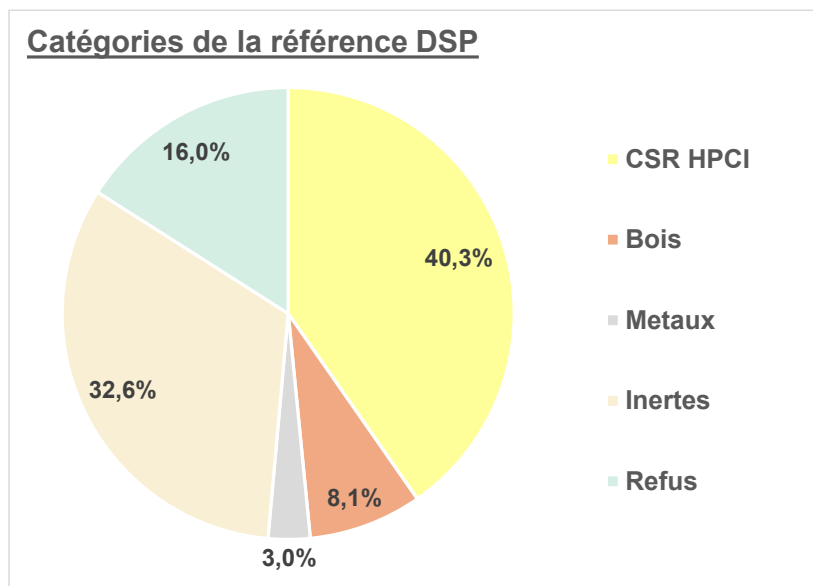
Catégorie	Sous-catégorie		Équivalence grille de référence
01. Déchets putrescibles	01.01	Déchets verts	Organique
	01.02	Déchets alimentaires	Organique
	01.03	Autres putrescibles	Organique
02. Papiers	02.01	Emballages papiers	Papier/carton
	02.02	Papiers graphiques	Papier/carton
	02.03	Papiers PMCB	Papier/carton
	02.04	Autres papiers	Papier/carton
03. Cartons	03.01	Emballages cartons ondulés	Papier/carton
	03.02	Emballages cartons plats	Papier/carton
	03.03	Jouets carton	Papier/carton
	03.04	Autres cartons	Papier/carton
04. Composites	04.01	Emballages composite	Eco-Emballage
	04.02	ASL Composites	Refus
	04.03	PMCB Composites	Refus
	04.04	Autres Composites	Refus
05. Textiles	05.01	ASL Textile	Textile
	05.02	Textile d'ameublement	Textile
	05.03	Jouets textile	Textile
	05.04	TLC Textile (dont chaussures REP textile)	Textile
	05.05	Maroquinerie	Textile
	05.06	Autres textiles	Textile
06. Textiles sanitaires	06.01	Textiles sanitaires	Refus
07. Plastiques	07.01	ASL Plastiques souples	Plastique souple
	07.02	Emballages plastiques souples	Plastique souple
	07.03	PMCB Plastiques souples	Plastique souple
	07.04	ABJ plastiques souples	Plastique souple
	07.05	Jouets plastiques souples	Plastique souple
	07.06	Autre plastiques souples	Plastique souple
	07.07	ABJ Plastiques rigides	Plastique dur
	07.08	ASL Plastiques rigides	Plastique dur
	07.09	EA Plastiques rigides	Plastique dur
	07.10	Emballages plastiques rigides	Polystyrène
	07.11	Jouets plastiques	Plastique dur
	07.12	PMCB Plastiques rigides	Plastique dur
	07.13	Autre plastiques rigides	Plastique dur
08. Bois	08.01	Emballages bois massif non traité	Bois A/B
	08.02	PMCB bois massif non traité	Bois A/B
	08.03	Bois massif non traité autre	Bois A/B
	08.04	ABJ bois B massif traité	Bois A/B
	08.05	ASL bois B massif traité	Bois A/B
	08.06	EA bois B massif traité	Bois A/B
	08.07	Jouets bois B massif traité	Bois A/B
	08.08	PMCB bois B massif traité	Bois A/B
	08.09	Bois B massif traité autre	Bois A/B
	08.10	EA panneau MDF - isorel - alvéolé	Bois A/B
	08.11	PMCB Panneau MDF - isorel - alvéolé	Bois A/B

Catégorie	Sous-catégorie		Équivalence grille de référence
09. Verre	09.01	ABJ Verre	Verre
	09.02	EA Verre	Verre
	09.03	Emballages Verre	Verre
	09.04	PMCB Verre	Verre
	09.05	Autre Verre	Verre
10. Métaux	10.01	ABJ Métaux Ferreux (hors thermique)	Métaux
	10.02	ASL Métaux Ferreux	Métaux
	10.03	EA Métaux Ferreux	Métaux
	10.04	Emballages métaux Ferreux	Métaux
	10.05	Jouet Métaux Ferreux	Métaux
	10.06	PMCB Métaux Ferreux	Métaux
	10.07	Autre Métaux Ferreux	Métaux
	10.08	ABJ Métaux non ferreux	Alus
	10.09	ASL Métaux non ferreux	Alus
10. Métaux	10.10	EA_Métaux non ferreux	Alus
	10.11	Emballages Métaux non ferreux	Alus
	10.12	PMCB Métaux non ferreux	Alus
	10.13	Autre Métaux non ferreux	Alus
11. Autres matières organiques	11.01	EA Autres matières organiques	Mobilier
	11.02	ASL Autres matières organiques	Refus
	11.03	PMCB Autres matières organiques	Refus
	11.04	Pneumatique	Refus
	11.05	Autres matières organiques	Refus
12. Autres matières minérales	12.01	ABJ Inertes	Inertes/gravats
	12.02	PMCB autres Inertes	Inertes/gravats
	12.03	PMCB Isolants	Inertes/gravats
	12.04	PMCB Plâtre simple	Placo
	12.05	PMCB Plâtre sur support	Placo
	12.06	Enrobés, asphalte et autres PMCB incombustibles	Inertes/gravats
	12.07	Emballages inertes	Inertes/gravats
	12.08	Béton cellulaire Siporex	Inertes/gravats
	12.09	Autres matières minérales	Inertes/gravats
13. Déchets dangereux ou spécifiques	13.01	ABJ Cat 1 Outillage du Peintre	Déchets spéciaux
	13.02	ABJ Cat 2 Thermiques	Déchets spéciaux
	13.03	DEEE (dont lampes)	DEEE
	13.04	Piles et accumulateurs	Déchets spéciaux
	13.05	Déchets diffus spécifiques	Déchets spéciaux
	13.06	PMCB Déchets dangereux ou spécifiques	Déchets spéciaux
	13.07	Autres déchets dangereux	Déchets spéciaux
	13.08	Huile moteur	Déchets spéciaux
14. Éléments fins <20	14.01	Éléments fins inférieurs à 20mm	Refus 20% / Inertes 80%

3.5.2 Composition globale des DNR par catégorie

3.5.2.1 Composition des DNR 2025 selon les catégories de la grille de référence

En reprenant les grandes catégories de la grille de référence, la composition des DNR des déchèteries en 2025 est la suivante :



La catégorie de déchets à Haut PCI et pouvant être envoyés en CSR représente plus de 40% du gisement. On retrouve une part importante d'inertes avec 32,6% des DNR.

3.5.2.2 Comparaison de la composition des DNR 2025 avec la référence du contrat de DSP

Les compositions 2025 et de la référence du contrat DSP ont été mises en parallèle dans le tableau ci-dessous. Celui-ci détaille également la différence en % entre les sous-catégories :

	Produits	Caractérisation DNR référence DSP		Campagne 2025 DNR SYPP		Evolution des DNR entre contrat et 2025 (en %)
				Ventilation fines 80-20		
CSR HPCI	Textile	5,10%	30,30%	8,36%	40,32%	63,9%
	Plastique souple	3,79%		8,15%		120,5%
	Papier/carton	7,49%		7,99%		6,1%
	Polystyrène	0,32%		1,31%		306,7%
	Plastique dur (PE/PVC)	10,60%		12,23%		13,9%
	Mobilier	2,75%		2,19%		-22,2%
	Eco-Emballage	0,25%		0,09%		-61,0%
Bois	Bois A/B	5,85%	5,85%	8,12%	8,12%	37,0%
Metaux	Métaux	3,96%	3,96%	2,15%	3,00%	-45,5%
	Alus			0,85%		-
Inertes	Inertes/gravats	29,25%	34,08%	17,39%	32,60%	-40,5%
	Fines < 2cm			8,70%		-
	Placo	3,87%		3,27%		-11,2%
	Verre	0,96%		3,23%		223,4%
Refus	Refus	23,14%	25,81%	9,45%	15,97%	-59,2%
	Fines < 2cm			2,18%		-
	Organique	0,05%		1,92%		3703,9%
	DEEE	1,65%		1,78%		6,8%
	Déchets spéciaux	0,97%		0,65%		-32,6%

La catégorie de déchets CSR HPCI a fortement augmenté entre la composition de référence et la composition 2025 (+ 10 points soit une augmentation de 33%). Dans le détail, on voit que ce sont notamment les sous-catégories Textile, Plastique souple et Polystyrène qui ont augmenté.

Le Bois a augmenté de façon notable, + 37%.

Les Métaux ont diminué de quasiment 1 point soit -24%.

La catégorie Inertes a diminué de 1,5 points soit une réduction de 4% au global, et la sous-catégorie Inertes/gravats a notamment perdu 12 points soit - 40,5 % et donc une forte baisse.

On peut voir également une forte baisse des Refus, - 10 points soit - 38%, notamment observée sur la sous-catégorie de refus « vrais » qui a baissé de 59%, et de déchets spéciaux avec -33%.

Ainsi pour toutes les sous-catégories, comme pour le flux OMr, on constate une évolution supérieure à plus ou moins 3%.

Il est donc nécessaire de revoir les objectifs de performance conformément au contrat DSP.

3.5.3 Composition globale des DNR par catégorie – analyse avec prise en compte de la benne de Valréas déclassée

Une analyse complémentaire a été réalisée, avec la prise en compte de la benne de Valréas qui a été déclassée et automatiquement écartée de l'analyse des résultats. Le tableau ci-dessous montre l'impact de la prise en compte de cette benne :

	Produits	Caractérisation DNR référence DSP		Campagne 2025 DNR SYPP Ventilation fines 80-20		Campagne 2025 DNR SYPP avec Valréas déclassée	
CSR HPCI	Textile	5,10%	30,30%	8,36%	40,32%	8,36%	40,27%
	Plastique souple	3,79%		8,15%		8,36%	
	Papier/carton	7,49%		7,99%		7,95%	
	Polystyrène	0,32%		1,31%		1,30%	
	Plastique dur (PE/PVC)	10,60%		12,23%		12,07%	
	Mobilier	2,75%		2,19%		2,14%	
	Eco-Emballage	0,25%		0,09%		0,10%	
Bois	Bois A/B	5,85%	5,85%	8,12%	8,12%	8,02%	8,02%
Métaux	Métaux	3,96%	3,96%	2,15%	3,00%	2,16%	2,98%
	Alus			0,85%		0,83%	
Inertes	Inertes/gravats	29,25%	34,08%	17,39%	32,60%	17,41%	32,77%
	Fines < 2cm			8,70%		8,82%	
	Placo	3,87%		3,27%		3,43%	
	Verre	0,96%		3,23%		3,10%	
Refus	Refus	23,14%	25,81%	9,45%	15,97%	9,44%	15,96%
	Fines < 2cm			2,18%		2,20%	
	Organique	0,05%		1,92%		1,90%	
	DEEE	1,65%		1,78%		1,76%	
	Déchets spéciaux	0,97%		0,65%		0,65%	

Ainsi, la prise en compte de la benne de Valréas a relativement peu d'impact sur la composition globale, malgré sa « mauvaise composition ». Les conclusions restent les mêmes que précédemment : CSR HPCI supérieur, et toujours moins d'inertes et de refus que la référence.

3.5.4 Composition globale des DNR par catégorie - analyse avec répartition des fines 90-10%

Dans cette nouvelle analyse, la ventilation des fines entre la catégorie « Inertes » et la catégorie « Refus » est différente avec une répartition des fines à 90% dans les Inertes et 10% dans les Refus, contre la répartition initiale 80/20 issue du retour terrain de la campagne 2025 :

	Produits	Caractérisation DNR référence DSP		Campagne 2025 DNR SYPP		Campagne 2025 DNR SYPP	
				Ventilation fines 80-20		Ventilation fines 90-10	
CSR HPCI	Textile	5,10%	30,30%	8,36%	40,32%	8,36%	40,32%
	Plastique souple	3,79%		8,15%		8,15%	
	Papier/carton	7,49%		7,99%		7,99%	
	Polystyrène	0,32%		1,31%		1,31%	
	Plastique dur (PE/PVC)	10,60%		12,23%		12,23%	
	Mobilier	2,75%		2,19%		2,19%	
	Eco-Emballage	0,25%		0,09%		0,09%	
Bois	Bois A/B	5,85%	5,85%	8,12%	8,12%	8,12%	8,12%
Metaux	Métaux	3,96%	3,96%	2,15%	3,00%	2,15%	3,00%
	Alus			0,85%		0,85%	
Inertes	Inertes/gravats	29,25%	34,08%	17,39%	32,60%	17,39%	33,69%
	Fines < 2cm			8,70%		9,79%	
	Placo	3,87%		3,27%		3,27%	
	Verre	0,96%		3,23%		3,23%	
Refus	Refus	23,14%	25,81%	9,45%	15,97%	9,45%	14,88%
	Fines < 2cm			2,18%		1,09%	
	Organique	0,05%		1,92%		1,92%	
	DEEE	1,65%		1,78%		1,78%	
	Déchets spéciaux	0,97%		0,65%		0,65%	

La baisse des Inertes est toujours constatée même avec la répartition des fines à 90% en inertes et 10% en refus.

4. MISE A JOUR DES OBJECTIFS DE PERFORMANCES

Les analyses des flux Ordures Ménagères résiduelles et Déchets Non Recyclables des déchèteries issues des résultats des caractérisations menées en 2025 montrent une **forte évolution de ces flux** : pour toutes les sous-catégories des deux flux, on constate une évolution supérieure à plus ou moins 3%.

- **Un recalcul des performances à atteindre par le titulaire du contrat de DSP doit donc être mené, basé sur les nouvelles compositions de référence issues des caractérisations de 2025.**

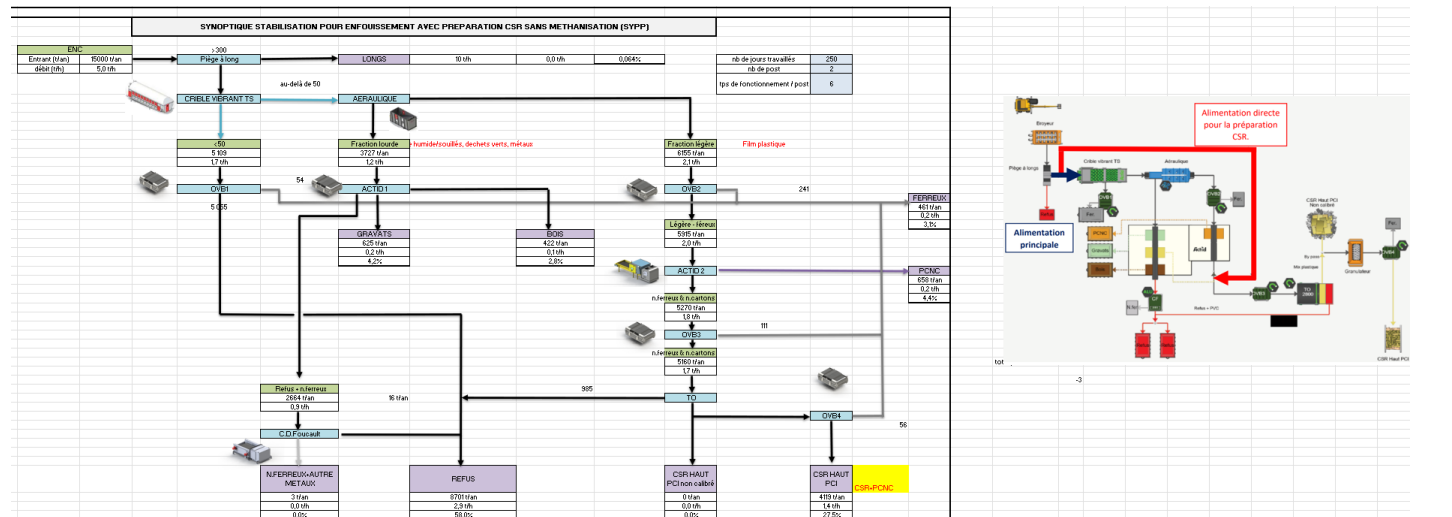
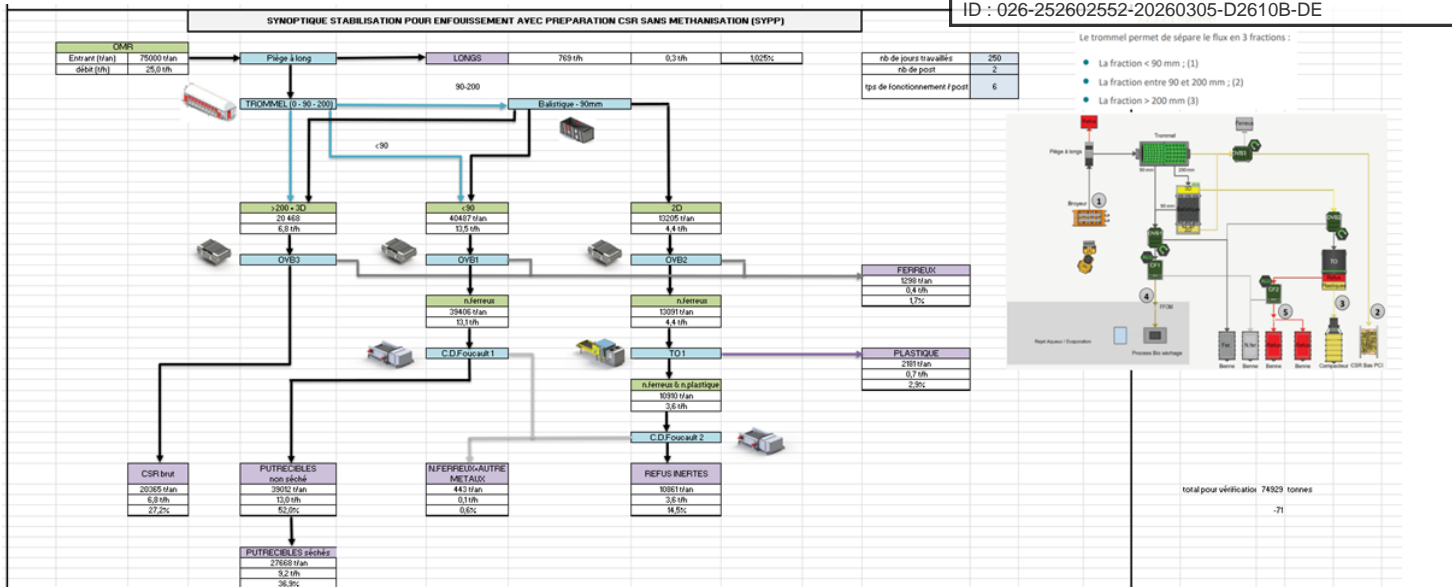
4.1 Méthode de calcul

La démarche consiste en une reconstitution du synoptique et du bilan matière des deux lignes à l'aide des éléments à disposition, afin tout d'abord de retrouver les performances calculées par Coved dans le bilan matière global sur la base des caractérisations de référence du contrat pour ensuite, une fois le modèle reconstitué, le faire tourner avec les nouvelles caractérisations de 2025 et ainsi définir les nouveaux objectifs de performances.

Afin de recalculer les performances de chaque ligne de traitement du SYPROVAL, plusieurs fichiers source ont donc été repris :

- Fichiers COVED fournis au SYPP pendant la phase « études » du présent marché :
 - o AKT_ENS_NT_B_022_C_Bilan matière.pdf (Note technique du bilan matière donné en phase étude)
 - o P00322_Schéma de tri_Paprec SYPP_V2 (schéma de tri du DOE)
 - o Bilan Matière Global.xlsx
- Fichiers contrat utilisés :
 - o Convention de DSP avec les caractérisations de référence

Ces fichiers ont permis tout d'abord de comprendre le cheminement des déchets étape par étape sur chacune des lignes, afin de modéliser un synoptique et un bilan matière des deux lignes :



Ensuite, un travail a été réalisé sur le bilan matière en émettant plusieurs hypothèses de dimensionnement pour chaque étape, dans le but de se rapprocher au maximum des valeurs du bilan matière d'origine de Coved, avec les caractérisations de référence du contrat comme données d'entrée.

Cela a permis de définir les taux de rendement de tri des équipements (taux de sortant sur taux d'entrant par type de matière).

Une fois

Une fois le modèle fiabilisé et cohérent par rapport aux résultats du bilan de Coved, les données d'entrée ont été remplacées par les résultats des caractérisations de 2025, afin d'obtenir les nouvelles performances.

4.2 Nouvelles performances

Avec le calcul présenté ci-dessus, les nouvelles performances obtenues sont les suivantes :

4.2.1 Performances pour le flux OMr

		Objectifs performances du contrat DSP - OMR						
		Initial sur tonnage SYPP			Calcul des NOUVELLES performances avec fonctionnement initial		Calcul des NOUVELLES performances avec fonctionnement actuel (REFUS transféré au CSR)	
		Performances théoriques	Performances garanties	% d'écart	Performances théoriques	Performances garanties	Performances théoriques	Performances garanties
Taux de Refus (<i>refus + grands longs + putrescibles séchés</i>)		52,57%	53,60%	1,95%	59,05%	60,20%	49,53%	50,50%
Taux de Combustible CSR		27,27%	26,70%	-2,11%	19,15%	18,75%	28,66%	28,06%
Matières premières secondaires extraites	Taux de ferreux	1,73%	1,65%	-4,79%	2,25%	2,14%	2,25%	2,14%
	Taux de non-ferreux	0,59%	0,56%	-5,14%	1,05%	1,00%	1,05%	1,00%
	Taux de plastiques	2,88%	2,73%	-5,17%	1,88%	1,78%	1,88%	1,78%

NB 1 : les performances théoriques sont les performances issues du bilan matière. Les performances garanties, sont les engagements de performances par le titulaire. Afin de définir les nouvelles performances garanties, le même % d'écart a été appliqué entre les performances garanties et les performances théoriques que dans le contrat (% d'écart précisé dans le tableau).

NB 2 : la différence entre les performances avec « fonctionnement initial » et les performances avec « fonctionnement actuel » concerne les taux de refus et taux de combustible CSR. En effet pour le flux OMr, suite au constat de la réduction de la granulométrie des OMr impliquant une augmentation des refus issus du trommel (maille de 90mm), Coved réalise la bascule des refus process issus de la sortie du trieur optique vers les CSR, afin de diminuer le taux de refus et augmenter le taux de CSR. De fait la méthode de calcul n'est pas la même, l'engagement de performances pour le taux de refus est ainsi réduit tandis que l'engagement sur le taux de CSR est augmenté avec le fonctionnement actuel du process (moins contraignant pour le titulaire que les performances en fonctionnement initial).

4.2.2 Performances pour le flux DNR

		Objectifs performances du contrat DSP - DNR				
		Initial sur tonnage SYPP			Calcul des NOUVELLES performances	
		Performances théoriques	Performances garanties	% d'écart	Performances théoriques	Performances garanties
Taux de Refus		58,06%	59,20%	1,96%	50,46%	51,45%
Taux de Combustible CSR		31,87%	31,20%	-2,11%	39,64%	38,81%
Matières premières secondaires extraites	Taux de métaux*	3,09%	2,93%	-5,19%	2,13%	2,02%
	Taux de bois	2,81%	2,67%	-4,86%	3,89%	3,70%
	Taux de gravats	4,17%	3,96%	-5,04%	3,87%	3,68%

* taux global sur les métaux : ferreux / non-ferreux

NB 1 : les performances théoriques sont les performances issues du bilan matière. Les performances garanties, sont les engagements de performances par le titulaire. Afin de définir les nouvelles performances garanties, le même % d'écart a été appliqué entre les performances garanties et les performances théoriques que dans le contrat (% d'écart précisé dans le tableau).

NB 2 : l'objectif de performance concernant le taux de métaux pour les DNR, comprend les métaux ferreux et les métaux non-ferreux.

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 05 mars 2026
Convoqué le 19 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars 2026 à 14h36 le Comité Syndical du Syndicat des Portes de Provence s'est réuni sous la présidence de M. Alain GALLU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de membres absents excusés non représentés : 2
Nombre de membres absents : 6

Sont présents :

Membres titulaires : Gérard BICHON, Olivier CHAUTARD, Yves COURBIS, Alain GALLU, Gaël LEOPOLD, Yves LEVEQUE, Hélène MOULY, Roland RIEU, Olivier SALIN, Pierre SAPHORES, Paul SAVATIER, Jean Claude SICARD, Carole THOMAS, Pierre André VALAYER, Anthony ZILIO.

Membres suppléants :

Richard POIGNET suppléant de Sylvie MOLINIÉ
André VIGLI suppléant de Laure GITTON
Jean LEBRAT suppléant d'Alain BOUVIER
Régina CAMPELLO suppléante de Damien LAGIER

Procurations :

Thierry DAYRE ayant donné pouvoir à Olivier SALIN

Membres absents :

Excusés sans pouvoir : Philippe BERRARD, Katy RICARD

Sans pouvoir : Mounir AARAB, Véronique ALLIEZ, Daniel BUONOMO, Laurent CHAUVEAU, Christian CORNILLAC, Éric PHELIPPEAU

Secrétaire de séance : Yves COURBIS

Assistaient également au Comité Syndical : Madame Gwendoline PELLET, DGS du SYPP, Monsieur Sébastien LIOGIER, Directeur Adjoint, Madame Jany DUPUIS Responsable Ressources Humaines et Finances, Madame Honorine VIDIL, Assistante de direction.

Comité syndical du 05 mars 2026

DÉLIBÉRATION D26-11**CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LA CRÉATION ET L'EXPLOITATION D'UNE
UNITÉ DE VALORISATION MULTI-FILIÈRES DE DÉCHETS MÉNAGERS DU SYPP – SYPROVAL
APPLICATION DES PÉNALITÉS 2025**

Rapporteur : Olivier SALIN

Le Syndicat des Portes de Provence a conclu avec la société COVED, pour une durée de vingt années à compter du 10 juillet 2020, un contrat de délégation de service public pour la création et l'exploitation d'une unité de valorisation et de traitement multi-filières de déchets ménagers, nommée SYPROVAL, destinée à traiter les flux d'ordures ménagères et d'encombrants des ménages et assimilés.

Le Contrat de DSP définit en son article 40.1.3. les pénalités applicables au délégataire, en cas de non atteinte des performances contractuelles.

Ces performances concernent :

- la saturation de l'unité,
- la garantie de traitement,
- la capacité de traitement,
- la durée de fonctionnement de l'installation,
- le taux de refus,
- le taux de valorisation des CSR,
- le taux de Valorisation de Matières Premières Secondaires,
- les performances environnementales.

Le contrat fixe les caractérisations de référence permettant de déterminer les performances à atteindre. Cependant, le délégataire a relevé que la composition des déchets du SYPP était très différente des caractérisations de référence. Ainsi, de nouvelles caractérisations ont été réalisées de juin à novembre 2025 et ont donné lieu à de nouvelles performances garanties, que le comité syndical vient d'adopter par délibération n°D26-10.

L'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) du SYPP a donc procédé à deux calculs de pénalités pour l'année 2025 :

- Le calcul selon les performances attendues au contrat d'origine : 2 735 428,55 € (A)
- Le calcul des pénalités selon les nouvelles performances du contrat : 2 602 408,54 € (B)

Le rapporteur donne ensuite lecture de la note établie par l'AMO du SYPP concernant le détail des pénalités à appliquer.

Considérant que de nouvelles performances contractuelles sont approuvées par le comité syndical en application des articles 9.1 et 11 du contrat de délégation de service public ; qu'il est proposé en conséquence d'appliquer les pénalités calculées selon ces nouvelles performances garanties (B), leur montant étant d'ailleurs plus favorable au délégataire ;

Considérant que l'adoption de nouvelles performances garanties au contrat justifie de minorer le montant des pénalités juridiquement dues au titre de l'année 2025 par le délégataire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu le Contrat de Délégation de Service Public portant sur la création et l'exploitation d'une unité de valorisation multi-filières de déchets ménagers du SYPP – SYPROVAL, notamment son article 40.1.3. ;
Vu les nouvelles performances garanties approuvées ce jour par délibération D26-10 du comité syndical ;
Vu la note de calcul des pénalités de l'AMO du SYPP, ci-annexée à la présente délibération ;

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré ;

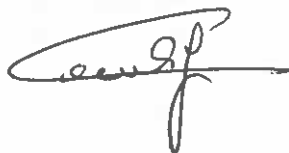
Le comité syndical décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** et **APPLIQUER** à l'encontre du délégataire COVED les pénalités calculées au titre de l'année 2025 ;
- **FIXER** le montant des pénalités à la somme totale de 2 602 408,54 € selon les nouvelles performances garanties, le détail des pénalités figurant dans la note de calcul établie par l'AMO du SYPP, laquelle est annexée à la présente délibération ;
- **MANDATER** le Président ou son représentant à l'effet de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par les tiers dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication, et par le délégataire dans le cadre de la procédure de l'article 48.2.1 du contrat (délai de trente jours à compter de la notification de la présente décision), la présente valant décision d'appliquer des pénalités dans le cadre d'un différend portant sur la non-atteinte des nouvelles performance garanties.

Pour copie conforme

À Allan

Le Secrétaire de séance



Le Président,

Alain GALLU





SYNDICAT DES PORTES DE PROVENCE (SYPP)

Suivi d'Exploitation de l'unité du SYPROVAL

Suivi Pénalités

02 / 2026

V2 – 18/02/2026

Votre interlocuteur :

Grégoire LEFEBVRE

Ingénieur

06 13 54 13 63

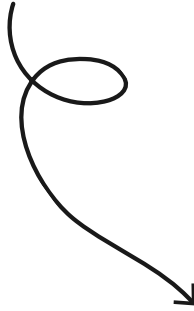
g.lefebvre@inddigo.com



www.inddigo.com

[in LinkedIn](#)

[▶ YouTube](#)



Rédacteur

Grégoire LEFEBVRE

Ingénieur

06 13 54 13 63

g.lefebvre@inddigo.com

Tout droit de reproduction et représentation sont réservés et la propriété exclusive d'Inddigo SAS, y compris les textes et les représentations iconographiques, photographiques. L'utilisation, la reproduction, la transmission, modification, rediffusion ou vente de toutes les informations reproduites sur ce document (articles, photos et logos compris) ou partie de ce document (texte y compris) sur un support quel qu'il soit, ou encore la diffusion sur un site internet par le biais d'un groupe de discussion, forum ou autre système ou réseau informatique que ce soit, et ce dans le cadre d'une utilisation à caractère commercial ou non lucratif, sont formellement interdites sans l'autorisation préalable et écrite de la société Inddigo SAS.

Nous sommes garantis par notre contrat d'assurance pour les réclamations qui pourraient être faites à la suite de nos travaux et interventions. Notre contrat nous garantit automatiquement pour des opérations de constructions dont le coût prévisionnel HT (Travaux TCE et honoraires compris) ne dépasse pas 15 M€ HT pour les Ouvrages Soumis à obligation d'assurance, et 7 M€ HT pour les Ouvrages Non Soumis à obligation d'assurance. Au-delà, nous prévenir au préalable pour que nous signalions le chantier à notre assureur afin que vous soyez sûr de bénéficier de toutes les garanties. Les garanties sont acquises sous réserves que les ouvrages et équipements fassent l'objet de la maintenance et du suivi nécessaires. Sont également exclues des garanties les conséquences de l'usage anormal des ouvrages et équipements. En acceptant les termes du présent contrat, vous confirmez renoncer à recourir contre nous au-delà des montants de garantie de notre contrat d'assurance.

Sommaire

Partie 1 : Introduction.....	3
Partie 2 : Calcul de la Sanction Financière Unitaire.....	4
Partie 3 : Calcul des Pénalités selon Performances Garanties Contractuelles	5
3.1 Les pénalités en lien avec l'article 40.1.3	5
3.1.1 Saturation de l'usine	5
3.1.2 Garantie de traitement	5
3.1.3 La Capacité de Traitement.....	6
3.1.4 La Durée de Fonctionnement de l'Installation	6
3.1.5 Le Taux de Refus.....	6
3.1.6 Le Taux de Valorisation de CSR.....	7
3.1.7 Le Taux de Valorisation de Matières Premières Secondaires.....	7
3.1.8 Synthèse des Pénalités de Traitement selon les performances contractuelles initiales ..	8
3.1.9 Les performances environnementales.....	9
3.2 Synthèse des pénalités sur 2025.....	13
Partie 4 : Calcul des pénalités en fonction des performances actualisées	14
Partie 5 : Comparaison des pénalités en fonction des performances initiales ou recalculées	17

Partie 1 : Introduction

La société COVED est titulaire du contrat de DSP la liant au SYPP dans le cadre de la création et l'exploitation d'une unité de traitement et de valorisation multi-filières de déchets ménagers.

À ce titre COVED a réalisé la conception et la construction du SYPROVAL, un site qui permet de traiter jusqu'à 75000 tonnes/an d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) du SYPP et jusqu'à 35000 tonnes/an d'encombrants ou de Déchets d'Activité Économique (DAE) (15000 tonnes d'encombrants de déchetteries du SYPP et 20000 tonnes de DAE en déchets tiers).

Le projet, conformément à l'article 2 du contrat de DSP, est divisé en 3 phases :

- La phase 1 qui consiste en la réalisation des études et des dossiers administratifs (PC et DDAE) ;
- La phase 2 qui consiste en la réalisation des travaux et la mise en service. Cette phase est divisée en deux sous phases :
 - o Phase 2.1 : réalisation de la construction, des essais (à vide et en charge) et de la mise au point ;
 - o Phase 2.2 : période de mise en service industrielle (MSI) : cette phase doit permettre de valider la tenue des performances sur le long terme. Durant cette phase le titulaire est rémunéré sur les tonnes traitées et les performances garanties doivent être tenues. Le Titulaire est pénalisable en cas de non atteinte des performances.
- La phase 3 : phase d'exploitation après réception du site. Durant cette phase le titulaire est rémunéré sur les tonnes traitées et les performances garanties doivent être tenues. Le Titulaire est pénalisable en cas de non atteinte des performances.

Via les Procès-Verbaux suivants :

- PV lancement phase 2.2 OMR : 15/12/2023,
- PV lancement phase 2.2 DAE : 12/02/2024.

Il est acté la fin de la phase 2.1 : phase de construction et de mise au point des deux chaînes de tri (de manière dissociée à la suite de la demande de COVED) et le début des phases 2.2 dissociées de MSI aux dates du 15/12/23 pour les OMR et 12/02/24 pour les encombrants.

Depuis ces dates, le SYPROVAL, exploité par COVED se doit d'être aux performances garanties présentées dans le contrat (articles 15 à 17). À ce titre un tableau de bord de suivi avait été mis en place et est rempli de manière mensuelle par l'exploitant.

Les pénalités associées aux performances garanties sont exposées dans l'article 40.1.3.

Une note similaire d'application des pénalités avait été faite pour l'année 2024. Ce document détaille le calcul des pénalités pour l'année 2025.

Suite aux essais de performances réalisés par INGENYOU et COVED en 2024, une variation de composition des déchets a été observée par rapport à la composition de référence, que ce soit pour les OMR ou pour les ENCOMBRANTS.

Conformément au contrat le SYPP a missionné un bureau d'études extérieur pour réaliser une étude menant au recalcul des performances. Cette étude a été réalisée par le bureau d'études AUSTRAL qui a réalisé un nouveau MODECOM sur les deux gisements pour recharacteriser une nouvelle composition de référence et un recalcul des performances a été fait en conséquence.

Dans l'attente d'un accord définitif sur les nouvelles performances garanties à appliquer ce document présent le calcul des pénalités en fonction des performances garanties initiales ainsi qu'en fonction des performances recalculées.

Partie 2 : Calcul de la Sanction Financière Unitaire

L'ensemble des pénalités est calculé en utilisant le terme SFU défini à l'article 40.1.2. Ce montant est égal à 100€ en base pour la première année de la DSP et il est révisé par le coefficient K4 défini à l'article 24.5 du contrat.

Le coefficient K4 est défini comme suit :

$$K4 = 0.15 + 0.35 \frac{FSD2}{FSD2_0} + 0.50 \frac{ICHT - IME}{ICHT - IME_0}$$

Avec :

- ✓ ICHT-IME = indice du coût horaire du travail, tous salariés, dans les industries mécaniques électriques, hors impact CICE Base 100 en décembre 2008- support INSEE
- ✓ FSD2 = Indice frais et services divers - modèle de référence n°2. Base 100 en 2004 – support Moniteur Travaux Publics

Valeurs connues des indices en date de remise des offres, publiées au Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment (version Internet) :

- ✓ FSD2_0 : 131,2
- ✓ ICHT-IME_0 : 125,8

Les révisions du terme SFU se fait donc de manière annuelle et les valeurs sont les suivantes :

Pénalités	SFU
Janv-20	100,00 €
Janv-21	100,00 €
Janv-22	106,20 €
Janv-23	114,70 €
Janv-24	115,60 €
Janv-25	116,50 €
Janv-26	116,70 €

Le SFU applicable pour l'année 2025 est celui calculé à janvier 2025 basé sur les indices FSD2 et ICHT-IME connus au 1^{er} janvier : 116,50€.

Partie 3 : Calcul des Pénalités selon Performances Garanties Contractuelles

3.1 Les pénalités en lien avec l'article 40.1.3

L'ensemble des pénalités calculées ci-après sont calculées au regard des taux de performances garantis au contrat initial sans regard aux éventuels recalcul de performances.

3.1.1 Saturation de l'usine

L'avenant 1 a permis à COVED de ne pas être pénalisé pour la non-saturation de la ligne DAE en tonnages tiers pendant la phase de MSI.

Les pénalités de l'article 40.1.2 liées à la non-saturation de l'usine et en lien avec l'accueil des déchets tiers ne sont donc pour le moment pas appliquées.

3.1.2 Garantie de traitement

Le contrat indique qu'à compter de 3 ans après la notification de la DSP, le titulaire se doit de traiter l'ensemble des déchets du SYPP.

Les déchets du SYPP acceptables par l'installation selon la définition de l'article 13 mais non pris en charge donne lieu à l'application d'une pénalité définie comme suit :

$$P = 2 * SFU * T$$

Avec T le tonnage non pris en charge sur site.

3.1.2.1 Garantie de Traitement ligne OMR

Sur l'année 2025 **5434,18 tonnes** d'OMR du SYPP n'ont pas été traitées sur le SYPROVAL pour défaut de fonctionnement de l'usine majoritairement (sinistre sur le trommel en juillet notamment).

Ces tonnes non traitées entraînent une pénalité de **1 266 337,61 €**.

3.1.2.2 Garantie de Traitement ligne ENC

Sur l'année 2025, 493,50 tonnes d'encombrants issus de déchèterie n'ont pas été traitées sur le SYPROVAL. Ces tonnages sont soit des détournements, soit du délestage soit des déclassés. Les déclassés sont des déchets non conformes et la quantité de déchets non conformes déclassés en 2025 est de 93,46 tonnes, c'est ainsi 399,70 tonnes qui n'ont pas été traitées sur le site qui auraient dû l'être.

C'est ainsi une pénalité de **93 130,10 €** au titre du non-traitement des encombrants du SYPP.

3.1.3 La Capacité de Traitement

Cette pénalité concerne la capacité de traitement de l'usine. Elle se réfère au dimensionnement de l'usine et selon la formule :

$$P = 2 * SFU * (T_G - T)$$

Avec :

- T la quantité en tonnes de déchets traitée dans l'année, le mois ou dans la semaine considérée,
- T_G la capacité garantie par le délégataire en tonnes de déchets traitée dans l'année, le mois ou la semaine considérée.

Cette pénalité s'applique (à compter de la phase 2.2 MSI) seulement quand le tonnage reçu sur la période considérée est supérieur au tonnage garanti à traiter sur la période concernée.

Pour les deux chaînes de tri le SYPP a produit moins de déchets que le tonnage maximal garanti (moins de 75000 tonnes d'OMR et moins de 15000 tonnes d'encombrants), il n'y a donc pas de pénalités sur ce critère.

3.1.4 La Durée de Fonctionnement de l'Installation

La pénalité associée à la durée de fonctionnement de l'usine est régie par la formule :

$$P = (NH_G - NH) * SFU * 10$$

Avec :

- NH_G** : Nombre d'heures de fonctionnement garanties de l'installation en heures par an respectivement par mois, par semaine ou par jour ;
- NH** : Nombre d'heures de fonctionnement de l'installation en heures par an respectivement par semaine respectivement par jour

Cette pénalité est à regarder dans le cas où l'usine n'aurait pas été à même de traiter tous les tonnages réceptionnés pour les deux chaînes de tri. Ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent.

Il n'y a donc pas de pénalité associée à la durée de fonctionnement des installations de tri.

3.1.5 Le Taux de Refus

Selon l'article 16.3 du contrat, le titulaire garantit (à compter de la phase 2.2 MSI) un taux de refus à ne pas dépasser pour les deux lignes de traitement.

L'article 40.1.3 donne le calcul de la pénalité à appliquer mensuellement en cas de dépassement de ces taux de refus.

La formule est la suivante :

$$P = 2 * SFU * (Tre_{constaté} - Tre_{garanti})$$

Avec :

- Tre_{constaté}** le tonnage de refus constaté sur le mois pour chacune des chaînes de tri ;
- Tre_{garanti}** le tonnage de refus issu de la garantie avec :

$$Tre_{garanti} = Taux_{refusgaranti} * T_i$$

- Avec T_i le tonnage entrant dans l'installation sur le mois considéré et ;
- **Taux_{refusgaranti}** le taux de refus garanti donné à l'article 16.3 du contrat, à savoir : 53,6% pour la chaîne OMR et 59,2% pour la chaîne de traitement des encombrants.

Le tonnage de refus constaté est évalué au regard du tonnage entrant sur site en prenant en compte tous les tonnages à destination de l'enfouissement (y compris les CSR produits qui auraient été enfouis) mais sans prendre en compte les détournements qui sont déjà pénalisés au regard de la garantie de traitement.

Les pénalités associées aux taux de refus des deux lignes sont données dans le Tableau 2 - Synthèse des pénalités de traitement.

3.1.6 Le Taux de Valorisation de CSR

Selon l'article 16.5 du contrat, le titulaire garantit (à compter de la phase 2.2 MSI) un taux de valorisation minimum à atteindre pour les deux lignes de traitement.

L'article 40.1.3 donne le calcul de la pénalité à appliquer en cas de non atteinte de ce taux de valorisation CSR minimum garanti.

La formule est la suivante :

$$P = 2 * SFU * (Tc_{garanti} - Tc_{constaté})$$

Avec

- ☑ $Tc_{constaté}$ le tonnage de CSR valorisé réellement constaté sur le mois pour chacune des chaînes de tri ;
- ☑ $Tc_{garanti}$ le tonnage de CSR valorisé minimum garanti issu de la garantie avec :

$$Tc_{garanti} = Taux_{CSRgaranti} * T_i$$

- Avec T_i le tonnage entrant dans l'installation sur le mois considéré et ;
- $Taux_{CSRgaranti}$ le taux de CSR valorisé garanti donné à l'article 16.5 du contrat, à savoir : 26,7% pour la chaîne OMR et 31,2% pour la chaîne de traitement des encombrants.

Les pénalités associées aux taux de valorisation de CSR des deux lignes sont données dans le Tableau 2 - Synthèse des pénalités de traitement.

3.1.7 Le Taux de Valorisation de Matières Premières Secondaires

Selon l'article 16.6 du contrat, le titulaire garantit (à compter de la phase 2.2 MSI) un taux de valorisation matière minimum à atteindre pour les deux lignes de traitements pour certains matériaux.

L'article 40.1.3 donne le calcul de la pénalité à appliquer en cas de non-atteinte de ce taux de valorisation matière minimum garanti.

La formule est la suivante :

$$P = 1 * SFU * (Tm_{garanti} - Tm_{constaté})$$

Avec

- ☑ $Tm_{constaté}$ le tonnage de matière valorisé réellement constaté sur le mois pour chacune des chaînes de tri ;
- ☑ $Tm_{garanti}$ le tonnage de matière valorisé minimum garanti issus de la garantie avec :

$$Tm_{garanti} = Taux_{matièregaranti} * T_i$$

- Avec T_i le tonnage entrant dans l'installation sur le mois considéré et ;
- $Taux_{matièregaranti}$ le taux de valorisation matière garanti donné à l'article 16.6 du contrat, à savoir :
 - Pour la ligne OMR :
 - $Taux_{ferreuxgaranti} = 1,65\%$;
 - $Taux_{nonferreuxgaranti} = 0,56\%$;
 - $Taux_{plastiquesgaranti} = 2,73\%$.
 - Pour la ligne encombrants :
 - $Taux_{ferreuxgaranti} = 2,93\%$;
 - $Taux_{boisgaranti} = 2,67\%$;
 - $Taux_{gravatsgaranti} = 3,96\%$.

Les pénalités associées aux taux de valorisation matières des deux lignes sont données dans le Tableau 2 - Synthèse des pénalités de traitement.

3.1.8 Synthèse des Pénalités de Traitement selon les performances contractuelles initiales

À titre d'information les taux de performances de la ligne de tri sont les suivants mois par mois et à l'année :

Tableau 1 - Synthèse des performances de traitement (refus, CSR et matières) des deux chaînes de tri sur l'année 2025

Performance chaîne de tri		janv.-25	févr.-25	mars-25	avr.-25	mai-25	juin-25	juil.-25	août-25	sept.-25	oct.-25	nov.-25	déc.-25	Année 2025
Ligne OMR - Refus	53,60%	49,10%	39,53%	44,69%	46,01%	49,99%	54,68%	135,19%	31,61%	53,18%	57,48%	49,56%	44,41%	48,76%
Ligne OMR - CSR Bas PCI	26,70%	29,75%	22,07%	23,46%	24,76%	23,40%	17,07%	36,50%	7,20%	26,60%	25,81%	32,71%	28,27%	23,84%
Ligne OMR - Ferraille	1,65%	1,57%	2,08%	2,05%	1,24%	2,14%	1,86%	1,81%	1,86%	1,85%	2,12%	1,92%	1,36%	1,82%
Ligne OMR - Alu	0,56%	0,44%	0,31%	0,43%	0,29%	0,32%	0,31%	0,41%	0,35%	0,41%	0,08%	0,19%	0,09%	0,29%
Ligne OMR - Mixte plastique	2,73%	2,54%	2,24%	2,54%	2,50%	2,55%	2,75%	2,93%	2,05%	2,27%	2,47%	2,62%	2,42%	2,46%
Ligne encombrants - Refus DAE	59,20%	54,28%	71,21%	64,01%	58,57%	55,12%	56,62%	67,44%	66,77%	59,61%	62,66%	50,38%	62,04%	60,57%
Ligne encombrants - CSR Haut PCI	31,20%	41,78%	21,35%	27,11%	22,43%	27,60%	26,02%	30,40%	27,42%	21,59%	30,21%	21,40%	40,17%	28,05%
Ligne encombrants - Ferraille DAE	2,93%	5,24%	4,54%	2,79%	4,39%	3,38%	3,58%	5,19%	3,71%	3,17%	3,50%	3,31%	3,20%	3,83%
Ligne encombrants - Gravats	3,96%	4,45%	5,58%	5,04%	4,94%	4,06%	3,86%	4,82%	4,61%	4,06%	5,19%	4,38%	4,48%	4,63%
Ligne encombrants - Bois	2,67%	1,31%	1,87%	2,09%	1,00%	1,13%	1,32%	1,84%	0,43%	1,43%	1,73%	1,22%	1,63%	1,42%

Ces performances donnent lieu aux pénalités suivantes aux mois ou à l'année. Les colonnes « valeurs » représentent le tonnage en écart par rapport au tonnage garanti.

Tableau 2 - Synthèse des pénalités de traitement calculées mensuellement et selon les performances contractuelles initiales

OMR	janv-25		févr-25		mars-25		avr-25		mai-25		juin-25		juil-25		août-25		sept-25		oct-25		nov-25		déc-25		2025 au mensuel			
	Pénalité	Ecart // garantie	Pénalité	Ecart // garantie	Pénalité	Ecart // garantie	Pénalité	Ecart // garantie	Pénalité	Ecart // garantie	Pénalité	Ecart // garantie	Pénalité	Ecart // garantie	Pénalité	Ecart // garantie	Pénalité	Ecart // garantie	Pénalité	Ecart // garantie	Pénalité	Ecart // garantie	Pénalité	Ecart // garantie	Pénalité	Ecart // garantie		
Taux de refus OMR	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	11 923,75 €	51,17 t	162 272,46 €	696,45 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	180,02 t	41 945,52 €	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	927,65 t	216 141,72 €
Taux de valorisation CSR BPCI	0,00 €	210,56 t	49 060,22 €	148,36 t	34 567,47 €	118,43 t	27 593,29 €	156,32 t	36 421,60 €	488,70 t	113 866,03 €	1 095,28 t	255 199,68 €	1 176,74 t	274 180,69 €	159,21 t	37 096,90 €	41,15 t	9 588,77 €	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	3 594,74 t	837 574,66 €
Taux de valorisation ferreux OMR	436,03 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	20,60 t	2 399,89 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	70,75 t	8 242,51 €	0,00 t	0,00 €	0,67 t	78,51 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	15,17 t	1 767,70 €	110,94 t	12 924,65 €	
Taux de valorisation non-ferreux OMR	650,70 €	10,76 t	1 253,25 €	6,12 t	713,08 €	13,13 t	1 529,59 €	11,22 t	1 307,34 €	12,45 t	1 449,99 €	25,77 t	3 002,40 €	10,79 t	1 256,52 €	9,92 t	1 155,10 €	22,21 t	2 587,45 €	15,75 t	1 834,34 €	23,25 t	2 709,06 €	166,94 t	19 448,82 €	166,94 t	19 448,82 €	
Taux de valorisation plastique OMR	1 016,91 €	22,16 t	2 581,40 €	8,78 t	1 022,76 €	13,35 t	1 555,75 €	8,55 t	996,23 €	2,37 t	276,16 €	117,65 t	13 706,16 €	35,53 t	4 139,78 €	36,04 t	4 198,16 €	11,94 t	1 390,79 €	4,62 t	537,79 €	16,53 t	1 925,40 €	286,24 t	33 347,30 €	286,24 t	33 347,30 €	
Somme des Pénalités de taux de traitement	2 103,64 €		52 894,87 €		36 303,31 €		33 078,52 €		38 725,17 €		127 515,93 €		442 423,21 €		279 576,98 €		42 528,68 €		55 512,53 €		2 372,12 €		6 402,17 €		1 119 437,15 €		1 119 437,15 €	
ENCOMBRANTS																												
Taux de refus Encombrants	0,00 €	116,55 t	27 156,65 €	56,24 t	13 103,51 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	82,66 t	19 259,97 €	70,74 t	16 483,39 €	4,12 t	960,71 €	37,67 t	8 776,64 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	27,41 t	6 386,06 €	395,39 t	92 126,93 €	
Taux de valorisation CSR HPCI	0,00 €	95,62 t	22 279,98 €	47,78 t	11 133,52 €	112,27 t	26 158,24 €	43,43 t	10 118,39 €	70,07 t	16 325,58 €	7,97 t	1 857,29 €	35,31 t	8 227,29 €	95,68 t	22 294,56 €	10,77 t	2 509,88 €	100,71 t	23 464,78 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	619,61 t	144 369,50 €	
Taux de valorisation ferreux Encombrants	0,00 €	0,00 t	0,00 €	1,67 t	194,63 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	1,67 t	194,63 €	
Taux de valorisation bois Encombrants	1 685,92 €	7,79 t	907,87 €	6,79 t	791,39 €	21,36 t	2 488,78 €	18,64 t	2 171,99 €	14,03 t	1 633,93 €	8,31 t	968,05 €	20,91 t	2 436,21 €	12,36 t	1 439,61 €	10,18 t	1 186,31 €	14,91 t	1 737,05 €	10,05 t	1 171,08 €	159,81 t	18 618,19 €	159,81 t	18 618,19 €	
Taux de valorisation gravat Encombrants	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	3,97 t	461,93 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	3,97 t	461,93 €	
Somme des Pénalités de taux de traitement	1 685,92 €		50 344,51 €		25 223,05 €		28 647,02 €		12 290,38 €		18 421,44 €		22 085,30 €		27 146,89 €		24 694,88 €		12 472,83 €		25 201,82 €		7 557,15 €		255 771,19 €		255 771,19 €	

C'est donc un total de **1 119 437,15 €** de pénalités pour la ligne OMR au titre du taux de refus dépassé ou au titre des taux de valorisation non atteint.

Pour la ligne encombrants ces pénalités s'élèvent à **255 771,19€**.

À noter que dans le tableau ci-dessus les colonnes « Écart // garantie » correspondent à l'écart de tonnage calculé entre le réel et le tonnage garanti : par exemple pour les refus c'est le tonnage excédentaire de refus par rapport à la garantie.

À noter également que ces pénalités sont calculées mois par mois sans prendre en compte d'effet de stock/déstockage à l'échelle de l'unité et notamment en lien avec les modalités de stockage dans les tunnels.

3.1.9 Les performances environnementales

3.1.9.1 Le niveau de bruit

L'article 17 fixe les performances environnementales à respecter par le site.

L'article 17.1 donne les performances de niveau d'émergence sonore à respecter en limite de propriétés :

- ✓ de 7 H 00 à 22 H 00 sauf dimanche et jours fériés : 65 dBA
- ✓ de 22 H 00 à 7 H 00 dimanches et jours fériés : 60 dBA

Le délégataire garantit également que l'émergence des installations de traitement ne dépasse pas 5 dB le jour et 3 dB la nuit dans les zones à émergence réglementées les plus proches.

Ces performances « acoustiques » n'appellent pas de pénalités.

Elles ont été mesurées en mai 2024 dans le cadre des essais de performances et étaient conformes. Aucune mesure n'a été faite depuis.

À noter que cette performance doit être vérifiée régulièrement selon les exigences de l'Arrêté Préfectoral.

3.1.9.2 Le Traitement de l'air et des odeurs

L'article 17.2 fixe les performances de traitement d'air garantie :

Composés	Unité	Garantie	Mesure essais de performances
Débit Fumées sortie conduit minimum	m ³ /h	118 700	122 300
Vitesse éjection minimale	m/s	14,50	15,08
H ₂ S	mg/Nm ³	5	0,21
NH ₃	mg/Nm ³	5	0,07
Amine	mg/Nm ³	0,1	0,06
Mercaptan	mg/Nm ³	0,1	0,06
Composés organiques Volatils totaux (C de l'air)*	mg/Nm ³	40	22,50
Soufrés totaux	mg/Nm ³	5	0,82
Poussières	mg/Nm ³	5	1,94
Odeurs	uoE /m ³	1000	670,50

Ainsi que les limites d'odeurs à prendre en compte :

Localisation du point	Garantie	
En bordure des Zones AU et U recensées dans le PLU (*)	3 uoE/m ³	0,80
Dans le rayon de 3 Km des limites clôturées du site	Garantie mini découlant de la garantie 3uOE/m ³ observée en bordure des zones AU et U recensées dans le PLU. Sachant que l'arrêté exige une garantie minimale de 5 uoE/m ³	0,80

L'article 40.1.3 indique les pénalités suivantes en lien avec cet article 17.2 :

Si au cours de l'exploitation des installations, il apparaît que l'une des concentrations maximales garanties est dépassée dans les rejets canalisés du traitement d'air des ouvrages, le délégataire encourt pour chaque dépassement une pénalité déterminée comme suit :

✓ $P = 50 \times SFU$

Si au cours de l'exploitation des installations, pour une des localisations définies à l'article 17.2 le niveau d'odeur relevé dépasse le niveau d'odeur garanti, le délégataire encourt pour chaque dépassement une pénalité déterminée comme suit :

✓ $P = 100 \times SFU$

Si le délégataire n'est pas intervenu dans le délai indiqué à l'article 17.2 afin de remédier au dépassement constaté, il encourt une pénalité calculée comme suit :

✓ $P = 2 \times SFU \times J$ avec J le nombre de jours de retard pour rémediation de l'abaissement

À ce jour, pour chacune des valeurs garanties une unique mesure a été réalisée pendant les essais de performances.

Les mesures ponctuelles faites pendant les essais de performances étaient conformes aux attentes, elles sont données dans les dernières colonnes des tableaux ci-avant.

Les performances doivent être tenues dans la durée, en cas de plainte liée au niveau d'odeur, des campagnes de mesure seront à réaliser, avec possibilité d'application des pénalités en cas de dépassement.

L'analyse des performances ponctuelles telle que réalisée pendant la phase de MSI permet de vérifier si dans une situation idéale, le niveau d'odeur garanti est bien respecté.

Sur la période de 2025 une mesure a été réalisée le 03/05/2025 (sauf pour les odeurs dont la prochaine mesure sera en 2027 selon l'exploitant), les résultats sont conformes, il n'y donc pas de pénalités associées au traitement d'air et d'odeur.

3.1.9.3 Les rejets liquides

3.1.9.3.1 LA QUANTITÉ DE REJETS INDUSTRIELS

L'article 17.4 du contrat établit les performances à tenir vis-à-vis des rejets aqueux.

Les rejets aqueux industriels doivent respecter une quantité maximale de rejet journalière de 30m³/jour et une quantité maximale annuelle de 7000m³/jour soit :

✓ Quantité annuelle : $Q_{\text{rejet liquide industriel annuelle G}} = 7000 \text{ m}^3/\text{an}$

✓ Quantité journalière : $Q_{\text{rejet liquide industriel journalier G}} = 30 \text{ m}^3/\text{j}$.

Les pénalités à calculer vis-à-vis de ces deux performances sont les suivantes :

Pénalité annuelle : elle s'applique si le titulaire rejette plus que la quantité garantie sur une année d'exploitation

$$P = SFU * (Q_{\text{rejet liquide industriel annuelle}} - Q_{\text{rejet liquide industriel annuelle G}})$$

Pénalité journalière : elle se calcule pour tous les jours où le titulaire dépasse la quantité minimale garantie de 30m³/jour (à noter que cette valeur maximale journalière est fixée à 6m³/jour dans la convention de traitement de la STEP).

$$P = SFU * (Q_{\text{rejet liquide industriel journalière}} - Q_{\text{rejet liquide industriel journalière G}})$$

Dans le tableau de bord nous avons tous les relevés quantitatifs journaliers depuis le mois de juin 2024. Sur l'année 2025 il n'y a eu qu'un seul dépassement de quantité journalière avec 37,95 m³ rejeté le 01/02/25. Ces 7,95m³ de dépassement entraînent une pénalité de **927,77 €**

Sur l'année, 981,23 m³ ont été rejetés, il n'y a donc pas de pénalités sur le total annuel.

3.1.9.4 La qualité des rejets industriels

L'article 17.4 du contrat indique que les rejets liquides industriels doivent respecter les valeurs spécifiées dans l'arrêté préfectoral, à savoir les valeurs suivantes :

Composés dans les eaux usées - Concentrations	Unité	Garantie
Matières En Suspension totales (MES)	mg/l	60,00
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	mg/l	180,00
Demande BIOChimique en Oxygène (DBO5)		
Carbone Organique Total (COT)	mg/l	60,00
Azote total (NTK)	mg/l	25,00
Phosphore total	mg/l	2,00
Métaux Totaux		
Arsenic et ses composés (en As)	mg/l	0,05
Cadmium et ses composés (en Cd)	mg/l	0,05
Chrome et ses composés (en chrome)	mg/l	0,15
Cuivre et ses composés (en Cu)	mg/l	0,50
Nickel et ses composés (en Ni)	mg/l	0,50
Plomb et ses composés (en Pb)	mg/l	0,10
Zinc et ses composés (en Zn)	mg/l	1,00
Mercure et ses composés (en Hg)	mg/l	5,00
Sulfates	mg/l	

Ces valeurs sont à diviser par le taux d'abattement de la station d'épuration avec laquelle COVED a signé un contrat de traitement des eaux industrielles. Or ce taux d'abattement n'est à ce jour pas connu et il n'est donc pas possible de réellement calculer les valeurs à respecter en sortie du site.

La pénalité associée à la qualité des rejets industriels est :

- ✓ Pour chaque dépassement de concentrations en polluant : $P = SFU * 100$

La convention de rejet entre COVED et VEOLIA (la station d'épuration traitant les effluents) a été transmise mais ne permet pas d'analyser les performances car le taux d'abattement n'est pas connu polluant par polluant.

De plus seules des mesures ponctuelles sont réalisées sur ce paramètre et il n'est donc, en l'état, pas possible de déceler des dépassements de polluants en continu. À titre informatif les relevés effectués sur l'année 2025 sont les suivants :

Tableau 3 - Suivi des qualités de rejet des eaux industrielles/usées

Composés dans les eaux usées - Concentrations	Unité	Garantie	Convention rejet VEOLIA	16/01/2025	12/02/2025	11/03/2025	16/04/2025	20/05/2025	13/06/2025	24/06/2025	06/08/2025	19/09/2025	08/10/2025	04/11/2025
Matières En Suspension totales (MES)	mg/l	60,00 mg/l	600,00 mg/l	592,00 mg/l	344,00 mg/l	186,00 mg/l	168,00 mg/l	11,00 mg/l	36,00 mg/l	144,00 mg/l	404,00 mg/l	272,00 mg/l	392,00 mg/l	200,00 mg/l
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	mg/l	180,00 mg/l	2000,00 mg/l	2200,00 mg/l	1546,00 mg/l	821,00 mg/l	466,00 mg/l	82,00 mg/l	568,00 mg/l	376,00 mg/l	1150,00 mg/l	2040,00 mg/l	1860,00 mg/l	1432,00 mg/l
Demande BIOChimique en Oxygène (DBO5)			800,00 mg/l			200,00 mg/l				70,00 mg/l				
Carbone Organique Total (COT)	mg/l	60,00 mg/l		6,90 mg/l	300,00 mg/l	140,00 mg/l	17,00 mg/l	18,00 mg/l	120,00 mg/l	74,00 mg/l	38,00 mg/l	400,00 mg/l	450,00 mg/l	13,00 mg/l
Azote total (NTK)	mg/l	25,00 mg/l	250,00 mg/l	945,00 mg/l	610,00 mg/l	1020,00 mg/l	1874,00 mg/l	47,92 mg/l	37,36 mg/l	55,94 mg/l	151,00 mg/l	602,00 mg/l	1696,02 mg/l	201,06 mg/l
Phosphore total	mg/l	2,00 mg/l	50,00 mg/l	0,52 mg/l	2,23 mg/l	1,82 mg/l	2,03 mg/l	0,14 mg/l	0,21 mg/l	0,92 mg/l	1,94 mg/l	3,40 mg/l	3,56 mg/l	2,15 mg/l
Métaux Totaux			15,00 mg/l											
Arsenic et ses composés (en As)	mg/l	0,05 mg/l	0,100 mg/l	0,01 mg/l	0,01 mg/l	0,01 mg/l	0,01 mg/l	0,00 mg/l	0,00 mg/l	0,01 mg/l	0,05 mg/l	0,02 mg/l	0,02 mg/l	0,02 mg/l
Cadmium et ses composés (en Cd)	mg/l	0,05 mg/l		0,00 mg/l	0,00 mg/l	0,00 mg/l	0,00 mg/l	0,00 mg/l	0,00 mg/l	0,00 mg/l	0,00 mg/l	0,00 mg/l	0,00 mg/l	0,00 mg/l
Chrome et ses composés (en chrome)	mg/l	0,15 mg/l	0,10 mg/l	0,02 mg/l	0,02 mg/l	0,03 mg/l	0,01 mg/l	0,01 mg/l	0,01 mg/l	0,01 mg/l	0,01 mg/l	0,03 mg/l	0,03 mg/l	0,01 mg/l
Cuivre et ses composés (en Cu)	mg/l	0,50 mg/l	0,15 mg/l	0,03 mg/l	0,03 mg/l	0,02 mg/l	0,06 mg/l	0,10 mg/l	0,02 mg/l	0,01 mg/l	0,06 mg/l	0,02 mg/l	0,03 mg/l	0,01 mg/l
Mercure et ses composés (en Hg)	mg/l	5,00 mg/l				0,13 mg/l	0,06 mg/l	0,05 mg/l	0,05 mg/l	0,05 mg/l	0,16 mg/l	0,49 mg/l	0,20 mg/l	0,24 mg/l
Nickel et ses composés (en Ni)	mg/l	0,50 mg/l	0,20 mg/l	0,01 mg/l	0,02 mg/l	0,02 mg/l	0,02 mg/l	0,00 mg/l	0,00 mg/l	0,01 mg/l	0,01 mg/l	0,02 mg/l	0,02 mg/l	0,01 mg/l
Plomb et ses composés (en Pb)	mg/l	0,10 mg/l	0,10 mg/l	0,01 mg/l	0,01 mg/l	0,01 mg/l	0,01 mg/l	0,00 mg/l	0,00 mg/l	0,00 mg/l	0,04 mg/l	0,01 mg/l	0,02 mg/l	0,00 mg/l
Zinc et ses composés (en Zn)	mg/l	1,00 mg/l	0,80 mg/l	0,10 mg/l	0,16 mg/l	0,34 mg/l	0,10 mg/l	0,04 mg/l	0,06 mg/l	0,04 mg/l	0,19 mg/l	0,05 mg/l	0,13 mg/l	0,04 mg/l
Sulfates	mg/l		500,00 mg/l											

Même si les performances ne sont pas pénalisables en l'état par manque de données sur la capacité de traitement de la station d'épuration on remarque que certaines mesures dépassent les conditions stipulées dans la convention de traitement VEOLIA et notamment sur les COT et NTK. Les dépassements observés sur ces polluants seraient dus à un manque de nettoyage du regard par VEOLIA selon COVED.

3.2 Synthèse des pénalités sur 2025

Tableau 4 - Synthèse des Pénalités annuelles cumulées

	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	2025 au mensuel
SFU	116,50 €	116,50 €	116,50 €	116,50 €	116,50 €	116,50 €	116,50 €	116,50 €	116,50 €	116,50 €	116,50 €	116,50 €	116,50 €
OMR	Pénalité	Pénalité	Pénalité	Pénalité	Pénalité	Pénalité	Pénalité	Pénalité	Pénalité	Pénalité	Pénalité	Pénalité	Pénalité
Garantie de traitement OMR	0,00 €	18 947,56 €	0,00 €	24 409,08 €	0,00 €	28 621,72 €	1 018 657,36 €	27 414,78 €	135 237,86 €	0,00 €	0,00 €	12 875,58 €	1 266 163,94 €
Capacité de traitement OMR													0,00 €
Durée de fonctionnement OMR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Taux de refus OMR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 923,75 €	162 272,46 €	0,00 €	0,00 €	41 945,52 €	0,00 €	0,00 €	216 141,72 €
Taux de valorisation CSR BPCI	0,00 €	49 060,22 €	34 567,47 €	27 593,29 €	36 421,60 €	113 866,03 €	255 199,68 €	274 180,69 €	37 096,90 €	9 588,77 €	0,00 €	0,00 €	837 574,66 €
Taux de valorisation ferreux OMR	436,03 €	0,00 €	0,00 €	2 399,89 €	0,00 €	0,00 €	8 242,51 €	0,00 €	78,51 €	0,00 €	0,00 €	1 767,70 €	12 924,65 €
Taux de valorisation non-ferreux OMR	650,70 €	1 253,25 €	713,08 €	1 529,59 €	1 307,34 €	1 449,99 €	3 002,40 €	1 256,52 €	1 155,10 €	2 587,45 €	1 834,34 €	2 709,06 €	19 448,82 €
Taux de valorisation plastique OMR	1 016,91 €	2 581,40 €	1 022,76 €	1 555,75 €	996,23 €	276,16 €	13 706,16 €	4 139,78 €	4 198,16 €	1 390,79 €	537,79 €	1 925,40 €	33 347,30 €
Somme des pénalités OMR	2 103,64 €	71 842,43 €	36 303,31 €	57 487,60 €	38 725,17 €	156 137,65 €	1 461 080,57 €	306 991,76 €	177 766,54 €	55 512,53 €	2 372,12 €	19 277,75 €	2 385 601,09 €
ENCOMBRANTS													
Garantie de traitement Encombrants	28 220,96 €	31 748,58 €	7 274,26 €	5 270,46 €	0,00 €	18 640,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 975,84 €	93 130,10 €
Capacité de traitement Encombrants													0,00 €
Durée de fonctionnement Encombrants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Taux de refus Encombrants	0,00 €	27 156,65 €	13 103,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 259,97 €	16 483,39 €	960,71 €	8 776,64 €	0,00 €	6 386,06 €	92 126,93 €
Taux de valorisation CSR HPCI	0,00 €	22 279,98 €	11 133,52 €	26 158,24 €	10 118,39 €	16 325,58 €	1 857,29 €	8 227,29 €	22 294,56 €	2 509,88 €	23 464,78 €	0,00 €	144 369,50 €
Taux de valorisation ferreux Encombrants	0,00 €	0,00 €	194,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	194,63 €
Taux de valorisation bois Encombrants	1 685,92 €	907,87 €	791,39 €	2 488,78 €	2 171,99 €	1 633,93 €	968,05 €	2 436,21 €	1 439,61 €	1 186,31 €	1 737,05 €	1 171,08 €	18 618,19 €
Taux de valorisation gravat Encombrants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	461,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	461,93 €
Somme des pénalités Encombrants	29 906,88 €	82 093,09 €	32 497,31 €	33 917,48 €	12 290,38 €	37 061,44 €	22 085,30 €	27 146,89 €	24 694,88 €	12 472,83 €	25 201,82 €	9 532,99 €	348 901,29 €
REJETS													
Dépassement traitement de l'air	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00 €
Dépassement odeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00 €
Retard remédiation dépassement air/odeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00 €
Dépassement quantité rejets liquides	0,00 €	926,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	926,18 €
Défaut de qualité des rejets	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Somme autres pénalités	0,00 €	926,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	926,18 €
Total pénalités	32 010,52 €	153 935,52 €	68 800,62 €	91 405,08 €	51 015,55 €	193 199,09 €	1 483 165,88 €	334 138,65 €	202 461,41 €	67 985,37 €	27 573,95 €	28 810,73 €	2 735 428,55 €

Les lignes en gris sont les pénalités non applicables ou non calculables.

Sur l'année c'est donc : **2 735 428,55 € HT** de pénalités en lien avec le fonctionnement de l'usine

Les pénalités en lien avec la gestion des documents, les potentiels retards de transmission etc. ne sont pas calculées ici.

Partie 4 : Calcul des pénalités en fonction des performances actualisées

Dans le cadre du recalcul des performances effectué par le bureau d'études AUSTRAL, nous avons réalisé le même calcul de pénalités si le recalcul des performances est validé et appliqué pour l'année 2025.

Les performances recalculées par AUSTRAL sont :

Tableau 5 - Performances Recalculées OMR

		Initial sur tonnage SYPP			Calcul des NOUVELLES performances avec fonctionnement initial	
		Performances Théoriques	Performances Garanties	% de marge	Performances Théoriques	Performances Garanties
OMR	Taux de Refus (refus + grands longs + putrescibles séchés)	52,57%	53,60%	1,95%	59,05%	60,20%
	Taux de CSR	27,27%	26,70%	-2,11%	19,15%	18,75%
	Taux de Plastiques	2,88%	2,73%	-5,17%	1,88%	1,78%
	Taux de Ferreux	1,73%	1,65%	-4,79%	2,25%	2,14%
	Taux de non Ferreux	0,59%	0,56%	-5,14%	1,05%	1,00%

Tableau 6 - Performances Recalculées ENCOMBRANTS

		Initial sur tonnage SYPP			RECALCUL DES NOUVELLES PERFORMANCES	
		Performances Théoriques	Performances Garanties	% d'écart / marge	Performances Théoriques	Performances Garanties
ENC	Taux de Refus	58,06%	59,20%	1,96%	50,46%	51,45%
	Taux de CSR	31,87%	31,20%	-2,11%	39,64%	38,81%
	Taux de Métaux*	3,09%	2,93%	-5,19%	2,13%	2,02%
	Taux de Bois	2,81%	2,67%	-4,86%	3,89%	3,70%
	Taux de Gravats	4,17%	3,96%	-5,04%	3,87%	3,68%

La variation des taux de valorisation (matière ou énergétique) ou de refus recalculés n'a d'impact que sur les pénalités de taux de traitement. Ainsi les pénalités exposées aux articles 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3, 3.1.4, et 3.1.9 restent inchangées. Les pénalités de taux de traitement exposées dans le Tableau 2 deviennent donc :

Tableau 7 - Tableau des pénalités annuelles de taux de traitement selon les performances recalculées

OMR	janv-25		févr-25		mars-25		avr-25		mai-25		juin-25		juil-25		août-25		sept-25		oct-25		nov-25		déc-25		2025 au mensuel			
	Ecart // Garantie	Pénalité	Ecart // Garantie	Pénalité	Ecart // Garantie	Pénalité	Ecart // Garantie	Pénalité	Ecart // Garantie	Pénalité	Ecart // Garantie	Pénalité	Ecart // Garantie	Pénalité	Ecart // Garantie	Pénalité	Ecart // Garantie	Pénalité	Ecart // Garantie	Pénalité	Ecart // Garantie	Pénalité	Ecart // Garantie	Pénalité	Ecart // Garantie	Pénalité		
Taux de refus OMR	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	640,95 t	149 341,41 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	640,95 t	149 341,41 €		
Taux de valorisation CSR BPCI	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	102,46 t	23 874,05 €	680,86 t	158 640,38 €	791,37 t	184 389,50 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	1 574,70 t	366 903,94 €
Taux de valorisation ferreux OMR	25,85 t	3 011,52 €	4,27 t	497,85 €	4,14 t	482,85 €	43,94 t	5 118,52 €	0,09 t	10,21 €	15,71 t	1 829,84 €	96,29 t	11 218,24 €	15,69 t	1 828,44 €	25,03 t	2 915,94 €	1,13 t	132,21 €	9,06 t	1 055,55 €	39,48 t	4 598,89 €	280,69 t	32 700,07 €		
Taux de valorisation non-ferreux OMR	25,44 t	2 963,39 €	29,05 t	3 383,98 €	26,27 t	3 060,13 €	34,08 t	3 970,81 €	32,08 t	3 736,87 €	33,82 t	3 940,33 €	48,71 t	5 674,48 €	32,11 t	3 741,30 €	31,79 t	3 703,00 €	42,65 t	4 968,28 €	34,23 t	3 987,75 €	45,08 t	5 251,35 €	415,29 t	48 381,67 €		
Taux de valorisation plastique OMR	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	68,13 t	7 936,89 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €		
Somme des Pénalités de taux de traitement		5 974,91 €		3 881,82 €		3 542,98 €		9 089,33 €		3 747,08 €		29 644,22 €		332 811,40 €		189 959,25 €		6 618,94 €		5 100,49 €		5 043,30 €		9 850,24 €		605 263,97 €		
ENCOMBRANTS																												
Taux de refus Encombrants	30,07 t	7 006,85 €	191,77 t	44 681,82 €	146,78 t	34 199,73 €	91,11 t	21 229,12 €	44,32 t	10 326,62 €	45,69 t	10 645,80 €	160,36 t	37 364,42 €	143,17 t	33 358,48 €	81,27 t	18 935,14 €	122,03 t	28 432,23 €	0,00 t	0,00 €	102,27 t	23 829,61 €	1 158,84 t	270 009,81 €		
Taux de valorisation CSR HPCI	0,00 t	0,00 €	169,48 t	39 488,56 €	136,69 t	31 848,65 €	209,64 t	48 845,61 €	135,27 t	31 517,94 €	143,22 t	33 369,62 €	84,27 t	19 634,69 €	106,43 t	24 797,54 €	171,43 t	39 944,29 €	93,61 t	21 810,40 €	178,95 t	41 694,33 €	0,00 t	0,00 €	1 428,98 t	332 951,63 €		
Taux de valorisation ferreux Encombrants	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €		
Taux de valorisation bois Encombrants	25,42 t	2 960,99 €	17,79 t	2 072,45 €	18,83 t	2 193,27 €	34,54 t	4 024,13 €	31,07 t	3 620,19 €	23,93 t	2 787,37 €	18,64 t	2 171,12 €	30,54 t	3 557,59 €	22,61 t	2 634,04 €	21,39 t	2 492,46 €	25,50 t	2 970,72 €	20,00 t	2 330,23 €	290,25 t	33 814,54 €		
Taux de valorisation gravat Encombrants	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	1,27 t	148,38 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	0,00 t	0,00 €	1,27 t	148,38 €		
Somme des Pénalités de taux de traitement		9 967,83 €		86 242,83 €		68 241,64 €		74 098,86 €		45 464,74 €		46 951,16 €		59 170,22 €		61 713,61 €		61 513,48 €		52 735,09 €		44 665,04 €		26 159,84 €		636 924,35 €		

Le total des pénalités de l'année 2025 avec performances recalculées est donné ci-après :

Tableau 8 - Synthèse des pénalités annuelles selon les nouvelles performances

	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	2025 au mensuel
SFU	116,50 €	116,50 €	116,50 €	116,50 €	116,50 €	116,50 €	116,50 €	116,50 €	116,50 €	116,50 €	116,50 €	116,50 €	116,50 €
OMR	Pénalité	Pénalité	Pénalité	Pénalité	Pénalité	Pénalité	Pénalité	Pénalité	Pénalité	Pénalité	Pénalité	Pénalité	Pénalité
Garantie de traitement OMR	0,00 €	18 947,56 €	0,00 €	24 409,08 €	0,00 €	28 621,72 €	1 018 657,36 €	27 414,78 €	135 237,86 €	0,00 €	0,00 €	12 875,58 €	1 266 163,94 €
Capacité de traitement OMR													0,00 €
Durée de fonctionnement OMR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Taux de refus OMR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	149 341,41 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	149 341,41 €
Taux de valorisation CSR BPCI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 874,05 €	158 640,38 €	184 389,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	366 903,94 €
Taux de valorisation ferreux OMR	3 011,52 €	497,85 €	482,85 €	5 118,52 €	10,21 €	1 829,84 €	11 218,24 €	1 828,44 €	2 915,94 €	132,21 €	1 055,55 €	4 598,89 €	32 700,07 €
Taux de valorisation non-ferreux OMR	2 963,39 €	3 383,98 €	3 060,13 €	3 970,81 €	3 736,87 €	3 940,33 €	5 674,48 €	3 741,30 €	3 703,00 €	4 968,28 €	3 987,75 €	5 251,35 €	48 381,67 €
Taux de valorisation plastique OMR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 936,89 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 936,89 €
Somme des pénalités OMR	5 974,91 €	22 829,38 €	3 542,98 €	33 498,41 €	3 747,08 €	58 265,94 €	1 351 468,76 €	217 374,03 €	141 856,80 €	5 100,49 €	5 043,30 €	22 725,82 €	1 871 427,91 €
ENCOMBRANTS													
Garantie de traitement Encombrants	28 220,96 €	31 748,58 €	7 274,26 €	5 270,46 €	0,00 €	18 640,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 975,84 €	93 130,10 €
Capacité de traitement Encombrants													0,00 €
Durée de fonctionnement Encombrants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Taux de refus Encombrants	7 006,85 €	44 681,82 €	34 199,73 €	21 229,12 €	10 326,62 €	10 645,80 €	37 364,42 €	33 358,48 €	18 935,14 €	28 432,23 €	0,00 €	23 829,61 €	270 009,81 €
Taux de valorisation CSR HPCI	0,00 €	39 488,56 €	31 848,65 €	48 845,61 €	31 517,94 €	33 369,62 €	19 634,69 €	24 797,54 €	39 944,29 €	21 810,40 €	41 694,33 €	0,00 €	332 951,63 €
Taux de valorisation ferreux Encombrants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Taux de valorisation bois Encombrants	2 960,99 €	2 072,45 €	2 193,27 €	4 024,13 €	3 620,19 €	2 787,37 €	2 171,12 €	3 557,59 €	2 634,04 €	2 492,46 €	2 970,72 €	2 330,23 €	33 814,54 €
Taux de valorisation gravat Encombrants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	148,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	148,38 €
Somme des pénalités Encombrants	38 188,79 €	117 991,41 €	75 515,90 €	79 369,32 €	45 464,74 €	65 591,16 €	59 170,22 €	61 713,61 €	61 513,48 €	52 735,09 €	44 665,04 €	28 135,68 €	730 054,45 €
REJETS													
Dépassement traitement de l'air	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00 €
Dépassement odeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00 €
Retard remédiation dépassement air/odeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00 €
Dépassement quantité rejets liquides	0,00 €	926,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	926,18 €
Défaut de qualité des rejets	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Somme autres pénalités	0,00 €	926,18 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	926,18 €
Total pénalités	44 163,70 €	140 820,79 €	79 058,88 €	112 867,73 €	49 211,82 €	123 857,10 €	1 410 638,99 €	279 087,64 €	203 370,28 €	57 835,58 €	49 708,34 €	50 861,50 €	2 602 408,54 €

Comme précédemment, les lignes en gris sont les pénalités non applicables ou non calculables.

Sur l'année c'est donc **2 602 408,54€ HT** de pénalités en lien avec le fonctionnement de l'usine

Les pénalités en lien avec la gestion des documents, les potentiels retards de transmission etc. ne sont pas calculées ici.



Partie 5 : Comparaison des pénalités en fonction des performances initiales ou recalculées

Ci-après figurent les comparaisons du cumul des pénalités mensuelles sur l'année en fonction des performances utilisées (initiales ou recalculées) :

Tableau 9 - Comparaison et Synthèse des Pénalités selon performances

	Calcul au mensuel					
	Selon contrat		Performances Révisées selon calcul Austral			
	Quantité en écart // garantie	Pénalité €	Quantité en écart // garantie	Pénalité €	Variation // Contrat	Variation // contrat sans Garantie Traitement
OMR						
Garantie de traitement OMR	5 434,18 t	1 266 163,94 €	5 434,18 t	1 266 163,94 €	0%	
Capacité de traitement OMR	51 010,29 t	0,00 €	51 010,29 t	0,00 €		
Durée de fonctionnement OMR	0 h	0,00 €	0 h	0,00 €		
Taux de refus OMR	927,65 t	216 141,72 €	640,95 t	149 341,41 €	-31%	-31%
Taux de valorisation CSR BPCI	3 594,74 t	837 574,66 €	1 574,70 t	366 903,94 €	-56%	-56%
Taux de valorisation ferreux OMR	110,94 t	12 924,65 €	280,69 t	32 700,07 €	153%	153%
Taux de valorisation non-ferreux OMR	166,94 t	19 448,82 €	415,29 t	48 381,67 €	149%	149%
Taux de valorisation plastique OMR	286,24 t	33 347,30 €	68,13 t	7 936,89 €	-76%	-76%
Somme des Pénalités de taux de traitement		1 119 437,15 €		605 263,97 €	-46%	-46%
Somme des pénalités OMR		2 385 601,09 €		1 871 427,91 €	-22%	-46%
ENCOMBRANTS						
Garantie de traitement Encombrants	399,70 t	93 130,10 €	399,70 t	93 130,10 €	0%	
Capacité de traitement Encombrants	12 586,35 t	0,00 €	12 586,35 t	0,00 €		
Durée de fonctionnement Encombrants	0 h	0,00 €	0 h	0,00 €		
Taux de refus Encombrants	395,39 t	92 126,93 €	1 158,84 t	270 009,81 €	193%	193%
Taux de valorisation CSR HPCI	619,61 t	144 369,50 €	1 428,98 t	332 951,63 €	131%	131%
Taux de valorisation ferreux Encombrants	1,67 t	194,63 €	0,00 t	0,00 €	-100%	-100%
Taux de valorisation bois Encombrants	159,81 t	18 618,19 €	290,25 t	33 814,54 €	82%	82%
Taux de valorisation gravat Encombrants	3,97 t	461,93 €	1,27 t	148,38 €	-68%	-68%
Somme des Pénalités de taux de traitement		255 771,19 €		636 924,35 €	149%	149%
Somme des pénalités Encombrants		348 901,29 €		730 054,45 €	109%	149%
REJETS						
Dépassement traitement de l'air	0	0,00 €	0	0,00 €		
Dépassement odeur	0	0,00 €	0	0,00 €		
Retard remédiation dépassement air/odeur	0	0,00 €	0	0,00 €		
Dépassement quantité rejets liquides	7,95 t	926,18 €	7,95 t	926,18 €	0%	
Défaut de qualité des rejets	0,00 dep	0,00 €	0,00 dep	0,00 €		
Somme autres pénalités		926,18 €		926,18 €	0%	
Total taux de traitement		1 375 208,33 €		1 242 188,32 €	-10%	
Total pénalités		2 735 428,55 €		2 602 408,54 €	-5%	

Les pénalités sont calculées tous les mois soit selon les performances initiales du contrat, soit selon les performances recalculées par AUSTRAL.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le

ID : 026-252602552-20260305-D2611B-DE



Avec 16 implantations réparties sur l'ensemble du territoire, vous trouverez toujours un interlocuteur Inddigo près de chez vous !



Notre siège social est basé à Chambéry :

367 avenue du Grand Ariétaz
CS 52401
73024 Chambéry Cedex
Tél : 04 79 69 89 69
Mail : inddigo@inddigo.com

Agence de Paris

40 rue de l'Echiquier
75010 Paris
Tél : 01 42 46 29 00

Agence de Toulouse

9 rue Paulin Talabot
Immeuble le Toronto
31100 Toulouse
Tél : 05 61 43 66 70

Agence de Nancy

16/18 Boulevard de la Mothe
54000 Nancy
Tél : 03 83 18 39 39

Agence de Villefranche-de-Lauragais

7 avenue du Général Sarrail
31290 Villefranche-de-Lauragais
Tél : 05 61 81 69 00

Agence de Nantes

4 avenue Millet
44000 Nantes
Tél : 02 40 48 99 99

Agence de Marseille

11, rue Montgrand
13006 Marseille
Tél : 04 95 09 31 00

Agence de Lyon

Flex-O Lyon Tête d'Or
3, rue de Genève
69006 Lyon
Tél : 04 79 69 89 69



www.inddigo.com

[in LinkedIn](#)

[YouTube](#)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 05 mars 2026
Convoqué le 19 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars 2026 à 14h36 le Comité Syndical du Syndicat des Portes de Provence s'est réuni sous la présidence de M. Alain GALLU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents ou représentés : 20
Nombre de membres absents excusés non représentés : 2
Nombre de membres absents : 6

Sont présents :

Membres titulaires : Gérard BICHON, Olivier CHAUTARD, Yves COURBIS, Alain GALLU, Gaël LEOPOLD, Yves LEVEQUE, Hélène MOULY, Roland RIEU, Olivier SALIN, Pierre SAPHORES, Paul SAVATIER, Jean Claude SICARD, Carole THOMAS, Pierre André VALAYER, Anthony ZILIO.

Membres suppléants :

Richard POIGNET suppléant de Sylvie MOLINIÉ
André VIGLI suppléant de Laure GITTON
Jean LEBRAT suppléant d'Alain BOUVIER
Régina CAMPELLO suppléante de Damien LAGIER

Procurations :

Thierry DAYRE ayant donné pouvoir à Olivier SALIN

Membres absents :

Excusés sans pouvoir : Philippe BERRARD, Katy RICARD

Sans pouvoir : Mounir AARAB, Véronique ALLIEZ, Daniel BUONOMO, Laurent CHAUVEAU, Christian CORNILLAC, Éric PHELIPPEAU

Secrétaire de séance : Yves COURBIS

Assistaient également au Comité Syndical : Madame Gwendoline PELLET, DGS du SYPP, Monsieur Sébastien LIOGIER, Directeur Adjoint, Madame Jany DUPUIS Responsable Ressources Humaines et Finances, Madame Honorine VIDIL, Assistante de direction.

Comité syndical du 05 mars 2026

DÉLIBÉRATION D26-12**CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LA CRÉATION ET L'EXPLOITATION D'UNE
UNITÉ DE VALORISATION MULTI-FILIÈRES DE DÉCHETS MÉNAGERS DU SYPP – SYPROVAL
AVENANT N°3 RELATIF À L'APPLICATION EN 2025 D'UNE MAJORATION DE TGAP SUR LES TONNAGES
ENFOUIS****Rapporteur : Olivier SALIN**

Le Syndicat des Portes de Provence a conclu avec la société COVED, pour une durée de vingt années à compter du 10 juillet 2020, un contrat de délégation de service public pour la création et l'exploitation d'une unité de valorisation et de traitement multi-filières de déchets ménagers, nommée SYPROVAL, destinée à traiter les flux d'ordures ménagères et d'encombrants des ménages et assimilés.

Un avenant n°1 autorisé par délibération n°D18-23, puis un avenant n°2 autorisé par délibération n°D29-23 sont venus :

- définir un prix de traitement pour une période non prévue au contrat (obligation de prise en charge mais unité pas encore fonctionnelle en raison de retards de construction),
- définir une date de début de révision des prix,
- autoriser le délégataire à ne pas saturer l'unité avant sa réception,
- modifier la répartition du montant des travaux par poste en raison de réajustements en phase travaux,
- modifier le mode de reporting du délégataire au SYPP concernant le suivi des tonnages.

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) a été instituée par la loi de finances de 1999 et est entrée en application le 1er janvier 2000. C'est un impôt qui est dû par tout exploitant d'une installation de traitement de déchets. En parallèle, la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015 et la Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire de 2020 ont pour objectif national une réduction de 50% des tonnages mis en décharge en 2025 par rapport à 2010.

L'article 23 du contrat de la Délégation de Service Public définit les modalités de rémunération du délégataire, incluant un terme T2_{TGAP} « *permettant de couvrir le dépassement de la TGAP au-delà des valeurs maximales de la loi de finances 2019* ».

Parallèlement, le prix de traitement est défini une fois l'an ; il n'y a pas de révision provisoire.

Dans la Loi de Finances 2025, l'Etat a décidé d'instaurer et d'appliquer une majoration de TGAP de 5€HT/t aux Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) des Régions n'ayant pas respecté leurs engagements de réduction de l'enfouissement. Cette majoration de TGAP s'applique aux tonnages reçus au-delà d'un certain seuil de tonnages reçus dans chaque ISDND des Régions concernées. La Région Auvergne Rhône-Alpes est concernée.

La valeur de principe fixée dans la loi (65 euros), reprise in extenso dans le contrat, n'a pas en tant que telle été augmentée ; elle reste inchangée à ce jour.

L'arrêté ministériel du 23 octobre 2024 détermine le niveau de majoration de la TGAP sur les déchets stockés excédentaires et abrogeant les dispositions relatives à certains tarifs de cette taxe.

L'arrêté préfectoral n°2024-221 constatant pour 2025 l'objectif annuel fixé aux installations de stockage de déchets non dangereux et non inertes en dépassement duquel le tarif de la TGAP est majoré l'a rendue applicable à l'ISDND des GRANGES-GONTARDES à partir de la 45 596^e tonne reçue dans ladite installation dans l'année 2025.

Ces dispositions nouvelles ne correspondent pas aux termes de la convention.

En effet, cette majoration :

- s'applique seulement sur une partie des tonnages reçus dans l'année ;
- porte sur une mise en œuvre partielle sur l'année 2025, dépendant des modalités d'exploitation et des rythmes d'apports dans une installation tierce de stockage ;
- ne s'applique à ce jour qu'en 2025.

Une majoration partielle de TGAP en cours d'exercice n'a pas été envisagée par les parties.

Cependant, l'article 23.1.1. stipule que l'une des composantes du prix « couvre le dépassement de TGAP au-delà des valeurs maximales de la loi de finances 2019 », précision étant faite au même article que « la TGAP associée aux tonnages traités au-delà des capacités autorisées est intégralement prise en charge par le délégataire » ; c'est pourquoi, à titre amiable et dans un esprit de bonne foi contractuelle, il paraît cohérent pour le syndicat d'accéder à la demande formulée par le délégataire de prise en charge financière par le SYPP de cette majoration de TGAP ponctuelle.

Les parties sont parvenues à un accord sur les évolutions à intégrer dans l'exécution de la délégation de service public et ont convenu d'apporter des modifications non substantielles au contrat en application de l'article L 3135-1 du Code de la commande publique.

Il s'agit ainsi d'une modification non substantielle du contrat de délégation de service public, celle-ci étant d'ailleurs proposée et approuvée à titre purement ponctuel ; elle relève par conséquent des dispositions de l'article R3135-7 du code de la commande publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le Contrat de Délégation de Service Public portant sur la création et l'exploitation d'une unité de valorisation multi-filières de déchets ménagers du SYPP – SYPROVAL, notamment ses articles 23 et 24 ;

Vu les courriers du délégataire et de son Conseil datés du 25 août 2025 et du 05 novembre 2025 ;

Vu le projet d'avenant n°3, ci-annexé ;

Considérant que l'esprit du contrat de DSP consiste à ce que le SYPP prenne en charge les dépassements de TGAP allant au-delà de la trajectoire nationale d'augmentation 2020-2025 ;

Considérant que les crédits nécessaires sont disponibles ;

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré ;

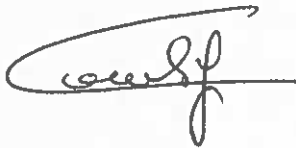
Le comité syndical décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** la prise en charge exceptionnelle par le SYPP de la majoration de TGAP applicable en 2025 aux tonnages enfouis issus de l'unité SYPROVAL, à partir de la 45 596^e tonne reçue dans l'ISDND des GRANGES-GONTARDES ;
- **APPROUVER** le projet d'avenant n°3 ci-annexé et d'AUTORISER le Président à le signer ;
- **CHARGER** le Président ou son représentant à l'effet de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par les tiers dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication, et par le délégataire.

Pour copie conforme

À Allan

Le Secrétaire de séance



Le Président,

Alain GALLU



AVENANT N° 3
au contrat de délégation de service public portant sur la création et l'exploitation d'une unité de valorisation multi-filières de déchets ménagers du SYPP

ENTRE

Le Syndicat des Portes de Provence (SYPP),

Représenté par son Président en exercice, Monsieur Alain GALLU,

dont le siège est situé Immeuble le SEPTAN, Entrée A, 8 avenue du 45ème régiment de transmission,
Quartier Saint-Martin, 26200 MONTELIMAR,

Habilité par une délibération de son Comité syndical en date du 05 mars 2026,

Ci-après dénommé « le Délégrant »

ET

La Société COLLECTE VALORISATION ENERGIE DECHETS (COVED) - SASU Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 53 000 000 € dont le siège social est situé 7, Rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 343 403 531 représentée par Monsieur Stéphane LETERRIER, agissant en qualité de Directeur Général de la société COVED

Ci-après dénommée « le Délégataire »

Le SYPP et COVED étant désignés ci-après ensemble « **Parties** » et individuellement « **Partie** ».

PRÉAMBULE

Un contrat de délégation de service public (DSP) a été signé le 10 juillet 2020 entre le Syndicat et la société COVED pour la création et l'exploitation d'une unité de valorisation multi-filières de déchets ménagers.

Pour rappel, l'article 23 du contrat de la convention définit les modalités de rémunération du délégataire, incluant un terme T2_TGAP « *permettant de couvrir le dépassement de la TGAP au-delà des valeurs maximales de la loi de finances 2019* ».

Parallèlement, le prix de traitement est défini une fois l'an ; il n'y a pas de révision provisoire.

Dans ce contexte, la majoration de TGAP de 5€ HT/t enfouie décidée par :

- *L'arrêté ministériel du 23 octobre 2024 déterminant le niveau de majoration de la taxe générale sur les activités polluantes sur les déchets stockés excédentaires et abrogeant les dispositions relatives à certains tarifs de cette taxe, et rendue applicable à l'ISDND de ROUSSAS à partir de la 45 596^e tonne reçue dans ladite installation dans l'année 2025 par*
- *L'arrêté n°2024-221 préfectoral constatant pour 2025 l'objectif annuel fixé aux installations de stockage de déchets non dangereux et non inertes en dépassement duquel le tarif de la taxe générale sur les activités polluantes prévu au a du A du 1 de l'article 266 nonies du code des douanes est majoré » ;*

ne correspond pas aux termes de la convention.

En effet, cette majoration :

- s'applique seulement sur une partie des tonnages reçus dans l'année ;
- porte sur une mise en œuvre partielle sur l'année 2025, dépendant des modalités d'exploitation et des rythmes d'apports dans une installation tierce de stockage ;
- ne s'applique à ce jour qu'en 2025.

Une majoration partielle de TGAP en cours d'exercice n'a pas été envisagée par les parties.

Cependant, le contrat stipule que le prix « *couvre le dépassement de TGAP au-delà des valeurs maximales de la loi de finances 2019* », précision étant faite à l'article 23.1.1.1 du contrat de DSP que « *la TGAP associée aux tonnages traités au-delà des capacités autorisées est intégralement prise en charge par le délégataire* » ; c'est pourquoi il paraît cohérent pour le syndicat d'accéder à la demande formulée par le délégataire de prise en charge financière par le SYPP de cette majoration de TGAP ponctuelle, dans un esprit de bonne foi contractuelle.

Les parties sont parvenues à un accord sur les évolutions à intégrer dans l'exécution de la délégation de service public et ont convenu d'apporter des modifications non substantielles au contrat en application de l'article L 3135-1 du Code de la commande publique.



CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Article 1. Contexte et objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de :

- prendre en compte dans la rémunération du délégataire l'application d'une majoration de TGAP de 5€ HT/t enfouie sur l'ISDND LES GRANGES GONTARDES à partir de la 45 596^e tonne reçue sur ladite installation ;
- préciser que cette prise en charge financière par le SYPP déroge de façon exceptionnelle au principe d'unicité de la révision de prix (révision une fois l'an et définitive pour l'année) et uniquement pour l'année 2025 et uniquement dans le but de s'adapter aux dispositions exceptionnelles de l'année 2025 relatives à la majoration de la TGAP de 5€ HT/t enfouie ;
- préciser que cette prise en compte ne modifie pas la date de révision annuelle des prix, fixée d'un commun accord entre les parties au 1^{er} février de chaque année ;
- préciser que cette prise en compte ne modifie pas le prix de référence applicable du 1^{er} février 2025 au 1^{er} février 2026, qui s'établit à 147,25€ HT/t pour les ordures ménagères et assimilées et à 146,50€ HT/t aux encombrants et assimilés de déchèteries.

Article 2. Modalité de prise en charge financière

L'article 23.1.1. est inchangé.

Le délégataire adressera au délégataire en janvier 2026 une facture spécifique relative à la majoration de TGAP pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2025, mentionnant les tonnages enfouis au-delà de la 45 596^e tonne, pour chacun des deux flux et pour chaque intercommunalité apporteuse de déchets.

Les prix révisés pour cette période sont inchangés.

Article 3. Portée et prise d'effet du présent avenant

Toutes les stipulations de la convention, de ses annexes, et de ses précédents avenants, qui ne sont pas contraires aux stipulations du présent avenant, ni incompatibles avec celles-ci, demeurent applicables.

Sous réserve de sa transmission au contrôle de légalité, le présent avenant entre en vigueur à sa date de signature par les deux parties contractantes.

Article 4. Litige

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent avenant et qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera soumis au Tribunal administratif de Grenoble, saisi par la Partie la plus diligente.

Fait à Montélimar, le 05/03/2026 en deux (2) exemplaires originaux :

Pour la Collectivité :

Pour le Titulaire :

Par : Le Président - Alain GALLU

Par : _____



Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le



ID : 026-252602552-20260305-D2612B-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 05 mars 2026
Convoqué le 19 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars 2026 à 14h36 le Comité Syndical du Syndicat des Portes de Provence s'est réuni sous la présidence de M. Alain GALLU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de membres absents excusés non représentés : 2

Nombre de membres absents : 6

Sont présents :

Membres titulaires : Gérard BICHON, Olivier CHAUTARD, Yves COURBIS, Alain GALLU, Gaël LEOPOLD, Yves LEVEQUE, Hélène MOULY, Roland RIEU, Olivier SALIN, Pierre SAPHORES, Paul SAVATIER, Jean Claude SICARD, Carole THOMAS, Pierre André VALAYER, Anthony ZILIO.

Membres suppléants :

Richard POIGNET suppléant de Sylvie MOLINIÉ

André VIGLI suppléant de Laure GITTON

Jean LEBRAT suppléant d'Alain BOUVIER

Régina CAMPELLO suppléante de Damien LAGIER

Procurations :

Thierry DAYRE ayant donné pouvoir à Olivier SALIN

Membres absents :

Excusés sans pouvoir : Philippe BERRARD, Katy RICARD

Sans pouvoir : Mounir AARAB, Véronique ALLIEZ, Daniel BUONOMO, Laurent CHAUVEAU, Christian CORNILLAC, Éric PHELIPPEAU

Secrétaire de séance : Yves COURBIS

Assistaient également au Comité Syndical : Madame Gwendoline PELLET, DGS du SYPP, Monsieur Sébastien LIOGIER, Directeur Adjoint, Madame Jany DUPUIS Responsable Ressources Humaines et Finances, Madame Honorine VIDIL, Assistante de direction.

DÉLIBÉRATION D26-13**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**

Rapporteur : Alain GALLU

Le Président rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP).

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Lorsqu'il s'agit d'un emploi mentionné à l'article L. 412-5 du CGFP, elle précise en outre la nature de celui-ci et la durée des fonctions. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel territorial. Dans ce dernier cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (modification supérieure à 10% ou passage d'un temps complet à un temps non complet ou impactant l'affiliation à la CNRACL), la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Le tableau des effectifs en vigueur a été adopté par délibération n°D25-35 le 19 juin 2025.

EMPLOIS PERMANENTS								
EMPLOI/ POSTE	Nombre Emploi / Poste Ouverts	Durée hebdomadaire de l'emploi (en heures)			Catégorie	Grade (s) rattaché (s) à cet Emploi / Poste	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel sur le fondement des articles L332-8 et L332-14 du CGFP	
		TC	TNC	ETP				
Emploi fonctionnel								
Directeur(trice) Général(e) des Services de 20 000 à 40 000 habitants	1	35		1	A	Attaché Attaché Principal Ingénieur Ingénieur principal		non
Direction								
Directeur(trice) Général(e) des Services	1	35		1	A	Attaché Attaché Principal Ingénieur Ingénieur principal	oui	
Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) en charge des Services Techniques	1	35		1	A A B A	Attaché Attaché principal Technicien Principal Ingénieur	oui	
Service Technique								

Technicien Déchèteries	1	35	1	C C C C C	Adjoint technique Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique principal 1ère classe Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	oui	
Responsable Projets et Développement	1	35	1	B	Technicien	oui	
Responsable Valorisation Matières et Développement des nouvelles filières	1	35	1	B B B	Technicien Technicien principal 2ème classe Technicien principal 1ère classe	oui	
Assistante de Gestion Technique et Comptable	1	35	1	C C C B	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2ème classe Adjoint administratif principal 1ère classe Rédacteur	oui	
Animateur territorial de la prévention et de la valorisation des déchets	1	35	1	C C C B	Adjoint d'animation Adjoint d'animation principal 2ème classe Adjoint d'animation principal 1ère classe Animateur	oui	
Service Ressources							
Responsable Finances et Ressources Humaines	1	35	1	B B B A	Rédacteur Rédacteur Principal 2ème classe Rédacteur Principal 1ère classe Attaché	oui	

Service Communication							
Chargé(e) de Communication	1	35	1	C C C	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2ème classe Adjoint administratif principal 1ère classe	oui	
Service Administratif							
Assistante de Direction	1	35	1	C C C	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2ème classe Adjoint administratif principal 1ère classe	oui	
TOTAL	11		11				

EMPLOIS NON PERMANENTS

Emploi/Poste	Nombre d'Emploi / Poste Ouverts	Durée hebdomadaire de l'emploi (en heures)			Catégorie	Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Référence Contrat	
		TC	TNC	ETP			Fondement juridique	Durée
Service Technique								
Responsable Projets et Développement	1	35		1	B	Technicien	Contrat de Projet	du 01/09/2024 au 31/12/2026
Animateur /Ambassadeur de Tri	1	35		1	C	Adjoint administratif Adjoint technique	Accroissement Temporaire d'Activité	12 mois renouvelable avec durée maximale de 18 mois
Agent valoriste	1	35		1	C	Adjoint technique Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Accroissement temporaire d'activité	12 mois fermes
TOTAL	3			3				

Le poste actuel de responsable projets et développement est pourvu par un contrat de projet car il est lié à hauteur de 50 % aux missions d'animation de la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets (CSA3D), dont le SYPP assure la Présidence. Cette Présidence s'achèvera en juin 2026. En conséquence, le contrat de projet afférent doit être rompu concomitamment.

Afin de pouvoir faciliter par la suite le recrutement d'un responsable projet et développement en emploi permanent et à hauteur de 100%, il est proposé d'ouvrir le poste également aux titulaires et contractuels de catégorie C.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs, pour correspondre aux besoins du syndicat,

Considérant que les crédits budgétaires sont disponibles,

Après avoir entendu l'exposé précédent ;

Après en avoir délibéré ;

Le comité syndical décide à l'unanimité de :

- **APPROUVER** le nouveau Tableau des Emplois et des Effectifs tel que présenté par le Président ainsi qu'il suit :

EMPLOIS PERMANENTS								
EMPLOI/ POSTE	Nombre Emploi / Poste Ouverts	Durée hebdomadaire de l'emploi (en heures)			Catégorie	Grade (s) rattaché (s) à cet Emploi / Poste	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel sur le fondement des articles L332-8 et L332-14 du CGFP	
		TC	TNC	ETP				
Emploi fonctionnel								
Directeur(trice) Général(e) des Services de 20 000 à 40 000 habitants	1	35		1	A	Attaché Attaché Principal Ingénieur Ingénieur principal		non
Direction								
Directeur(trice) Général(e) des Services	1	35		1	A	Attaché Attaché Principal Ingénieur Ingénieur principal	oui	
Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) en charge des Services Techniques	1	35		1	A A B A	Attaché Attaché principal Technicien Principal Ingénieur	oui	
Service Technique								
Technicien Déchèteries	1	35		1	C C C C C	Adjoint technique Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique principal 1ère classe Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	oui	
Responsable Projets et Développement	1	35		1	B C C C C C	Technicien Adjoint technique Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique principal 1ère classe Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	oui	
Responsable Valorisation Matières et Développement des nouvelles filières	1	35		1	B B B	Technicien Technicien principal 2ème classe Technicien principal 1ère classe	oui	
Assistante de Gestion Technique et Comptable	1	35		1	C C C B	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2ème classe Adjoint administratif principal 1ère classe Rédacteur	oui	
Animateur territorial de la prévention et de la valorisation des déchets	1	35		1	C C C	Adjoint d'animation Adjoint d'animation principal 2ème classe Adjoint d'animation principal 1ère	oui	

					B	classe Animateur		
Service Ressources								
Responsable Finances et Ressources Humaines	1	35		1	B B B A	Rédacteur Rédacteur Principal 2ème classe Rédacteur Principal 1ère classe Attaché	oui	

Service Communication								
Chargé(e) de Communication	1	35		1	C C C	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2ème classe Adjoint administratif principal 1ère classe	oui	
Service Administratif								
Assistante de Direction	1	35		1	C C C	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2ème classe Adjoint administratif principal 1ère classe	oui	
TOTAL	11			11				

EMPLOIS NON PERMANENTS

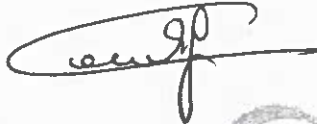
Emploi/Poste	Nombre d'Emploi / Poste Ouverts	Durée hebdomadaire de l'emploi (en heures)			Catégorie	Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Référence Contrat	
		TC	TNC	ETP			Fondement juridique	Durée
Service Technique								
Responsable Projets et Développement	1	35		1	B	Technicien	Contrat de Projet	Correspondant au projet
Animateur /Ambassadeur de Tri	1	35		1	C	Adjoint administratif Adjoint technique	Accroissement Temporaire d'Activité	12 mois renouvelable avec durée maximale de 18 mois
Agent valoriste	1	35		1	C	Adjoint technique Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Accroissement temporaire d'activité	12 mois fermes
TOTAL	3			3				

- **CONSTATER** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026, chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » ;

- **CHARGER** Monsieur le Président ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication.

Pour copie conforme
À Allan

Le Secrétaire de séance



Le Président,
Alain GALLU

